



RAPPORT ANNUEL 2023

*Solutions***30**

Solutions pour les Nouvelles Technologies

NOTRE MISSION ||

Rendre accessible à tous, particuliers et entreprises, les mutations techniques et technologiques qui transforment notre vie quotidienne.

La transformation numérique et la transition énergétique changent le monde, bouleversent la société et chamboulent les usages. Au cœur de cette mutation, les équipes de Solutions30 SE et ses filiales ("Solutions30") se mobilisent chaque jour, dans les territoires et partout en Europe, pour faire de ces grandes tendances une réalité. Déployer des nouvelles technologies, équiper les entreprises et les foyers, accompagner les utilisateurs : c'est notre engagement pour contribuer à l'essor d'un monde toujours plus interconnecté, toujours plus durable.





NOS VALEURS ||

Les valeurs de Solutions30 sont les principes fondamentaux qui régissent notre approche des affaires et l'accompagnement de nos clients, nos collaborateurs, nos fournisseurs et nos partenaires.



Une approche basée sur des technologies innovantes pour dépasser les attentes de nos clients et trouver de nouvelles solutions pour répondre à leurs besoins.



Un engagement permanent en faveur d'un monde plus durable et connecté, en faveur de la satisfaction client et de la création de valeur.



Une organisation agile pour une plus grande efficacité et une capacité à s'adapter rapidement à la demande des clients dans un monde en constante évolution.



L'autonomie et la responsabilité sont essentielles dans l'organisation.



Une grande proximité avec nos clients et partenaires afin de construire des relations de confiance et solides.



Notre professionnalisme passe par la formation et le développement de nos compétences ainsi que l'intégrité et l'éthique dans nos comportements, sources d'excellentes performances.

INNOVATION

ENGAGEMENT

AGILITÉ

ENTREPRENEURIAT

PROXIMITÉ

PROFESSIONNALISME



NOS SOLUTIONS ||

Nous déclinons une offre de services multi-techniques de proximité pour accélérer la transformation digitale et la transition énergétique.

Partie prenante de la révolution digitale et écologique, Solutions30 connecte les entreprises comme les particuliers aux réseaux, assure l'installation et la maintenance d'équipements techniques et assiste les utilisateurs finaux.

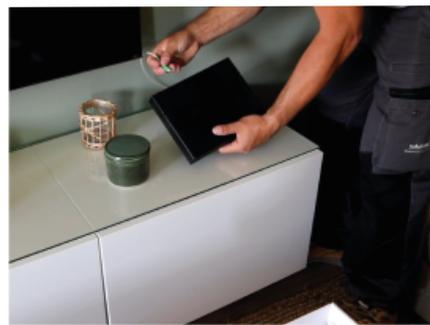
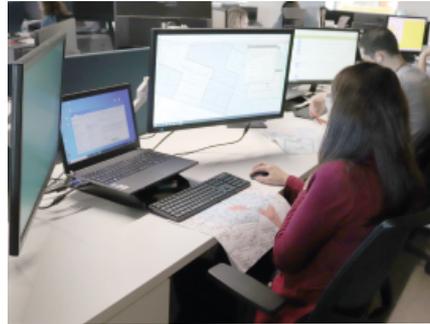
Solutions30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'accélérer les temps de déploiement et d'adoption des nouvelles technologies et de proposer aux utilisateurs finaux une expérience fluide et sans coutures.



CONNECTIVITY SOLUTIONS

Services dédiés aux télécommunications haut et très haut débit

- Réseaux fixes
- Raccordements abonnés
- Réseaux sans fil



ENERGY SOLUTIONS

Services dédiés à l'installation et la maintenance d'infrastructures et équipements dans le domaine de l'énergie

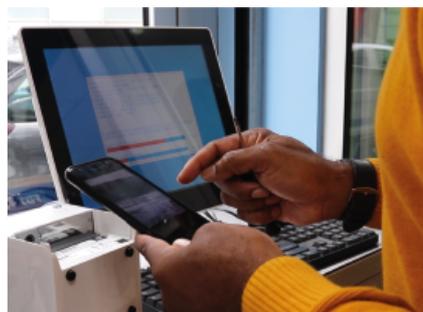
- Compteurs intelligents
- Mobilité électrique
- Énergies Renouvelables : Photovoltaïque et Éolienne
- Smart grids



TECHNOLOGY SOLUTIONS

Services dédiés à l'installation et la maintenance d'équipements numériques

- Informatique
- Réseaux
- Gestion des installations techniques
- Solutions de paiement
- Services d'assistance informatique de bout en bout, avec des solutions sur le campus et à distance
- Postes/stations de travail
- Facility Management



|| NOS SERVICES



GESTION DE PROJET

Etudes & audit, planification, optimisation et suivi



DEPLOIEMENT

Installation et intégration d'équipements, déploiement et mise à niveau de réseaux, intervention chez l'utilisateur final



MAINTENANCE

Maintenance préventive et curative, assistance aux utilisateurs



SERVICES SUPPORT

Expérience utilisateur, contrôle qualité, automatisation des process

|| UNE HISTOIRE DE CROISSANCE EUROPÉENNE



TECHNICIENS
EXPERTS
16 000



NOMBRE D'INTERVENTIONS
QUOTIDIENNES
+ 80 000
DEPUIS 2003
+ 65 millions



CROISSANCE MOYENNE
ANNUELLE DEPUIS 2007
26 %



DATE DE
CRÉATION
2003



CHIFFRE D'AFFAIRES
2023
1 057,0 M€

Une solide plateforme technique, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe

Les techniciens **SOLUTIONS30** interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

La densité du réseau SOLUTIONS30 permet de garantir la mise à disposition du bon technicien, au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix, tout en accompagnant les calendriers de déploiement les plus exigeants.

Une large empreinte européenne

Depuis sa création en 2003, **SOLUTIONS30** est le partenaire de confiance des principaux groupes de technologie et énergéticiens.

Pour conjuguer croissance et efficacité opérationnelle, l'organisation s'appuie sur une plateforme informatique qui garantit la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix.

Entre 1 et 2% du chiffre d'affaires sont investis dans cette plateforme, colonne vertébrale de l'organisation, chaque année et depuis l'origine du Groupe.

|| GOUVERNANCE

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de Surveillance indépendant pour superviser la gestion du Groupe et conseiller le Directoire, tout en veillant au respect des règles et réglementations applicables.

Le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, tous indépendants, et s'appuie sur trois sous-comités spécialisés : le Comité Nominations et Rémunérations, le Comité Audit, Risques et Conformité et le Comité Stratégie et ESG.



Jean-Paul COTTET
Membre du Conseil de Surveillance
depuis avril 2018
Président du Comité Stratégie et ESG
Français – Membre indépendant



Pascale MOURVILLIER
Membre du Conseil de Surveillance
depuis décembre 2021
Comité Stratégie et ESG
Comité Audit, Risques et Conformité
Française – Membre indépendante



Caroline TISSOT
Membre du Conseil de Surveillance
depuis mai 2017
Comité Stratégie et ESG
Française – Membre indépendante

Alexander SATOR
Président du Conseil de Surveillance
depuis septembre 2018 et membre du
Conseil de Surveillance depuis mai 2015
Président du Comité Nominations et
Rémunérations
Allemand - Membre indépendant



Yves KERVEILLANT
Membre du Conseil de Surveillance
depuis avril 2019
Président du Comité Audit, Risques et
Conformité
Comité Nominations et Rémunérations
Français – Membre indépendant



Paola BRUNO
Membre du Conseil de Surveillance
depuis juin 2023
Comité Stratégie & ESG.
Comité des Nominations & des
Rémunérations
Italienne – Membre indépendante



Thomas KREMER
Vice-Président du Conseil de Surveillance
depuis 3 avril 2024 et membre du Conseil
de Surveillance depuis juin 2022
Comité Stratégie et ESG
Comité Audit, Risques et Conformité
Allemand – Membre indépendant





|| MESSAGE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après une période charnière dont il est sorti renforcé, Solutions30 a écrit en 2023 une nouvelle page de son histoire débutée il y a maintenant vingt ans. Avec une croissance exceptionnelle au Benelux, et d'importants succès commerciaux en Allemagne, le Groupe a démontré sa capacité à dupliquer avec succès son modèle hors de France, tout en portant ses efforts sur le redressement de ses marges.

Alors qu'ils abordent une nouvelle phase de croissance rentable, le Groupe et son Directoire peuvent compter sur le soutien du Conseil de Surveillance, dans les domaines de la gouvernance et du développement responsable.

L'année 2023 a montré la grande stabilité de la gouvernance du Groupe, avec le renouvellement par l'Assemblée Générale des actionnaires des mandats de M. Kerveillant et moi-même. Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, veillé à conserver son indépendance totale et à augmenter la diversité de genre en son sein. Enfin, l'arrivée de Paola Bruno a permis de renforcer davantage les compétences du Conseil en finance d'entreprise, stratégie, conformité et relations investisseurs. De par son expérience au Royaume-Uni et en Italie, elle lui apporte par ailleurs un nouvel éclairage sur ces deux marchés importants pour le Groupe.

Les activités de Solutions30 sont au cœur de deux tendances de fond qui façonnent le monde de demain: la transformation numérique et la transition énergétique. L'ensemble des collaborateurs du Groupe, dont je salue l'engagement, contribuent au quotidien, et de façon très concrète, à leur mise en œuvre. Au nom du Conseil de Surveillance, je tiens à renouveler toute notre confiance dans le Groupe, et tout notre soutien dans son ambitieux développement, au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.

Alexander Sator
Président du Conseil de Surveillance

|| GOUVERNANCE

LE DIRECTOIRE

Un Directoire concentré sur la bonne exécution de la stratégie de croissance rentable.

Le Directoire est composé de 4 membres et s'appuie sur deux types de comités exécutifs, Groupe (fonctions supports et transverses) et Pays (gestion opérationnelle).



Amaury BOILOT
Secrétaire Général
Membre du Directoire
depuis mai 2017
Français



Wojciech POMYKALA
Directeur Général en charge
des Opérations
Membre du Directoire depuis
février 2023
Polonais



Gianbeppi FORTIS
Co-fondateur et
Président du Directoire
depuis 2005
Italien



Luc BRUSSELAERS
Directeur Général en charge des
Ventes
Membre du Directoire depuis juillet
2020
Belge



|| MESSAGE DU DIRECTOIRE

En 2023, pour notre vingtième anniversaire, nous avons franchi comme annoncé le cap symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires, et l'ensemble de nos indicateurs d'activité ont affiché une nette progression.

Après une période charnière dont il est sorti renforcé, le Groupe a repris en 2023 une trajectoire de croissance soutenue et d'amélioration des marges. En particulier, le second semestre a confirmé l'amélioration marquée de notre rentabilité, avec notamment le retour à une marge d'EBITDA à deux chiffres au Benelux, et une amélioration substantielle en France.

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre politique RSE, atteignant ou dépassant nos principaux objectifs. Nous sommes particulièrement concentrés sur la réduction de nos émissions carbone, la sécurité, l'embauche et la formation des jeunes et la promotion des femmes.

En 2024, Solutions30 aborde une nouvelle phase de croissance rentable. Le Benelux s'impose comme un puissant relais de création de valeur. En France, le marché de l'énergie est en plein développement, particulièrement dans le solaire. L'Allemagne, où nous avons enregistré des succès commerciaux majeurs dans le domaine de la fibre, constituera un moteur important pour le Groupe.

Avec l'ensemble de nos équipes engagées, nous sommes déterminés à poursuivre notre expansion en Europe et nous sommes confiants dans la capacité du Groupe à atteindre, à moyen terme, notre niveau normatif de marge d'EBITDA à deux chiffres. Partenaires des plus grands comptes européens, Solutions30 est bien positionné pour saisir les nombreuses opportunités qu'offrent la transformation numérique et la transition énergétique.

Gianbeppi Fortis
Président du Directoire

MODÈLE D'AFFAIRES

NOS ACTIVITÉS

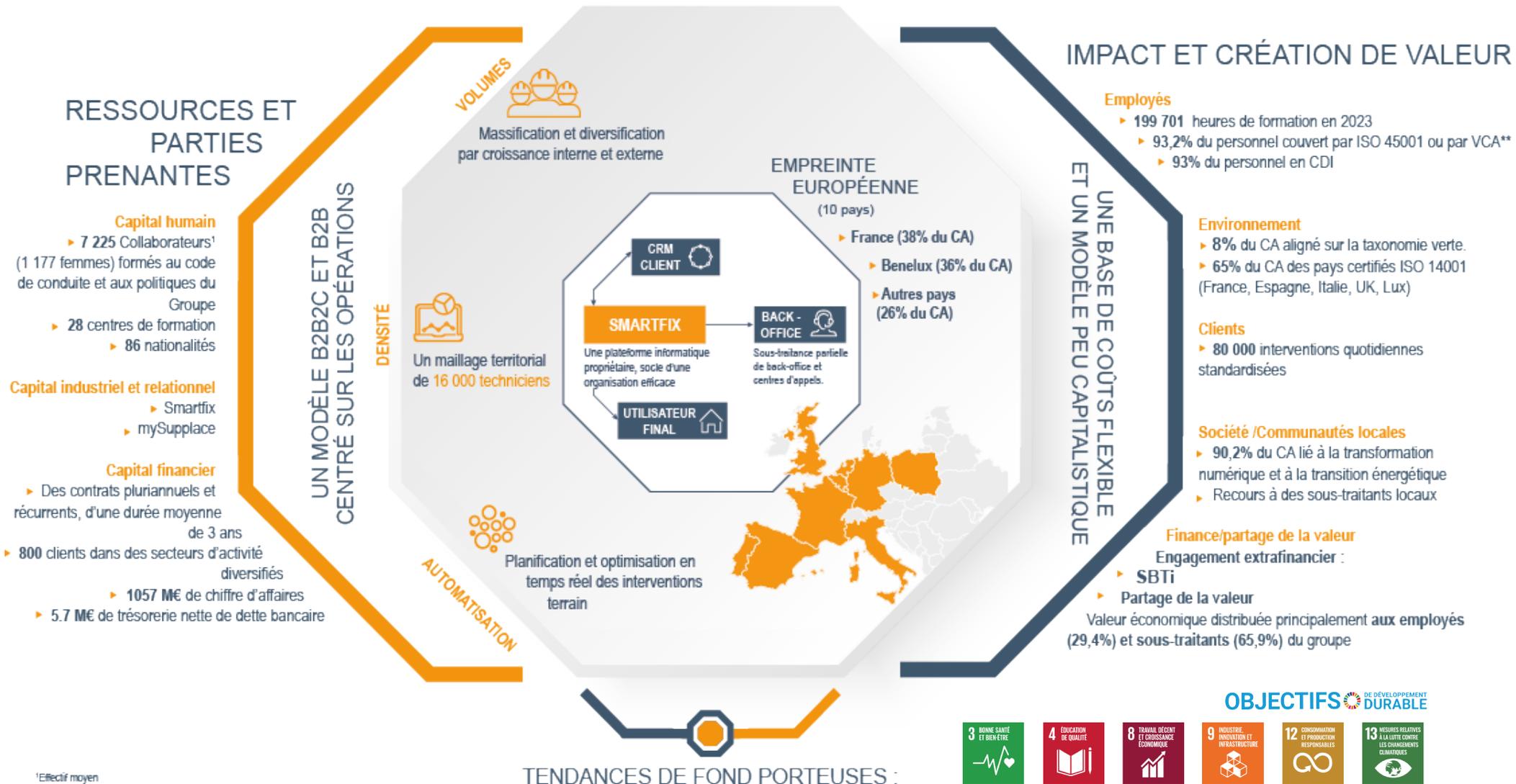
- CONNECTIVITY
- ENERGY
- TECHNOLOGY

NOS SERVICES

- GESTION DE PROJET
- DEPLOIEMENT
- MAINTENANCE
- SERVICES SUPPORT

NOS VALEURS

- INNOVATION
- ENGAGEMENT
- AGILITÉ
- ENTREPRENEURIAT
- PROXIMITÉ
- PROFESSIONNALISME



¹Effectif moyen

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE QUI REPOSE SUR DE GRANDES TENDANCES STRUCTURELLES PORTEUSES

TRANSITION NUMÉRIQUE

Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages :

- Multiplication des écrans et des connexions simultanées, contenus toujours plus riches, généralisation de la vidéo et du streaming, augmentation du télétravail ;
- Ville connectée, industrie 4.0, véhicules autonomes, bâtiments intelligents, objets connectés et edge-computing demain.

Les réseaux fixes et mobiles s'adaptent et se développent: le haut et le très haut débit transforment la façon dont nous vivons, dont nous nous déplaçons, dont nous travaillons, dont nous nous divertissons. En pleine pandémie puis avec l'essor du télétravail et des réunions virtuelles, les réseaux sont plus sollicités que jamais.

Aujourd'hui, tous les pays d'Europe se dotent de réseaux de télécommunications de plus en plus performants. Solutions30 est présent aux côtés des opérateurs nationaux pour réaliser les déploiements, raccorder les abonnés, faciliter l'adoption de nouvelles technologies et assister leurs utilisateurs.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les économies d'énergie, la souveraineté énergétique des États Européens et les énergies renouvelables deviennent réalité face au contexte géopolitique et à l'urgence climatique.

Les implications sont nombreuses pour les grands énergéticiens :

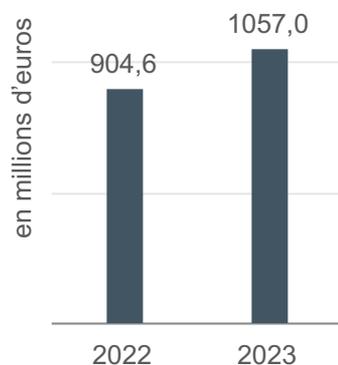
- Déploiements de compteurs d'électricité et de gaz intelligents pour mieux prévoir et maîtriser les consommations d'énergie ;
- Développement de capacités de production d'électricité photovoltaïques et éoliennes pour mettre en œuvre la transition vers les énergies renouvelables ;
- Installations de bornes de recharge pour accompagner le développement de la mobilité électrique ;
- Adaptation des réseaux conçus à l'origine pour être alimentés par un nombre restreint de sites de production mais qui le sont aujourd'hui par un nombre croissant de producteurs disséminés sur les territoires.

La nécessité d'accroître les infrastructures de recharge pour accélérer l'essor de la mobilité électrique, le potentiel solaire lié aux gisements inexploités sur toiture, au sol ou sur les parkings, le déploiement d'objets connectés pour gérer sa consommation d'énergies, la maintenance des smart grids sont autant d'opportunités de croissance pour Solutions30.

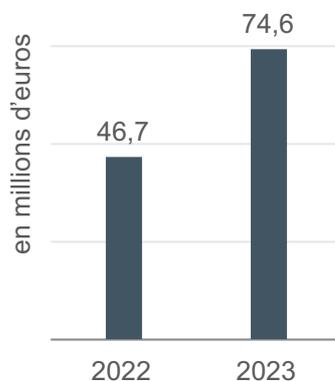
PERFORMANCE FINANCIÈRE

2023 ET CHIFFRES CLÉS

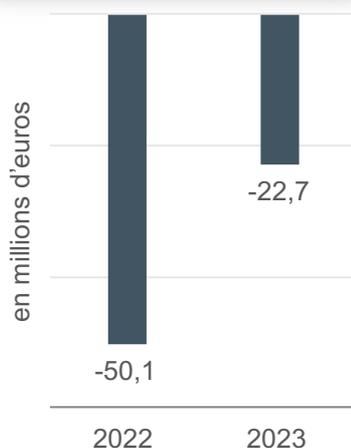
CHIFFRE D'AFFAIRES



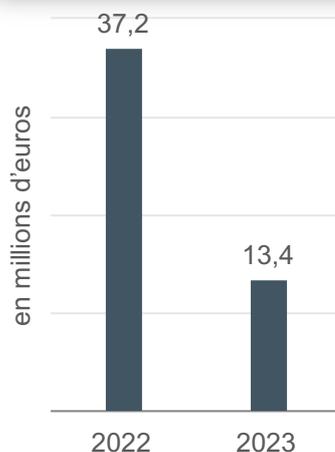
EBITDA



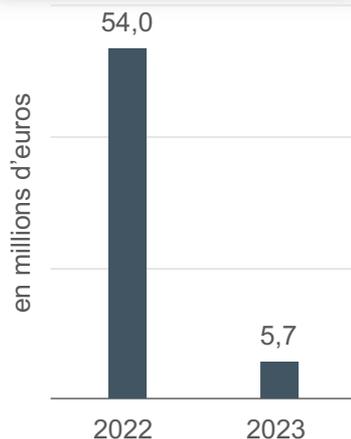
RESULTAT NET - PART DU GROUPE



FREE CASH FLOW



TRESORERIE NETTE DE DETTE BANCAIRE



En 2023, l'ensemble des indicateurs d'activité et de rentabilité du Groupe ont affiché une nette progression. La forte croissance du chiffre d'affaires reflète en premier lieu le dynamisme des activités du Groupe au Benelux, notamment dans les télécommunications. Le redressement annoncé des marges s'est matérialisé de façon claire au second semestre, permettant au Groupe de réduire sa perte nette de plus de moitié par rapport à 2022.

Les résultats 2023 ont ainsi démontré la capacité du Groupe à saisir les relais de croissance dans les secteurs d'activité et dans les pays où ils se trouvent, tout en restant extrêmement focalisé sur les marges. Cette agilité lui permet de continuer à écrire son histoire de croissance rentable initiée il y a 20 ans, et d'envisager en 2024 une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et de progression des marges.

FAITS MARQUANTS 2023

L'exercice 2023 est marqué par une accélération des développements du Groupe hors France, en particulier dans le secteur des télécoms, et dans les activités liées aux énergies renouvelables, piliers de la croissance pour les années à venir.



Unit-T / Deepomatic : Artificial Intelligence



Martinique : environ 23 000 panneaux solaires installés



UK : S30 et Community Fibre signent partenariat de vested outsourcing



S30 Allemagne : 'Employeur du Futur'



France : Acquisition d'ELEC ENR



France : Partenariat entre Q Energy et S30, pour la construction de la plus grande centrale solaire flottante



Belgique : + de 24000 foyers connectés à Fiberklaar



30 000 Compteurs numériques installés en Belgique



Unit-T remporte le prix : Projet de l'année en chaîne d'approvisionnement 2023



France: Lance son blog IT



France : S30 à l'Université du THD



Création du projet FemmesForce



Allemagne : S30 et Glasfaserplus signent un contrat pour déployer la fibre



France : S30 au Salon EnerGaïa



Belgique : VOO décerne plusieurs prix à S30

|| PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

CONSOLIDATION DES ENGAGEMENTS

Depuis 2019, Solutions30 prend des mesures décisives pour ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En 2023, le groupe a intensifié son action avec la mise en place de plusieurs mesures :

- Révision et amélioration de notre stratégie ESG ;
- Développement de formations ESG sur notre plateforme E-Learning ;
- Mesure de notre empreinte carbone via le projet Bilan Carbone ;
- Engagement dans l'initiative SBTi ;
- Évaluation externe de nos données ESG et de nos indicateurs clés de performance ;
- Intégration de l'outil de gestion des risques ESG en Belgique et au Luxembourg en 2023 et mise en œuvre prévue au Royaume-Uni en 2024

SENSIBILISATION DES ÉQUIPES & DIFFUSION DE LA CULTURE ESG

- Renforcement des compétences et attributions du Comité Stratégie attaché au Conseil de Surveillance, désormais Comité Stratégie et ESG ;
- Revue systématique des engagements ESG lors de chaque Comité Exécutif ;
- Sensibilisation des équipes par des actions de communication et de promotion interne dédiées ;
- Intégration de l'ESG dans toutes les actions et prises de décisions du Groupe (M&A, appels d'offres, achats, etc) ;
- Déploiement des politiques, procédures et codes de conduite, et sensibilisation des équipes aux dispositifs éthique et compliance du Groupe et ;
- Mise en place d'une plateforme de dénonciation pour suivre d'éventuels écarts.



INDICATEURS DE PERFORMANCE 2023 ||

ENVIRONNEMENTAL

- Maîtriser notre intensité énergétique (2% de différence entre évolution CA et Émissions CO2) ;
- Réduire la consommation d'électricité des immeubles de 15% en 2023 par rapport à 2022 ;
- Augmenter les achats d'énergie verte de 20% en 2023 par rapport à 2022.

SOCIAL

- Recruter du personnel jeune (≥35% de tous les recrutements) ;
- Maîtriser le taux de gravité (< 0,35 ou < 0,85 en fonction de la nature des activités) ;
- Accroître les heures de formation (≥23 heures par employé) ;
- Atteindre l'égalité salariale Femme/Homme par catégorie ;
- Féminiser les fonctions managériales (≥10% fin 2023 par rapport fin 2022).

GOUVERNANCE

- Gérer 90% des sous-traitants du Groupe à partir de la plateforme mySupplace.

|| CONTRIBUER À UN MONDE + DURABLE



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Solutions30 vise l'excellence en matière de sécurité et santé de ses collaborateurs et a obtenu la certification ISO 45001:2018 (Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail).

SALARIÉS COUVERTS
76,5%
PAR ISO 45001 ET
16,8%
PAR VCA**

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Pour favoriser sa croissance et assurer l'intégration permanente de nouvelles compétences, le Groupe a lancé un vaste programme de formation qui permet d'embaucher des jeunes sans diplôme ou en reconversion professionnelle, faisant ainsi progresser considérablement l'insertion professionnelle.

199 701
HEURES DE FORMATION

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Une forte dynamique de croissance qui permet à Solutions30 de s'engager significativement dans la création d'emplois. Les hommes et les femmes qui composent le Groupe sont, par leur travail quotidien, le moteur de sa réussite.

37,1%
DES PERSONNES RECRUTÉES ONT MOINS DE 30 ANS

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



En rendant plus accessibles à tous les innovations technologiques qui changent notre quotidien, à la maison comme au bureau, Solutions30 contribue à une économie inclusive et plus durable.

+16 000
TECHNICIENS EXPERTS

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Les interventions quotidiennes du Groupe permettent de limiter de façon significative la mise au rebut de matériel usagé et d'inscrire le Groupe dans une démarche d'économie circulaire.

142 200
ORDINATEURS ET
79 600
IMPRIMANTES RÉPARÉS

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les questions environnementales font partie de toutes les actions du Groupe, que ce soit au niveau des processus de due diligence ou des opérations.

65%
DU CA DU GROUPE COUVERTS PAR ISO 14001

SOMMAIRE

1	Présentation du Groupe	20	5	Commentaires sur l'exercice	160
1.1.	Une histoire de croissance dynamique et rentable	20	5.1.	Examen de la situation financière et des résultats du Groupe	160
1.2.	Le leader européen des services multi-techniques de proximité	22	5.2.	Tendances et perspectives	165
1.3.	Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés	31	5.3.	Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS	166
1.4.	Position concurrentielle de la société	35			
1.5.	Des marchés structurellement porteurs	36			
			6	Comptes consolidés	170
			6.1.	États financiers consolidés	170
			6.2.	Notes aux états financiers consolidés	174
			6.3.	Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant	205
2	Facteurs de risques et dispositif de contrôle interne	48			
2.1.	Facteurs de risques propres à la société	48	7	Actionnariat et informations complémentaires	211
2.2.	Assurances	53	7.1.	Renseignements de caractère général sur la société	211
2.3.	Dispositifs de contrôle interne	53	7.2.	Actes constitutifs et Statuts	212
2.4.	Gouvernance, Risque et Conformité	56	7.3.	Capital social	214
			7.4.	Actionnariat	216
			7.5.	Cotation boursière	217
			7.6.	Communication financière	218
			7.7.	Responsable du document	220
3	Performance Extra-Financière	58			
3.1.	Développement durable	61			
3.2.	Aspects environnementaux	76			
3.3.	Aspects sociaux	94			
3.4.	Conduite des affaires	108			
3.5.	Note méthodologique	109			
4	Gouvernement d'entreprise	119			
4.1.	Cadre de gouvernance	119			
4.2.	Conseil de Surveillance	123			
4.3.	Directoire	138			
4.4.	Rémunération	146			

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Une histoire de croissance dynamique et rentable	20
1.2	Le leader européen des services multi-techniques de proximité	22
1.3	Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés	31
1.4	Position concurrentielle de la société	35
1.5	Des marchés structurellement porteurs	36

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Solutions30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. Solutions30 intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par deux "méga-tendances" : la transformation digitale et la transition énergétique.

Fort d'un modèle économique *scalable* et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique depuis sa création en 2003. Malgré une consolidation en 2022, son chiffre d'affaires est passé

de 125,2 millions d'euros en 2015 à 1 057,0 millions d'euros en 2023, soit une croissance moyenne annuelle de près de 32 % sur cette période.

En 2023, Solutions30 devrait renouer avec un rythme de croissance soutenu en captant les opportunités de croissance organique et externe qui naissent de marchés en plein essor, notamment dans les pays européens qui font évoluer leurs réseaux de télécommunication en déployant la fibre optique.

1.1 Une histoire de croissance dynamique et rentable

Créé en 2003, le Groupe Solutions30 réalise à fin 2023 un chiffre d'affaires de 1 057,0 millions d'euros.

2003-2007 : un acteur national principalement présent dans l'informatique et les télécommunications

La société PC30, à l'origine du Groupe Solutions30, a été créée en France en 2003 avec pour mission d'offrir aux fournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, une prestation de services d'installation de modems, ordinateurs personnels et routeurs et d'assistance à leur utilisation. Pour financer son développement, la Société s'est inscrite en 2005 sur le compartiment Access d'Euronext Paris.

Entre 2005 et 2007, sur un marché en pleine structuration, la Société signe ses premiers partenariats avec de grands fournisseurs d'accès Internet français (Alice, Orange, 9 Telecom, Club-Internet,...) souhaitant externaliser leurs activités de services aux utilisateurs. La société enregistre une croissance exponentielle de son chiffre d'affaires et, en 2007, 4 ans seulement après sa création, elle réalise un chiffre d'affaires de 30,1 millions d'euros.

2008-2014 : internationalisation des activités et développement des services sur de nouveaux marchés

Tandis que ses concurrents cherchent à remonter la chaîne de valeur pour réaliser des prestations de services informatiques, PC30 prend le parti de se concentrer sur son offre existante de services multi-techniques de proximité et de la développer sur de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés géographiques. En 2008, PC30 implante une première filiale internationale, en Italie. En 2009, PC30 accélère son déploiement à l'international en s'implantant au Benelux et s'intéresse à de nouveaux segments d'activité, en premier lieu desquels le secteur de l'énergie à l'heure où la France annonce un plan de déploiement massif de compteurs électriques de nouvelle génération.

En 2010, PC30, qui réalise 54,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, devient Solutions30 afin de mettre en avant sa capacité à proposer des solutions intégrées à ses clients. Les actions Solutions30 sont transférées sur Euronext Growth.

Le Groupe poursuit son développement par croissance organique et externe. Il se positionne progressivement en fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Son objectif est d'atteindre le plus vite possible la taille critique

qui lui permettra de densifier son réseau de techniciens, de maximiser les économies d'échelle et d'asseoir la rentabilité de son modèle.

2015-2020 : accélération de la croissance, naissance d'un champion des services de proximité

En 2015, Solutions30 entre dans une phase d'hyper-croissance en signant deux contrats majeurs en France pour le déploiement des compteurs électriques intelligents et le déploiement de l'Internet très haut-débit (fibre optique). Le Groupe connaît alors une croissance moyenne de 46% par an, passant de 125,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 819,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Cette croissance à la fois dynamique et rentable permet au Groupe d'accélérer son développement à l'international.

Le Groupe réalise sur cette période des acquisitions structurantes en France, en Allemagne, au Benelux et remporte l'externalisation des activités de services du câblo-opérateur belge Telenet, un contrat de 70 millions d'euros annuel qui permet à Solutions30 d'atteindre la taille critique au Benelux. En parallèle, Solutions30 consolide ses bases de développement en Italie et en Espagne. En 2019, le Groupe s'implante en Pologne via l'acquisition de deux entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 21 millions d'euros. Fin 2020, le Groupe entre au Royaume-Uni en réalisant l'acquisition de Convergent qui a développé une gamme de services multi-techniques dédiés au déploiement et à la maintenance de réseaux mobiles, et réalise un chiffre d'affaires de 17,5 millions d'euros.

En juillet 2020, les actions de la société sont transférées sur le compartiment A d'Euronext Paris et Solutions30 intègre, dans la foulée, l'indice SBF120.

Lors de la pandémie de Covid-19, Solutions30 a pu adapter rapidement ses process d'intervention pour faire face à la crise sanitaire, assurant la sécurité de ses collaborateurs et la continuité de son activité. Le Groupe a enregistré de très solides performances et une croissance à deux chiffres sur des activités dites essentielles, portées par l'essor du télétravail et des besoins accrus en matière de connexion Internet.

2021-2023 : ré-équilibre du mix géographique

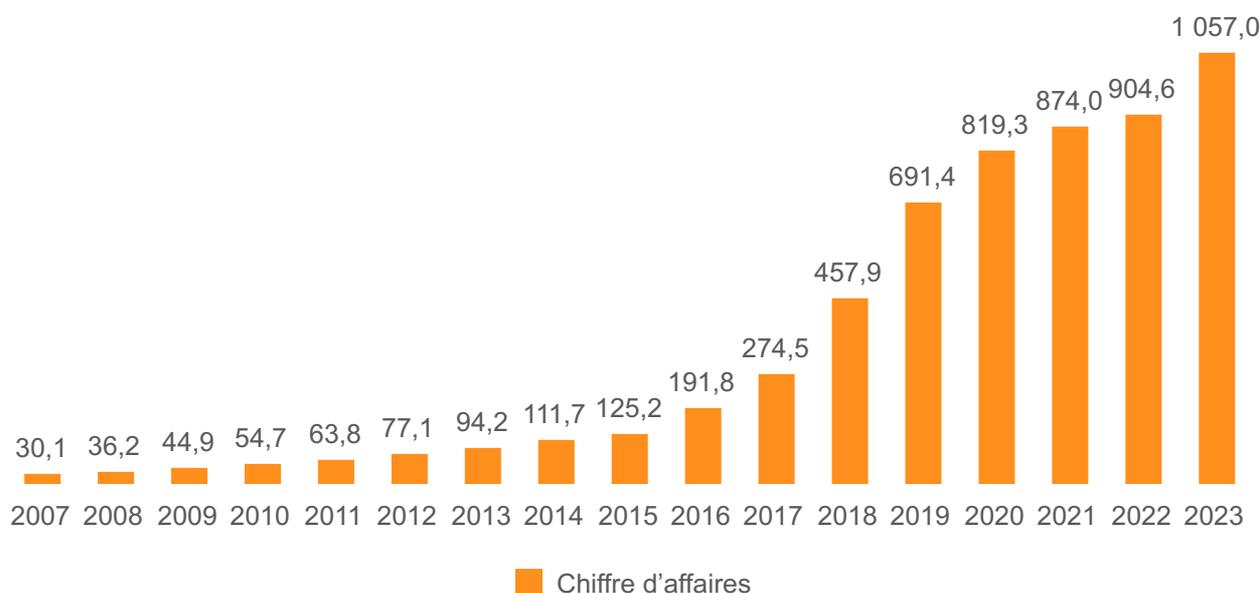
Après le pic d'activité observé dans le secteur des télécoms en France pendant les confinements successifs,

un ré-équilibrage géographique des activités du Groupe s'est opéré à partir du second semestre 2021.

Alors que la croissance était historiquement principalement tirée par la France, c'est au tour du Benelux, du Royaume-Uni ou encore de l'Espagne de connaître des dynamiques de marché très soutenues. La duplication du modèle français est en cours sur des marchés Européens à fort potentiel comme en témoigne la forte croissance du Groupe au Benelux en 2023, à plus de 70%, qui en a fait la première zone géographique du Groupe, en termes de chiffre d'affaires et de marge, au quatrième trimestre. Les activités hors de France ont ainsi représenté 62% du chiffre d'affaires en 2023, contre 53% en 2022. De la même façon, le Groupe s'attend à une forte accélération de sa croissance en Allemagne dès 2024, à l'aune des nombreux succès commerciaux remportés en 2023 dans ce pays, qui devraient constituer un puissant relais de croissance pour Solutions30.

A plus long terme, le Groupe bénéficie d'une dynamique de marché favorable, grâce à l'accélération de la transformation numérique et de la transition énergétique, soutenue par les plans de relance post Covid-19 d'une ampleur inédite partout en Europe.

Une dynamique de croissance très soutenue



En 19 ans, Solutions30 s'est imposé comme le leader européen des services multi-techniques de proximité. En 2023, 62 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France, contre 53 % en 2022.

Évolution des Effectifs au 31 décembre



La croissance de Solutions30 passe par des recrutements massifs, et une forte capacité non seulement à attirer les candidats mais aussi à les former et les intégrer au sein des équipes. Solutions30 recrute ainsi de nombreux jeunes, dont certains en échec de formation et que le Groupe ramène vers l'emploi.

1.2 Le leader européen des services multi-techniques de proximité

Solutions30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser une activité stratégique mais difficile à réaliser de façon efficace et rentable : le déploiement, l'installation et la maintenance d'équipements numériques ainsi que l'assistance à l'utilisateur final.

Solutions30 offre une gamme complète de services multi-techniques de proximité, construite autour de trois typologies de solutions :



Connectivity solutions

(solutions dédiées à la connectivité et aux réseaux télécoms)



Energy solutions

(solutions dédiées au secteur de l'énergie, ce qui correspond à l'ancienne activité « énergie »)



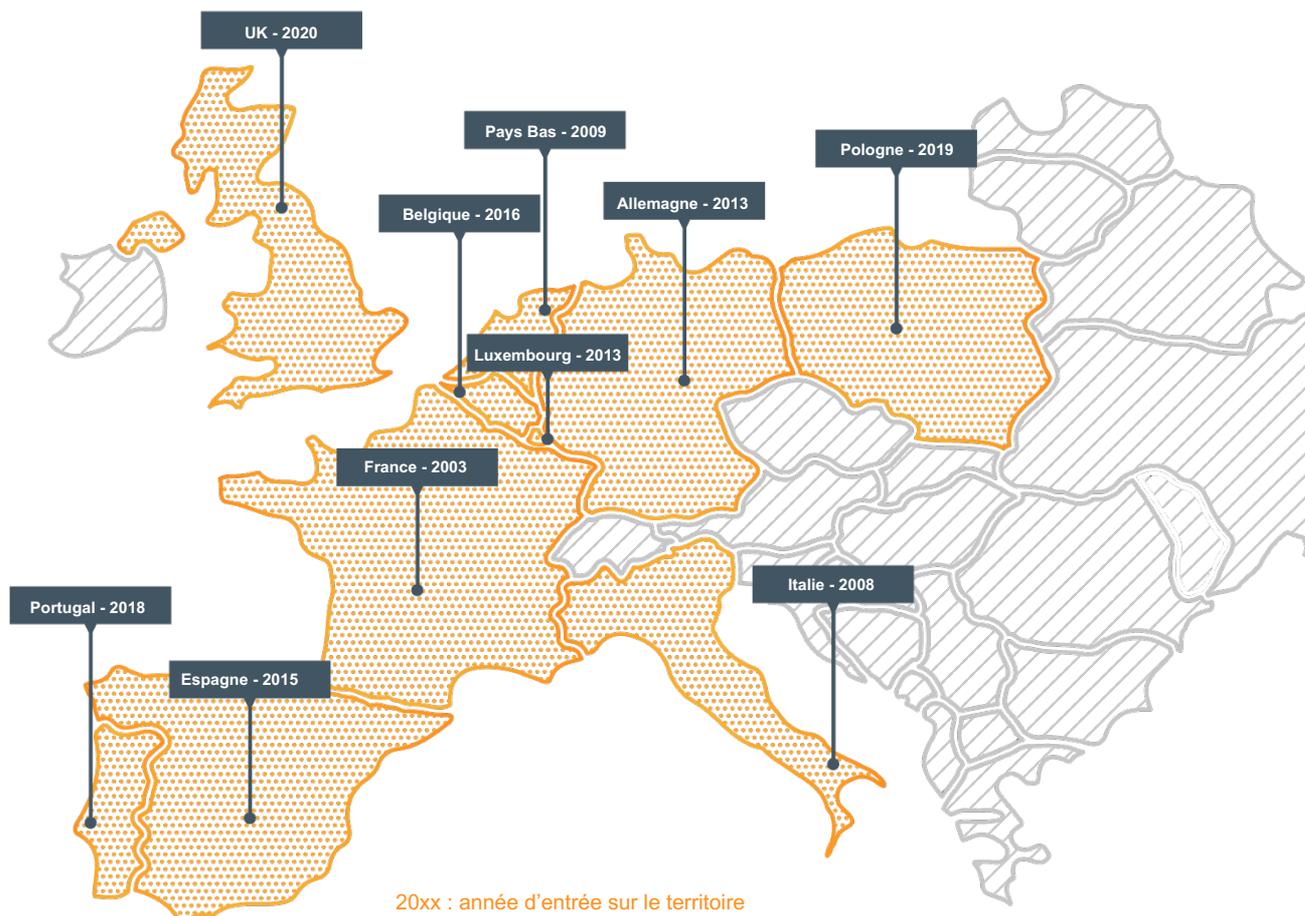
Technology solutions

(solutions dédiées aux technologies numériques, dans l'IT, la sécurité, les moyens de paiement, la santé connectée)

Les plus de 16.000 techniciens experts qui travaillent pour le Groupe interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent donc un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

Depuis sa création, Solutions30 s'est imposé comme un véritable partenaire de confiance, dont le développement s'appuie sur sa capacité à fournir un service de grande qualité, plus rapidement et plus efficacement que s'il était réalisé en interne par ses clients. Le Groupe est présent sur sept zones géographiques : France, Italie, Péninsule Ibérique, Allemagne, Benelux, Pologne et Royaume-Uni.

Un réseau de plus de 16.000 techniciens répartis sur sept zones géographiques



1.2.1 Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

Le métier de Solutions30 s'appuie sur la mutualisation de compétences et de ressources techniques capables d'intervenir rapidement partout où le Groupe est présent.

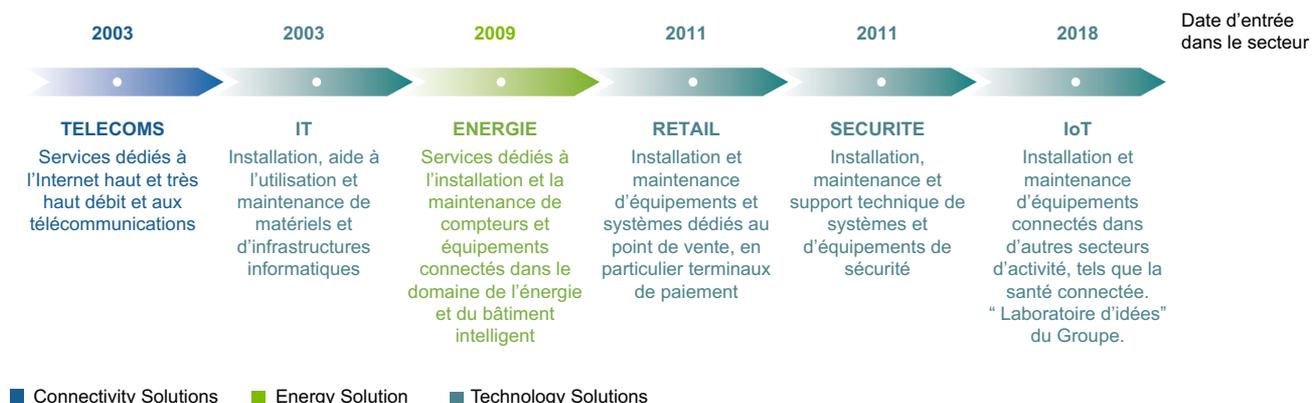
La rentabilité du Groupe s'appuie sur un modèle opérationnel vertueux construit autour de trois leviers d'efficacité fondamentaux :



Ce modèle économique éprouvé, associé à de solides process opérationnels, a démontré sa capacité à générer croissance et rentabilité. Il constitue une solide base de développement facilement duplicable sur de nouveaux marchés sectoriels et géographiques.

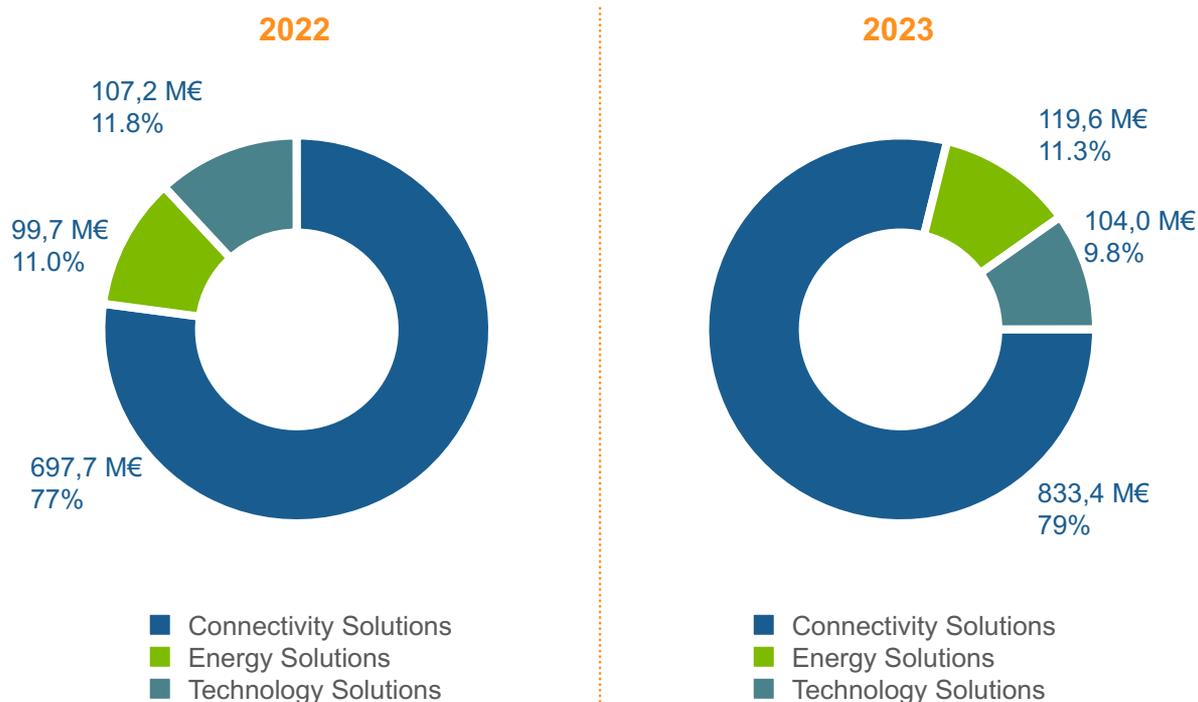
1.2.2 Une plateforme de services standardisés déployée sur des secteurs d'activité complémentaires

Le Groupe a sécurisé ses volumes en signant de nombreux partenariats avec des leaders de l'industrie et des services (Orange, Fluvius, HP par exemple), initialement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. Pour maximiser les économies d'échelle, Solutions30 a déployé son modèle et sa plateforme de services vers des secteurs d'activités connexes : l'énergie et la TV numérique en 2009, la sécurité et le retail en 2011, l'Internet des objets en 2018. Les techniciens sont aujourd'hui en mesure de réaliser des interventions sur plusieurs secteurs d'activités différents.



En 2022, Solutions30 a revu son approche commerciale et sa proposition de valeur autour de 3 segments de marché : Connectivity solutions (solutions dédiées à la connectivité, ce qui correspond à l'ancienne activité « Télécom »), Energy solutions (solutions dédiées au secteur de l'énergie, ce qui correspond à l'ancienne activité « Énergie ») et Technology solutions (solutions dédiées aux technologies numériques, ce qui regroupe toutes les autres activités du Groupe dans l'IT, la sécurité, les moyens de paiement, la santé connectée,...)

Répartition du Chiffre d'affaires par segment d'activité



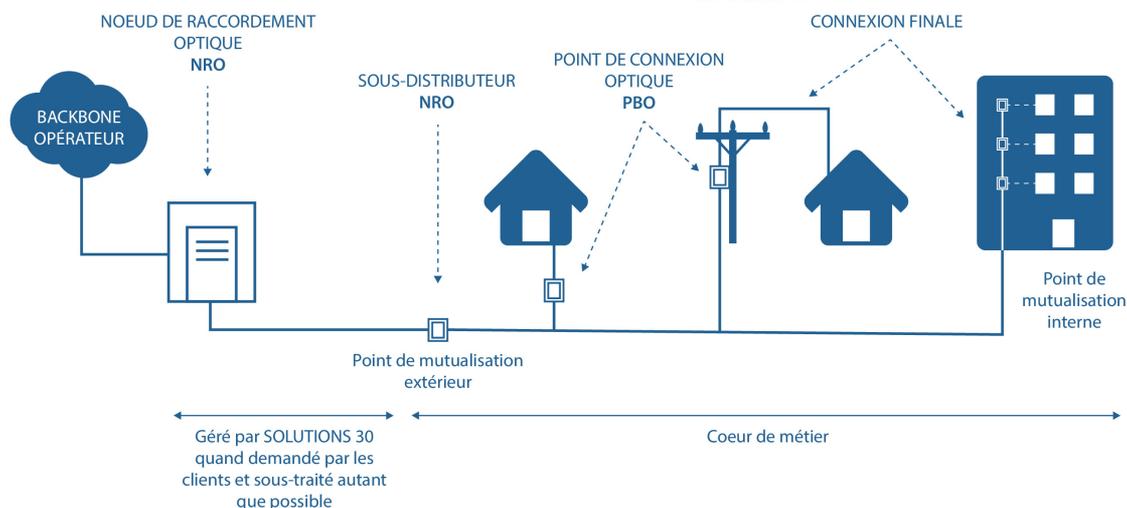
CONNECTIVITY SOLUTIONS

Solutions30 a débuté son activité dans le secteur des télécommunications pour assister les particuliers et les aider à utiliser Internet au début du déploiement de la technologie ADSL. Avec l'évolution des réseaux, et fort de sa capacité à intervenir rapidement et partout, Solutions30 a étendu son activité auprès des opérateurs qu'elle accompagne désormais dans le déploiement des réseaux Internet haut-débit et très-haut débit.

Si son cœur de savoir-faire reste les prestations liées au « dernier kilomètre numérique », en particulier l'activation d'internet à l'intérieur du foyer, Solutions30 a mis en place une organisation qui lui permet d'intervenir en amont, dès les premières phases de déploiement. Ce positionnement permet au Groupe de capter et sécuriser des positions concurrentielles fortes sur les marchés récurrents du raccordement et de la maintenance.

INFRASTRUCTURES RÉSEAUX

INSTALLATION ET MAINTENANCE DE PROXIMITÉ





CONNECTIVITY SOLUTIONS

RÉSEAUX FIXES	CONNEXION CLIENT	RÉSEAUX SANS FIL
<p>Nous fournissons des services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cuivre, coaxial, fibre • Souterrain, gaines, façade, poteaux • FTTH, FTTB, FTTA, FTTC • POP, DP, ILA • Commutation de transporteur & routage • Autorisation légale 	<p>Nous fournissons des services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connexions SDU OHL/UG/PIA • Câblage vertical MDU • Habilitation client • WAN/LAN résidentiel et professionnel (voir Solutions technologiques) • Connexions 5G du RAN au BT 	<p>Nous fournissons des services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antenne • Réseau radio • Point à point • Station de base • Petites cellules • Edge-computing

Ainsi, une large part de cette activité est aujourd'hui réalisée dans l'installation puis la maintenance de connexions DSL, câble et FTTH chez l'utilisateur final, en maison individuelle, logement collectif ou au bureau. En complément, les techniciens du Groupe interviennent dans l'assistance à l'utilisation de ces technologies. Selon les besoins de ses grands comptes et la façon dont s'organise le marché, Solutions30 peut être amené à proposer des interventions plus lourdes sur les infrastructures de réseau. Dans ce cas, la Société s'efforce de sous-traiter le plus possible ces prestations à des spécialistes des infrastructures.

L'activité télécoms est historiquement en forte croissance, portée par le déploiement des réseaux très haut débit FTTH (fibre optique). Solutions30 a largement contribué au succès du Plan Très Haut Débit en France qui a permis un déploiement rapide du réseau Fibre Optique sur le territoire. Cette expertise confère au Groupe des atouts majeurs pour aborder les marchés européens qui sont en phase de démarrage, alors que le marché est arrivé à

maturité, après le pic d'activité observé lors de la crise sanitaire qui a eu un effet accélérateur sur les déploiements FTTH et les raccordements de nouveaux abonnés. Solutions30 a démontré sa capacité à respecter des calendriers de déploiement exigeants, à mobiliser rapidement des équipes efficaces sur le terrain et à respecter de stricts engagements qualité.

Solutions30 s'intéresse également, et depuis 2020, aux réseaux mobiles en s'appuyant d'une part sur ses relations avec les principaux acteurs du marché des télécommunications et d'autre part sur ses compétences internes notamment au Royaume-Uni et en Espagne. En attendant les phases de déploiements plus massifs de la 5G et le développement de ses applications industrielles, le Groupe réalise ses premières interventions, à la fois dans la mise à niveau des réseaux vers la 5G et dans les nouvelles installations.

Le secteur des télécommunications représente à fin 2023 environ 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.



ENERGY SOLUTIONS

ÉNERGIE VERTE

Nous fournissons des services pour :

- Recharge de véhicules électriques (AC, DC, HPC) pour les particuliers, les entreprises et le public
- Énergie solaire (résidentiel, entreprise, industriel)
- Stockage de batteries

SMART BUILDINGS SMART CITIES

Nous fournissons des services pour :

- Compteurs communicants (électricité, gaz, eau)
- Eclairage public intelligent
- Objets connectés et thermostats intelligents
- Pompes à chaleur

INFRASTRUCTURE & RESEAU

Nous fournissons des services pour :

- Ingénierie des réseaux électriques à basse et moyenne tension
- Modernisation et amélioration du réseau
- Réseaux aériens et souterrains
- Fermes solaires (terrestres et flottantes)



Le Groupe Solutions30 réalise 11 % de son chiffre d'affaires consolidé auprès des grands acteurs de l'énergie en Europe. Cette activité réside encore essentiellement en la pose et la maintenance des compteurs intelligents, en Belgique où le Groupe déploie actuellement environ 40% des compteurs électriques connectés pour le compte de l'opérateur flamand, Fluvius, après avoir installé en France environ 25% des compteurs électriques Linky pour le compte d'Enedis dont il est le premier partenaire.

D'autres pays seront amenés à déployer des compteurs communicants mais à court terme, cette activité devrait être portée par les services offerts dans le domaine de la transition énergétique : mobilité durable et énergies renouvelables.

En effet, partout en Europe, l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, de panneaux photovoltaïques et, dans une moindre mesure, d'équipements de domotique (thermostats et serrures intelligents, LED...), constituent des relais de croissance significatifs pour le Groupe. Ces activités sont soutenues par la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter des comportements éco-responsables, en particulier en matière de consommation d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone.

En particulier, le marché de l'installation de panneaux photovoltaïques représente une opportunité attractive pour le Groupe, notamment en France suite à l'adoption de la loi dite "ENR" en 2023.

Sur le marché, encore en construction, des bornes de recharge, le Groupe continue d'affiner et de déployer son offre en approchant un large panel d'acteurs susceptibles de jouer un rôle dans ce marché : énergéticiens constructeurs automobiles, loueurs, constructeurs de bornes, groupes pétroliers ...



TECHNOLOGY SOLUTIONS

INFORMATIQUE

Nous fournissons des services pour :

- Imprimantes et copieurs
- Ordinateurs de bureau et portables
- Serveurs
- Tablettes
- Téléphones portables
- Audio-visuel & vidéo-conférence

RESEAUX

Nous fournissons des services pour :

- Routage et commutation
- WiFi
- SDWAN, SDLAN
- Réseaux locaux
- Appareils de sécurité
- Téléphonie IP
- Maisons et entreprises intelligentes

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Nous fournissons des services pour :

- Dispositifs IoT, y compris dispositifs de sécurité
- Services généraux
- Éclairage des bureaux
- Gestion des salles de réunion
- Câblage électrique et réseau

SOLUTIONS DE PAIEMENT

Nous fournissons des services pour :

- Points de vente
- Terminaux de paiement POS
- Payment terminals
- Services au retail



Les solutions du Groupe sur le secteur de l'IT, du paiement (retail) ou encore de la sécurité et plus généralement des objets connectés représentent 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ces activités ont été regroupées en 2022 afin de maximiser les synergies commerciales et opérationnelles.

Activité historique du Groupe, les services IT s'adressent :

- Aux OEM du secteur IT avec une offre de services d'interventions sur site pour assurer des prestations d'installation ou de maintenance curative et préventive sur les équipements qu'ils fabriquent (ordinateurs, imprimantes, serveurs,...).
- Aux grandes entreprises tous secteurs confondus grâce à une offre de Service Desk (support et ingénierie au poste de travail), comprenant la mise en place d'une architecture optimale du poste de travail, la gestion du changement (migration, déploiement, formation) et la maintenance (support HelpDesk, prise en main à distance, support de proximité, gestion des services, etc.). Par extension, Solutions30 propose également des services de "Facility management".
- Aux particuliers et aux petites entreprises avec des prestations d'installation, de maintenance et de formation pour l'ensemble des produits et services composant leur parc numérique (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et autres périphériques informatiques, logiciels, smartphones, bornes WiFi, box Internet et installations triple-play, services sur Internet, media-center, etc.).

Avec la progression du télétravail qui fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions30 à fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout unique dans le secteur.

Sous la marque Money30, Solutions30 s'adresse aux grands comptes et aux commerçants, en leur fournissant des prestations d'installation et de maintenance de terminaux de paiement ou de tout équipement utilisé pour le paiement et l'encaissement, l'installation et la maintenance des équipements numériques sur le point de vente (écrans, tablettes, bornes, douchettes infrarouge ...). Le développement de cette activité est porté par la digitalisation des points de vente et la nécessité, pour les commerçants, de proposer un parcours client toujours plus fluide.

Dans le domaine de la sécurité, Solutions30 intervient pour le compte des fournisseurs de systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance en réalisant l'installation et la maintenance d'équipements connectés (alarmes, capteurs, caméras, boîtiers de contrôle d'accès).

Le Groupe est en permanence à la recherche de nouvelles sources de diversification sur des secteurs susceptibles de faire appel à ses services. Aussi, Solutions30 explore sans cesse de nouvelles pistes pour valider le potentiel de développement des nouvelles activités qui naissent chaque jour de la diffusion des technologies numériques à tous les secteurs économiques, comme par exemple l'installation et la maintenance d'objets connectés dédiés au secteur de la santé, une activité qui pourrait émerger dans les années à venir.

1.2.3 Une activité qui s'articule entre installations nouvelles et maintenance

Solutions30 intervient aussi bien dans le déploiement et l'installation de nouveaux équipements numériques que sur la maintenance de ces installations. Chaque année,

environ 8 à 15 % de la base installée génère des interventions de maintenance.

Aux interventions résultant de défaillances matérielles ou logicielles (pour l'activité "Technology Solutions"), s'ajoutent des interventions liées au changement d'opérateurs, au déménagement d'abonnés, à la construction de nouveaux logements ("Connectivity Solutions") ou à l'entretien du réseau et des installations (Energy Solutions).

Aussi, alors que le Groupe intervient sur des marchés tirés par le déploiement des réseaux de télécommunication, et bien qu'à l'heure actuelle la construction des réseaux soit la première source de croissance, le Groupe est positionné sur des marchés où les besoins de maintenance assurent un bon niveau de récurrence.

1.2.4 Un large portefeuille de clients grands comptes fidélisés

Sur l'ensemble des zones géographiques où il est aujourd'hui présent, Solutions30 a fidélisé une large base de clientèle incluant les principaux opérateurs de télécommunications européens, les fournisseurs de gaz et d'électricité, et les principaux acteurs du monde digital.

Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se répartissent sur différents contrats, segments d'activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale. Si l'on agrège ces contrats, le premier client de Solutions30 représente 17 % du chiffre d'affaires consolidé en 2023.

Concentration géographique de l'activité :

En millions d'euros	Normes IFRS			
	Exercice clos 31 décembre 2023	En %	Exercice clos 31 décembre 2022	En %
CA Total	1 057,0 M€	100 %	904,6 M€	100 %
dont France	403,3 M€	38 %	425,9 M€	47 %
dont Benelux	381,6 M€	36 %	221,9 M€	25 %
dont Autres Pays(*)	272,1 M€	26 %	256,8 M€	28 %

(*)Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Royaume-Uni

1.2.5 Une organisation souple et réactive qui s'appuie sur un outil propriétaire unique pour optimiser en continu et en temps réel l'efficacité de la structure

Pour servir efficacement ses marchés et ses clients, le Groupe estime que la proximité est fondamentale. Elle permet de comprendre et anticiper les besoins des clients. En outre, et comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens est un levier essentiel de productivité et de performance.

Concentration du portefeuille clients :

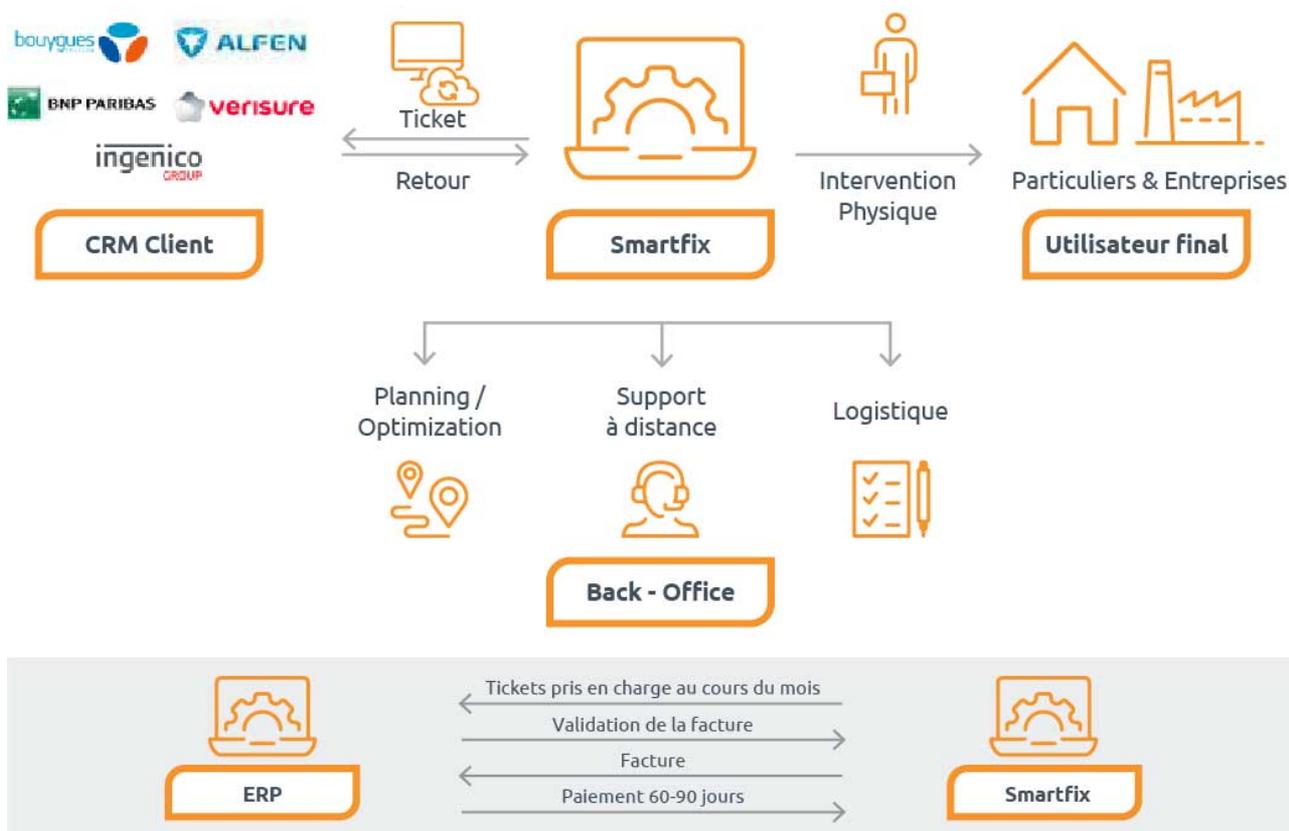
	2023	2022	2021
1 ^{er} client	17 %	16 %	24 %
Top 5	50 %	48 %	63 %
Top 10	65 %	65 %	77 %

Les équipes de Solutions30 sont très intégrées aux processus des clients, ce qui se matérialise par la connexion des systèmes informatiques, le partage de certaines tâches ou la mutualisation des ressources entre prestataire et client, la remontée d'informations, la réalisation de ventes additionnelles. Ce mode de fonctionnement, associé à des indicateurs de performance élevés et la signature de contrats pluriannuels (3 à 5 ans) qui se renouvèlent souvent par tacite reconduction, a permis à Solutions30 de tisser des relations de long terme avec ses clients comme l'illustre un taux d'attrition proche de zéro depuis sa création.

Historiquement présent en France, le Groupe réalise aujourd'hui 62 % de son activité dans les autres zones géographiques où il s'est développé. En relais de ses principaux clients, Solutions30 s'est implanté sur de nouveaux marchés géographiques où il duplique le modèle économique qui a fait son succès en France.

Solutions30 dispose aujourd'hui d'une équipe de plus de 16 000 techniciens réalisant plus de 80 000 interventions par jour. Cette équipe ne cesse de s'accroître. La force du Groupe réside dans sa capacité à intégrer ces nouveaux effectifs puis à planifier, coordonner et optimiser les plannings d'interventions. Pour gérer cette organisation, mais aussi pour la rendre facilement duplicable et enrichir en permanence sa base de connaissances, le Groupe a développé une plateforme informatique unique, véritable colonne vertébrale de son organisation. Cette plateforme assure la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit et au bon moment, et permet de maximiser le taux d'interventions réussies dès la première fois.

1.2.6 Smartfix, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe



Smartfix est l'outil de pilotage opérationnel de Solutions30, qui peut être connecté au système d'information des clients. Cette plateforme centrale permet d'automatiser toutes les tâches pouvant l'être, en particulier la réception des demandes d'intervention (tickets) générées par le client, la planification des interventions, l'optimisation des trajets des techniciens, la logistique propre à chaque intervention (commande et envoi de matériel, mise à disposition d'outils) et la comptabilisation des prestations réalisées.

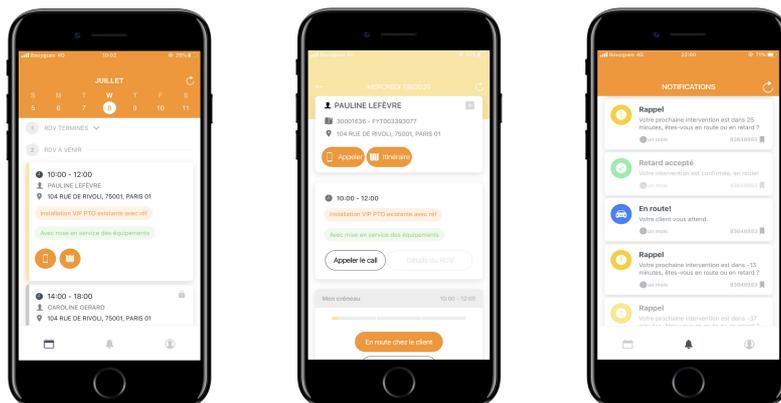
Les équipes terrain de Solutions30 sont connectées à cet outil qui facilite également le support à distance des techniciens et héberge une base de connaissance incrémentée en temps réel pour anticiper et renforcer l'efficacité des interventions. En automatisant un grand nombre de tâches répétitives, Smartfix limite les besoins en ressources humaines, notamment pour ce qui concerne toutes les fonctions de gestion opérationnelle et de backoffice.

Parce qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'entreprise et donc stratégique, cet outil concentre la plupart des investissements du Groupe. Pour en assurer la meilleure exploitation, la disponibilité en 24/7 et la parfaite maîtrise, il est développé et piloté par une équipe d'environ 100 personnes, dont 35 personnes en interne. Cette équipe assure la maintenance de l'outil mais aussi

son développement afin qu'il embarque toujours plus de fonctionnalités et de briques technologiques. Certaines de ces fonctionnalités portent sur l'augmentation continue de l'automatisation des tâches, y compris le support de premier niveau. D'autres portent sur l'enrichissement de l'expérience pour l'utilisateur final et sont mises à disposition du client en marque blanche.

C'est le cas par exemple d'un module directement inspiré des plateformes collaboratives pour suivre l'arrivée du technicien et évaluer le taux de satisfaction client. Le Groupe a également récemment mis au point une solution de réalité augmentée qui permet aux équipes terrain de bénéficier d'un niveau de support optimal lors des interventions, et en cas d'imprévu. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des interventions et leur réussite du premier coup. Solutions30 s'efforce d'améliorer en permanence ses outils, en restant à l'écoute du marché et en collaborant le cas échéant avec des start-ups. C'est le cas par exemple avec la mise en œuvre d'une nouvelle solution d'optimisation des processus opérationnels qui s'appuie sur une plateforme d'automatisation visuelle capable d'analyser, grâce à des algorithmes d'intelligence artificielle, les images prises par les techniciens pour les assister dans leurs tâches et leur signaler également en temps réel la moindre anomalie.

1.2.7 Application mobile de suivi de l'activité d'un technicien (parcours, échanges, avis clients, etc)



Cette plateforme logicielle propriétaire est conçue de façon à être particulièrement modulable et à pouvoir s'interfacer rapidement et facilement avec tous types de systèmes client.

Solutions30 investit régulièrement dans l'innovation technologique de sa plateforme informatique avec l'objectif de supporter l'optimisation continue de l'activité de ses intervenants et améliorer la rentabilité du Groupe.

Système d'information client



Création ticket client
- Prise de rendez-vous
- Annulation de ticket
- Feedback
- ...



Système d'information S30



Les équipes de développement sont basées dans les géographies où le Groupe réalise ses prestations mais également dans des géographies plus éloignées en fonction de la disponibilité de développeurs dotés des compétences technologiques recherchées.

Ainsi, si les techniciens et les principaux managers sont naturellement présents dans tous les pays européens où le Groupe intervient, les activités de support sont, elles, implantées dans des régions où les coûts sont plus faibles.

En effet, commercialement présent dans toute l'Europe, Solutions30 a toujours privilégié des équipes délocalisées pour réaliser toutes les tâches support qui peuvent être accomplies à distance.

1.2.8 Une structure de coûts optimisée



Le système informatique de Solutions30 est basé sur une architecture cloud complètement redondante et sécurisée, faisant l'objet de tests réguliers et de mesures spécifiques pour garantir la continuité d'activité en cas de problème (plan de reprise d'activité, sauvegarde et redondance). Il fonctionne en conformité avec les normes et standards en vigueur en matière de cybersécurité.

L'organisation et les procédures internes sont en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, et font l'objet d'audits réguliers de la part des clients du Groupe.

Cette structure permet de conforter la compétitivité de Solutions30. Le Groupe a créé un véritable socle organisationnel pouvant servir de base de développement à de nouvelles activités ou de nouveaux marchés géographiques. Smartfix est au centre de cette organisation, constituant non seulement un levier d'efficacité opérationnelle permettant de dupliquer facilement le modèle Solutions30 et soutenir sa croissance, mais aussi un vecteur de fidélisation des clients, garant d'une offre de services enrichie en permanence.

1.3 Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés

La densité du réseau de techniciens Solutions30 est la clé du succès, permettant à la fois de garantir la compétitivité du Groupe et de protéger son positionnement concurrentiel aux avant-postes du marché. Solutions30 adresse donc des marchés volumiques et, pour maximiser cet effet volume tout en sécurisant sa capacité d'exécution, le Groupe a bâti sa dynamique de croissance sur quatre piliers fondamentaux :

1.3.1 Diversification sectorielle

Afin d'accroître ses volumes, le Groupe mène une stratégie de diversification sectorielle en capitalisant sur ses équipes terrain et sur sa base de compétences multi-techniques. La conquête de nouveaux marchés porteurs et complémentaires lui a permis de diversifier son risque, tout en bénéficiant de solides leviers de croissance.

Le Groupe s'intéresse à des marchés volumiques :

- qui nécessitent des interventions techniques de proximité, donc un réseau de techniciens dense ;
- dont la croissance est portée par des tendances de fond et sur lesquelles la capacité du Groupe à accompagner des montées en charge rapides peut faire la différence.

A titre d'exemple, le secteur de l'énergie, auquel le Groupe s'intéresse depuis 2009 et qui a constitué le premier axe de diversification sectorielle, contribue au chiffre d'affaires de Solutions30 depuis 2015. Il représente aujourd'hui un volume d'activité d'environ 120 millions d'euros, soit 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

1.3.2 Diversification géographique

Pour asseoir son positionnement de premier entrant et consolider les barrières à l'entrée vis-à-vis de sociétés concurrentes, Solutions30 a renforcé la fidélité de ses clients en les accompagnant sur plusieurs pays européens. L'implantation du Groupe dans un nouveau pays est en effet généralement menée en partenariat avec un client, après analyse du potentiel de marché et de la capacité du Groupe à y déployer son modèle. Solutions30 cible des pays souvent limitrophes de ses implantations, dont le potentiel de croissance est avéré et dont l'accessibilité ainsi que la densité de population permettent d'anticiper un niveau de rentabilité en phase avec les standards du Groupe. C'est ainsi que Solutions30 s'est implanté en Italie, sur la Péninsule Ibérique, au Benelux, en Allemagne, en Pologne et enfin au Royaume-Uni. Fort de cette assise européenne, le Groupe entend désormais renforcer son maillage sur chacun de ces territoires.

1.3.3 Acquisitions ciblées

La densification du maillage territorial et la diversification géographique passent aussi par la réalisation d'acquisitions ciblées, afin d'atteindre plus vite une densité optimale. D'une façon générale, Solutions30 intervient sur un marché qui reste encore très fragmenté alors que les clients souhaitent réduire le nombre de leurs partenaires. Grâce à sa taille, Solutions30 est un fédérateur naturel de son marché, ce qui lui offre un champ considérable d'opportunités et un fort pouvoir de négociation. Le succès de la politique de croissance externe du Groupe repose sur sa connaissance approfondie des marchés et sur des procédures éprouvées. Solutions30 dispose d'un réservoir de cibles et d'un flux régulier de nouvelles opportunités. La plupart des opérations sont réalisées de gré-à-gré, sans intermédiaire, et sont financées grâce à la dette bancaire ou plus rarement sur fonds propres selon le type d'opération menée.

Les acquisitions que mène le Groupe sont en outre souvent encouragées par ses clients et dans ce cas, Solutions30 négocie à la fois l'acquisition de la cible et de meilleures conditions contractuelles avec les clients, en particulier sur les volumes confiés. Les acquisitions successives ont permis, au fil des années, de renforcer la présence du Groupe sur ses segments de référence, lui permettant de capitaliser avec succès sur ses marchés historiques et de sécuriser ainsi son modèle économique.

Avec une trentaine d'acquisitions réalisées à date, sur des niveaux de valorisation compris entre 4 et 6 fois l'EBITDA,

Solutions30 dispose d'un savoir-faire éprouvé et d'un excellent track-record en matière d'opérations de croissance externe relatives. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager un volume d'affaires substantiel, associé à un niveau de rentabilité ayant vocation à croître rapidement compte tenu des synergies immédiatement générées. En effet, depuis sa toute première opération il y a plus de 10 ans, le Groupe a acquis le savoir-faire nécessaire pour intégrer efficacement ses acquisitions. Ses procédures internes permettent d'améliorer rapidement l'efficacité opérationnelle post-acquisition et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques standardisées, notamment en matière de performance financière et de génération de cash-flows d'exploitation.

En 2023, le Groupe a acquis la société ELEC ENR spécialisée dans l'installation et la maintenance de technologies liées à la production d'énergies renouvelables (éolienne, photovoltaïque...). Basée à Lure en Haute-Saône (70), ELEC ENR dispose d'un savoir-faire reconnu et opère dans le quart Nord-Est de la France pour un chiffre d'affaires de 5,6 millions d'euros en 2022. Grâce à cette opération, Solutions30 a complété sa couverture géographique et consolidé sa présence sur le marché de la transition énergétique en forte croissance. Aujourd'hui présent dans la moitié sud de la France depuis Perpignan et dans le quart Nord-Ouest depuis Le Mans sur les activités d'énergies renouvelables, le groupe renforce son maillage territorial. L'opération d'acquisition a porté sur 100% du capital

1.3.4 Organisation opérationnelle unique

Les leviers décrits ci-dessus ont permis au Groupe de se développer très vite. Si le métier de Solutions30 est peu capitalistique, c'est un métier qui s'appuie sur des hommes et des femmes de terrain.

Cette croissance rapide du chiffre d'affaires s'accompagne donc d'une croissance similaire des effectifs.

Solutions30 est aujourd'hui un Groupe international qui dispose d'une équipe de management multiculturelle, à l'image du Directoire qui compte quatre membres, tous de nationalités différentes après la nomination de Wojciech Pomykała. La complémentarité des compétences managériales insuffle dans la structure dynamisme et sens du service client.

Le Groupe est structuré de façon à absorber une croissance très soutenue. Au-delà du rôle central de Smartfix expliqué plus haut et auquel toutes les équipes terrain sont connectées, l'organisation s'appuie sur une structure opérationnelle qui se veut identique pour tous les secteurs d'activité et tous les pays, ce qui permet de réaliser des synergies et des économies d'échelle en favorisant l'adoption des meilleures pratiques au sein du Groupe.

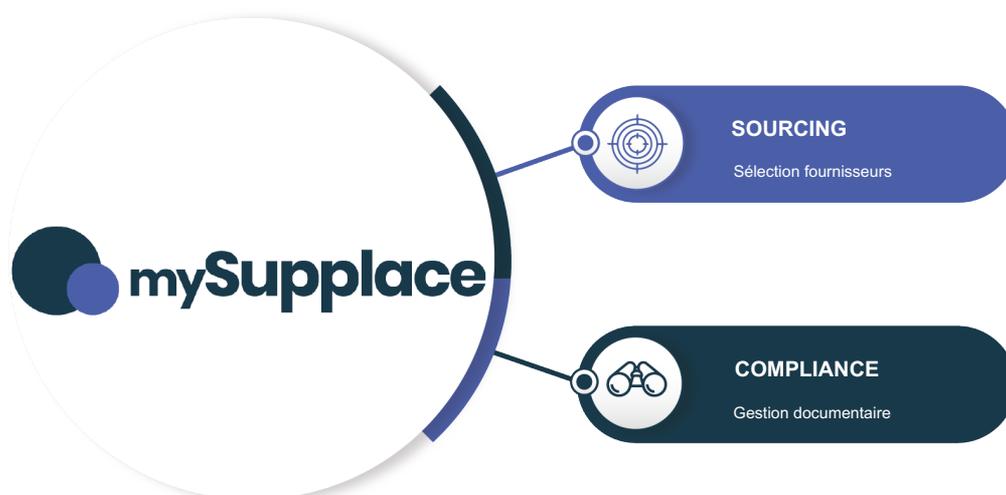
De nombreuses tâches ont été automatisées de façon à limiter les coûts des fonctions centrales et à conserver une structure souple et réactive, capable de s'adapter rapidement. Surtout, cette automatisation permet de concentrer les efforts sur les équipes terrain, garantes de la satisfaction clients.

Les techniciens salariés, tout comme les sous-traitants qui représentent 30 à 50 % des équipes terrain selon les pays et assurent un volant de flexibilité essentiel au bon fonctionnement du Groupe, suivent un processus de sélection, de recrutement et de formation à la fois exigeant et balisé. Solutions30 dispose de procédures opérationnelles strictes, renforcées depuis 2021 par le projet Gouvernance, Risques et Conformité (cf. chapitre 2.4), de centres de formation intégrés et d'outils de suivi spécifiques. Le Groupe œuvre ainsi à diffuser l'ensemble de ses expertises, de son savoir-faire et de son savoir-être, pour maintenir un taux de satisfaction client élevé et garantir la cohérence ainsi que l'homogénéité de son offre de service.

Pour améliorer le sourcing et l'intégration des sous-traitants sur un marché du travail en pleine mutation, Solutions30 a développé une plateforme Internet de sourcing et de staffing, mySupplace. Cette plateforme, en développement depuis 2020, est un outil dédié à la

Compliance pour le Groupe à l'échelle européenne (paramétrages & personnalisation pour 100% des pays S30). Près de 100% des partenaires sont inscrits dans mySupplace dans lequel est piloté le contrôle de conformité de ces derniers (à l'échelle de la société et des techniciens avec collecte et contrôle des documents).

Cette plateforme a permis le recrutement de 1000 techniciens en France, tandis que la base de données compte désormais avec 6 000 sociétés sous-traitantes validées au niveau européen dont 4000 en France soit un potentiel moyen de 50 000 à 60 000 techniciens. Il s'agit d'un atout concurrentiel majeur dans des marchés en plein essor et très demandeurs de main d'œuvre qualifiée.



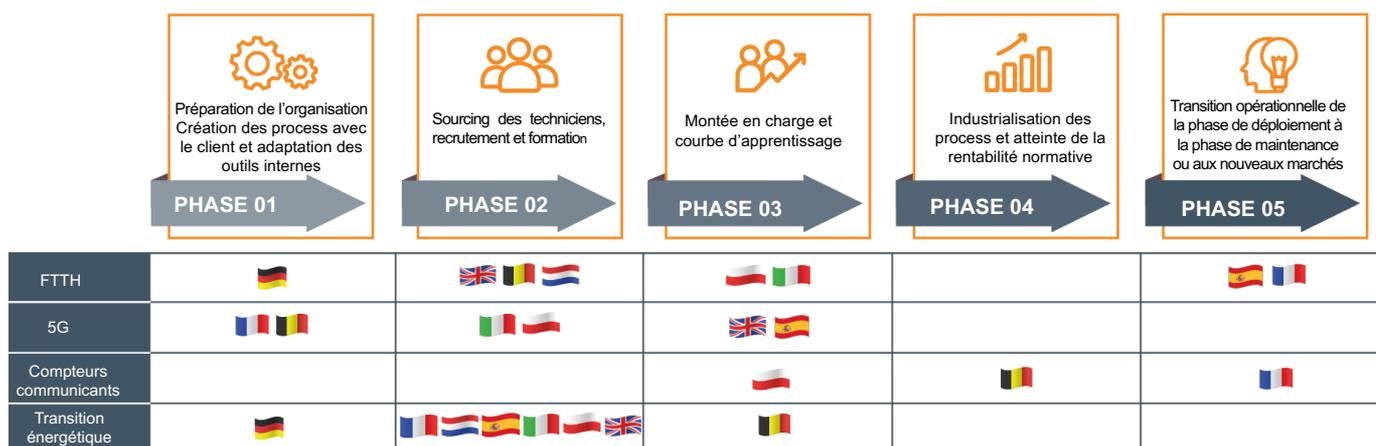
RÉSULTATS

- ☑ 2 500 sous-traitants actifs et 6 000 sociétés fournisseurs référencés dans la base de données
→ soit un potentiel de près de 60 000 techniciens
- ☑ Plus de 7 500 candidatures de ressources externes reçues représentant plus de 20 000 techniciens
- ☑ Plus de 1 000 techniciens staffés en 18 mois
→ toutes activités (Télécoms, Energie, IT, Field)

A court et moyen termes, le Groupe Solutions30 continuera de mener cette stratégie qui a fait ses preuves. Solutions30 entend ainsi continuer de tirer parti des nombreuses opportunités de croissance qui s'offrent à lui en Europe, tout en donnant la priorité à la progression de ses marges opérationnelles. Pour ce faire, le Groupe privilégie (i) une approche sélective et l'optimisation de ses processus dans les pays où il a déjà atteint une taille critique, et (ii) une croissance rapide dans les autres pays, de façon à y atteindre la taille permettant de maximiser le potentiel de marge. Solutions30 continuera de s'appuyer sur un modèle où l'allocation des ressources financières se fait en priorité vers les opérations et est gérée dans un souci constant de maximisation de l'efficacité. La priorité est clairement donnée à la gestion de la croissance et à la capacité du Groupe à satisfaire les exigences opérationnelles de ses clients.

Positionné sur des marchés structurellement porteurs, Solutions30 souhaite consolider son leadership et saisir toutes les opportunités de croissance qui se présentent. En parallèle, le Groupe sécurise sa capacité d'exécution tout en préservant la flexibilité de son organisation pour absorber au maximum les montées en charge de ses contrats, nombreuses en ce moment.

Solutions30 est en effet positionné sur des marchés ayant un cycle de vie bien spécifique, décrit dans le schéma ci-dessous :



L'expertise acquise en France permet d'accélérer le passage vers l'industrialisation des process

Solutions30 déploie et assure la maintenance de nouvelles technologies et opère donc souvent sur des marchés qui sont nouveaux pour ses clients. Ainsi, la première étape sur un marché, parfois même avant de remporter un contrat, consiste à préparer l'organisation et à discuter avec le client des process qui seront mis en œuvre.

La deuxième étape consiste à rechercher, à recruter et à former les techniciens qui réaliseront le travail sur le terrain, à former, parfois recruter les équipes d'encadrement. Durant cette phase, Solutions30 supporte les charges liées à ces recrutements sans encore percevoir le chiffre d'affaires correspondant. La rentabilité est donc mécaniquement pénalisée et la trésorerie dégagée par les activités plus matures est allouée au paiement des charges. En 2021, et jusqu'au premier semestre 2023, Solutions30 s'est trouvé dans cette phase simultanément dans de nombreux pays et secteurs d'activités, ce qui permet de construire la croissance future du Groupe mais pénalise sa rentabilité à court terme.

Dans la phase 3, les contrats commencent à monter en puissance, les équipes commencent à produire et la rentabilité s'améliore progressivement. C'est cette phase que le Groupe a notamment observée au Benelux au cours du second semestre 2023. Cela impacte néanmoins le BFR puisque le Groupe supporte des charges immédiates avec des paiements clients qui interviennent à 60 voire 90 jours. C'est une phase qui est plus facile à gérer dès lors que la taille critique, définie à 100 millions d'euros de chiffre d'affaires est atteinte.

La phase 4 correspond à l'atteinte d'un rythme de croisière dans la mise en œuvre du contrat. C'est la phase lors de laquelle la rentabilité et la génération de cash atteignent des niveaux normatifs. Ensuite, lorsque la phase de déploiement arrive à son terme - comme c'est le cas pour le déploiement des compteurs intelligents en France - Solutions30 entame sa transition opérationnelle. Cette transition se fait soit vers une phase de maintenance récurrente - comme c'est le cas pour la fibre optique en France - soit vers de nouvelles activités émergentes telles que la 5G ou le déploiement de bornes de recharge.

Solutions30 bénéficie d'un solide positionnement, d'une organisation renforcée, d'atouts concurrentiels majeurs et de bons leviers de croissance sur des marchés à fort potentiel.

1.4 Position concurrentielle de la société

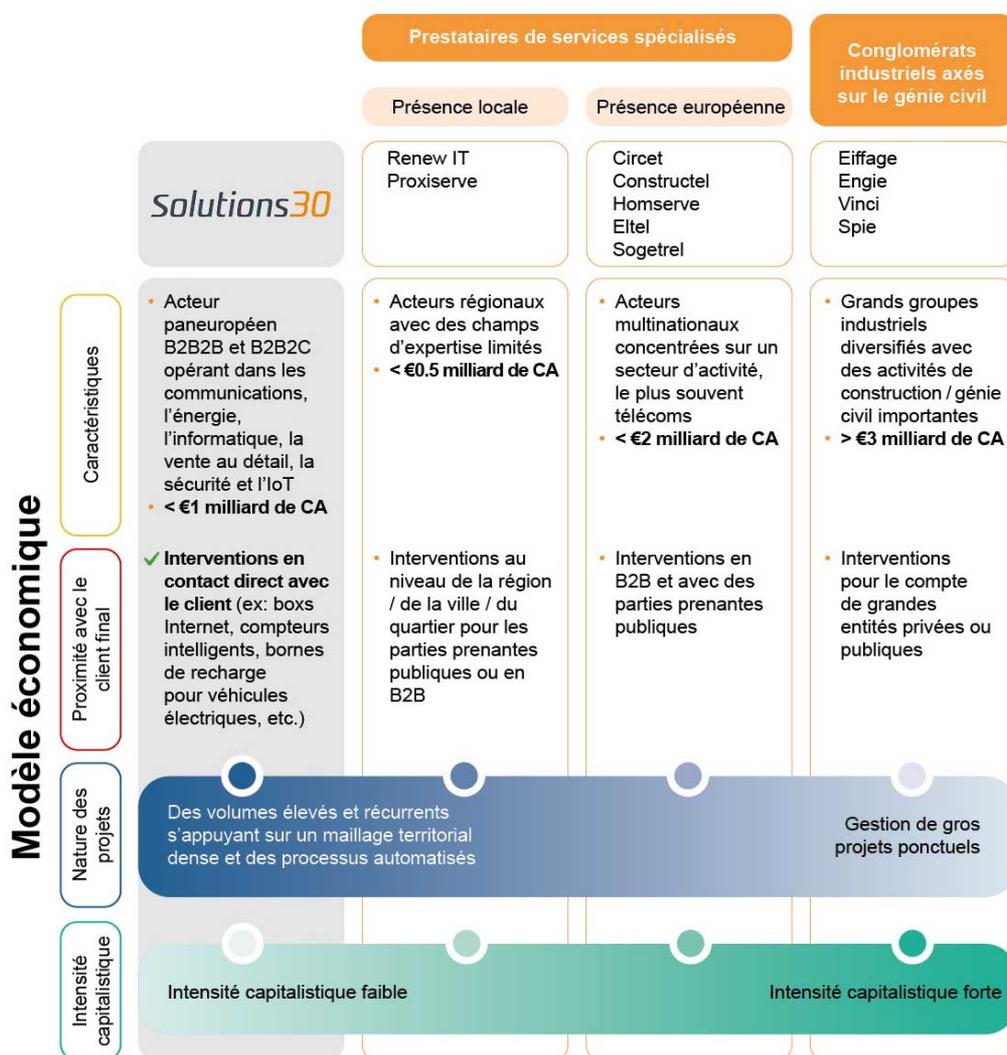
Comme expliqué plus haut, Solutions30 intervient sur un marché très fragmenté dont l'un des principaux facteurs de croissance est la volonté des grands groupes de technologie d'externaliser leurs activités de service de proximité. Les premiers concurrents du Groupe sont donc les services internes des clients, opérateurs télécoms, grands énergéticiens ou fabricants de matériel informatique notamment. Ces services n'ont toutefois pas vocation à aller démarcher de nouveaux clients ou de nouveaux secteurs d'activité. A la périphérie du cœur de métier des groupes, ces services sont difficiles à rentabiliser ce qui soutient une tendance de fond vers l'externalisation.

Premier entrant sur le marché de la prestation de services multi-techniques de proximité, Solutions30 est le seul acteur du secteur capable d'intervenir chez les particuliers et positionné à la fois sur des activités et des territoires diversifiés. Solutions30 n'a que très peu de concurrence directe. Les marchés du Groupe étant captifs, les barrières à l'entrée sont élevées, d'autant que Solutions30 s'appuie sur 20 ans d'expertise et une solide expérience.

En Europe, les acteurs présents dans les activités du Groupe Solutions30 sont donc de natures très différentes.

On recense :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs d'énergie ou d'équipementiers ;
- Les groupes multi-techniques intervenant sur les infrastructures, donc en amont de Solutions30, parmi lesquels SPIE, Engie, Vinci, Eiffage ;
- Les fournisseurs de services multi-techniques, spécialistes d'un secteur d'activité tels que Circet, Constructel, Homeserve, Eltel, Sogetrel ;
- Quelques acteurs nationaux intervenant sur un nombre limité de secteurs d'activités, parmi lesquels Proxiserve ou Renew IT ;
- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.



1.5 Des marchés structurellement porteurs

Leader européen des services multi-techniques de proximité, Solutions30 évolue sur des marchés dynamiques dont la structure permet au Groupe de capitaliser sur ses atouts pour acquérir une position solide.

Comme expliqué plus haut, le Groupe intervient à la fois sur des activités d'installation et de maintenance, selon les cycles de vie de ses marchés. Une fois déployées, les nouvelles technologies doivent être entretenues, ce qui apporte au Groupe une activité de maintenance récurrente. La capacité à déployer les nouvelles technologies est devenue critique pour obtenir les marchés liés à l'entretien des installations et à leur maintien en état de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les activités d'installation, la maturité des marchés ciblés diffère d'un pays à l'autre. En effet, alors que les technologies déployées sont sensiblement

les mêmes dans toute l'Europe, les décisions d'investissement sont prises à l'échelle nationale, que ce soit par les pouvoirs publics ou les acteurs privés. C'est un avantage pour le Groupe qui peut se servir de l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés pour tester et construire son offre localement avant de la dupliquer ailleurs, de façon encore plus efficace, l'objectif du Groupe étant de déployer son offre de services et son réseau de techniciens sur l'ensemble de ses marchés, dans tous les pays où il est implanté.

Pour refléter cette ambition, le Groupe s'appuie sur une organisation par pays et sur trois secteurs géographiques : la France, le Benelux et les Autres Pays. Le management local est responsable de déployer l'activité du Groupe sur les différents marchés adressables (Connectivity, Energy et Technology).

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2023	Exercice clos 31 décembre 2022
Connectivity	285,7	304,8
Energy	51,6	52,1
Technology	66,1	69,0
Total Chiffre d'affaires France	403,3	425,9
<i>% du CA Total</i>	<i>38,2 %</i>	<i>47,1 %</i>
Connectivity	304,2	163,5
Energy	58,1	41,8
Technology	19,2	16,6
Total Chiffre d'affaires Benelux	381,6	221,9
<i>% du CA Total</i>	<i>36,1 %</i>	<i>24,5 %</i>
Connectivity	243,5	229,4
Energy	9,9	5,8
Technology	18,7	21,6
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	272,1	256,8
<i>% du CA Total</i>	<i>25,7 %</i>	<i>28,4 %</i>
Total Chiffre d'affaires	1 057,0	904,6

1.5.1. Principaux secteurs d'activité

Le présent chapitre présente les marchés sur lesquels le Groupe opère et les territoires géographiques qu'il cible, en mettant l'accent sur les activités à plus fort potentiel :

- **Connectivity :**

Fort de son succès dans le déploiement de l'internet à très haut débit en France, le Groupe bénéficie de solides références et d'atouts concurrentiels

substantiels pour conquérir des parts de marché significatives dans les pays européens où le taux de pénétration de cette technologie est encore faible. Cette stratégie est en train de prouver sa pertinence au Benelux où le Groupe connaît une croissance très dynamique. L'arrivée des réseaux mobiles de 5ème génération, probablement dans un second temps puisque les opérateurs ont donné la priorité au déploiement des réseaux fixes, constituera un relais de croissance pour le Groupe qui a commencé à

déployer son offre sur ce marché, en Espagne et au Royaume-Uni.

- **Energy :**

La transition vers la mobilité électrique et les énergies renouvelables offre d'importantes opportunités de revenus pour Solutions30 qui a développé une offre dédiée à l'installation et à la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment chez les particuliers ou dans les petites entreprises, et des solutions pour l'installation de panneaux photovoltaïques en B2B et B2B2C. Le déploiement de réseaux et compteurs intelligents est également un vecteur important de croissance.

- **Technology :**

Solutions30 fournit des services d'assistance informatique à des clients directs entreprises et intervient pour le compte de grands fabricants informatiques auprès de leurs clients. Bien que plus mature, ce marché dispose toujours d'un potentiel de croissance important, et dans un contexte où le télétravail se développe la capillarité du réseau de techniciens Solutions30 constitue un atout.

Il existe pour Solutions30 d'autres axes de développement, dans les solutions de paiement, la maison intelligente, la ville intelligente, la logistique, le transport et l'industrie 4.0.



Connectivity Solutions

Premier marché historique de Solutions30, le secteur des télécoms constitue le principal débouché pour le Groupe. Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages. La généralisation de la vidéo sur Internet, la multiplication des contenus, l'essor du télétravail, le développement des achats en ligne et plus généralement la transformation numérique qui touche tous les pans de l'économie sont à l'origine de l'explosion du volume de données transportées par les réseaux. Ces tendances de fond obligent les opérateurs à adapter leurs infrastructures en permanence pour offrir la couverture réseau la plus large possible et des connexions toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de la fibre optique (FTTH) en Europe. Toutefois, et bien qu'encouragée à l'échelle européenne et dans les différents pays, l'adoption de la fibre optique par les ménages est encore relativement faible. Dans les vingt-sept états membres de l'Union Européenne et au Royaume-Uni, seuls 34% des foyers sont abonnés. 64% des foyers sont éligibles à la fibre. Ce qui constitue une opportunité de croissance très significative pour Solutions30.

Il existe en outre de très grandes disparités entre les pays dans lesquels Solutions30 est présent. L'Espagne a le taux de couverture le plus élevé puisqu'environ 70% des foyers sont abonnés à la fibre et que 90% des foyers sont éligibles. A l'opposé, seuls 8% des foyers allemands sont abonnés à la fibre optique tandis que 22% des foyers sont éligibles.

A fin décembre 2023, le Groupe réalise 437 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le déploiement et la maintenance des connexions FTTH, tandis que l'installation et la maintenance des autres technologies Internet haut-débit (ADSL, coaxial, etc.) ont représenté 396 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Pour renforcer sa position d'acteur de référence dans le secteur et densifier son maillage territorial, le Groupe a réalisé, depuis 2018 plusieurs acquisitions stratégiques :

- Acquisition de 100 % du capital de Sotranasa, prestataire de services de proximité diversifié bien implanté dans le sud et le sud-ouest de la France ;
- Acquisition de Saltó Telecomunicaciones S.L., société espagnole partenaire de rang 1 de Masmovil, et de Grupo Magaez Telecomunicaciones, partenaire de rang 1 de Vodafone en Espagne ;
- Acquisition de Janssens Field Services ;
- Acquisition des activités de services de proximité de Sprint et des actifs de la société polonaise Elmo, afin d'entrer sur le marché des télécoms en Pologne ;
- Acquisition à 100% de Convergent Ltd, opération qui marque l'entrée de Solutions30 sur le marché anglais, puis acquisition des actifs de Mono Consultants Ltd pour renforcer le positionnement du Groupe sur ce territoire à fort potentiel.

En 2018, le Groupe a signé en Belgique un partenariat d'outsourcing avec Telenet qui a donné lieu à la création de Unit-T, une joint-venture détenue à 70% par Solutions30 et à 30% par Telenet. Unit-T, qui s'appuie sur un réseau de 1500 techniciens, opère notamment un contrat de services conclu avec Telenet. Cette filiale s'est depuis diversifiée, notamment dans le secteur de l'énergie en déployant les compteurs intelligents de Fluvius.

Le secteur des télécoms reste un vecteur de croissance extrêmement dynamique pour le Groupe. La crise sanitaire a accéléré les projets de déploiement d'infrastructures très haut débit partout en Europe et les projets se multiplient pour combler le retard numérique de nombreux grands pays européens, sous le double effet des plans de relance pour l'économie et des besoins croissants en connexions de meilleure qualité :

- En France, où le Groupe a acquis un leadership reconnu, le déploiement du réseau FTTH est soutenu par le Plan France Très Haut Débit du Gouvernement. Ainsi, à fin 2023, 44,1 millions de locaux sont aujourd'hui couverts (éligibles à la fibre), représentant un taux de couverture de 86%, et le pays compte 18,1 millions d'abonnés à la fibre, soit 52% du nombre de foyers éligibles et 41% du nombre total de locaux (*Données ARCEP*).
- En Belgique comme aux Pays-Bas, les déploiements ont accéléré et Solutions30 est particulièrement bien positionné sur ces deux territoires, comme en témoigne la très forte croissance enregistrée en 2023 sur la zone Benelux. Ceci démontre la capacité du Groupe à étendre ses activités et ses compétences partout en Europe.
- En Allemagne et en Pologne, le marché s'ouvre progressivement, et de grands plans d'investissement s'amorcent. Solutions30 a annoncé plusieurs contrats importants sur le marché allemand en 2023, notamment avec Unsere Grüne Glasfaser et GlasfaserPlus. Compte tenu du faible taux de

pénétration de la technologie FTTH et de la dynamique commerciale récente, l'Allemagne devrait constituer à brève échéance un puissant relais de croissance pour le Groupe.



RÉALISATIONS...



Solutions30 et GlasfaserPlus ont signé un contrat de partenariat pour le déploiement de la fibre optique en Allemagne

GlasfaserPlus est une joint-venture entre Deutsche Telekom et IFM Global Infrastructure Fund. Deutsche Telekom est le principal acteur du déploiement de réseaux de fibre optique en Allemagne. IFM est un expert des projets d'infrastructures à travers le monde.



Unsere Grüne Glasfaser et Solutions30 ont lancé un partenariat stratégique pour fournir des connexions en fibre optique aux foyers allemands.

Unsere Grüne Glasfaser est une joint-venture entre Allianz et Telefónica. Allianz est l'un des plus grands groupes de services financiers au monde. Telefónica est l'un des plus grands opérateurs de télécommunications au monde.

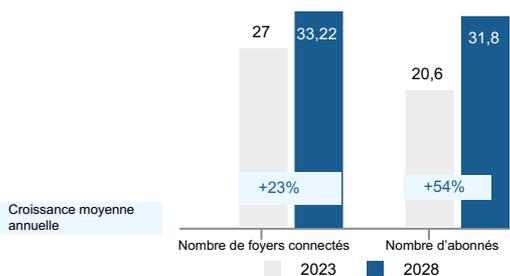
- En Espagne, le marché est déjà bien établi. Le nombre de foyers éligibles à la fibre est très élevé, ce qui incite les opérateurs à convertir leurs abonnés haut débit au très haut débit pour accélérer leur retour sur investissement. Un plan de 2,3 milliards d'Euros a été annoncé pour couvrir 100% du pays avant 2025 ;
- En Italie, la création d'un réseau unique combinant les réseaux de TIM et OpenFiber a été approuvée le 1er septembre 2020 et l'Union Européenne a attribué la somme de 6,7 milliards d'Euros à l'Italie pour déployer son réseau fibre. Les déploiements massifs du très haut débit ont commencé. Bien que l'instabilité de l'opérateur historique continue de peser sur la conduite des affaires dans le secteur, le potentiel de croissance du marché italien demeure important;
- Enfin, au Royaume-Uni, où le taux de déploiement du réseau FTTH est encore limité, le Groupe est en train de déployer son offre, en s'appuyant sur les compétences de ses équipes britanniques, sur sa capacité à sourcer de la main d'œuvre en Europe continentale compte tenu de la pénurie de main d'œuvre locale, et sur son expertise acquise en France, en Espagne et au Benelux. Le contrat "Vested" signé avec Community Fiber début 2023 témoigne de la pertinence de ce positionnement.

Ainsi, sur le marché européen de l'Internet très haut débit, plusieurs tendances ressortent :

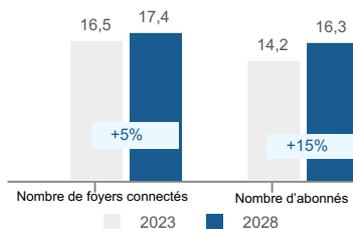
- Les incitations publiques se sont intensifiées avec la crise sanitaire pour soutenir le déploiement de la technologie FTTH dans toute l'Europe. Les plans de soutien au secteur des télécommunications (FTTH et 5G) représentent plus de 14 milliards d'Euros. Les pays ont un temps limité pour investir les subventions européennes, ce qui met une pression accrue sur les cadences de déploiement ;
- Dans les pays où les opérateurs historiques ont tardé à déployer leurs réseaux FTTH, des opérateurs alternatifs se sont emparés du sujet et ainsi enclenché la transition vers les réseaux FTTH ;
- Les opportunités se multiplient dans tous les territoires où le Groupe est implanté. Son expérience et sa position concurrentielle forte acquises en France constituent de précieux atouts pour capter la croissance de ces marchés.

Un marché adressable estimé à 142,5 m de foyers éligibles à la fibre mais non abonnés

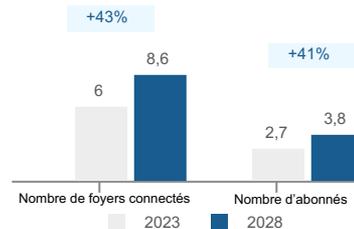
France 41,9 m de foyers



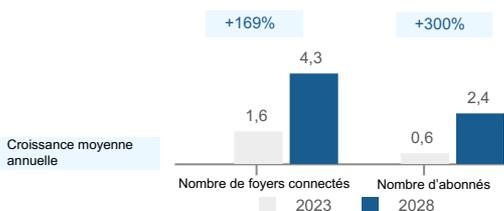
Espagne 18,6 m de foyers



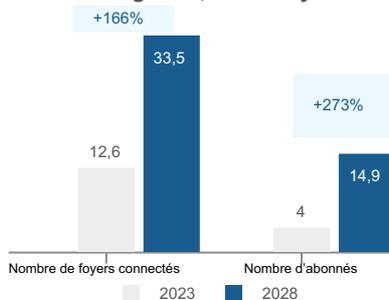
Pays-Bas 7,9 m de foyers



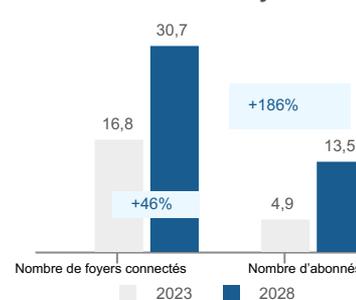
Belgique 5 m de foyers



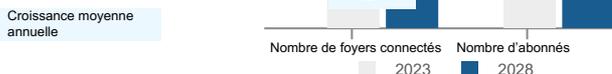
Allemagne 41,5 m de foyers



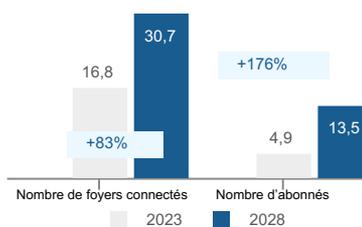
Italie 26 m de foyers



Pologne 13,6 m de foyers



Royaume-Uni 27,8 m de foyers



Source : IDATE pour FTTH Council EUROPE - FTTH Forecast for EUROPE - May 2023

Fort d'un solide positionnement dans les réseaux fixes, le Groupe s'intéresse désormais aux réseaux mobiles alors que le déploiement des réseaux de 5ème génération (5G) débute dans certains pays et moins rapidement qu'initialement anticipé, la priorité étant donnée par les opérateurs à la construction des réseaux FTTH. L'objectif ultime de cette technologie est de permettre l'essor des véhicules autonomes, de rendre la ville intelligente, de développer de nouvelles solutions de télésanté ou encore de mieux gérer les activités industrielles, la logistique, ou les transports à l'image des projets d'expérimentation d'usines 4.0 qui se multiplient. Solutions30 opère déjà dans ce domaine, notamment en Espagne et au Royaume-Uni où le Groupe dispose d'équipes très expérimentées sur les réseaux mobiles. Solutions30 s'appuie sur son expertise du secteur des télécommunications pour bâtir une offre commerciale compétitive. Il intervient aujourd'hui pour le compte d'équipementiers télécoms en préparant les installations actuelles et en intervenant sur leur mise à niveau.

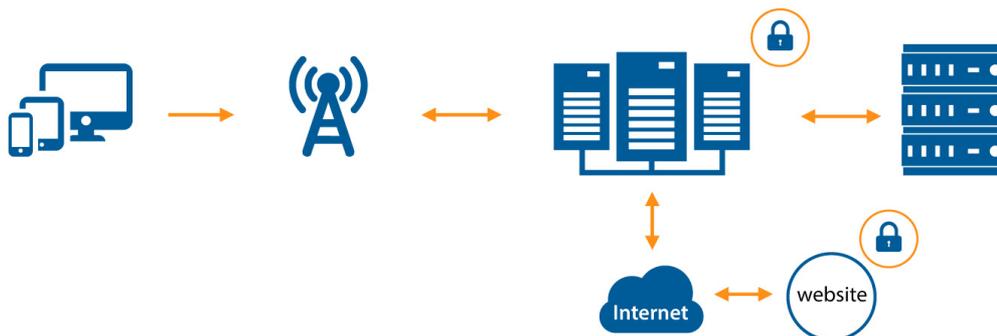
Les spécialistes du secteur pensent que la technologie 5G sera accompagnée du déploiement de beaucoup de petites antennes additionnelles (microcells) et du développement du Edge computing. D'importantes quantités de données seront échangées à travers les réseaux 5G. Pour réduire la latence des échanges, des systèmes informatiques seront déployés dans les stations de base, à proximité des antennes. Solutions30 pense être idéalement positionné pour participer au déploiement et à la maintenance de ces systèmes, ayant, de par sa couverture du territoire, un important avantage concurrentiel par rapport aux sociétés informatiques traditionnelles, qui ne disposent pas d'équipes terrain et sont souvent basées dans les zones denses. Les déploiements devraient se faire sur un temps long et la 5G ne devrait devenir la 1ère technologie mobile qu'en 2026 (source : Redeye 2021).

1 - Une demande de données d'un mobile est envoyée au mâât du réseau

2 - Demander des passes au réseau central via une passerelle de sécurité

3 - La demande est transmise à Internet et adressée à l'url appropriée

4 - La requête est traitée et les données sont renvoyées via le même chemin



Energy Solutions

À fin 2023, le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires "Energy Solutions" en France et en Belgique dans la pose de compteurs électriques et gaz intelligents mais aussi, et de plus en plus, dans de nouvelles activités liées à la transition énergétique qui commencent à prendre le relais de l'activité historique. Dans cette activité, le Groupe dispose en effet d'un solide potentiel de croissance qui s'appuie sur trois axes :

- Le déploiement de compteurs intelligents dans les pays non encore complètement équipés ;
- L'essor de la mobilité électrique et le besoin en bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Le développement des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire et la pose de panneaux photovoltaïques, et les mises à niveau qu'elles rendent nécessaires sur les réseaux.

Ce segment d'activité devrait directement bénéficier des investissements massifs en faveur de la transition énergétique en Europe, qui atteignaient 381 milliards d'euros en 2023 selon BloombergNEF.

Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre du troisième « paquet énergie », la législation européenne prévoit que les États membres veillent au déploiement des compteurs intelligents sur leurs territoires respectifs. Cette mise en œuvre peut être subordonnée à une évaluation économique positive des coûts et avantages (analyse coût/avantages - ACA) sur le long terme.

Selon la Commission Européenne, l'engagement des États membres équivaut à un investissement de l'ordre de 45 milliards d'euros pour la mise en place de près de 200 millions de compteurs électriques intelligents (représentant approximativement 72% des consommateurs européens) et 45 millions de compteurs à gaz (près de 40 % des consommateurs).

En dépit de ces directives, le déploiement effectif des compteurs intelligents dans l'ensemble de l'Union Européenne dépend de critères propres à chaque État membre. Parmi ces critères figurent les dispositions réglementaires, les normes disponibles et les fonctionnalités recommandées afin d'assurer l'interopérabilité technique et commerciale et de garantir la protection et la sécurité des données.

Ainsi, chaque État membre a commencé à déployer ses compteurs d'électricité intelligents, mais avec des délais et des objectifs considérablement variables.

- Les pays les plus avancés sont l'Italie, la Suède ou la Finlande. Ils montraient des taux de pénétration supérieurs à 95% depuis plusieurs années déjà ;
- La France, l'Espagne, le Luxembourg ou encore le Danemark sont globalement en ligne avec les objectifs de déploiement ;
- Ailleurs, les déploiements ont été plus lents que prévu ;
- Quelques pays, dont l'Allemagne la Belgique et le Portugal, ont choisi de ne pas suivre le plan de l'Union Européenne en raison d'une évaluation économique négative des coûts et avantages et déploient les compteurs intelligents de façon plus sélective.

En France, Solutions30 est, depuis 2015, le premier partenaire d'Enedis, filiale d'EDF, pour l'installation des compteurs électriques intelligents. A noter qu'en France, 95% des compteurs électriques sont exploités par Enedis (anciennement ERDF). Solutions30 a par conséquent été un acteur majeur du déploiement de compteurs intelligents électriques en France métropolitaine, jusqu'au parachèvement de ce déploiement en 2022. Au total, 35 millions de compteurs intelligents dits « Linky » auront été installés et, à fin 2022, la quasi totalité des foyers français étaient équipés. L'organisation mise en place pour ces déploiements, la qualité des installations et les relations de confiance tissées avec Enedis sont des atouts

concurrentiels importants pour les nouveaux projets qui s'annoncent, en lien avec la transition énergétique.

En Allemagne, Solutions30 a remporté dès 2019 un contrat auprès du premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz pour l'installation de nouveaux compteurs intelligents. Ce premier appel d'offres portait sur 2,3 millions de compteurs, sur les 51 millions de compteurs que compte l'Allemagne. Solutions30 a remporté environ 20 % de ce premier marché dont le déploiement a commencé en janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Pour des raisons bureaucratiques et économiques, les déploiements massifs de compteurs intelligents n'ont toutefois pas encore débuté en Allemagne. En début d'année 2023, le pays a voté une loi visant à accélérer les déploiements de compteurs intelligents sur le territoire, tout en annonçant que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kWh par an seraient contraints d'installer un compteur intelligent. L'adoption obligatoire des compteurs intelligents ne va donc concerner qu'une minorité des foyers allemands puisque la moyenne annuelle de consommation électrique dans le pays a été évaluée à 3500 kWh, Le Groupe reste attentif aux évolutions de marché dans ce pays car bien que très sélective, cette approche n'empêche pas les distributeurs d'électricité d'engager leur propre plan de déploiement de compteurs intelligents.

En Belgique, l'opérateur flamand Fluvius a débuté en mars 2021 le déploiement de ses compteurs intelligents. Unit-T, filiale de Solutions30, déploie 40% des 4,3 millions de compteurs Fluvius, ce qui contribue à la forte croissance du chiffre d'affaires sur le territoire. Ces déploiements devraient s'achever en décembre 2024.

En Belgique, l'adoption de l'IA, notamment avec Deepomatic, prend de l'ampleur. En automatisant le contrôle qualité, Deepomatic permet aux entreprises de télécommunications, aux services publics et aux sociétés d'énergie verte de vérifier 100% de leurs opérations sur le terrain en temps réel. Ce faisant, elles améliorent leur taux de réussite, éliminant ainsi les erreurs. Cette utilisation de l'IA renforce l'efficacité opérationnelle et la fiabilité des services, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités dans divers secteurs.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le changement climatique nécessite d'adopter des comportements éco-responsables et moins polluants. Dans ce contexte, le véhicule électrique est amené à se développer considérablement dans les années qui viennent. Le 28 mars 2023, le Conseil européen a adopté un règlement fixant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 plus strictes pour les voitures et camionnettes neuves. Ces nouvelles règles fixent les objectifs suivants :

- 55 % de réduction des émissions de CO2 pour les voitures neuves et 50 % pour les camionnettes neuves de 2030 à 2034 par rapport aux niveaux de 2021
- 100 % de réduction des émissions de CO2 pour les voitures neuves et les camionnettes à partir de 2035

Dans ce contexte, si la gamme de véhicules électriques commercialisés s'est considérablement étoffée, le manque de bornes de recharge en freine l'adoption et la pression exercée par les pays sur les constructeurs se répercutera vraisemblablement sur les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité qui devront déployer rapidement ces équipements partout en Europe.

Solutions30 dispose des compétences requises et des agréments pour se positionner sur ce marché grâce à son activité de déploiement des compteurs électriques intelligents.

Solutions30 estime que, sur la base des données existantes dans les pays disposant déjà d'un parc significatif de véhicules électriques (Norvège et Pays-Bas), le nombre moyen de chargeurs par véhicule électrique est supérieur à 1,1x.

Solutions30 s'est donc positionné sur l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe estime que son modèle lui permet d'être particulièrement compétitif sur le marché de l'installation de bornes à domicile et sur le lieu de travail, l'installation de bornes publiques nécessitant des interventions plus lourdes. Si, pour répondre à la demande de ses clients, le Groupe devait intervenir dans ce segment de marché, il s'efforcera de sous-traiter les activités les plus lourdes à des spécialistes.



Part estimée du marché total (en volume)	Emplacement	Caractéristiques
~ 70%	Domicile	<ul style="list-style-type: none"> Installations à domicile, à plus faible coût Bailleurs et propriétaires de logements Constructeurs automobiles, bailleurs et propriétaires de flottes
~ 20 %	Travail	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires d'installations et de flottes Propriétaires des locaux Recharge de haute qualité / charge rapide Petits travaux et maintenance
~ 1 %	Stations-services	<ul style="list-style-type: none"> Stations-services existantes, autoroutes et autres Nouvelles stations dédiées aux véhicules électriques Charge rapide Petits travaux et maintenance
~9 %	Domaine public	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités et parkings publics Gestionnaires de réseaux électriques et de télécommunications Bornes de recharge en AC et DC Installation et services complets

Le modèle économique du marché des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques est en train de se mettre en place et le Groupe se positionne auprès de la majeure partie des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé : professionnels de l'automobile, dont constructeurs, concessionnaires et sociétés de leasing, constructeurs de bornes de recharge, fournisseurs de solutions clés en mains, énergéticiens, groupes pétroliers, promoteurs et collectivités.

Solutions30 compte aujourd'hui plus de 50 clients actifs et a acquis une position reconnue sur un marché encore très fragmenté. Il est par exemple partenaire d'Enel en Italie où il assure la maintenance des installations actuelles. En France, il est partenaire de référence de Mobilize Power Solutions, en charge du déploiement de bornes de recharge pour les clients de Renault Group ou encore d'EDF pour le déploiement de son "plan mobilité électrique" en Europe et interviendra notamment sur l'installation et la maintenance des bornes à domicile et dans les petites entreprises. Le Groupe a également signé un partenariat paneuropéen avec EV Box, filiale d'Engie dédiée à la fourniture de solutions pour la recharge des véhicules électriques. Enfin, Solutions30 intervient auprès de groupes pétroliers et de constructeurs automobiles qui souhaitent déployer des bornes dans leurs stations-services, leurs concessions ou chez leurs clients.

Bien qu'il tarde à se structurer compte tenu notamment des retards de livraison enregistrés sur le marché automobile, Solutions30 s'attend à une croissance durable et significative de ce marché. En France, Enedis référence plus d'1,2 millions de points de charge installés, dont près de 700 000 chez les particuliers et près de 500 000 pour des sociétés. Le ministère de l'Économie et des Finances estime que d'ici 2030, environ 4 millions de bornes seront installées en France, dont plus de 3,5 millions à domicile. Le nombre de véhicules 100% électriques ou hybrides rechargeables en circulation est passé de moins de 1 000 en 2010 à plus de 1 100 000 en 2022. Dans le même temps, la France compte un peu plus de 82 000 points de recharge ouverts au public mais reste en deçà de l'objectif affiché par le Gouvernement de 100 000 points de recharge publics installés fin 2021.

A l'échelle européenne, le Groupe estime que d'ici 2025, plus de 6 millions de chargeurs seront installés, et 15 millions d'ici 2030. McKinsey évalue le montant des investissements nécessaires à environ 17 milliards de dollars US en Europe, sur la période 2020-2030. En Europe de l'Ouest, les voitures électrifiées (hybrides et 100 % électriques) dépassent depuis la fin 2021 les ventes de voitures à essence.

En 2023, Solutions30 a installé 9450 chargeurs électriques, marquant ainsi un pas de plus vers une mobilité durable. Avec près de 1000 experts spécialisés, le Groupe entend poursuivre son engagement envers l'innovation dans ce domaine et répondre aux besoins croissants du marché.

Énergies renouvelables ; panneaux solaires, éolienne et smart grids

La transition énergétique et l'essor des énergies renouvelables constituent également une opportunité pour le groupe Solutions30 qui s'est appuyé sur l'expertise de sa filiale Sotranasa pour développer une offre d'installations de panneaux solaires en B2B et auprès des particuliers. Le Groupe a consolidé son positionnement concurrentiel ces dernières années et s'est hissé parmi les cinq premiers acteurs du marché en France. Solutions30 a réalisé à date 668 projets photovoltaïques représentant une puissance installée de 1060 MWc. La mise en synergie des savoir-faire et compétences du Groupe en matière de réseaux électriques, de réseaux télécoms et d'intervention à domicile permet d'intervenir sur tous types et toutes tailles de projets photovoltaïques. Le Groupe entend structurer son offre en France et y poursuivre sa courbe d'apprentissage, d'autant qu'il s'agit d'un des pays Européens à plus fort potentiel.

La croissance de ce marché devrait s'accélérer dans les prochaines années car il est un vecteur important de souveraineté énergétique. Visant à renforcer l'indépendance énergétique de l'Union Européenne, le plan "RePowerEU" revoit ainsi à la hausse les objectifs d'intégration des énergies renouvelables de 40% à 45% à l'horizon 2030 portant la capacité totale de production d'énergies renouvelables à 1 236 GW d'ici à 2030.

Cette ambition s'appuie notamment sur une nouvelle stratégie solaire. La Commission européenne propose par exemple de raccourcir drastiquement les procédures

d'autorisation de permis de renouvelables. Elle a aussi prévu un budget de 300 milliards d'euros d'ici 2030 et rendu obligatoires les panneaux photovoltaïques pour les bâtiments publics et les centres commerciaux à partir de 2025, soit dans moins de 3 ans. Cette obligation a été étendue aux logements neufs construits à partir de 2029. Les États vont donc devoir prendre des mesures incitatives. En France par exemple, les parkings extérieurs d'une superficie supérieure à 1.500 m² seront équipés d'ombrières intégrant des panneaux solaires. C'est un début alors que le potentiel solaire inexploité dans le pays atteint plus de 1 100 GW.



RÉALISATIONS...



Démarrage du plus grand parc solaire flottant d'Europe

Q ENERGY s'est associé à un groupement d'entreprises dont Solutions30 Sud-Ouest pour construire le plus grand parc solaire flottant d'Europe. D'une capacité installée de 74,3 MWc, la future centrale flottante est la plus grande d'Europe à ce jour et sera composée de plusieurs îlots répartis sur un site de 127 hectares d'anciennes gravières. Elle alimentera en électricité l'équivalent de 37 000 habitants et permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 18 000 tonnes de CO₂ chaque année. 134 649 panneaux solaires seront installés sur les 6 îlots que comporte le site.

Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le potentiel inexploité sur toiture uniquement est estimé à 364 Gigawatts (GW), soit 3 fois plus que la puissance de l'ensemble du parc de production français toutes filières confondues (nucléaire, thermique, renouvelable). Le Cerema, estime à 775 GW le gisement inexploité au sol et sur les parkings. Pour référence, la puissance du parc photovoltaïque français atteignait 15,8 GW à la fin du troisième trimestre 2022.

Le Groupe Solutions30 estime bénéficier à terme des atouts nécessaires pour adresser ces marchés dans tous les pays où il est présent.

Avec l'acquisition d'ELEC-ENR, une entreprise spécialisée dans le raccordement électrique des parcs éoliens, Solutions30 a renforcé ses capacités dans le domaine des énergies renouvelables. ELEC-ENR est spécialiste dans

la conception et la réalisation d'installations électriques à haute et basse tension, ainsi que dans le domaine du raccordement de parcs éoliens, la rénovation de centrales hydroélectriques, les installations photovoltaïques et les équipements électriques des centrales de méthanisation. En 2023, 50 parcs (243 éoliennes) ont été raccordés, représentant 590 MW.

Face à des sources d'énergie qui se multiplient, et des besoins toujours plus nombreux, que ce soit par exemple pour la recharge de véhicules ou l'utilisation de pompes à chaleur, les réseaux électriques doivent s'adapter. L'injection, sur le réseau électrique, de flux d'énergie renouvelable intermittente, représente un défi majeur pour leur développement. La Commission Européenne estime qu'il faudra réaliser 584 milliards d'euros d'investissements dans le réseau électrique entre 2020 et 2030, en particulier dans le réseau de distribution. Sur ce montant, 400 milliards d'euros d'investissements devraient être alloués au réseau de distribution au cours de la période 2020-2030, dont 170 milliards d'euros consacrés à la numérisation.

Dans ce contexte, les smart grids offrent des avantages considérables. Intégrées au sein des sites de production, dans les infrastructures réseau et chez les consommateurs, les smart grids combinent les technologies du numérique et de l'électricité pour optimiser l'ensemble des mailles du réseau.

L'utilisation des smart grids permet ainsi d'optimiser l'électricité, de sa production jusqu'à sa consommation. Grâce à des capteurs, les smart grids collectent les données relatives à la production et la consommation d'énergie, permettent de suivre en continu l'état du réseau et d'optimiser son fonctionnement.

Les acteurs des smart grids comprennent à la fois les grands énergéticiens, les groupes de télécommunications, les acteurs de l'électrotechnique et de l'informatique, tous clients de Solutions30 qui a donc un rôle à jouer dans ce segment de marché.



Technology Solutions

Solutions30 offre deux types de prestations dédiées à l'assistance informatique :

- Des services d'interventions sur site pour installer, configurer et déployer des solutions IT intégrées, puis réaliser des opérations d'assistance ou de maintenance :
 - Déploiement, maintenance (MCO) et Assistance informatique sur site ou en atelier de tout type d'équipements, matériels informatiques ou réseaux, équipements multimédias ;
 - Gestion du poste de travail (IMAC - Installation, Mouvement, Ajout, Changement).

- Des kiosques de service (« Service Desks ») intégrés aux sites des clients et permettant d'apporter un service d'ultra-proximité en instantané :

- Support multi-devices de proximité : traitement des demandes et incidents sur l'environnement de travail ;
- Maintenance préventive et curative sur matériels informatique et multimédia ;
- Prestation sur-mesure VIP / Etat-Major : assistance téléphonique et physique (même au domicile) 7 jours/7 et 24 heures/24.



Ce marché, plus mature, est aussi en mutation. Sous l'effet de la baisse des prix des matériels informatiques, il est devenu un marché de remplacement où la compétence logistique est clé, et non plus un marché de réparation et d'assistance où les compétences techniques faisaient la différence. Solutions30 s'appuie sur un maillage territorial dense de techniciens itinérants et des outils logistiques et de gestion performants qui lui permettent de garantir des délais d'intervention courts, ainsi que des tarifs compétitifs. Le Groupe cible prioritairement des entreprises disposant d'un grand nombre de sites à l'échelle d'un territoire (réseaux bancaires, acteurs de la grande distribution,...) ou ayant de forts besoins en matière de proximité clients et interventions à domicile (distributeurs de produits high-tech et multimédia), et se positionne auprès de fabricants de matériels informatiques afin de réaliser leurs prestations de maintenance.

Pour mener à bien ses missions, Solutions30 bénéficie des effets d'échelle qui découlent de son organisation et s'appuie notamment sur :

- Des centres logistiques qui permettent de réaliser différentes prestations, de réception/envoi de matériel, mais aussi de contrôle, réparation, configuration ou paramétrage d'équipements, et qui abritent les stocks délocalisés des clients afin de garantir des délais d'intervention rapides. A ce titre, le Groupe a ouvert en 2022 un nouveau centre logistique à Marly-la-Ville, en région parisienne.
- Des centres d'appels, dans les pays d'implantation du Groupe mais aussi au Maghreb et en Europe de l'Est qui assurent la planification des rendez-vous, le support technique de premier niveau, le diagnostic à distance.
- Des outils informatiques propriétaires qui permettent d'automatiser et suivre un grand nombre de tâches, et enrichissent l'expérience utilisateur.

Aujourd'hui, de nouveaux besoins apparaissent. Le cloud, la multiplication des équipements, la mobilité font évoluer les besoins des utilisateurs. Demain, avec l'essor de la 5G, les objets connectés et le « edge computing », les services applicatifs qu'il offre mais aussi et surtout les dispositifs périphériques qu'il requiert généreront de nouveaux besoins et de nouvelles opportunités pour l'activité IT de Solutions30. Au-delà de l'installation de nouveaux périphériques, il faudra être en mesure d'assurer la maintenance de ces dispositifs rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est justement le cœur de métier de Solutions30 qui saura alors déployer les compétences nécessaires pour capter de nouvelles opportunités de développement.

De plus, avec la progression du télétravail qui a fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions30 à fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout supplémentaire dans le secteur.

La montée en puissance de l'Internet des Objets offre un potentiel de croissance significatif pour Solutions30 puisque tout objet connecté nécessite installation physique et maintenance.

Industrie 4.0, Smart City, Smart Building, Smart Home, véhicules autonomes, santé connectée sont autant de concepts qui commencent à prendre corps au fur et à mesure que les technologies deviennent plus abordables et plus largement disponibles. Ces progrès technologiques sont sources de gains de productivité dans les entreprises tandis que, pour les particuliers, ils offrent des bénéfices majeurs, que ce soit en termes d'économies, de santé ou de sécurité.

L'Internet des Objets recouvre un nombre très large d'applications puisqu'aujourd'hui « tout » est connecté. Le Groupe Solutions30 est présent dans ce domaine et accompagne plusieurs grands acteurs parmi lesquels un opérateur de télécommunications qui déploie une offre « maison connectée », le leader mondial de la vente en ligne, un fabricant de dispositifs médicaux connectés, un fabricant de solutions domotique. Ce secteur constitue une réserve de croissance importante pour le Groupe qu'il est aujourd'hui encore difficile d'évaluer avec précision.

1.5.2 Secteurs géographiques

Le Groupe Solutions30 a une très forte présence en France dans l'univers des services multi-techniques de proximité, tant dans le domaine des télécommunications que de l'énergie.

Le Groupe est présent dans dix pays :

- France ;
- Belgique, Pays-Bas, Luxembourg (Benelux) ;
- Allemagne ;
- Espagne, Portugal (Péninsule Ibérique) ;
- Italie ;
- Pologne ;
- Royaume-Uni.

Dans tous ces pays, le Groupe souhaite dupliquer le modèle français, plus mature. Les sous-jacents de ces marchés sont similaires avec une tendance forte à l'externalisation des services de proximité et bien sûr les

leviers de croissance structurels que sont la transformation numérique et la transition énergétique. Le Groupe estime qu'il a aujourd'hui un positionnement significatif dans l'ensemble des pays où il est présent, même s'il n'a pas encore atteint une taille critique cible en dehors de la France et du Benelux.

Ces deux dernières années, la répartition du chiffre d'affaires par pays était la suivante :

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2023	Exercice clos 31 décembre 2022
France	403,3	425,9
Benelux	381,6	221,9
Allemagne	63,2	61,8
Péninsule Ibérique	56,1	58,7
Italie	65,4	67,5
Pologne	49,5	33,6
UK	37,9	35,1
Total autres pays	272,1	256,8
Total Chiffre d'affaires	1 057,0	904,6

France

Entre 2015 et 2020, la France a tiré la croissance du Groupe grâce (i) au Plan Très Haut Débit qui a permis le déploiement rapide de la fibre optique en métropole et outre-mer et (ii) au déploiement des compteurs d'électricité communicants. Ces marchés ont aujourd'hui atteint leur phase de maturité. De marchés de déploiement, ils deviennent des marchés de maintenance, par essence plus récurrents.

Si ce cycle de marché est normal, il intervient dans un contexte macro-économique jamais vu, entre crise sanitaire et pénuries sur les chaînes d'approvisionnement, guerre en Ukraine et forte inflation. En 2020-21, le recours forcé au télétravail a provoqué un pic d'activité très fort dans le déploiement de la fibre optique et le raccordement des abonnés. A ce pic d'activité a succédé une phase d'adaptation brutale sur le marché de la sous-traitance, avec des conséquences sur toute la filière économique. Dans le même temps, les ruptures sur les chaînes d'approvisionnement ont freiné le démarrage des relais de croissance dans la transition énergétique.

En conséquence, les activités du groupe en France ont connu un trou d'air en 2022, suite à quoi les conditions de marché se sont progressivement normalisées. En 2023, alors que les activités télécommunications sont restées atones, la fin de l'année a vu s'amorcer l'essor des activités liées à la transition énergétique, en particulier le photovoltaïque. Les bases d'un retour à la croissance sont donc posées sur des marchés qui restent structurellement porteurs et sources de nouvelles opportunités de croissance. Cette transition opérationnelle en France a conduit le Groupe à relancer un processus de planification stratégique à moyen terme, pour anticiper les évolutions des marchés dans lesquels il opère. Le but est de bien apprécier la durée des cycles technologiques sous-jacents de ses activités et d'implémenter les transitions opérationnelles nécessaires en amont.

Benelux

En Belgique, Solutions30 est devenu l'un des principaux acteurs du marché des services de proximité dans le secteur des télécommunications grâce à l'accord d'externalisation signé avec Telenet sous forme de "Vested Partnership" et à la création de Unit-T. Unit-T est une joint-venture dans laquelle Solutions30 détient 70 % et Telenet 30 %. Unit-T a été créé en 2018 et emploie 1.500 personnes. Unit-T dispose d'un potentiel de croissance important, auprès de Telenet bien sûr mais également auprès d'autres clients comme en témoigne le contrat majeur signé fin 2020 avec Fluvius pour le déploiement de ses compteurs intelligents.

La Belgique s'est lancée dans des plans de déploiement FTTH ambitieux. Solutions30, fort de solides références ailleurs en Europe et d'un maillage territorial dense, a signé des contrats cadre avec des acteurs de premiers plans comme Fiberklaar ou Unifiber, et joue actuellement un rôle important sur ces marchés comme en témoigne la très forte croissance enregistrée au Benelux en 2023, à plus de 70% sur l'ensemble de l'année, essentiellement tirée par la Belgique.

Aux Pays-Bas, Solutions30 a cherché à renforcer sa présence et sa couverture du territoire. En 2019, le Groupe a acquis 51% d'I-Holding BV, société mère d'I-Projects Group, qui réalisait 11 millions d'Euros de chiffre d'affaires avec 130 techniciens intervenant dans l'installation de compteurs intelligents et le déploiement de la fibre optique. Les Pays-Bas constituent une réserve de croissance pour le Groupe alors qu'une deuxième vague de déploiement des réseaux FTTH a débuté. La signature d'un contrat cadre avec Open Dutch Fiber illustre ce potentiel. La position d'I-Projects Group sur des activités diversifiées lui permet en outre de disposer des accès aux marchés de demain : déploiement des bornes de recharge

pour véhicules électriques et installation des objets connectés qui seront au cœur des « smart cities ».

Autres Pays

En Allemagne, Solutions30 entend se concentrer sur le marché des télécommunications, principal levier de croissance, et dans lequel le Groupe a signé d'importants contrats en 2023 dans le domaine de la fibre, tout en restant à l'écoute d'opportunités dans le domaine de l'énergie et de l'IT. Le Groupe est entré sur le marché allemand en 2013 avec l'acquisition de B+F, suivie de l'acquisition de Connecting Cable en 2014.

Le Groupe a ensuite élargi son empreinte régionale et consolidé son positionnement en rachetant ABM en 2017. Solutions30 fournissait historiquement des activités d'installation et de maintenance aux trois plus grands opérateurs télécoms du pays, un atout considérable dans un marché qui s'est transformé à la suite de l'acquisition en 2019 de Unitymedia, 3ème opérateur du pays, par Vodafone, 2ème opérateur, dont Solutions30 est aujourd'hui l'un des 5 partenaires de référence. Compte tenu de l'environnement politique en Allemagne et de la structure du marché, le pays est très en retard en matière d'infrastructures de télécommunication. Seuls 9% des ménages allemands bénéficient d'une connexion Internet très haut débit. Tous les principaux opérateurs de télécommunications ont annoncé des programmes d'investissement dans le déploiement FTTH. Après une phase de démarrage très chaotique, le marché est en train de décoller. Avec 41,5 millions de foyers, l'Allemagne constitue un marché extrêmement prometteur et particulièrement stratégique pour Solutions30. Fort de succès commerciaux majeurs en 2023, le Groupe considère désormais l'Allemagne comme un puissant relais de croissance à court terme.

En Espagne, Solutions30 a redynamisé sa présence grâce à l'acquisition de Salto Telecomunicaciones et de Grupo Magaez en 2018.

En 2019, le Groupe a signé en Espagne l'acquisition stratégique de Provisiona, une société réalisant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires et employant 42 personnes, dans le domaine des réseaux mobiles, en particulier de la 5G. Le Groupe a aussi pris le contrôle de Vitgo Telecomunicaciones, société qui réalisait 8,4 millions d'Euros de chiffre d'affaires.

Depuis, Solutions30 a gagné des parts de marché en Espagne et a renforcé sa collaboration non seulement avec les opérateurs de télécommunications mais aussi avec les équipementiers, dont notamment Ericsson et Nokia.

Alors que le marché de la fibre arrive à maturité, le Groupe réaffirme son engagement envers les activités les plus rentables, en particulier dans le secteur de l'énergie, en raison de son potentiel important. Cette concentration stratégique vise à maximiser les rendements et à capitaliser sur les opportunités de croissance prometteuses.

En Italie, TIM (Telecom Italia) a confié à Solutions30 un contrat de 210 millions d'euros sur 5 ans pour déployer son réseau fibre dans le Piémont et la Vallée d'Aoste. Ce contrat stratégique est exécuté en coopération avec Elecnor qui assure et facture 40% du contrat. Il a permis à Solutions30 de s'affirmer en tant que partenaire clé aux côtés de TIM. Néanmoins, en raison des difficultés qu'a

récemment connues cet opérateur, les interventions de Solutions30 sont aujourd'hui à l'arrêt et le Groupe négocie avec TIM pour trouver une issue favorable à la situation. Le Groupe poursuit par ailleurs en Italie son expansion dans le domaine de la mobilité électrique mais aussi des réseaux mobiles. Solutions30 a ainsi acquis 60% du capital de la société ALGOR SRL qui réalise un peu moins de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires dans des télécommunications mobiles.

En Pologne, le Groupe a réalisé en 2019 deux opérations afin de s'implanter sur ce territoire : l'acquisition des activités de services de proximité de Sprint dans les télécoms et l'acquisition des actifs de la société polonaise Elmo, partenaire privilégié d'Orange. La Pologne offre des fondamentaux de marché très attractifs, que ce soit en termes de taille, de densité de population ou de marché puisque le pays investit en continu dans son infrastructure numérique.

Au cours de l'exercice 2022, Solutions30 a intégré les activités de Sirtel, spécialisée dans la gestion de programmes de déploiement de réseaux mobiles, réalisant un chiffre d'affaires de près de 3 millions d'euros. Avec cette nouvelle base dans la région de Varsovie, le Groupe a remporté un nouveau contrat pluriannuel avec Orange portant sur la fourniture de services d'installation et de maintenance du réseau cuivre et FTTH dans l'ensemble de la zone de Varsovie.

Solutions30 s'est implanté **au Royaume-Uni** en 2020 en signant l'acquisition de 100% de la société Convergent Ltd qui réalisait à l'époque environ 17,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Depuis son intégration au Groupe Solutions30, Convergent s'est développée dans le secteur des télécommunications fixes pour accompagner les déploiements FTTH au Royaume-Uni, et s'est positionné dans la mobilité électrique. En octobre 2021, Solutions30 a acquis la clientèle et certains actifs de la société Mono Consultants Ltd qui offre des services clés en main liés au déploiement des infrastructures de télécommunications mobiles, de la conception du réseau à son déploiement. Ces deux sociétés opèrent désormais sous la marque Solutions30. Le Groupe se positionne sur le marché anglais des télécommunications fixes et il est actuellement en phase de conquête de parts de marché.

Début 2023, Solutions30 a signé sur ce territoire son deuxième partenariat de "vested outsourcing", après celui conclu avec Telenet en Belgique. Dans le cadre de ce contrat, Solutions30 déploiera le réseau Community Fiber pour plus de 200 000 foyers londoniens. Ce contrat prend la forme innovante de "vested outsourcing" en ce qu'il engage les deux parties sur des intérêts et des objectifs pleinement alignés de création et de partage de valeur.

FACTEURS DE RISQUES ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

2.1	Facteurs de risques propres à la société	48
2.2	Assurances	53
2.3	Dispositifs de contrôle interne	53
2.4	Gouvernance, Risque et Conformité	56



2. FACTEURS DE RISQUES ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

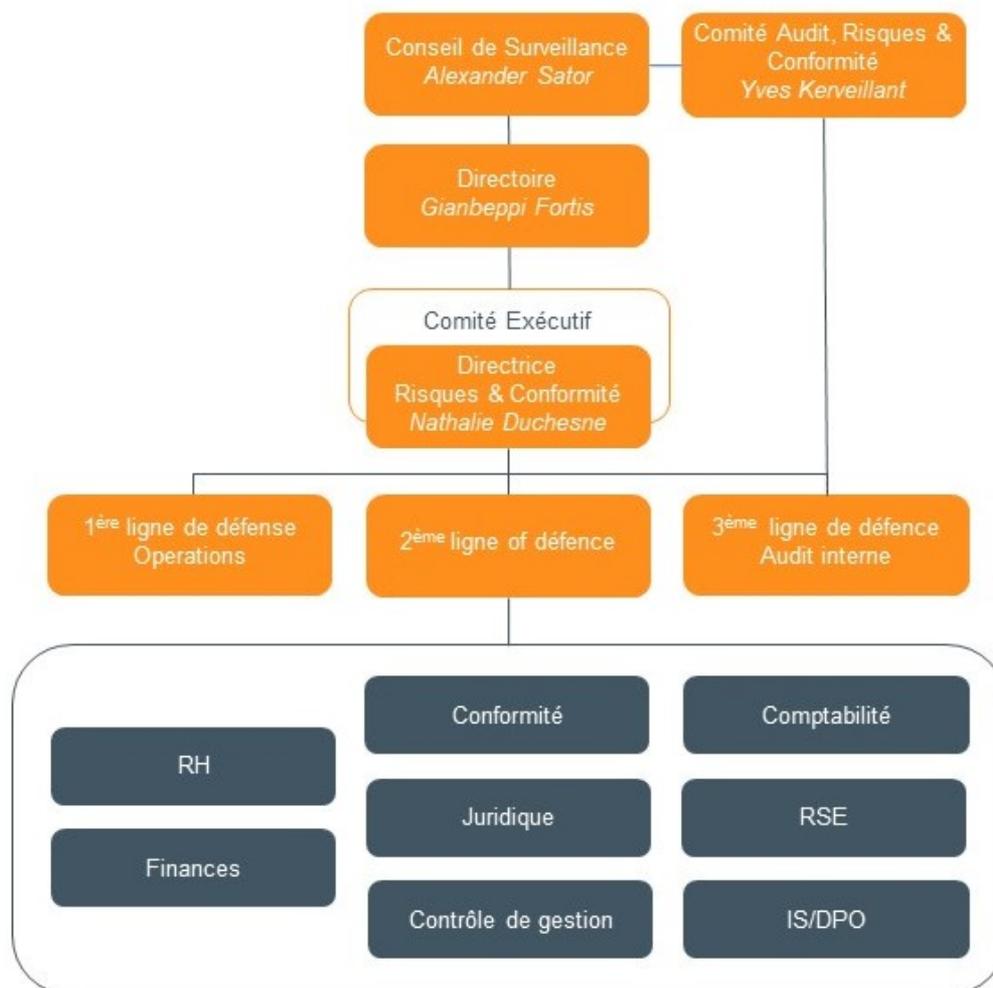
2.1 Facteurs de risque propres à la Société

Gestion des risques

En 2023, le Groupe a poursuivi la gestion de ses risques au niveau centralisé et local. Un effort particulier a été mené pour sensibiliser davantage les directeurs de BU et les CEO pays, ce qui a résulté sur une plus grande implication de leur part et au total, une amélioration de la gestion des risques. La cartographie des risques est alimentée par les risques rapportés par les CEO pays et les Directeurs de BU. Les risques du Groupe sont gérés dans un outil Zenya qui permet un meilleur suivi des risques et de leur traitement. A partir de juillet 2024, la

gestion des risques se voit une nouvelle fois renforcée : le directoire, appuyé par le Comité Audit, Risques et Conformité, a décidé la création d'un département Audit interne qui développera un plan d'audit basé sur le référentiel COSO. Ce nouveau département sera composé dans un premier temps par deux auditeurs dont l'un est spécialisé en cybersécurité.

Gouvernance



Comme le montre le schéma ci-dessus, la gestion des risques au sein du Groupe est assurée au niveau

- opérationnel (1ère ligne de défense). Les risques sont identifiés à ce niveau et les contrôles internes réalisés permettent de les gérer ;
- fonctions support (2ème ligne de défense). Toutes les fonctions support contribuent à gérer les risques dits transversaux qui touchent tous les processus et toutes les entités du Groupe ;
- audit interne (3ème ligne de défense) qui, via l'audit des processus et entités les plus risqués, contribue de façon significative à la gestion des risques du Groupe. Les deux auditeurs sont indépendants des activités auditées, ils n'ont aucun rôle opérationnel et dépendent directement du Directeur Risques et Conformité qui rapporte au comité Risques & Conformité et au Directoire. Le processus d'audit interne fera l'objet d'une revue externe.

Méthodologie

L'approche retenue dans la politique du Groupe en matière de Gestion des risques est holistique, elle considère et intègre tous les risques du Groupe ainsi que leur interaction.

Une fois identifiés, les risques sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact sur les ressources humaines, financières, opérationnelles ainsi que sur la réputation.

La probabilité d'occurrence est évaluée comme suit :

Exceptionnel	1 fois tous les 15 ans
Peu probable	1 fois tous les 10 ans
Probable	1 fois tous les 3 ans
Très probable	1 fois tous les 12 mois
Quasi certain	1 fois tous les 6 mois

L'impact est évalué comme suit :

Résultat net consolidé/chiffre d'affaires du Groupe	
Impact < 0,3	Impact très faible
0,3 < Impact < 1	Impact faible
1 < Impact < 3	Impact moyen
3 < Impact < 5	Impact élevé
Impact > 5	Impact très élevé

La probabilité et l'impact de chaque risque est multipliée pour donner le positionnement suivant :

P = 5	5	10	15	20	25
P = 4	4	8	12	16	20
P = 3	3	6	9	12	15
P = 2	2	4	6	8	10
P = 1	1	2	3	4	5
Probabilité / Impact	I = 1	I = 2	I = 3	I = 4	I = 5

Échelle de Risques

■	Très Faible
■	Faible
■	Moyen
■	Elevé
■	Très élevé

Les mesures de traitement des risques les plus appropriées (Acceptation, Refus, Transfert et/ou Mitigation) sont définies pour traiter chaque risque et si une mesure de mitigation est nécessaire, elle est développée à la suite d'une analyse coût/bénéfice.

Les risques les plus critiques (zones rouge et orange) doivent être traités immédiatement, les risques moins critiques (zone jaune) sont ensuite traités et les risques les moins critiques (zones grise et verte) font l'objet d'un suivi régulier.

Typologie de risques

Au niveau du Groupe, les risques identifiés et traités peuvent être regroupés comme suit.

Risques stratégiques

ESG	Mitigation
<p>Les critères ESG font partie intégrante de la stratégie, de tous les projets et de toutes les actions du Groupe. L'existence d'un comité Stratégie-ESG du Conseil de Surveillance est très révélateur à ce sujet. Des objectifs ESG réalistes et ambitieux ont été définis et d'autres, notamment celui relatif aux émissions de CO2 sera défini en cours d'exercice. La nature de nos activités et notre modèle d'affaires compliquent l'atteinte des objectifs ESG définis.</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prises pour gérer les risques liés aux critères ESG et atteindre les objectifs retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement du Groupe dans le SBTi afin de définir un objectif de réduction de nos émissions de CO2 en valeurs absolues ; • Séances de sensibilisation organisées pour tout le management ; • E-learning disponible sur la plateforme S30 Academy pour tous les salariés du Groupe ; • Suivi mensuel des indicateurs retenus ; • Dépendance entre l'atteinte des indicateurs ESG et bonus des managers ; • Coopération renforcée et constante entre les équipes locales et l'équipe ESG centrale ; • Voir Performance extra-financière du rapport (chapitre 3).
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

NON-CONFORMITÉ	Mitigation
<p>Le projet GRC visant à renforcer la gouvernance du Groupe a débouché sur la révision voire la définition de politiques, de chartes et de toute une série de documents structurant pour le Groupe.</p> <p>L'appropriation et la mise en place de tous ces nouveaux éléments nécessitent un changement des habitudes de travail, ce qui prend du temps et qui, dans une certaine mesure, va au-delà du Groupe, avec par exemple le code de conduite des partenaires commerciaux. Le risque de non-conformité peut entraîner des comportements non-éthiques, des pertes financières et avoir un impact sur la réputation du Groupe.</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prises pour gérer les risques liés à la non-conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les résultats tangibles du projet GRC vis-à-vis des différentes entités du Groupe via des ateliers spécifiques ; • Formation en ligne ; • Sensibilisation des équipes lors des contrôles de conformité ; • Gestion des cas rapportés via la plateforme de dénonciation et • Sanctions appliquées dès la non-conformité à un élément de gouvernance.
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

RÉPUTATION	Mitigation
<p>Une campagne de dénigrement, une couverture médiatique préjudiciable, une publication ou des messages inappropriés pourraient ternir l'image et la réputation du Groupe.</p>	<p>Afin de réduire la probabilité d'être la cible de telles campagnes, plusieurs mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la gouvernance ; • Sensibilisation des collaborateurs ; • Définition d'un plan de gestion de crise ; • Politique de communication régulière ; • Dispositif de veille média ; • Participation à des événements externes ciblés.
<p>Ce risque est moyen pour le Groupe.</p>	

Risques opérationnels

SOUS-TRAITANTS	Mitigation
<p>En 2023, le Groupe Solutions30 a fait appel à quelque 7500 sous-traitants qui agissent en son nom et pour son compte. Toutefois, le Groupe demeure responsable des prestations exécutées par ces sous-traitants. Cette approche offre une grande flexibilité d'action.</p> <p>En même temps, ce modèle d'affaires expose le Groupe au risque lié à</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réputation des sous-traitants ; • la gestion des interventions par les sous-traitants ; • la qualification des salariés des sous-traitants ; • le respect par les sous-traitants des lois en matière de droit du travail et d'immigration ; • le respect par les sous-traitants des politiques internes du Groupe. <p>Ces risques pourraient avoir un impact négatif sur la réputation du Groupe, mettre en cause sa capacité à tenir ses engagements, à respecter les réglementations en cours et à satisfaire les attentes de ses clients.</p>	<p>Le Groupe a développé un processus de vérification des Tiers très pointu. Chaque Tiers et donc chaque sous-traitant qui souhaite travailler pour Solutions30 doit tout d'abord faire l'objet d'une analyse poussée quant à son identité, ses bénéficiaires effectifs, sa solidité financière, sa réputation et ses connexions. Cette analyse est menée par une équipe dédiée experte qui dispose d'un outil puissant réalisant des KYC de nos Tiers. Lorsque cette analyse ne montre pas de risques, il est demandé aux sous-traitants de déposer sur notre plateforme dédiée, mySupplace, tous les documents légaux et réglementaires requis pour initier une relation commerciale. C'est seulement lorsque le KYC préliminaire est réalisé et ne montre aucun risque et lorsque les documents requis sont téléchargés sur mySupplace que la relation commerciale peut être initiée. Cette base de données est mise à jour en continu par les référents Conformité de chaque pays.</p>
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

CYBERSÉCURITÉ	Mitigation
<p>Les activités du Groupe et les interventions des techniciens sont organisées et optimisées au sein de la plateforme informatique propriétaire du Groupe. L'outil centralise et alloue les demandes d'interventions dans un souci d'optimisation des compétences, du savoir-faire et des temps de trajet des techniciens.</p> <p>Une attaque informatique et/ou une défaillance technique pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe, notamment sa capacité à optimiser les interventions des techniciens et sur celles de ses clients : endommagement de leur réputation, divulgation d'informations confidentielles, divulgation d'informations opérationnelles, non-accessibilité totale ou partielle des données et non-conformité par rapport à la législation ou aux exigences des clients.</p>	<p>Toutes les bases de données nécessaires à la bonne exécution des prestations du Groupe sont sauvegardées une fois par jour. Cette sauvegarde est testée quotidiennement en restaurant le dernier planning de production dans un environnement de débogage. La base de données de production est également dupliquée en temps réel sur une base de données secondaire peut être sollicitée en 20'.</p> <p>L'assurance cyber a été reconduite .</p>
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

RESSOURCES	Mitigation
<p>La pandémie et la guerre en Ukraine ont créé une pénurie de ressources humaines et matérielles. Il devient difficile de trouver des techniciens et des retards significatifs sont enregistrés dans la livraison de matériels.</p> <p>Cette situation entraîne un risque de retards, de non-qualité, d'insatisfaction clients, d'impayés, de problème de trésorerie, etc.</p>	<p>Plusieurs mesures de mitigation ont été initiées pour réduire ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Focus sur le recrutement de jeunes que nous formons dans nos académies ; • Recrutement dans tous les pays où le Groupe est présent ; • Offre de formation complète via S30 Académie ; • Qualité élevée via notamment la certification ISO 9001 et l'élargissement des bonnes pratiques ISO au travers de tout le groupe et • Planification à long terme avec nos clients pour sécuriser les stocks.
Ce risque est élevé pour le Groupe.	

Risques liés aux marchés adressés

ACTIVITES DU GROUPE	Mitigation
<p>Le Groupe opère sur des segments de marché qui ont des niveaux de maturité différents. La gestion des montées en charge dans les segments en croissance et de la réorganisation dans les segments en décroissance engendre des risques : perte de qualité, insatisfaction clients, perte de marge, difficulté de recrutement.</p>	<p>Le Groupe veille à ce que son portefeuille d'activités soit diversifié d'un point de vue géographique, type d'activité et typologie de clients.</p> <p>De plus, le Groupe met en place des synergies entre activités pour permettre le transfert de compétences et de personnel entre elles, le but étant de rendre les phases transitoires de croissance et décroissance les plus courtes possibles.</p> <p>Le recours à la sous-traitance (environ la moitié des intervenants du Groupe sont des sous-traitants) est important pour ajouter de la souplesse dans la gestion des phases transitoires.</p>
Ce risque est élevé pour le Groupe.	
<p>La conjoncture actuelle, toujours marquée par la guerre en Ukraine, un taux d'inflation et des taux d'intérêt relativement soutenus, accroît les risques financiers du Groupe, en particulier le risque de taux et le risque de liquidité (dette).</p>	<p>Mitigation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation du recours à la dette ; • Gestion centralisée de la trésorerie (Cash pooling) ; • Rolling budget ; • Suivi renforcé des coûts (Réévaluation, priorisation, report, annulation) et • Négociation avec les partenaires commerciaux pour assurer un transfert des augmentations tarifaires.
Ce risque est élevé pour le Groupe.	

Revue des risques

Les risques sont revus au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement nouveau apparaît et pourrait avoir une incidence sur les activités du Groupe.

À ce jour, le Groupe n'identifie pas d'autres facteurs de risque de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant avoir un impact significatif (in)direct sur les activités du Groupe.

2.2 Assurances

Solutions30 a mis en place un programme d'assurance international géré de manière centralisée et couvrant, entre autres, la responsabilité civile générale et professionnelle ainsi que la cybersécurité. En outre, chacune des filiales opérationnelles de Solutions30 souscrit à diverses polices d'assurance locales obligatoires et doit en même temps adhérer au programme d'assurance qui est négocié et mis en place au niveau du Groupe, à moins qu'il n'y ait des réglementations locales plus strictes ou des exceptions géographiques en place.

Les polices d'assurance responsabilité civile du Groupe ont été renouvelées le 1er janvier 2024, pour une durée d'un an, selon les conditions du marché.

Ces dernières sont régulièrement mises à jour, dans le but de s'adapter à la taille du Groupe et de prendre en compte les risques industriels du marché mondial de l'assurance. Le Groupe a souscrit des polices auprès de plusieurs assureurs de premier plan et de renommée mondiale.

Compte tenu du développement des activités et des marchés dans d'autres pays, Solutions30 a initié au premier trimestre 2023 un audit de ses assurances à l'échelle du Groupe, avec l'aide d'un courtier d'assurance de premier plan. Ledit audit visait à assurer la couverture appropriée dans chaque pays où Solutions30 opère ainsi qu'à optimiser et minimiser les frais accessoires. Le résultat de l'audit a révélé que les assurances du Groupe sont conformes aux pratiques du secteur et suffisantes pour couvrir les risques normaux dans ses opérations.

2.3. Dispositif de contrôle interne

2.3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante des processus du Groupe. Dans le cadre de la transformation en cours décrite au chapitre 4.3 du présent rapport, le processus de contrôle interne a été examiné et documenté. Il vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et à la bonne exécution de ses services ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs définis par le Groupe.

2.3.2 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein de Solutions30 sont les suivants :

Comité Audit, Risques et Conformité

L'objectif principal du Comité Audit, Risques et Conformité est d'assister le Conseil de Surveillance dans la supervision et le contrôle du Directoire de la Société en supervisant, conseillant et préparant les décisions concernant, entre autres, le respect par la Société des lois et réglementations applicables et l'examen des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Conformément à la Charte du Comité Audit, Risques et Conformité, les responsabilités du Comité Audit, Risques

et Conformité en matière de contrôle interne et de gestion des risques de la Société sont les suivantes :

- A. Discussions et évaluation des politiques de la gestion des risques du Groupe, les procédures de contrôle interne et les procédures d'éthique professionnelle (y compris les procédures utilisées pour la préparation et le traitement des informations comptables et financières), ainsi qu'examiner la cohérence et l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour ces procédures et politiques ;
- B. Rendre compte au Conseil de Surveillance des principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe, des questions relatives à l'information financière et des mesures prises par le Directoire pour surveiller et traiter ces risques et ces questions ;
- C. Examiner et évaluer des rapports sur les éventuelles lacunes, ou toute autre question similaire qui pourrait survenir et être pertinente pour le Groupe, le cas échéant.

Le Comité Audit, Risques et Conformité invite fréquemment les fonctions clés du Groupe à ses réunions, comme le Directeur Général Finance, le Directeur Consolidation, la Directrice Risque, Conformité et ESG et la Directrice Juridique. L'implication active de ces personnes est indispensable dans le cadre des sujets liés aux contrôles internes et à la vérification du respect des processus mis en œuvre au sein du Groupe.

De plus amples détails sur le Comité Audit, Risques et Conformité, y compris sa composition et ses responsabilités, sont mentionnés au chapitre 4.2.3 du présent rapport.

Directoire

Le Directoire fixe les grands principes de gestion de l'entreprise. Il définit les pouvoirs délégués aux Directeurs des business units au Comité Exécutif Groupe et au Comité Exécutif Pays et fixe, le cas échéant, les seuils jusqu'auxquels s'appliquent ces pouvoirs. Ces règles s'appliquent aux domaines suivants : gestion des filiales, fusions et acquisitions, gestion juridique, gestion financière, gestion opérationnelle, gestion commerciale, gestion des ressources humaines, communication, etc.

Comité Exécutif Groupe et les Comités Exécutifs Pays (à désigner ensemble sous le nom de ComEx)

Le ComEx traite tous les sujets concernant les activités et le fonctionnement des filiales du Groupe dans leurs différents aspects opérationnels et financiers. Il soutient également le Directoire afin de rationaliser le processus décisionnel et de hiérarchiser les questions à traiter par le Directoire.

En mars 2024, le Comité Exécutif Groupe a été réorganisé et le Directoire a nommé de nouveaux membres représentant diverses fonctions de soutien dans les domaines juridique, de la conformité, de la gestion des risques, de la finance, de l'informatique, des ressources humaines, de l'ESG, de la protection des données, des relations avec les investisseurs et de la communication.

Le Directoire est également assisté par les Comités Exécutifs Pays où chaque membre respectif est responsable du contrôle interne au sein du business unit ou du pays qu'il supervise, conformément aux règles préétablies de délégation de pouvoir. Le Comité Exécutif Pays respectif reçoit tous les mois un reporting au niveau de chaque business unit ou pays qui comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et des performances financières, le reporting présente également le suivi des effectifs, des opportunités commerciales et des principaux risques d'exploitation. Il constitue ainsi un outil de contrôle interne clé pour le Groupe. Le Comité Exécutif procède à l'analyse des données du mois précédent au cours des comités mensuels et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

De plus amples détails sur la composition et les responsabilités du Comité Exécutif sont disponibles au chapitre 4.3.3.

En plus de superviser les organismes, Solutions30 a mis en place 3 lignes de défense :

1. Opérations

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables internes, le Groupe assure également le contrôle des prestations qu'il délivre. Ce contrôle est assuré par des responsables Qualité qui se chargent de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi des contrôles avec les équipes opérationnelles.

2. Services support

Service de conformité **TPDD et autres contrôles**

Une équipe dédiée effectue plusieurs vérifications sur nos partenaires commerciaux avant d'entamer toute relation commerciale.

Ces contrôles initiaux concernent la situation financière, le réseau et la réputation de nos partenaires. Le résultat est maintenu dans une plateforme de conformité interne spécifique qui est continuellement mise à jour.

L'équipe dédiée effectue également de nombreux contrôles *ad hoc* pour les business units afin de garantir des niveaux de vérification appropriés.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et de contrôler les risques découlant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreur et de fraude, en particulier dans les domaines de la comptabilité et de la finance.

Direction Financière

La Direction Financière Groupe et les Directions Financières de chaque pays assurent une double mission d'expertise et de contrôle des données comptables.

Le contrôle financier est assuré au sein de chaque filiale par des contrôleurs financiers qui sont responsables à la fois du contrôle financier et du contrôle interne. Cette fonction relève du Directeur Général Finance de chaque pays. Chaque mois, le contrôle financier au niveau du Groupe analyse la performance financière pour ce mois et pour l'année à ce jour. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires mensualisées et à l'exercice précédent.

Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque business unit et au niveau consolidé pour le Groupe.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit annuel externe réalisé par les auditeurs du groupe et des filiales. Les inspecteurs des filiales publient des enquêtes limitées après le premier semestre de l'année, ainsi qu'un examen préliminaire et un audit des comptes de l'année à la fin de cette dernière. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont analysées, mises en œuvre et suivies par le Groupe sous la supervision du Comité Audit, Risques et Conformité.

Direction Juridique

La direction juridique établit un ensemble général de règles de gouvernement d'entreprise qui s'appliquent à tous les employés et partenaires du Groupe, et supervise les contrôles qui garantissent que les opérations du Groupe sont conformes à la loi.

Dans le cadre du projet GRC (défini en détail dans le chapitre 2.4 ci-dessous), un certain nombre de politiques et de procédures ont été mises en œuvre pour les salariés et partenaires du Groupe, à savoir le Code de Conduite, le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique de vérification des tiers, etc. Elles ont pour objet de fixer les

règles de comportement applicables à tous les collaborateurs, y compris les sous-traitants, dans le cadre de leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes filiales.

Chaque employé, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de Conduite. Ces principes sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi du contrat de travail de l'employé, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Chacun des Codes de Conduite susmentionnés est divisé en 3 parties et couvre les principaux thèmes suivants :

A. Responsabilité de chacun en tant que membre de la société

- Droits de l'homme ;
- Égalité des chances et égalité de traitement ;
- Durabilité et protection de l'environnement ;
- Dons, parrainages et actions caritatives.

B. Responsabilité de chacun en tant que partenaire commercial

- Conflits d'intérêts ;
- Cadeaux, hospitalité et invitations ;
- Interdiction de la corruption ;
- Relations avec des fonctionnaires et des titulaires de fonctions politiques ;
- Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
- Concurrence libre et loyale ;
- Interdiction des délits d'initiés.

C. Responsabilité de chacun au travail

- Sécurité au travail et soins de santé ;
- La protection des données ;
- Sécurité et protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle ;
- Sécurité informatique ;
- Traitement des biens de l'entreprise.

De plus, dans le cadre du projet GRC, Solutions30 a introduit le système de contrôle interne et de risque comprenant les politiques, directives, procédures et mesures permettant de garantir l'efficacité des opérations et la conformité aux lois et réglementations applicables.

Comptabilité

La comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;

- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

Un nouvel ERP financier (Oracle Netsuite) est en cours de mise en place afin de renforcer l'harmonisation des processus.

Trésorerie et financements

L'équipe financière de Solutions30 gère la trésorerie du Groupe de façon centralisée. Dans un souci de réduction de l'exposition aux risques, des procédures sont en place, notamment sur la gestion des taux d'intérêt, la centralisation automatique de la trésorerie (cash pooling) et le recours à l'affacturage déconsolidant.

Communication financière

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur du Groupe des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs (cf. Chapitre 7.6 du présent document).

3. Audit interne

Au 4ème trimestre 2023, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont approuvé la création d'un service d'audit interne dédié à la vérification complémentaire des contrôles internes et de la conformité au sein du Groupe. Une charte d'audit interne a été développée. Les audits internes axés sur les risques sont inclus dans un plan d'audit validé par le Comité Audit, Risques et Conformité et le Directoire. Les audits se concentreront sur les contrôles internes développés au cours du projet GRC. Un KPI mesurera le degré de conformité de chaque entité et ce résultat sera lié à la partie variable du Directeur de l'audit interne du Groupe.

2.4 Gouvernance, Risque et Conformité

En 2021, Solutions30 a engagé un plan de transformation, dans le but de renforcer son cadre de gouvernance et d'appliquer les meilleures pratiques du secteur. Le Conseil de Surveillance de Solutions30 a nommé un partenaire externe, cabinet de premier plan, spécialisé dans ce domaine et, avec son soutien, Solutions30 a lancé un projet visant à renforcer sa Gouvernance, la gestion des Risques et de la Conformité (« le Projet GRC »).

À travers ce projet, Solutions30 a consolidé ses bases pour mieux construire son futur et sa croissance. Des normes de conformité ont été établies dans l'organisation afin de guider l'intégralité des relations commerciales entre le Groupe et ses partenaires. Le Projet GRC avait pour objectif d'améliorer toutes les politiques et procédures au sein de Solutions30 et d'appliquer les meilleures solutions et les processus harmonisés dans l'ensemble du Groupe.

En tant que référentiel pour le Projet GRC, Solutions30 a choisi d'utiliser la loi anticorruption française Sapin II et s'est concentrée sur les axes de travail suivants (pour plus de détails, voir le chapitre 2.4 du rapport annuel 2022) :

- 1 Uniformisation du processus de vérification des tiers (Third Party Due Diligence « TPDD ») ;
- 2 Uniformisation des procédures de gestion des risques et renforcement du contrôle interne ;
- 3 Révision des codes de conduite ;
- 4 Amélioration du processus de dénonciation et introduction de la plateforme de dénonciation dédiée ;
- 5 Formation ;
- 6 Définition des mesures disciplinaires ;
- 7 Contrôle et surveillance.

Les actions suivantes ont été menées dans le cadre du Projet GRC : (i) revue de toutes les politiques et procédures existantes (ii) analyse de la conformité du Groupe aux réglementations anticorruption applicables (iii) entretiens approfondis avec le management de Solutions30 et de ses filiales, et (iv) consolidation et analyse des informations recueillies dans les étapes susmentionnées afin de définir des axes d'amélioration.

Au cours de 2023, Solutions30 s'est concentrée sur (i) la vérification des niveaux de conformité du Groupe avec les politiques, procédures et contrôles internes GRC nouvellement mis en œuvre, ainsi que (ii) sur le fonctionnement global des processus GRC. Les principales conclusions des vérifications ciblées GRC 2023 sont les suivantes :

A) De nombreuses sessions GRC organisées par Solutions30 au sein du Groupe se sont avérées très efficaces et ont amélioré la compréhension générale et la sensibilisation des employés. Elles ont également montré leur engagement à appliquer les pratiques et les directives GRC dans leur travail quotidien ;

B) Les nouveaux employés rejoignant le Groupe suivent une formation GRC obligatoire faisant partie du package d'intégration pour tous les nouveaux arrivants ;

C) Le processus TPDD évolue et s'améliore continuellement et est appliqué à l'échelle du Groupe ; tous les partenaires commerciaux passent par le processus TPDD avec une équipe TPDD dédiée, qui gère la vérification des partenaires commerciaux de Solutions30 ;

D) L'organisation de la conformité au sein de Solutions30 a été renforcée avec la nomination d'un responsable de la conformité dans chaque pays, chargé de gérer, en plus de l'équipe TPDD, toutes les vérifications de conformité des sous-traitants respectifs ;

E) La plateforme de dénonciation est gérée par une équipe spécialement dédiée et est disponible sur le site Internet du Groupe. La plateforme fonctionne correctement, et la Politique de dénonciation connexe est appliquée. L'ensemble du système de dénonciation chez Solutions30 répond aux exigences de la directive européenne sur les dénonciations ;

F) Les directives relatives aux mesures disciplinaires et au catalogue de sanctions sont mises en œuvre à l'échelle du Groupe ;

G) Le Centre de Connaissances GRC (plateforme GRC interne) fonctionne correctement et est accessible à tous les employés dans toutes nos langues d'exploitation ;

H) Les filiales de Solutions30 ont fait l'objet de vérifications de conformité et de contrôles internes sur site et ces contrôles se poursuivront ;

I) Les filiales appliquent les contrôles internes introduits par le projet GRC et continuent d'améliorer la formalisation des contrôles mentionnés, et

J) La transparence globale et l'engagement GRC des filiales ont augmenté et se sont avérés efficaces.

Par ailleurs, des objectifs GRC ont été inclus dans les objectifs annuels des membres du Directoire et des principaux cadres dans le but de souligner l'importance de ce sujet pour Solutions30.

La mise en œuvre du nouvel ensemble de politiques et de procédures continue d'être suivie et évaluée sous la supervision du Directeur Risque et Conformité Groupe par le biais de divers contrôles de conformité dans les filiales du Groupe Solutions30.

De plus, au premier trimestre 2024, Solutions30 a créé un niveau de contrôle supplémentaire, à savoir la fonction d'audit interne. Dans le même temps, la charte d'audit interne du Groupe a été révisée et mise à jour. La charte d'audit interne du Groupe énonce les principes clés d'audit interne et définit un cadre contraignant pour la planification opérationnelle, la programmation, la préparation et l'exécution des audits, des contrôles, et la création de rapports.

En dehors des procédures applicables, la charte décrit également les responsabilités et les rôles attribués au sein des services et indique comment l'assurance qualité est garantie dans les domaines d'audit.

SYNTHÈSE DES LIVRABLES GRC

Due Diligences sur les tiers

- Processus de Due Diligence sur les Tiers (TPDD) fonctionne
- Politique de Due Diligence sur les Tiers est appliquée
- Équipe TPDD opérationnelle à l'échelle du Groupe



Code de Conduite

- Mise en œuvre d'un nouveau Code de Conduite
- Nouveau Code de Conduite des Partenaires Commerciaux communiqué



Sanctions Disciplinaires

- Politique et du processus de gestion des sanctions appliquée



Risques et Contrôles Internes



- Vérification sur site des contrôles internes à l'échelle du Groupe
- Formalisation des contrôles internes
- Matrices des risques et contrôles, ainsi que manuel communiqués, appliqués à l'échelle du Groupe
- Renforcement des équipes de conformité pays

Mécanisme de dénonciation



- Plateforme de dénonciation accessible et efficace
- Politique et processus de dénonciation appliqués

Formation



- Formation GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) intégrée au programme d'intégration
- Sessions de sensibilisation GRC tenues et efficaces

Audit Interne

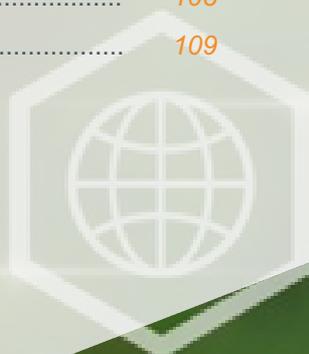


- Charte d'audit interne appliquée
- Audits basés sur les risques planifiés



PERFORMANCE EXTRA - FINANCIÈRE

3.1 Développement durable	61
3.2 Aspects environnementaux.....	76
3.3 Aspects sociaux	94
3.4 Conduite des affaires	108
3.5 Note méthodologique	109



|| CHIFFRES RSE

2023 VS 2022

ENVIRONNEMENT

CONSOMMATION D'ELECTRICITE

3 299 454 kWh (+14,52%)

3 122 kWh/M€ de CA (-2%)

CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

66 887 m³ (-77,7%)

EMISSIONS DE GES (Scope 1+2)

30 884 tCO₂e (+6,1%)

INTENSITE DES EMISSIONS DE GES (Scope 1+2)

29.22 tCO₂e/M€ de CA (-9.2%)

8,0% DU CA ALIGNE SUR LA
TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

SOCIAL/SOCIÉTAL

EFFECTIF MOYEN

7225

EMBAUCHES DE MOINS DE 30 ANS

37,1% (949 embauches <30 ans)

EVOLUTION DU PERSONNEL FEMININ

+3,6% (1,177 salariés, 16,3% du total des employés)

HEURES DE FORMATION

199 701 (+9% par rapport à 2022)

GOVERNANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITES

100%

Membres indépendants
avec expérience

Des membres aux
compétences
complémentaires et des
attributions élargies à
l'ESG

5 années

Ancienneté (Moyenne)

92%

Taux de présence
(moyen)

Voir chapitre 4 sur le Gouvernement d'entreprise pour les données détaillées

MESSAGE DU CEO

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et de fierté que je partage avec vous le chapitre 3 de notre rapport annuel 2023 sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG) de notre Groupe.

L'année qui vient de s'écouler a connu plusieurs défis, mais elle a également été une période de transformation et d'opportunités pour notre Groupe. Alors que nous continuons à évoluer dans un environnement très dynamique, nous restons fermement engagés dans nos principes fondamentaux en matière de durabilité et de responsabilité d'entreprise.

En ce qui concerne l'environnement, nous avons réalisé des progrès significatifs en matière de réduction de notre empreinte carbone. Nous avons réduit de 9,2% l'intensité de nos émissions de CO₂e (quantité de CO₂e émis par euro de chiffre d'affaires facturé; scopes 1 & 2) et nous avons franchi un important pas supplémentaire en nous engageant dans le SBTi. Cette initiative va nous permettre de définir un objectif plus précis de réduction des émissions et de répondre aux objectifs fixés par la COP21. Nous avons également renforcé nos efforts de sensibilisation à la durabilité auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux, consolidant ainsi notre engagement collectif dans la protection de l'environnement.

Sur le plan social, nous avons continué à placer nos employés et nos partenaires au cœur de nos préoccupations. Nous avons maintenu notre engagement dans le bien-être et la sécurité de nos employés, réduit la sévérité des accidents et dépassé notre objectif relatif à la formation de nos collaborateurs.

En ce qui concerne la gouvernance, nous avons poursuivi nos efforts initiés par le projet GRC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans toutes nos activités. Nous avons maintenu des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise, en renforçant nos mécanismes de contrôle interne, en mettant en place un service d'audit interne et en garantissant une prise de décision éthique et équitable à tous les niveaux du Groupe. De plus, nous avons intensifié nos efforts pour garantir la conformité réglementaire et minimiser les risques liés à la non-conformité.

En conclusion, je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à faire de notre engagement ESG une réalité tangible. Votre soutien et votre dévouement sont essentiels pour faire progresser notre mission commune de créer un avenir durable et prospère pour tous. Je suis convaincu que notre engagement ESG continuera à guider notre stratégie et à renforcer notre résilience face aux défis à venir. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses et laisser un héritage durable pour les générations futures.



Gianbepi FORTIS
CEO et fondateur

3. PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

3.1 Développement Durable

3.1.1 Les 7 principes RSE

Solutions30 contribue au développement du numérique et de la transition énergétique. Le Groupe rend accessible à tous, particuliers et entreprises, les mutations techniques et technologiques qui transforment notre vie quotidienne.

Chaque jour, les équipes de Solutions30 facilitent la transition numérique en aidant les utilisateurs à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies. Cette approche est soutenue par le sens du service de Solutions30, qui

guide tous ses engagements et se reflète dans la fidélité de ses clients.

Solutions30 traite de façon concrète et holistique les questions environnementales, sociales et de gouvernance, en tenant compte de toutes les parties prenantes.

Les sept principes en matière de RSE

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Solutions30 met en œuvre une responsabilité sociale d'entreprise fondée sur sept principes fondamentaux :

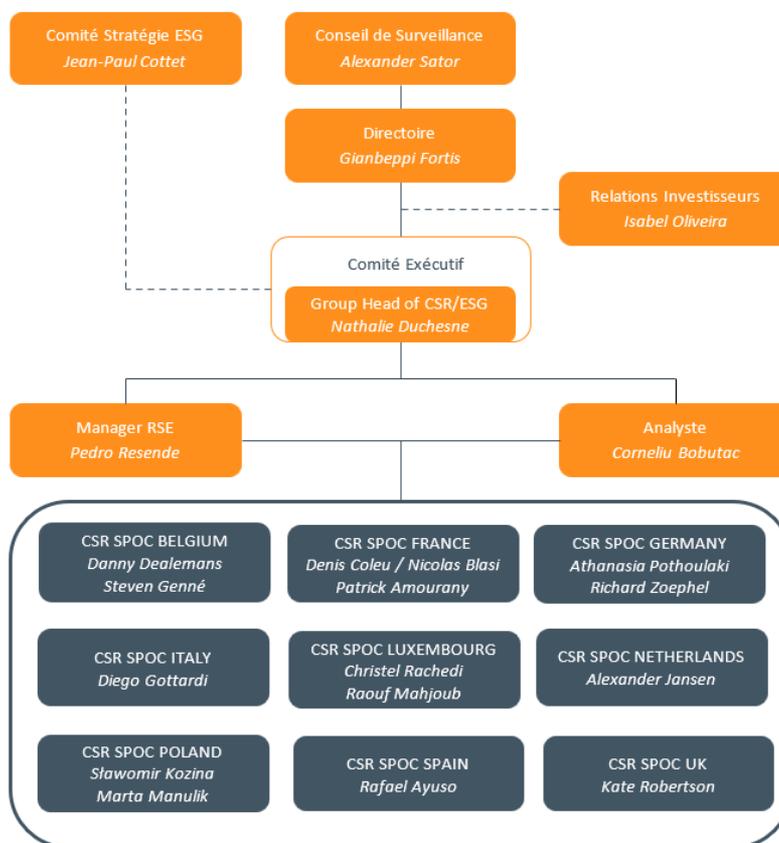
- Développer des services innovants avec un impact environnemental plus faible (Pacte Mondial), contribuant à une économie circulaire et durable;
- Permettre la transition numérique en assurant l'accès à la technologie pour les particuliers et les entreprises;
- Tendre vers l'excellence dans la santé et la sécurité des personnes;
- Promouvoir l'emploi des jeunes et développer le potentiel humain par l'éducation et la formation;
- Garantir des relations optimales avec les parties prenantes par la transparence et l'engagement;
- Soutenir une culture de l'intégrité dans le Groupe;
- Impliquer les fournisseurs et partenaires dans ses efforts en faveur de la RSE par la communication, l'interaction et une écoute active.

En tant qu'entreprise responsable, Solutions30 s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans ses activités quotidiennes. Solutions30 travaille constamment à améliorer sa stratégie RSE et ses pratiques de reporting ESG.

3.1.2 Gouvernance de la durabilité chez Solutions30

3.1.2.1 Organisation de la RSE

Le Groupe Solutions30 a un département RSE/ESG articulé selon le schéma suivant:



Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance compte 7 membres dont 3 femmes. Tous sont indépendants. Leurs profils sont complémentaires comme le montre le tableau figurant page 137 du chapitre 4 ci-dessous. Tous sont engagés dans la poursuite du développement durable du Groupe.

Le 10 novembre 2023, une session ESG a réuni les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Elle a porté sur les réalisations ESG du Groupe en 2023, le pilotage des projets en cours, l'engagement du Groupe dans l'initiative de réduction des émissions de CO₂ (SBTi) et le suivi des indicateurs de performance extra-financière.

Comité Stratégie & ESG

Le Comité Stratégie & ESG surveille et évalue les évolutions et la stratégie du Groupe, y compris au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et anticipe les risques, y compris la revue annuelle des plans stratégiques et des objectifs ESG, l'analyse des projets d'investissement, la surveillance du Directoire du Groupe et le contrôle des décisions en matière de stratégie et d'ESG.

Le Comité contribue à l'intégration de plus en plus poussée des domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie du Groupe. Il s'est réuni 3 fois en 2023 pour suivre et accompagner l'équipe centrale dans la gestion des projets ESG.

Directoire

Les membres du Directoire ont des profils techniques et opérationnels, et le Groupe favorise la promotion interne sur ces postes. C'est la raison pour laquelle il n'y a, pour l'instant, aucune femme dans cet organe de Direction. Des objectifs en matière de féminisation des équipes de management ont été assignés aux membres des Comités Exécutifs Pays.

Le Directoire suit de près l'évolution des indicateurs de performance ESG sur la base du rapport mensuel qui lui est remis par le Service RSE et des échanges qui en découlent. Un comité ad hoc composé de deux membres du Directoire et de l'équipe RSE centrale développent un plan de réduction des émissions de CO₂ de la flotte du Groupe.

Service RSE

Le service RSE du Groupe Solutions30 se trouve au centre de la gestion des opérations. Depuis juillet 2022, il est dirigé par un membre du Comité Exécutif accompagné d'une équipe dédiée composée d'un qualitatifien, d'un analyste et de référents-pays pour les questions relatives aux Ressources Humaines et à l'Environnement. L'équipe de référents-pays collecte les données RSE produites par les équipes opérationnelles et les rapporte mensuellement à l'équipe RSE centrale qui les analyse, les questionne et les rapporte au Directoire. Ces référents contribuent

également à la réflexion et à l'animation de la démarche RSE dans les filiales.

La nouvelle politique RSE développée par le service a été validée par le Directoire le 9 janvier 2024.

Le service a formalisé le processus de collecte et de traitement des données RSE et l'a communiqué aux différents intervenants. Diverses activités de formation interne ont également été réalisées pour faire connaître les changements apportés au processus de collecte et de traitement des données RSE.

3.1.2.2. Les grands projets en matière de RSE

En 2023, deux grands projets ont été réalisés dans le cadre du RSE :

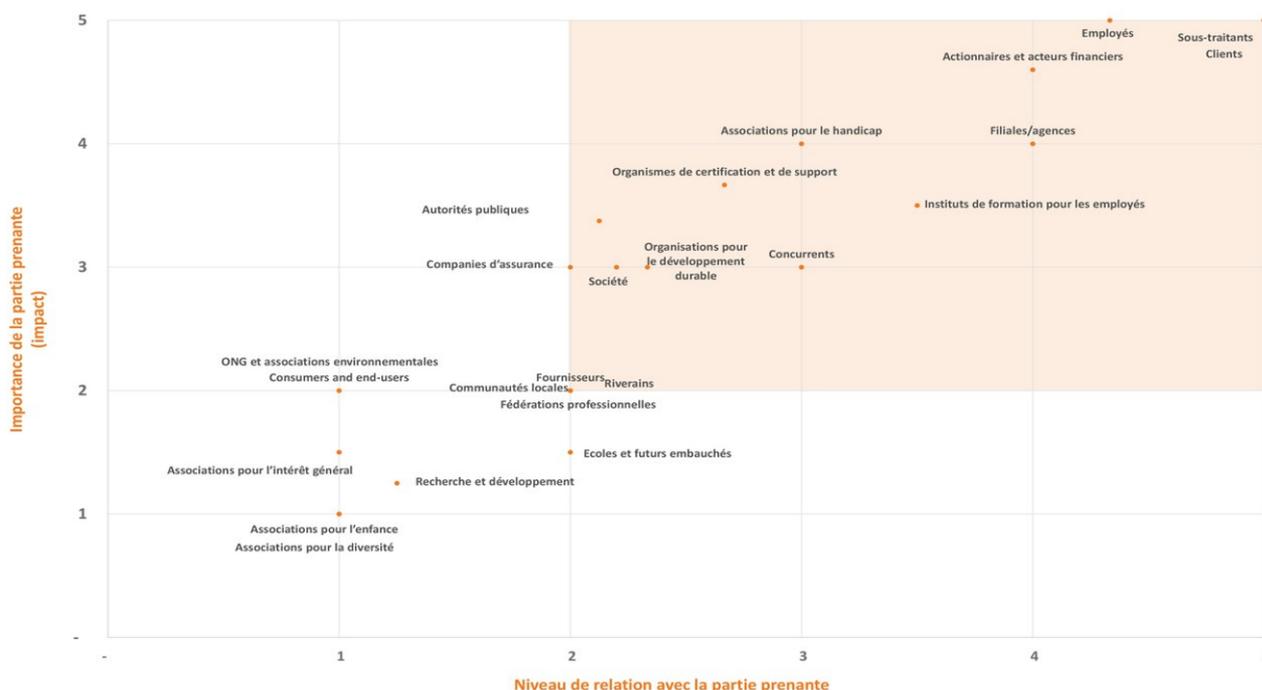
- le projet **ESG (Environnement, Social, Gouvernance)** a été achevé au premier trimestre 2023;
- le projet **Bilan Carbone** a été achevé au premier semestre 2023.

3.1.3 Parties Prenantes et Matrice de double matérialité

Le projet ESG piloté par la Directrice de la RSE et mené par un consultant externe spécialiste des questions ESG a été finalisé au 1er trimestre 2023. Après l'identification des parties prenantes et des enjeux potentiels, une série d'entretiens a permis de réaliser une matrice de double matérialité qui met en évidence l'impact des activités de Solutions30 sur l'environnement d'une part et l'impact de l'environnement sur les activités de Solutions30 d'autre part.

3.1.3.1. Cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes sont classées par ordre d'importance des impacts de Solutions30 sur ces parties prenantes, des enjeux pour Solutions30 au centre desquels ces parties prenantes évoluent et de la fréquence de leurs relations avec Solutions30.



Les parties prenantes les plus importantes sont les suivantes.

• Sous-traitants

Le Groupe est en contact permanent avec ses partenaires commerciaux, qui doivent respecter le code de conduite rédigé à leur intention et remplir les critères de conformité demandés par le Solutions30.

• Clients

Solutions30 maintient un dialogue constant avec ses clients et est régulièrement audité par eux afin de vérifier comment le service est rendu, comment il répond à leurs besoins et afin d'évaluer le rôle du Groupe dans leurs activités. Ces audits aident Solutions30 à identifier les champs d'amélioration, les nouvelles opportunités et les changements stratégiques.

• Employés

Le Groupe organise des enquêtes d'opinion anonymes auprès des employés au sujet du bien-être, de la qualité et de l'environnement au travail et la satisfaction quant au poste, au travail et à d'autres aspects de la vie professionnelle. Le Groupe offre des formations à ses employés, qu'il juge cruciales, à la fois pour la qualité de ses opérations et pour la motivation et la valorisation des employés. D'autre part, le Groupe communique avec ses employés par la lettre d'information de Solutions30, point de contact pour partager des informations et déclencher une discussion tout en fournissant des informations sur le Groupe et ses filiales. Cette lettre est aussi utilisée pour promouvoir la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Le dialogue social est également un autre canal. Plusieurs accords ont été signés avec les instances représentatives du personnel et le Groupe estime que le climat social est bon.

- **Investisseurs et acteurs financiers**

Solutions30 est en contact régulier avec les investisseurs par le canal des réunions physiques ou virtuelles de présentation organisées lors des publications de chiffre d'affaires et de résultats, des roadshows, des assemblées générales, du dialogue permanent et de l'information financière. Une équipe dédiée assure une communication transparente avec les investisseurs et les actionnaires. Conjointement avec l'équipe en charge de la RSE, l'équipe de Relations Investisseurs répond aux questionnaires et demandes d'information des agences de notation extra-financière, et échange sur les sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance avec des investisseurs potentiels, les analystes et les actionnaires.

- **Agences/ Instituts de formation, Agences de l'emploi**

Solutions30 attache une grande importance à la qualité de ses recrutements et a conclu plusieurs partenariats avec des agences pour l'emploi et avec des instituts de formation dans différents pays d'Europe.

Les fournisseurs et certificateurs techniques ne font pas partie de ce groupe de tête mais ont tout de même une place importante dans le Groupe.

Un détail des canaux de communication avec les différentes parties prenantes du Groupe figure ci-dessous.

	Canal de communication	Fréquence de la communication/des liens
Sous-traitants	Code de conduite externe pour partenaires commerciaux, Formation sur chantiers, Enregistrement sur mySupplace, Processus de vérification des Tiers.	En continu
Clients	Audits des clients, revues de gestion, questionnaires d'évaluation de la satisfaction client, réponse aux questionnaire RSE.	En continu
Employés	Formation, Newsletter mensuelle, dialogue social, suivi de la satisfaction des collaborateurs, évaluations annuelles des performance Plateforme de l'Académie d'apprentissage S30.	En continu. 27,6 heures de formation par employé en moyenne en 2023
Investisseurs/acteurs financier	Rapports financiers et extra-financiers, communication financière.	En continu / au moins une fois par trimestre
Agences/instituts de formation et agences de l'emploi	Partenariats, formations.	En continu
Fournisseurs	Code de conduite externe pour partenaires commerciaux, Processus de vérification des Tiers.	En continu
Certificateurs technique	Audits, consultance	En continu/ au moins une fois par an

Sur la base de l'étude des parties prenantes, des entretiens ont été conduits par un consultant externe pour valider et prioriser les 21 enjeux de RSE retenus et issus des 42 thèmes obligatoires de la loi Grenelle II, des standards extra-financiers (GRI, SASB) et des normes de durabilité ESRS de la CSRD.

Chaque partie prenante a analysé, retenu et noté une liste d'enjeux RSE. Les enjeux ayant recueilli le plus de points sont considérés comme matériels. Les 21 enjeux retenus sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Produits et service	Environnement	Gouvernance	Social	Sociétal
Innovation et recherche et développement	Économie circulaire, utilisation des ressources et gestion des déchets	Gouvernance d'entreprise	Santé et sécurité des employés et des sous-traitants	Dialogue et partenariats avec les parties prenantes
Expérience et satisfaction des clients	Gestion de l'énergie et efficacité énergétique	Approvisionnement responsable	Attractivité et rétention (y compris qualité de vie, rémunération, etc.)	Engagement avec les communautés locales
	Changement climatique (atténuation et adaptation)	Due diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Formation et développement des compétences	Développement de l'accessibilité et de l'inclusion numérique et technologique
	Mobilité durable Contribution à la transition énergétique	Éthique des affaires et conformité réglementaire	Diversité et inclusion (y compris l'emploi des jeunes, l'égalité des genres, la discrimination, le handicap)	
	Système de management environnemental et certifications	Cybersécurité, protection des données et de la vie privée	Dialogue social et négociations collectives	

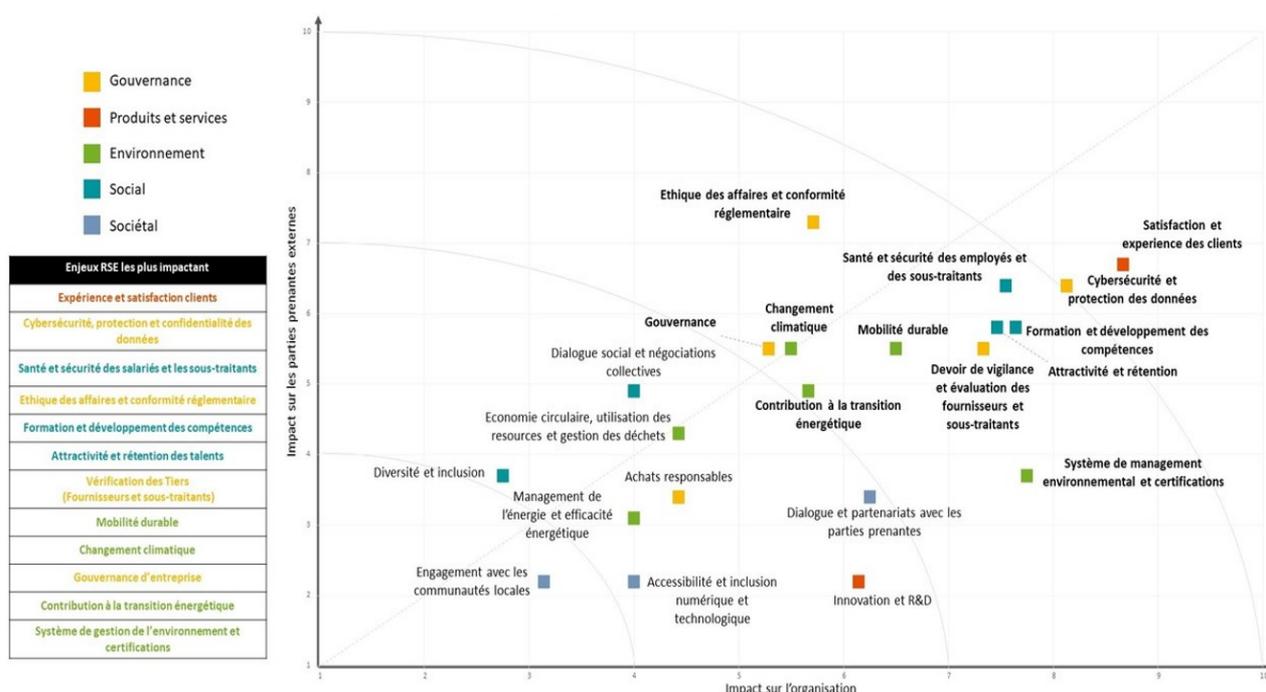
Comme indiqué plus haut, les entretiens menés avec les parties prenantes internes et externes ont permis de déterminer les enjeux les plus importants, du point de vue de la matérialité financière et les enjeux les plus importants du point de vue de la matérialité d'impact. En ce sens, la matrice de matérialité réalisée reflète la double matérialité, également appelée "double importance relative". La prise en compte de la matérialité d'impact, aux côtés de la matérialité financière, est conforme à l'application de la prochaine directive en matière de publication d'informations sur la durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD).

L'analyse menée montre que les points de vue des parties prenantes internes et externes, qui ont été interrogées, se rejoignent pour déterminer les enjeux les plus matériels. Les parties prenantes internes ont davantage classé les enjeux du point de vue des risques et opportunités en

termes commerciaux, stratégiques, financiers, c'est-à-dire du point de vue de la matérialité dite financière, qui se reflète dans les flux financiers du Groupe. Ces parties prenantes ont évalué dans quelle mesure les différents sujets affectent la performance économique, environnementale et sociale de Solutions30.

Un panel de 10 parties prenantes externes, englobant clients, fournisseurs, investisseurs et auditeurs/certificateurs, a classé ces mêmes enjeux par importance, de leur point de vue, dans leur relation avec Solutions30. Les parties prenantes externes, elles, ont classé les enjeux et les attentes vis-à-vis de Solutions30 du point de vue des conséquences des actions, attitudes de Solutions30 pour elles-mêmes, et donc du point de vue de la matérialité d'impact.

3.1.3.2. Matrice de double matérialité



Douze enjeux apparaissent comme des enjeux matériels dans la matrice de matérialité.

Dans le domaine environnemental:

- Mobilité durable,
- Changement climatique,
- Contribution à la transition énergétique,
- Système de gestion environnemental et certifications.

Dans le domaine social:

- Santé et sécurité des employés et des sous-traitants,
- Formation et développement des compétences,
- Attractivité et fidélisation des managers.

Dans le domaine de la gouvernance:

- Cybersécurité, protection des données et de la vie privée,
- Éthique des affaires et conformité réglementaire,

- Diligence raisonnable et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants,
- Gouvernance au niveau du Groupe.

Dans le domaine des produits et services:

- Expérience et satisfaction du Client.

Parmi ces 12 enjeux, 6 ont été jugés critiques par les parties prenantes internes. Il s'agit des enjeux de:

- satisfaction et expérience du Client ;
- cybersécurité, protection des données (et de la vie privée) ;
- santé et sécurité des employés et des sous-traitants ;
- formation et développement des compétences des employés ;
- attractivité et fidélisation des managers et
- éthique des affaires et conformité réglementaire.

3.1.4 Stratégie ESG

Sur la base de la matrice de matérialité ci-dessus, Solutions30 a développé une nouvelle stratégie ESG.

<p>E</p> <p>Réduire l'impact environnemental de nos activités et contribuer à la transition énergétique</p>	<p>1- Réduire l'intensité énergétique et l'impact environnemental de nos activités</p> <p>2- Réduire les impacts environnementaux de nos clients en leur apportant des solutions contribuant à la transition énergétique</p>
<p>S</p> <p>Promouvoir un environnement de travail sécurisant, épanouissant et inclusif</p>	<p>1- Former et développer nos employés, leurs compétences et leur carrière</p> <p>2- Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et favoriser l'emploi des jeunes</p> <p>3- Assurer un environnement de travail sûr et sécurisé pour nos employés et nos sous-traitants</p> <p>4- Améliorer notre marque employeur</p>
<p>G</p> <p>Faire de Solutions30 un partenaire fiable assurant la qualité, la sécurité et l'intégrité de nos services</p>	<p>1- Assurer la vérification de tous nos partenaires</p> <p>2- Assurer une gouvernance indépendante et qualifiée</p> <p>3- Conduire nos activités d'une façon transparente et éthique</p> <p>4- Garantir la satisfaction de nos clients et faire de Solutions30 un partenaire fiable</p> <p>5- Garantir la cybersécurité et la protection des données de nos parties prenantes</p>

Solutions30 a, par ailleurs, renouvelé en 2023 son engagement dans le Pacte Mondial des Nations unies en réaffirmant son engagement à promouvoir et appliquer les dix principes au sein de sa sphère d'influence et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

3.1.4.1 Engagement auprès du Pacte mondial



Le Pacte mondial des Nations Unies (*United Nations Global Compact*) a été lancé en 2000 à l'initiative de Kofi

Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies Il appelle les entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces dix principes et en communiquant sur leur mise en œuvre.

DROITS HUMAINS

- **Principe 1** : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- **Principe 2** : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- **Principe 3** : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- **Principe 4** : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- **Principe 5** : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- **Principe 6** : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- **Principe 7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- **Principe 8** : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- **Principe 9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

ANTI-CORRUPTION

- **Principe 10**: Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Solutions30 a signé le Pacte Mondial des Nations unies et renouvelé son engagement de promouvoir et d'appliquer les dix principes au sein de sa sphère d'influence et de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

3.1.4.2 Contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

Les Nations unies ont développé en 2015 les objectifs, dits Objectifs de Développement Durable, à atteindre au plus tard à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs se déclinent en sous-objectifs accompagnés d'indicateurs.

Comme indiqué précédemment, l'objectif de contribuer aux Objectifs de Développement Durable, a été intégré à l'ambition affichée par les entreprises signataires du Pacte mondial.

Le Groupe Solutions30 contribue à plusieurs Objectifs de Développement Durable et notamment à certains sous-objectifs. De par son secteur d'activité et son offre, le Groupe contribue particulièrement aux objectifs Nos 8 et 9, ainsi qu'à l'objectif N°12, même si l'activité n'est pas centrée sur la réparation, la recyclabilité et la réutilisation. De par ses valeurs et ses engagements et grâce aux économies d'énergie induites par certaines technologies pour lesquelles il œuvre, le Groupe contribue aussi aux objectifs N° 3, 4 et 13.

Pour illustrer sa contribution aux Objectifs du Développement Durable, Solutions30 récapitule dans le tableau suivant des indicateurs dont certains constituent des objectifs pour le Groupe:

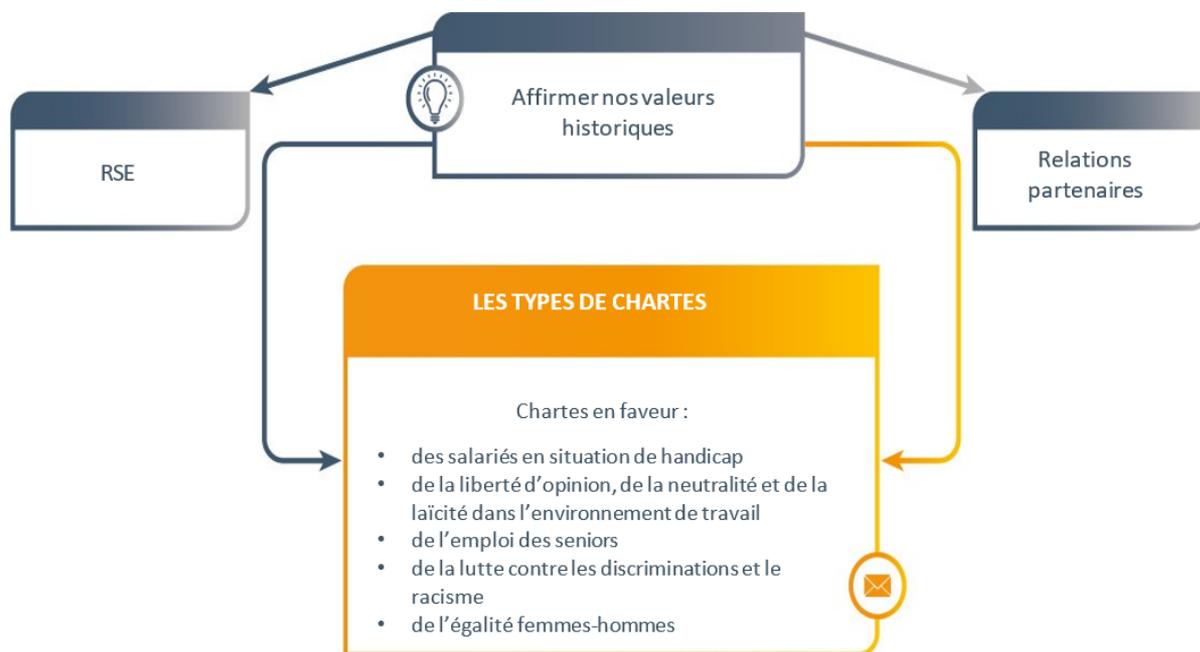
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	Établir des modes de consommation et de production durables.	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
3.6/5 : score de satisfaction des employés aux enquêtes dédiées.	199 701 heures de formation (correspond à une augmentation de 9% par rapport à 2022).	37,1% des nouveaux employés de 2023 ont moins de 30 ans	Plus de 16 000 techniciens internes et externes	Projet de rénovation d'imprimantes (projet d'économie circulaire): 79 600 imprimantes réparées	Baisse de 10% de l'Intensité énergétique par Millions d'euros chiffre affaires (GJ/M€) par rapport à 2022.
76.5% des employés couverts par ISO 45001 et 16.8% des employés couverts par la norme VCA **	27,6 heures de formation en moyenne par employé	21% des employés ont moins de 30 ans	80 000 interventions par jour	Projet de rénovation d'ordinateurs (projet d'économie circulaire): 142 200 ordinateurs réparés	65% du CA du Groupe couverts par ISO 14001

3.1.4.3 Normes, standards, certifications, chartes sociales

Ci-dessous figure la liste des chartes sociales, référentiels, normes, codes de conduite que le Groupe applique et des textes que Solutions30 s'engage à respecter.

Les principaux textes référentiels et normes de référence sont:

■ Chartes sociales



■ Référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI)

■ Système QHSE de Gestion de la qualité, santé et sécurité, environnement

Solutions30 a développé un Système QHSE de Gestion de la qualité, santé et sécurité, environnement et sécurité de l'information conforme aux normes ISO (ISO 9001 ; ISO 14001, ISO 45001 et ISO 27001). Ce Système QHSE a obtenu les certifications suivantes.

- La norme ISO 9001 :2015 pour la gestion de la qualité : France, Italie, Luxembourg, Espagne et depuis 2022 : Belgique, Pologne, Royaume-uni.
- la norme ISO 14001:2015 pour le management environnemental: France, Italie, Luxembourg, Espagne et depuis 2022 : Royaume-uni.
- la norme ISO 45001:2018 pour le système de gestion de la santé et de la sécurité: France, Italie, Luxembourg, Pologne et depuis 2022 Espagne, Royaume-Uni. La Belgique et les Pays-Bas sont certifiés par la norme VCA** (avec un niveau deux étoiles sur un maximum de trois étoiles).

■ Sécurité de l'information

- la norme ISO 27001:2013 pour le système de gestion de la sécurité de l'information: France, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, et pays non certifiés mais dont les pratiques sont conformes à la norme: Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Pologne

- BBB_VPP⁽¹⁾ sur la protection de la vie privée (privacy information): France, Belgique, Italie, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni en cours de certification attendue pour 2024 ; Pologne : non certifiée, mais pratiques conformes à la norme.

■ Les principes d'éthique, de respect de l'environnement, d'égalité des chances sont développés dans les codes de conduite du Groupe;

- Code de conduite <https://www.solutions30.com/wp-content/uploads/2022/06/Code-de-Conduite-.pdf>
- Code de Conduite des Partenaires Commerciaux <https://www.solutions30.com/wp-content/uploads/2022/06/Code-de-Conduite-des-Partenaires-Commerciaux.pdf>

■ Les textes sur les droits humains :

- Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, mis à jour en 2011,
- Principes Directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains,
- Conventions de l'OIT¹
- Charte internationale des droits de l'homme²

⁽¹⁾ BBB National Programs Vendor Privacy Program certification (<https://bbbprograms.org/>)

3.1.4.4 Notations extra financières

Solutions30 répond à de nombreux questionnaires d'agences extra-financières, dont ISS ESG, V.E. (ex Vigeo Eiris), MSCI, Sustainalytics, CDP, Ethifinance (ex Gaïa) et EcoVadis.

En février 2024, Solutions30 a soumis le questionnaire Ecovadis 2023, qui est actuellement en phase d'évaluation par ECOVADIS. A la date de la publication de ce rapport annuel, nous ne disposons pas encore du score 2023.

Nous présentons ci-dessous une synthèse de la note attribuée par chacune des d'agences extra-financières (ESG).



Résultats existants au 31/01/2024

^(*)V.E et MSCI classent Solutions30 dans le secteur "IT", comparant le Groupe avec des sociétés telles que Microsoft ou Adobe. Le Groupe est en train de revoir sa classification sectorielle afin qu'elle soit davantage représentative de son activité.

^[1] La déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux de 1998 a été amendée en 2022. En 2022, 2 conventions fondamentales sur l'offre d'un milieu de travail sûr et salubre aux travailleurs ont été ajoutées aux 8 conventions fondamentales pour 1) la liberté syndicale et le droit de négociation collective 2) l'élimination du travail forcé ou obligatoire 3) l'abolition du travail des enfants 4) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

^[2] La Charte internationale des droits de l'homme se compose la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et des deux Pactes internationaux sur les droits civils et politiques d'une part, et sur les droits économiques, sociaux et culturels d'autre part, ainsi que deux protocoles facultatifs complétant le Pacte international sur les droits civils et politiques pour permettre les réclamations individuelles et pour l'abolition de la peine de mort.

3.1.5 Indicateurs de performance

Afin d'aligner les intérêts du Management avec une stratégie ESG volontaire, le Conseil de Surveillance a établi un lien entre la rémunération variable pour les membres du Directoire et l'atteinte d'objectifs ESG. La rémunération variable dépend pour 12,5% de l'atteinte d'objectifs en matière d'environnement et de social et pour 12,5% de l'atteinte d'objectifs en matière de Gouvernance,

Risques et Conformité (Voir point 4.4 ci-dessous). Ces mêmes objectifs s'appliquent à la part variable de la rémunération des responsables pays.

Tous les indicateurs ESG retenus pour 2023 ont été atteints.

	Objectifs	Cible pour le Groupe Solutions30	Résultats 2022	Objectifs 2023	Résultats 2023	Déviations par rapport aux objectifs
E	Maîtriser l'intensité des émissions de CO2 (Scopes 1&2)	2% de différence entre l'évolution du CA et des émissions CO2	29 111 tCO2e	33 404 tCO2e	30 884 tCO2	-9,2%
S	Réduire le Taux de Gravité des Accidents (TGA)*	-8,5% par rapport à fin 2022	0,73	0,67	0,67	— %
	Embaucher des jeunes (<30 ans)	≥ 35% des embauches	38,6 %	>35%	37,1 %	6,0 %
	Maintenir un certain niveau de formation	≥ 23h/an/salarié	25,1	>23h	27,6h	20,0 %
	Féminiser le management	≥ 10% (par rapport à fin 2022)	22,3 %	0,245	25,9 %	5,4 %
G	Enregistrer tous les sous-traitants dans mySupplace	≥ 90%	82,0 %	>90%	95,7 %	6,3 %

* Nombre de jours d'arrêt de travail des accidents du travail survenus en 2023/ heures totales travaillées x 1000

- Les émissions de CO2 ont été réduites de façon significative, ce qui nous permet de définir des objectifs plus ambitieux pour 2024 tout en tenant compte de nos prévisions de croissance. Cette baisse a été atteinte suite à la mise en place d'une série de mesures qui sont décrites dans la partie 3.2 du présent rapport.
- Grâce aux mesures prises dans toutes les entités du Groupe, le taux de sévérité des accidents a fortement diminué, ce qui nous permet définir un objectif plus ambitieux pour 2024. Cet indicateur reste lié à la fréquence des accidents, qui n'est pas rapporté mais suivi afin de s'assurer que les deux indicateurs évoluent également à la baisse.
- En dépit de la nature de nos activités qui ne facilite pas le recrutement de jeunes, notre objectif de recrutement de jeunes collaborateurs a été atteint. Cet objectif reste crucial dans la stratégie du Groupe. Il sera décliné différemment en 2024, davantage sous l'angle de l'évolution des jeunes au sein du Groupe.
- La formation continue de jouer un rôle important dans de développement de nos activités. Cet objectif est atteint et reconduit pour 2024.
- La féminisation de notre management s'est poursuivie, cet indicateur sera affiné en 2024.
- Plus de 95% de nos sous-traitants actifs étaient enregistrés dans mySupplace à la fin de 2023. Cet indicateur est reconduit et renforcé en 2024. mySupplace est la plateforme développée en interne qui contient toutes les données de nos sous-traitants (raison sociale, adresse, secteur d'activités ainsi que tous les documents réglementaires demandés à tous les sous-traitants).

Les indicateurs de performance ESG retenus pour 2024 sont les suivants:

	Objectifs	Objectifs 2023	Objectifs 2024	2024 Vs 2023
E	Réduire l'intensité des émissions de CO2 (Scopes 1&2) tCO ₂ e/MEUR Chiffre affaires	29,22 tCO ₂ e/ME€	26,88 tCO₂e/ME€	-8%
S	Réduire le Taux de Gravité des Accidents (TGA)	0,67	0,65	-3%
	Evolution des jeunes dans le Groupe	≥ 35%	(*)	-
	Maintenir un certain niveau de formation	23h	25h	+9%
	Féminiser le management	24,5 %	≥ 25%	+2%
G	Enregistrer tous les sous-traitants dans mySupplace	90 %	95 %	+6%

(*) Bien que nous continuons à considérer l'embauche de jeunes et leur formation professionnelle comme l'un de nos piliers, pour 2024, nous avons décidé de ne pas établir d'objectif associé à l'ICP "Embauche de jeunes". Nous continuerons à suivre le taux d'embauche des jeunes (≤30 ans) sur une base mensuelle, mais nous n'aurons pas d'objectif associé (voir point 3.3.4.2).

L'objectif de réduction des émissions de CO2 ainsi défini représente une diminution de 8% par rapport au résultat obtenu en 2023. Cet objectif sera revu chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires.

A côté de l'objectif de réduction des émissions de CO2 en valeurs relatives, un autre objectif de réduction de ces émissions en termes absolus sera défini dans le cadre de l'engagement du Groupe dans le SBTi.

L'objectif relatif à la féminisation du management est différent en fonction des résultats obtenus en 2023.

- Les Business Units ("BU") qui ont atteint moins de 25% fin 2023 doivent recruter au minimum 33% de femmes sur des positions de management
- Les BU qui ont atteint entre 25% et 50% en 2023 doivent recruter au minimum 25% de femmes sur des positions de management
- Les BU qui ont atteint plus de 50% en 2023 ne sont pas tenues d'atteindre un objectif en particulier.

Pour 2024, l'objectif relatif à l'enregistrement des sous-traitants dans mySupplace est de renforcer le contrôle afin que nous atteignons une valeur égale ou supérieure à 95% du total des sous-traitants actifs inscrits sur notre plateforme «mySupplace».

3.1.6 Risques et Opportunités

La matrice de matérialité présentée ci-dessus (page 6) fait apparaître douze enjeux matériels, dont six ont été jugés critiques par les parties prenantes internes. Solutions30 axe ses actions sur ces enjeux et a mis en place des politiques et initié des plans d'actions avec des objectifs et des indicateurs comme indiqué en dernière colonne du tableau ci-dessous.

	Enjeux	Impact	Risques	Opportunités	Mesures de mitigation/ exploitation
Environnement	Mobilité durable	Très important	Risque réputationnel qui peut se traduire très vite par un risque financier. Les clients ne souhaitent plus travailler avec un partenaire qui n'a pas fait sienne la mobilité durable.	Cet enjeu nous pousse à reconsidérer notre fonctionnement actuel dans le but de réduire notre empreinte carbone.	Développement d'un système de carpooling. Sensibilisation à l'utilisation des transports publics.
	Changement climatique	Très important	La non-prise en compte de cet enjeu nous mettra hors-jeu pour les prochains appels d'offres.	Optimisation de l'utilisation de nos ressources.	Différentes mesures d'efficacité et sobriété énergétiques
	Contribution à la transition énergétique	Important	—	Nouvelles activités telles l'installation de chargeurs pour véhicules électriques ou de panneaux solaires.	Développement de ces activités à partir de plusieurs entités du Groupe.
	Système de gestion environnemental et certifications	Très important	La non-prise en compte de cet enjeu ne nous permettra pas d'atteindre le même niveau de performances.	Donner l'assurance d'un système de gestion performant et efficace.	Maintien de nos certifications ISO 14001
Social	Santé et sécurité des employés et des sous-traitants	Critique	Toute négligence ou faille au niveau de la sécurité et la santé de nos ressources humaines peut porter préjudice au bon déroulement de nos activités.	Une des mitigations de ce risque consistant à certifier nos entités dans la norme ISO 45001 nous permet de véhiculer et communiquer, en interne et en externe, sur un environnement de travail respectueux, garant du bien-être et de la sécurité de son personnel.	Extension du périmètre couvert par les certifications ISO 45001 et VCA**

	Enjeux	Impact	Risques	Opportunités	Mesures de mitigation/ exploitation
Social	Formation et développement des compétences	Critique	Toute négligence ou faille au niveau de la formation peut avoir un impact direct sur : <ul style="list-style-type: none"> notre capacité à réaliser nos activités avec un niveau de qualité et quantité satisfaisants. l'accidentologie au sein du Groupe. 	La formation initiale et continue permet d'assurer un niveau de compétences adapté à nos ambitions. Elle permet également de véhiculer une image positive et qualitative à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.	Plan de formation pour les différents niveaux de personnel
	Attractivité et fidélisation de nos managers	Critique	Perte de personnel compétent en l'absence de programme défini.	—	Evaluation annuelle Evolution intra-Groupe (Bourse de l'emploi intraGroupe mensuelle, Identification des hauts potentiels) Mise en place d'un RH Groupe
	Cybersécurité, protection des données et de la vie privée	Critique	Les risques liés à la cybersécurité et à la protection des données peuvent, dans le pire des scenarii, arrêter nos activités et endommager, de façon significative, notre réputation.	—	Obtention de la certification ISO 27001 pour plusieurs entités en France. Prévue pour juillet 2024.
Gouvernance	Ethique des affaires et conformité réglementaire	Critique	Toute faille ou défaillance en la matière accroît le risque de fraude sous toutes ses formes.	—	Renforcement de notre gouvernance au niveau du Groupe. Renforcement des contrôles de conformité. Création d'un service d'audit interne à partir du 2ème semestre 2024.
	Diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Très important	Toute faille ou défaillance à ce niveau peut avoir un impact opérationnel, financier et réputationnel.	—	Processus de vérification des Tiers (TPDD) préalable à toute entrée en relations. Equipe dédiée. Suivi continu de la validité des documents à produire par les sous-traitants Sensibilisation à nos codes de conduite Plateforme de dénonciation Contrôles internes Audit interne

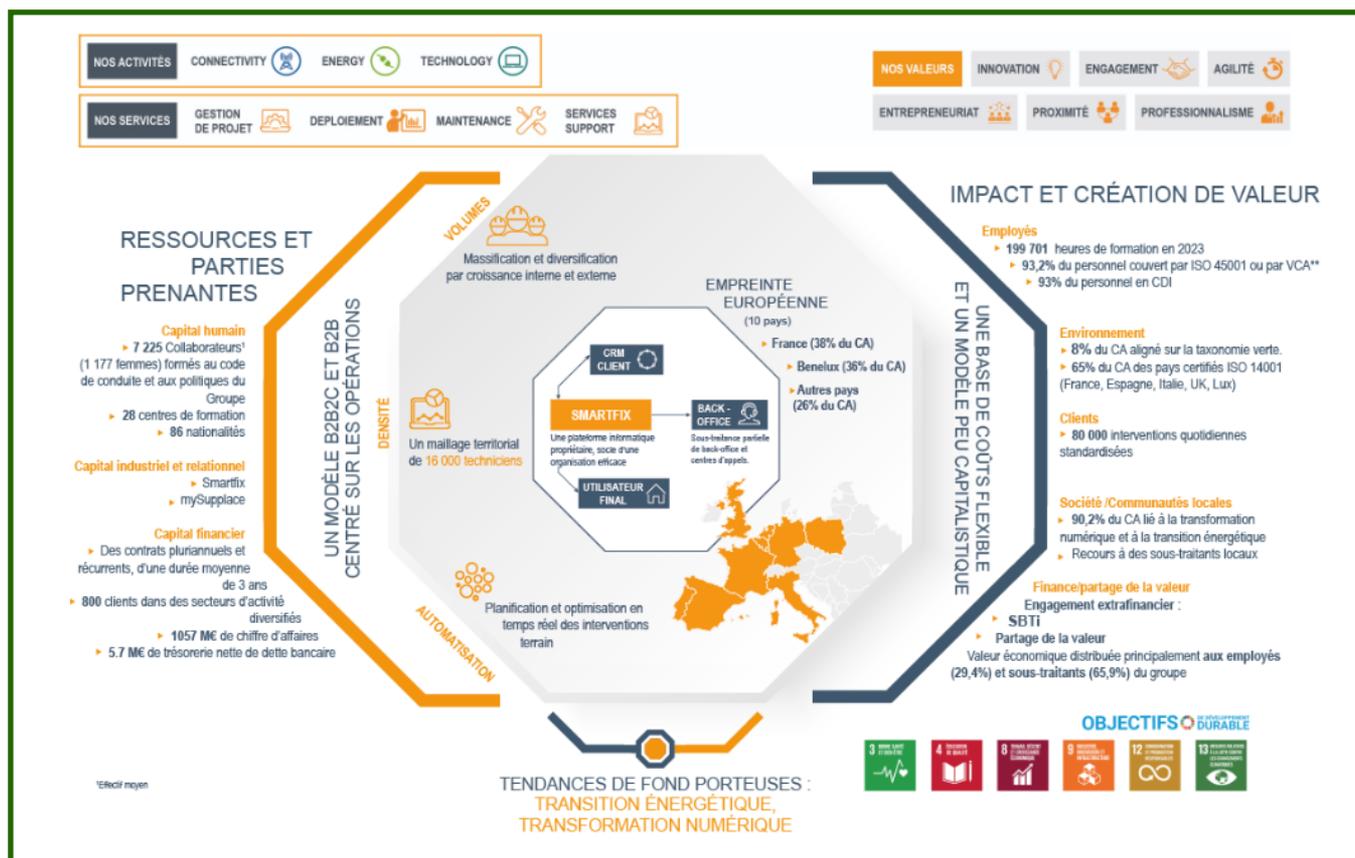
	Enjeux	Impact	Risques	Opportunités	Mesures de mitigation/ exploitation
Gouvernance	Gouvernance au niveau du Groupe	Très important	Toute faille ou défaillance à ce niveau peut avoir un impact opérationnel, financier et réputationnel.	—	Le projet GRC a renforcé nos contrôles internes dont la mise en place a été et continue d'être vérifiée. *Création d'un service d'audit interne à partir du 1er semestre 2024. Développement et communication de différentes politiques (Anti-corruption, anti-discrimination, code de conduite employés et code de conduite partenaires) Processus TPPD Sensibilisation à nos codes de conduite Plateforme de dénonciation Contrôles internes Audit interne
	Expérience et satisfaction du Client	Critique	Risques financier et réputationnels importants si ces deux éléments ne sont pas traités de façon appropriée	—	Certification ISO 9001 Evaluation des performances en continu par les équipes pays et au niveau du Groupe Amélioration continue

Les risques ESG ont été identifiés et évalués par l'équipe ESG du Groupe. Ils sont maintenant gérés dans un outil dédié, Zenya.

Le déploiement de Zenya dans le Groupe doit se poursuivre en 2024 en Pologne, au UK et aux Pays-bas.

3.1.7 Faits marquants

Les critères ESG percolent dans l'ensemble de notre modèle d'affaires:



a) Aboutissement des projets relatifs à la stratégie ESG et au bilan carbone

En 2023, deux projets majeurs ont été réalisés dans le cadre de l'ESG, le projet "ESG" et le projet "Bilan Carbone".

Aux points 3.1.3 et 3.1.4 nous présentons les principaux résultats du projet "ESG". La stratégie ESG du Groupe, l'identification et l'analyse de pertinence des parties intéressées ainsi que la matrice de double matérialité ont été définies.

Au point 3.2 nous présentons les résultats du projet « Bilan Carbone » réalisé sur la base de l'année 2022.

b) Engagement dans le SBTi



A la fin de l'exercice 2023, le Directoire a décidé l'engagement du Groupe dans le SBTi. Voir point 3.2

Solutions30 s'engage à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme fondés sur des données scientifiques avec l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Notre engagement envers SBTi peut être consulté sur: <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>.

Les objectifs à court terme définissent dans quelle mesure le groupe S30 réduira ses émissions, généralement au cours des 6 à 7 prochaines années. Ces objectifs seront alignés sur la trajectoire 1,5° (limitation du réchauffement climatique à 1,5°C) et ont contribué à galvaniser les actions nécessaires pour parvenir à des réductions significatives des émissions.

Au point 3.2. Dans ce rapport, nous présentons des informations plus détaillées sur ce sujet.

c) Vérification des données ESG par un consultant externe

A titre volontaire, le Groupe Solutions30 a demandé à un consultant externe de vérifier les points suivants :

- La conformité des informations extra-financières du Rapport sur la Performance Extra Financière avec la réglementation luxembourgeoise ainsi que;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies et mentionnées, à savoir les résultats des politiques, incluant de indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques.

Trois entités représentatives du Groupe ont été sélectionnées par le cabinet externe. Les résultats seront communiqués fin avril.

d) Renforcement du suivi mensuel des indicateurs ESG

Chaque mois, les indicateurs de performance par pays sont calculés et le résultat fait systématiquement l'objet d'une analyse avec l'entité concernée. Si des mesures d'amélioration sont nécessaires, elles sont définies ensemble, entre l'équipe ESG centrale et l'entité concernée et sont mises en place par les équipes locales. Ces indicateurs de performance sont communiqués mensuellement au Directoire.

e) Validation de la politique RSE du Groupe

Une politique en matière de RSE a été développée et validée par le Directoire le 09/01/2024. Cette politique publiée sur notre site a été communiquée formellement à toutes les entités du Groupe.

f) Poursuite du déploiement de l'outil de gestion des risques, Zenya

Zenya est maintenant utilisé par l'équipe ESG centrale pour gérer tous les risques ESG du Groupe. Les risques sont identifiés par les entités locales, l'équipe centrale et le comité ESG. L'outil permet de suivre la mise en place des plans de mitigation des risques. En 2024, le déploiement de Zenya est envisagé au UK.

g) Sensibilisation ESG des managers du Groupe

L'équipe ESG a facilité des sessions de sensibilisation ESG dans tous les pays où le Groupe est implanté. En 2023, notre objectif était d'impliquer les managers dans les thèmes liés à l'ESG. Environ 200 managers ont participé à la formation « ESG Awareness for Managers ». Cette formation a été dispensée par l'équipe ESG du Groupe S30.

L'objectif premier de ces séances était la présentation des fondamentaux en matière d'ESG en général ainsi que la stratégie, les objectifs et les indicateurs de performance du Groupe.

h) Développement d'une formation ESG en ligne

Une formation ESG présentant les fondamentaux ESG a été mise en ligne et est obligatoire pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Pour 2024, un accompagnement en formation a été développé, dans le cadre de l'ESG, à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Solutions30.

Cette formation sera mise à disposition de tous les collaborateurs du Groupe, sur la plateforme e-learning dédiée à l'ESG. Cette formation est disponible en 8 langues (français, anglais, espagnol, portugais, italien, polonais, allemand et néerlandais).

ESG awareness Training



Introduction

Welcome to the online training "ESG awareness for all Employees".

Environmental, Social and Governance – also known as ESG - is a set of standards measuring a business's impact on society, the environment, and how transparent and accountable it is.

Nowadays, the majority of investors take ESG factors into account when investing in a company meaning ESG has the potential to grow our business while benefiting the environment and community.

With this awareness action, we intend to make you aware of what ESG is, why it's so important for the S30 Group, how we are structured internally and what are our main objectives and targets for 2024.

We believe that with the involvement of all employees we will be able to continually improve our ESG performance.

In order to receive a certificate, you need to follow the complete course.

Don't forget to download or print this certificate at the end of this training.

Good training!

Chapter



i) Poursuite du développement et renforcement de la communauté ESG au sein du Groupe

Les réunions mensuelles animées par l'équipe ESG centrale se sont poursuivies tout au long de l'année. Les sujets traités lors de ces séances sont variés, allant du résultat des indicateurs de performance Groupe à la discussion autour d'un sujet d'actualité pour le Groupe tel la gestion des déchets, les politiques locales relatives aux voitures électriques ou encore le recrutement de femmes.

j) Création de S30 FemmesForce

En octobre 2023, S30 FemmesForce a été créée. Cette association regroupe pour l'instant une trentaine de collaboratrices du Groupe.

L'objectif de cette initiative est triple :

- Echange de bonnes pratiques au sein du Groupe ;
- Mise en place d'un programme de mentoring et
- Développement de la communication interne et externe sur la présence de femmes au sein du Groupe.

Les membres de l'association se réunissent une fois par mois. Un groupe de travail ad hoc, représentatif de tous les pays où le Groupe est présent, développe le programme de mentoring qui sera déployé courant 1er semestre 2024.

FemmesForce

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX



INTENSITE DES EMISSIONS TOTALES DE GES (Scope 1+2+3)

136,03 tCO₂e/M€ de CA (-1.2%)

INTENSITE DES EMISSIONS DE GES (Scope 1+2)

29,22 tCO₂e/M€ de CA (-9.2%)

EMPREINTE CARBONE TOTALE

143 708 tCO₂e (+17.7% par rapport à 2022)

CONSOMMATION D'ELECTRICITE

3 122 kWh/M€ de CA (+14,5% vs 2022)

CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

88 896 m³ (-70,4% vs 2022)

ICP - INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
[Intensité énergétique par M€ de CA]

426,60 GJ/M€ de CA (-13% vs 2022)

3.2 Aspects environnementaux

3.2.1 Activités du Groupe

Le modèle d'entreprise du Groupe contribue à une économie plus durable. De par ses activités, Solutions30 donne, à ses clients, accès à des technologies qui réduisent leur empreinte environnementale et augmentent leur efficacité. Les maisons intelligentes, les objets connectés et les villes intelligentes améliorent l'expérience des utilisateurs et contribuent de manière significative à une utilisation plus efficace des ressources. L'adoption généralisée de l'internet à haut débit ne serait pas possible sans les techniciens de terrain qui gèrent des installations à domicile. Le haut débit par fibre optique jusqu'au domicile et les réseaux de nouvelle génération offrent une meilleure connectivité, base d'importants gains d'efficacité et d'une moindre consommation de ressources. L'installation de compteurs et d'appareils intelligents dans les foyers permet de réduire davantage la consommation d'énergie des ménages. Les véhicules électriques ont besoin de bornes de recharge et Solutions30 fournit la main-d'œuvre qualifiée pour les installer. L'entretien et la gestion de toutes ces technologies sont également assurés par le Groupe.

Solutions30, contribue ainsi à l'Objectif de Développement Durable N°13 des Nations-unies sur le Changement Climatique. Selon les chiffres de la taxonomie environnementale (Voir point 3.2.7 ci-dessous), 8% du chiffre d'affaires du Groupe sont alignés avec l'objectif d'atténuation climatique de la taxonomie. Les activités de réutilisation, de réemploi et de remise à neuf contribuent, elles, à l'Objectif de Développement Durable N°12 sur la production et la consommation responsables.



Établir des modes de production durables. Actuellement, le Groupe Solutions30 travaille sur un projet d'économie circulaire avec un Client important. Ce projet, basé sur la politique des 3R (Réduire, Réutiliser et Recycler) a pour objectif principal "Réutiliser", c'est-à-dire donner une nouvelle vie aux ordinateurs et aux imprimantes. En 2023, dans le cadre de ce projet, Solutions30 a obtenu les valeurs suivantes :

- 142 200 ordinateurs réparés
- 79 600 imprimantes réparées



Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

- 65% du Groupe couverts par ISO 14001

L'aide aux clients sur la voie de l'efficacité écologique, de la durabilité et de l'économie circulaire s'illustre notamment par les chiffres de la taxonomie environnementale et par l'activité de réutilisation et de remise à neuf d'équipements (voir plus bas).

Plusieurs pays (France, Italie, Luxembourg, Espagne et Royaume-Uni) détiennent la certification ISO 14001:2015. Des pratiques conformes à la norme sont déployées à l'échelle du Groupe. Pour étendre l'approche environnementale du Groupe, la Direction de la RSE de Solutions30 développe des politiques et réplique les meilleures pratiques dans les différentes filiales.

Le Groupe s'efforce de réduire son impact environnemental à tous les niveaux, en gérant la consommation de carburant, d'énergie et de papier, la production de déchets et en favorisant l'approvisionnement et la mobilité durables et l'économie circulaire.

Solutions30 partage son engagement en matière de responsabilité environnementale avec ses parties prenantes, qu'il s'agisse des employés, des sous-traitants/fournisseurs ou des clients, au moyen d'une communication et d'une formation spécifiques.

Le Groupe demande à ses employés et à ses fournisseurs un engagement pour l'environnement à travers les Codes de conduite et de politique environnementale, qui comprennent une déclaration des attentes du Groupe en matière de performance environnementale et de pratiques commerciales responsables. En juin 2023, la charte 'Relations Fournisseurs et Achats responsables' (RFAR) a été signée. Cette charte contient les 10 engagements suivants :

- 1- Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
- 2- Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques
- 3- Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
- 4- Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
- 5- Apprécier le coût total de l'achat
- 6- Intégrer la problématique environnementale
- 7- Veiller à la responsabilité territoriale
- 8- Les Achats : une fonction et un processus
- 9- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- 10- Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs

La prochaine étape, qui s'inscrit dans le prolongement de la Charte, est la labellisation. Le label est remis pour une durée de 3 ans sous réserve de vérification annuelle sur des critères majeurs par un des organismes agréés. La labellisation permet de revendiquer l'application des recommandations de l'ISO 20400, norme internationale sur les achats responsables.

3.2.2 Empreinte carbone

En 2023, accompagné d'un cabinet spécialisé en RSE, Solutions30 a réalisé son empreinte carbone pour l'exercice 2022 en suivant le protocole GHG.

Ce protocole international propose un cadre pour mesurer, comptabiliser et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public, il a été élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD et le WRI). Le WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable) est une organisation dirigée par les PDG de plus de 200 grandes entreprises qui travaillent ensemble pour accélérer la transition vers un monde durable. Le WRI (Institut des ressources mondiales), quant à lui, est un organisme de recherche mondial qui

transforme en actions les grandes idées relatives à l'environnement, aux opportunités économiques et au bien-être humain.

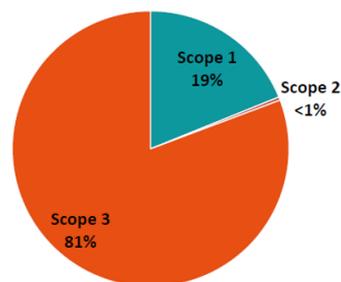
Le protocole GHG distingue 3 niveaux (scopes) d'émissions :

- Scope 1: émissions directes
- Scope 2: émissions indirectes liées à l'énergie (électricité)
- Scope 3 : émissions indirectes.

Les émissions sont mesurées en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO₂e) en tenant compte du potentiel de réchauffement planétaire spécifique de chaque gaz à effet de serre.

Notre bilan carbone 2022 est le suivant :

Scope 1, 2 and 3	151 250 tCO ₂ e	= 21 tCO ₂ e/ employee
Scope 1	28 541 tCO ₂ e	= 4 tCO ₂ e/ employee
Scope 2	570 tCO ₂ e	= 0.08 tCO ₂ e/ employee
Scope 3	122 140 tCO ₂ e	= 17 tCO ₂ e/ employee



Comme le montre le dessin ci-dessus, 19% de notre bilan carbone constituent le scope 1 et proviennent, surtout, de l'émission de CO₂ de notre flotte de véhicules. Le scope 2 reflète notre consommation d'électricité et le scope 3, essentiellement les achats de biens et services. Parmi ces derniers, le poste le plus important est l'achat de services auprès de sous-traitants.

En 2023, comme en 2022, un indicateur d'intensité énergétique a été suivi, nos émissions de GES étant liées à l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les émissions et intensités d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) par scope.

GES - Scope 1	2021	2022 ⁽¹⁾	2023	var % 22-23
Emissions dues au transport -flotte de véhicules de Solutions30 [tCO ₂ e]	27 035	28 335	29 945	5,7%
Emissions dues à la production de chaleur [tCO ₂ e]	358	206	161	-21,7%
Total du Scope 1 [tCO₂e]	27 393	28 541	30 105	5,5%
Intensité des émissions de GES - Scope 1 [tCO₂e par M€ de chiffre d'affaires]	31,35	31,55	28,48	-9,7%

Emissions de GES- Scope 2	2021	2022 ⁽¹⁾	2023	var % 22-23
Emissions dues à la consommation d'électricité (basée sur la localisation)[tCO ₂ e]	467,8	570,0	778,0	36,5 %
Total du Scope 2 [tCO₂e]	467,8	570,0	778,0	36,5 %
Intensité des émissions de GES - Scope 2 [tCO₂e par M€ de chiffre d'affaires]	0,54	0,63	0,74	16,8 %

Emissions de GES- Scope 1+2	2021	2022 ⁽¹⁾	2023	var % 22-23
Total de Emissions du Scope 1 [tCO2e]	27 393	28 541	30 105	5,5 %
Total de Emissions du Scope 2 [tCO2e]	468	570	778	36,5 %
Total du Scope 1+2 [tCO2e]	27 861	29 111	30 884	6,1 %
Intensité des émissions de GES - Scope 1+2 [tCO2e par M€ de chiffre d'affaires]	31,35	32,18	29,22	-9,2%

⁽¹⁾ Comme mentionné précédemment, Solutions30 a réalisé en 2023 le projet « Bilan Carbone » dans le but de calculer nos émissions de CO2 en 2022 (Scope 1, 2 et 3). Pour mener à bien ce projet, Solutions30 a bénéficié du soutien d'une entité externe spécialisée dans ce domaine. Compte tenu de ce qui précède, les valeurs présentées dans ce rapport diffèrent des valeurs présentées dans le rapport 2022, et les valeurs désormais présentées doivent être considérées comme plus précises.

En 2023, les émissions de CO2 scopes 1 & 2 ont progressé de 6,1% par rapport à 2022, bien en-deçà de notre chiffre d'affaires, qui enregistre une progression de 16,8% par rapport à 2022. L'intensité de l'empreinte carbone (scope 1 et scope 2) en 2023 s'élève à 29,22 tonnes de CO2e/M€ de chiffre d'affaires, soit -9,2% de moins que l'intensité des scope 1 et scope 2 en 2022

(32,18 tonnes de CO2e/M€). Ce résultat s'explique, pour l'essentiel, par une politique de mobilité durable renforcée impliquant l'optimisation des déplacements des techniciens, l'augmentation graduelle des véhicules à faible émission dans la flotte, l'utilisation plus poussée de carburants écologiques et des formations systématiques en éco-conduite.

Emissions de GES- Scope 3	2021	2022 ⁽¹⁾	2023 ⁽²⁾	var % 22-23
Biens et services achetés	22	96 152	108 108	12,4 %
Biens d'équipement	*nc	11 781	8 069	-31,5%
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 ou le scope 2)	6 448	6 977	7 301	4,6 %
Transport et distribution amont	*nc	3 097	8 173	163,9 %
Déchets générés lors des opérations	*nc	1 580	2 732	72,9 %
Voyage d'affaires	*nc	359	440	22,5 %
Déplacements des employés	*nc	2 194	8 958	308,3%
Total du Scope 3 [tCO2e]	6 470	122 140	143 780	17,7 %
Intensité des émissions de GES - Scope 1+2 [tCO2e par M€ de chiffre d'affaires]	7,08	135,02	136,03	0.7%

*nc - non calculé

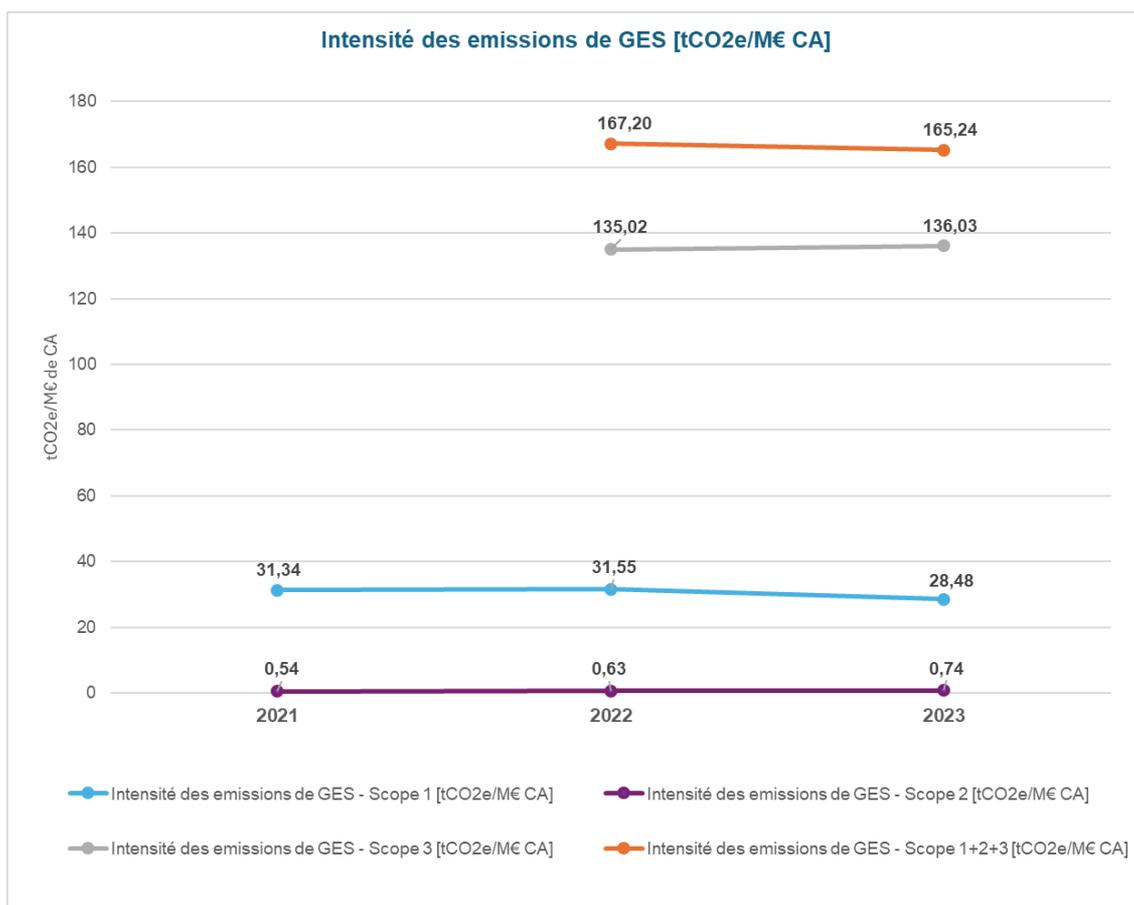
Emissions totales de GES (Scopes 1, 2 et 3)

Total Emissions de GES - Scope 1+2+3	2021	2022 ⁽¹⁾	2023 ⁽²⁾	var % 22-23
Total des émissions de GES - Scope 1+2+3 [tCO2e]	34 321	151 251	174 664	15,5 %
Intensité des émissions de GES - Scope 1+2+3 [tCO2e par M€ de chiffre d'affaires]	39,29	167,20	165,24	-1,2%

⁽¹⁾ Le calcul des émissions de CO2 Scope 3 n'a commencé à être calculé dans son intégralité qu'à partir de 2022. Pour cette raison, les résultats présentés pour 2021 ne peuvent être comparables avec les résultats de 2022 et 2023. En 2021, seules les consommations de carburant et de papier ont été prises en compte pour calculer le Scope 3.

⁽²⁾ Comme mentionné précédemment, Solutions30 a réalisé en 2023 le projet « Bilan Carbone » dans le but de calculer nos émissions de CO2 en 2022 (Scope 1, 2 et 3). Pour mener à bien ce projet, Solutions30 a bénéficié du soutien d'une entité externe spécialisée dans ce domaine. Compte tenu de ce qui précède, les valeurs présentées dans ce rapport diffèrent des valeurs présentées dans le rapport 2022, et les valeurs désormais présentées doivent être considérées comme plus précises. La différence des valeurs obtenues du Scope 3 en 2023 par rapport à 2022 se justifie par le fait qu'en 2023 la collecte des données a été améliorée, ce qui a permis à l'équipe ESG de calculer le GES à partir de données plus rigoureuses et ainsi moins de recourir à l'extrapolation des données. qu'en 2022.

En termes absolus, en 2023, les émissions totales de gaz à effet de serre se sont élevées à 174 664 tCO₂e, soit une augmentation de 15,5% par rapport à 2022. Cependant, en termes relatifs, les émissions de GES en 2023 étaient inférieures de 1,2 % à celles de 2022, sur la base du chiffre d'affaires.



NOTE: Le calcul des émissions de CO₂ Scope 3 n'a commencé à être entièrement calculé qu'à partir de 2022. Pour cette raison, les résultats présentés pour 2021 ne peuvent être comparés avec les résultats de 2022 et 2023. Au vu de ce qui ressort du graphique ci-dessus Nous avons choisi de ne pas représenter les valeurs 2021 pour le Scope 3 et pour le GES total, afin que l'évolution de nos émissions ne puisse être lue qu'avec des données pouvant être comparables.

3.2.3 Autres polluants atmosphériques

En 2023, le parc automobile a augmenté de 395 véhicules au total (+ 7%) tandis que le nombre de véhicules hybrides et électriques a augmenté de 141 unités. 78% de notre flotte est constituée de véhicules EURO6.

FLOTTE DE VEHICULES	2021	2022	2023	var % 22-23	% de la flotte
Nombre total de véhicules	5 251	5 626	6 021	+7,0%	100 %
Nombre de véhicules à la norme EURO6	4 171	5 087	4 687	-7,9%	78 %
Nombre de véhicules hybrides ou électriques	35	61	202	+331%	3,3 %

La politique de mobilité durable axée sur l'optimisation des déplacements des techniciens, l'augmentation graduelle des véhicules à faible émission dans la flotte, la polyvalence des techniciens, l'utilisation plus poussée de carburants écologiques et la conduite écologique, a un impact non seulement sur les émissions de GES, mais aussi sur les émissions d'autres polluants tels que les

oxydes d'azote, le monoxyde de carbone et les particules fines.

Solutions30 mesure la pollution atmosphérique en valeur absolue. Dans l'évaluation de la performance de son parc, le Groupe distingue plusieurs catégories :

- les véhicules légers ;



- les véhicules utilitaires, qui sont les fourgonnettes/ fourgons, camionnettes, vans (désignés ici par "Vans Class I & II") de poids total autorisé inférieur à 1,7t et
- les camions (poids total autorisé >7.5 t). Solutions30 a relativement peu de camions (184) dans sa flotte à fin 2023.

Les émissions d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone et de particules fines 2.5 figurent dans les tableaux ci-dessous par catégorie de flotte (véhicules légers/voitures et vans/camions) ainsi que pour l'ensemble de la flotte.

3.2.3.1 Mesures des émissions d'oxydes d'azote (NOx), monoxyde de Carbone (CO) et particules 2.5 (PM 2.5) en valeur absolue

EMISSIONS DES VOITURES ⁽¹⁾	2021	2022	2023	2022 vs 2023
CO (kg)	1 594	2 866	4 270	49,0 %
NOx (kg)	8 398	8 609	7 902	-8,2%
PM 2.5 (kg)	29,31	32,24	32,0	-0,8%

EMISSIONS DES VANS ET CAMIONS ⁽¹⁾	2021	2022	2023	2022 vs 2023
CO (kg)	17 852	27 330	39 872	45,9 %
NOx (kg)	87 183	146 669	162 294	10,7 %
PM 2.5 (kg)	121	1 922	2 536	31,9 %

TOTAL DES EMISSIONS DE NOx, CO ET PARTICULES 2.5 POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE ⁽¹⁾	2021	2022	2023	2022 vs 2023
CO (kg)	19 446	30 197	44 142	46,2%
NOx (kg)	95 581	155 278	170 196	9,6%
PM 2.5 (kg)	150	1 954	2 568	31,4%

3.2.3.2 Mesures des émissions d'oxydes d'azote (NOx), monoxyde de Carbone (CO) et particules 2.5 (PM 2.5) en intensité kilométrique

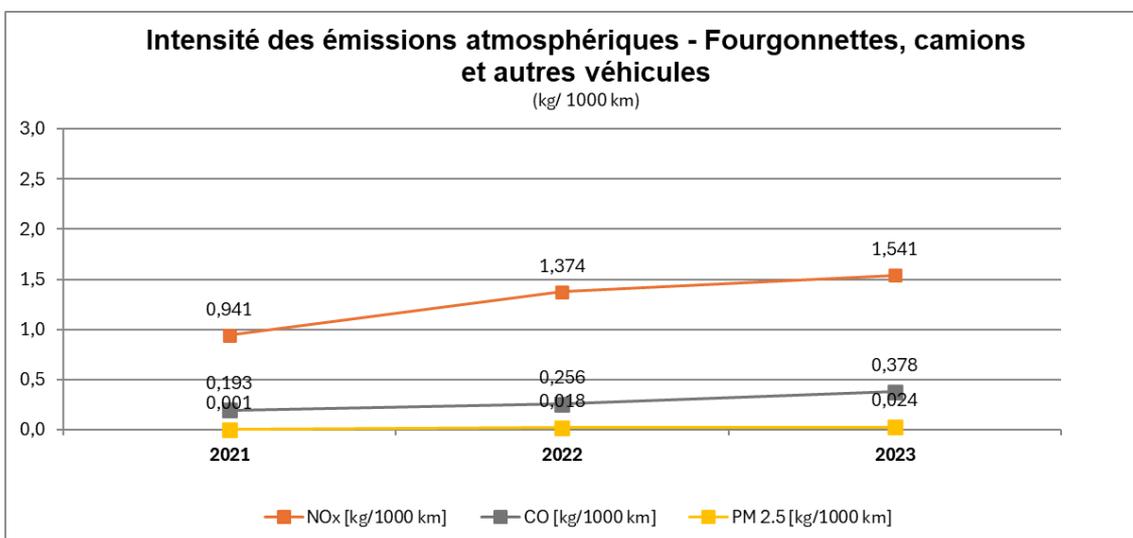
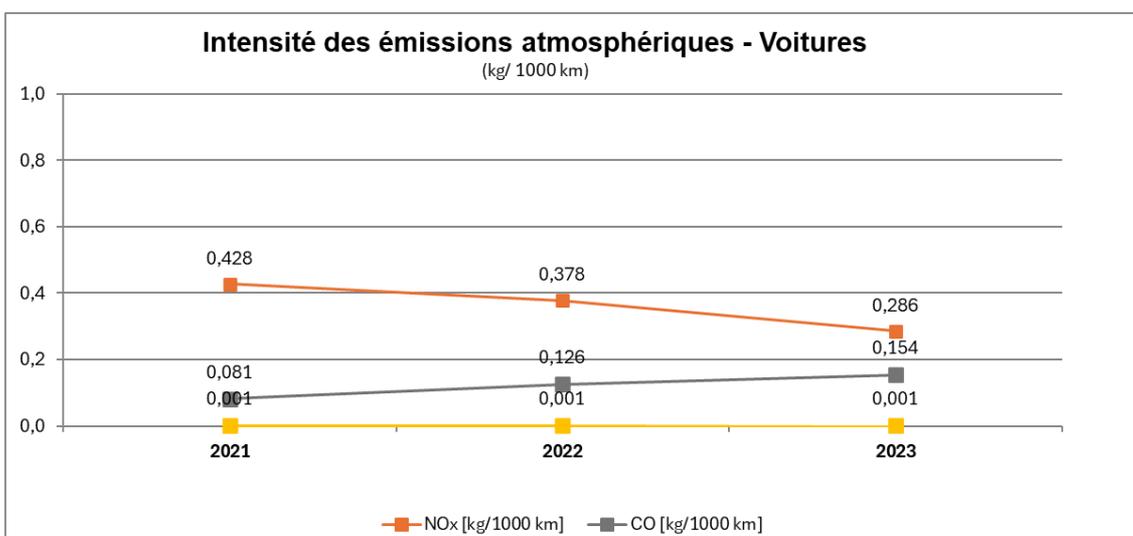
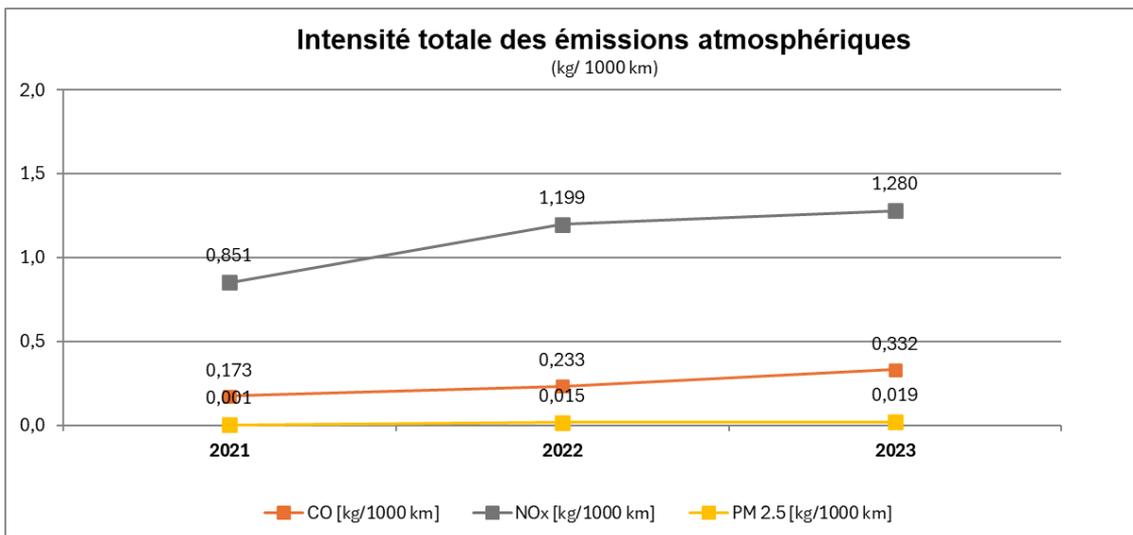
ENSEMBLE DE LA FLOTTE: INTENSITE KILOMETRIQUE DES EMISSIONS DE NOx, CO ET PARTICULES 2.5 ICP (kg/1000 km) ⁽¹⁾	2021	2022	2023	2022 vs 2023
CO (kg/Mkm)	0,17	0,23	0,33	42,4%
NOx (kg/Mkm)	0,85	1,20	1,28	6,7%
PM 2.5 (kg/Mkm)	0,00	0,02	0,02	28,0%
Total émissions aériennes (kg/Mkm)	1,03	1,45	1,63	12,7%

⁽¹⁾ Dans le rapport annuel 2022, les valeurs présentées ont été calculées en tenant compte du nombre estimé de km parcourus, à l'aide de facteurs de conversion basés sur le km.

Pour 2023, Solutions30 a modifié l'approche d'utilisation des litres de diesel et d'essence consommés, car nous considérons qu'il s'agit d'une méthodologie plus rigoureuse.

Pour pouvoir comparer les valeurs de 2021, 2022 et 2023, un recalcul a été effectué pour les années 2021 et 2022, en utilisant les litres de diesel et d'essence consommés, afin qu'il soit possible de faire une comparaison avec les valeurs calculé pour 2023.

Source : Pour calculer les émissions de CO, NOx et PM2,5, les facteurs d'émission de l'Agence européenne pour l'environnement - guide d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques 2023 ont été utilisés.



3.2.4 Réduction de l'empreinte carbone

3.2.4.1 Plan d'action

Les émissions de Solutions30 sont principalement liées aux déplacements des techniciens de terrain. C'est pourquoi, le Groupe s'est engagé à limiter son impact environnemental lié aux déplacements et à la mobilité, ainsi qu'à saisir les opportunités offertes par les bouleversements du secteur et à se positionner pour réussir dans une économie à faibles émissions de carbone.

Un Groupe ad hoc a analysé ces émissions afin de définir une feuille de route et des objectifs conformes à l'Accord de Paris. Le résultat de ces travaux a été présenté au Directoire en décembre 2023. Il prévoit :

- La prise immédiate de mesures de réduction des émissions telles:
 - l'utilisation d'outils spécifiques pour optimiser le trajet des techniciens. Deux outils sont déployés à cette fin. Une plus grande efficacité dans l'affectation des techniciens afin de réduire le temps de déplacement entre les interventions est un facteur important de rentabilité et d'économie d'énergie. En raison de la densité du réseau de techniciens et de la large couverture géographique, les techniciens de Solutions30 sont en mesure de traiter un plus grand nombre d'appels par jour tout en parcourant moins de kilomètres, d'un rendez-vous à l'autre.
 - La polyvalence des techniciens permettant d'être rattaché à une région et non plus à une activité. Cela requiert un exercice de formation significatif.
 - L'intégration de véhicules électriques dans notre flotte, partout où cela a un sens.
 - La politique de conduite écologique et sûre mise en place pour les employés contribue non seulement à leur sécurité mais aussi à une moindre consommation d'énergie, améliorant ainsi la qualité de l'environnement local et mondial. Le Groupe propose une formation à ce style de conduite reconnu et éprouvé et sensibilise les employés à cette conduite sûre et durable. Les principales règles de base de l'éco-conduite mises en œuvre par Solutions30 concernent notamment:
 - Les prévisions de la circulation;
 - Le maintien d'une vitesse constante à bas régime;
 - La vérification fréquente de la pression des pneus (au moins une fois par mois) et avant de rouler à grande vitesse et;
 - L'augmentation graduelle des véhicules à faibles émissions.

- L'engagement dans le SBTi.



Le Directoire a également décidé de s'engager dans l'initiative de réduction carbone, appelée le SBTi. L'engagement du Groupe dans le SBTi a été accepté le 9 janvier 2024.

- Voyages d'affaires

Des solutions technologiques, comme la visioconférence, les réunions en ligne et les conférences téléphoniques, sont maintenant systématiquement utilisées au sein de Solutions30, et permettent que de nombreuses réunions et formations soient organisées sans déplacement et sans avoir recours au transport notamment aérien.

- Déplacements domicile-travail

Solutions30 encourage ses employés à faire des choix écologiques quant à la façon dont ils se rendent au travail et à privilégier les modes de transport écologiques tels que la marche, le vélo, les transports en commun. Le covoiturage, même pratiqué seulement certains jours de la semaine, contribue également à l'effort pour diminuer les émissions de polluants. Le Groupe est en contact avec des sociétés de covoiturage en vue d'un partenariat pour promouvoir ce mode de transport.

3.2.4.2 Efficacité et sobriété énergétiques

L'efficacité et la sobriété énergétiques génèrent des économies tant sur le plan économique qu'environnemental.

En tant que facilitateur de la transition énergétique, Solutions30 s'engage fortement à promouvoir les économies d'énergie au sein du Groupe et à contribuer à la protection des ressources naturelles.

Le Groupe a mis en place un système de gestion de l'environnement basé sur les principes de la norme ISO 14001, afin de créer une approche systématique visant à améliorer l'efficacité énergétique et à prévenir la pollution. L'engagement de Solutions30 en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques ne concerne pas que les véhicules mais s'étend également à la minimisation de la consommation d'énergie pour l'éclairage, la climatisation, les ordinateurs portables et fixes, les photocopieurs et autres équipements :

Un rappel est fait à tous les employés sur leur responsabilité d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsqu'ils ne sont pas utilisés et particulièrement à la fin de la journée de travail.

Les cuisines sont équipées d'appareils électriques à faible consommation (réfrigérateur, lave-vaisselle, micro-ondes). La climatisation est utilisée de façon responsable. Seule la quantité d'eau nécessaire pour les boissons chaudes doit être chauffée. Des ampoules à faible consommation sont utilisées.

CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE [GJ]	2021	2022	2023	Var 22 vs 23
Gazole [L]	9 963 395	11 051 280	10 934 255	-1,1%
Gazole [GJ]	361 484	400 953	396 707	
Essence [L]	506 572	679 539	1 229 966	81,0%
Essence [GJ]	16 141	21 652	39 190	
Electricité [kWh]	3 668 292	2 880 428	3 299 454	14,5%
Electricité [GJ]	13 206	10 370	11 879	
Gaz Naturel [m3]	176 975	299 845	88 896	-70,4%
Gaz Naturel [GJ]	6 244	10 579	3 136	
CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE [GJ]	397 074	443 554	450 912	1,7%
ICP Intensité énergétique [GJ par millier heures travaillées]	33,2	34,7	37,8	9,0%
ICP - Intensité énergétique [GJ par M€ de chiffre d'affaires]	454,42	490,34	426,60	-13,0%

La consommation totale d'énergie en 2023 a augmenté de 1,7%, passant de 443 554 GigaJoules à 450 912 GigaJoules (GJ), soit une augmentation de 7 358 GJ environ. La progression d'un exercice à l'autre n'est pas significative, la forte hausse de la consommation d'essence étant compensée par la baisse significative de gaz naturel.

La forte réduction du gaz naturel (-70,4%) concerne le déménagement d'une grande partie des sociétés du groupe vers des bâtiments plus écologiques qui n'utilisent pas le gaz naturel comme source d'énergie pour le chauffage.

La diminution de la consommation de gaz naturel a, à son tour, entraîné une augmentation de la consommation d'électricité (+14,5%), un plus grand nombre de bâtiments étant chauffés par la climatisation.

L'augmentation significative de la consommation d'essence est due au remplacement des véhicules diesel par des véhicules hybrides utilisant l'électricité et l'essence comme sources d'énergie.

L'indicateur clé de performance de l'intensité énergétique, calculé en GigaJoules de consommation totale d'énergie par million d'euros de chiffre d'affaires, montre qu'entre 2022 et 2023, il y a eu une réduction significative de près de 13%. En termes absolus, la consommation totale d'énergie a légèrement augmenté entre 2022 et 2023 (+1,7%) et une croissance significative du chiffre d'affaires (+16,8%).

3.2.5 Réutilisation, réparation et recyclage

Lorsqu'ils sont possibles, la réutilisation et le recyclage représentent presque toujours une opportunité, également pour capturer de nouvelles activités durables telles que les activités de remise à neuf, mais aussi pour positionner le Groupe dans une économie circulaire.

Solutions30 s'engage activement à réduire la quantité de déchets générés dans ses processus commerciaux par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Au sein de sa chaîne d'approvisionnement, et plus particulièrement dans les activités de réparation, Solutions30 donne la priorité à l'utilisation de matériaux remis à neuf. Cette approche soutient une économie de recyclage verte et écologiquement responsable en réduisant la production de déchets et en économisant les ressources et l'énergie.

Traitement des déchets des bureaux et des sites du Groupe

Les directives internes mises en œuvre dans l'ensemble de Solutions30 établissent des pratiques environnementales saines telles que le tri des déchets, le recyclage et des normes de comportement éco-énergétique dans tous les sites de l'entreprise. Dans les cuisines, un système de séparation des déchets est en place avec différents récipients pour les gobelets, les emballages et les déchets organiques.

L'utilisation de gobelets, par exemple, pour les machines à café ou distributeurs d'eau est évitée par l'utilisation de tasses réutilisables. Des conteneurs spéciaux pour le papier destiné au recyclage sont disponibles sur les sites du Groupe. Les employés sont également encouragés à utiliser l'option d'impression recto-verso pour économiser le papier lorsqu'ils font des photocopies. Les cartouches d'encre d'imprimantes sont recyclées.

Traitement des déchets des sites de construction

Les déchets produits par Solutions30 dans le cadre de ses activités sont de plusieurs catégories:

- des déchets inertes ou non dangereux (plastiques, cartons, matériaux inertes)

- des déchets dangereux, notamment les anciens poteaux en bois potentiellement traités à la créosote, qui sont retirés et stockés dans des bacs de rétention adaptés avant leur enlèvement par le client, qui se charge du traitement.

Sur les chantiers de construction, par exemple, les déchets sont généralement des plastiques, des sols et terres excavés, qui peuvent contenir du bitume. Selon leur teneur en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, les sols et roches excavés peuvent être recyclés ou déposés dans des installations de stockage de déchets inertes ou dans des installations de stockage de déchets non dangereux, ou dans des installations de stockage de déchets dangereux.

Les autres déchets sont collectés et transportés dans des sites où ils sont traités conformément à la réglementation applicable localement, tout en privilégiant leur recyclage ou leur valorisation.

En 2023, une approche globale de la gestion des déchets a été définie et mise en œuvre. Un processus de gestion des déchets a été développé et mis en place. Ce processus a été défini pour être appliqué dans toutes les entités du Groupe, en vue d'améliorer l'identification, la séparation, la ségrégation et l'envoi des déchets au recyclage ou à leur destination finale.

La mise en œuvre de ce processus a débuté en 2023 et prévoit que tous les déchets doivent être identifiés selon les codes respectifs de la liste européenne des déchets. En 2023, l'accent a été mis sur les déchets plastiques en raison de leur impact sur l'environnement, ce qui justifie l'augmentation de la quantité de déchets de ce type entre 2022 et 2023.

En 2021 et 2022, les déchets d'emballage ont été calculés par extrapolation, en utilisant les quantités de déchets connues de certaines entités et en les extrapolant au total du groupe Solutions30. En 2023, nous avons choisi de ne pas extrapoler les valeurs, car nous avons constaté que toutes les entités n'ont pas le même type de déchets ou le même type d'activités, générant des quantités et des types de déchets différents. Par conséquent, nous avons choisi de ne déclarer que les quantités totales de déchets déclarées par les entités du groupe S30. Les quantités de déchets déclarées en 2023 représentent 66% de l'activité du Groupe S30 en termes de chiffre d'affaires.

Dans le prochain rapport annuel les déchets seront rapportés par type conformément à la liste européenne des déchets et nous comparerons les années 2023 et 2024.

Déchets (tonnes)	2021	2022	2023
Emballage	5 503	5 600	1 161
Plastique	26,3	33,1	103,9
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	110,5	141,8	133,3
Terre et roches excavées avec des mélanges bitume/goudron	N.D.	36 689	2 136
Terre excavée et roches	N.D.	2 308	10 385
TOTAL	5 640	44 763	13 919

Solutions30 recueille les informations nécessaires à la caractérisation des déchets et procède à leur classement selon le catalogue européen des déchets, en attribuant le code correspondant à chaque type.

Activités pour les clients: réparation, réutilisation, nettoyage de machines et composants

En partenariat avec ses clients, Solutions30 développe des projets durables. Le Groupe évalue à 142 200 ordinateurs réparés (178 000 en 2022) et à 79 600 imprimantes remises en état (47 300 en 2022) dans les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Italie et Espagne. Sans l'intervention des techniciens du Groupe, ces ordinateurs et imprimantes auraient été mis au rebut. Par rapport à 2022, le nombre d'imprimantes réparées a progressé de 68,3% et le nombre d'ordinateurs réparés a, quant à lui, diminué de 20%. Cela s'explique par le fait qu'en 2022, les ordinateurs achetés pendant la pandémie pour répondre au télétravail et à 'l'école à la maison' étaient encore sous garantie (2 ans), ce qui n'était plus le cas en 2023 et se traduit par une baisse des réparations.

Pour les clients de Solutions30, la réutilisation de pièces permet une réduction du coût des pièces de rechange et la sécurisation des délais logistiques dans un contexte de tension sur la chaîne logistique mondiale. Elle contribue également aux démarches ESG des clients du Groupe. Solutions30 a obtenu de son client HP le Badge Platine, la catégorie la plus élevée, du programme HP CS Impact recognition pour ses fournisseurs.



3.2.6 Taxonomie Environnementale

Le modèle d'entreprise du Groupe contribue à une économie plus durable. De par ses activités, Solutions30 donne, à ses clients, accès à des technologies qui réduisent leur empreinte environnementale et augmentent leur efficacité. Les maisons intelligentes, les objets connectés et les villes intelligentes améliorent l'expérience des utilisateurs et contribuent de manière significative à une utilisation plus efficace des ressources.

L'adoption généralisée de l'internet à haut débit ne serait pas possible sans les techniciens de terrain qui gèrent des installations à domicile.

Le haut débit par fibre optique jusqu'au domicile et les réseaux de nouvelle génération offrent une meilleure connectivité, base d'importants gains d'efficacité et d'une moindre consommation de ressources. L'installation de compteurs et d'appareils intelligents dans les foyers permet de réduire davantage la consommation d'énergie des ménages. Les véhicules électriques ont besoin de bornes de recharge et Solutions30 fournit la main-d'œuvre qualifiée pour les installer. L'entretien et la gestion de toutes ces technologies sont également assurés par le Groupe.

Solutions30, contribue ainsi à l'Objectif de Développement Durable N°13 des Nations-unies sur le Changement Climatique. Selon les chiffres de la taxonomie environnementale, ci-dessous, 8,0 % du chiffre d'affaires du Groupe sont alignés avec l'objectif d'atténuation climatique de la taxonomie. Les activités de réutilisation, de réemploi et de remise à neuf contribuent, elles, à l'Objectif de Développement Durable N°12 sur la production et la consommation responsables.

3.2.6.1 La Taxonomie environnementale chez Solutions30

La taxonomie de l'Union européenne est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental. L'établissement d'une taxonomie environnementale figure parmi les 10 points du plan d'action de l'Union européenne de mars 2018 pour le financement d'une croissance soutenable.

Le Règlement Taxinomie de juin 2020 vise à répertorier les activités durables en vue d'atteindre six objectifs environnementaux qui sont les suivants ;

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- la préservation des ressources et la transition vers l'économie circulaire;
- la préservation de la biodiversité et des écosystèmes;
- la préservation et la protection des ressources hydrologiques et marines et
- la prévention et le contrôle de la pollution.

En juin 2021, la Commission européenne a publié l'acte délégué sur le changement climatique, établissant la liste des activités éligibles à la taxonomie pour les deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En juin 2023, la Commission européenne a publié l'acte délégué sur l'environnement, établissant la liste des activités éligibles à la taxonomie pour les quatre objectifs environnementaux : eau, économie circulaire, pollution et biodiversité.

Pour l'année 2022, le Groupe a publié des indicateurs clés de performance (ICP/ KPI, *Key Performance Indicators*) concernant ses activités éligibles et alignées aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces ICP sont la proportion par rapport aux chiffres totaux du Groupe du Chiffre d'affaires de ces activités, des investissements et des dépenses opérationnelles qualifiées dans ces activités, associés éventuellement à d'autres investissements (par exemple en vue de rendre une activité éligible puis alignée sur la taxonomie) et d'autres dépenses opérationnelles liées à des équipements listés dans la taxonomie.

Pour l'année 2023, il est demandé de publier les indicateurs concernant les activités éligibles et les activités alignées sur les 6 objectifs.

a) Activités éligibles a la taxonomie

Les principales activités de Solutions30 ont été analysées et cartographiées. Pour chaque activité, les documents descriptifs nécessaires à l'évaluation finale ont été collectés et archivés. Pour identifier les activités éligibles, Solutions30 a repéré les catégories suivantes définies dans l'acte délégué portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, qui sont des activités éligibles à la taxonomie et dans lesquelles Solutions30 a une offre. Solutions30 n'a pas identifiés d'activités éligibles dans l'acte délégué environnemental :

- 7.4 Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et dans les espaces de stationnement attenants aux bâtiments) (offre sur les bornes par Solutions30)
- 7.5 Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (offre sur les compteurs intelligents par Solutions30)
- 7.6 Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (offre sur les panneaux photovoltaïques par Solutions30)

Ces activités éligibles représentaient 7,6 % du chiffre d'affaires de 2022. Les investissements et les dépenses opérationnelles de ces activités étaient considérées comme éligibles selon les instructions de la Commission européenne. Ces activités éligibles représentent 8,0 % du chiffre d'affaires de 2023.

Les investissements et dépenses opérationnelles réalisés dans ces activités éligibles étaient eux-mêmes considérés comme éligibles à taxonomie.

Comme pour 2022, le groupe a identifié quelques investissements réalisés dans des activités non éligibles, susceptibles d'être eux-mêmes éligibles à la taxonomie environnementale, notamment les droits d'utilisation pour les leasings sur plusieurs années de véhicules hybrides et électriques. L'analyse conduite pour 2023 mène le Groupe à inclure ces droits d'utilisation dans les investissements alignés sur la taxonomie.

b) Chiffres pour 2023

Chiffre d'affaires des activités alignées sur la taxonomie

En 2023 et 2022, à la suite de l'analyse sur l'éligibilité des activités de Solutions30 réalisée pour l'année 2021, le Groupe a réalisé une étude des conditions permettant de déterminer pour chaque activité éligible si cette activité pouvait être qualifiée d' « activité alignée sur la taxonomie environnementale », au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Ces trois conditions nécessaires sont:

1ère condition: contribuer substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique, en répondant à une liste des critères techniques préétablis pour chaque activité ou correspondant à des produits et services spécifiques;

2ème condition: ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie;

3ème condition: respecter des clauses de garanties minimales en matière de droits humains et notamment de droit du travail, mais aussi en matière d'éthique des affaires.

Au regard de cette analyse, il ressort que les trois conditions sont respectées pour les trois activités éligibles et donc que ces trois activités sont alignées sur la taxonomie et peuvent être qualifiées de réellement durables.

En ce qui concerne la première condition, le Groupe a vérifié que son offre dans les activités éligibles remplissait les critères de contribution substantielle. C'est le cas de son activité d'installation, entretien et réparation de bornes de recharges pour véhicules électriques, pour son activité de compteurs intelligents dans l'activité 7.5 ainsi que pour les systèmes photovoltaïques solaires dans l'activité 7.6.

En ce qui concerne la deuxième condition, le Groupe s'est assuré par une analyse locale des risques et de la vulnérabilité qu'il n'y avait pas de préjudice aux cinq autres objectifs visés par la taxonomie.

En ce qui concerne la troisième condition, le Groupe répond aux exigences des garanties minimales du Règlement Taxinomie et du rapport de la Plateforme sur la Finance Durable en matière de droits humains, de corruption, de droit à la concurrence et de fiscalité.

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité d'installation, entretien et réparation des bornes de recharge électriques pour véhicules (activité 7.4), le chiffre d'affaires de l'activité d'instruments de régulation et de contrôle de la performance énergétique (activité 7.5) et le chiffre d'affaires de l'activité "Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables" (activité 7.6) forment donc le chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie.

Ce chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie s'élève à 84,8M€ et représente 8,0 % du chiffre d'affaires total qui s'élève à 1 057,0M€ en 2023.



c) Dépenses opérationnelles alignées sur la taxonomie en 2023

Le Groupe a utilisé l'exemption de présentation des dépenses opérationnelles éligibles car elle ne revêtent pas une importance significative pour le groupe, le montant du dénominateur des dépenses opérationnelles éligible représente un montant de 35,1M€, soit 3,5 % du total des charges opérationnelles 2023 du groupe. Les dépenses opérationnelles éligibles sont déterminées sur la base des coûts directs non capitalisés suivants : recherche-développement, rénovation des bâtiments, contrats de location à court terme, entretien et réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par un tiers.



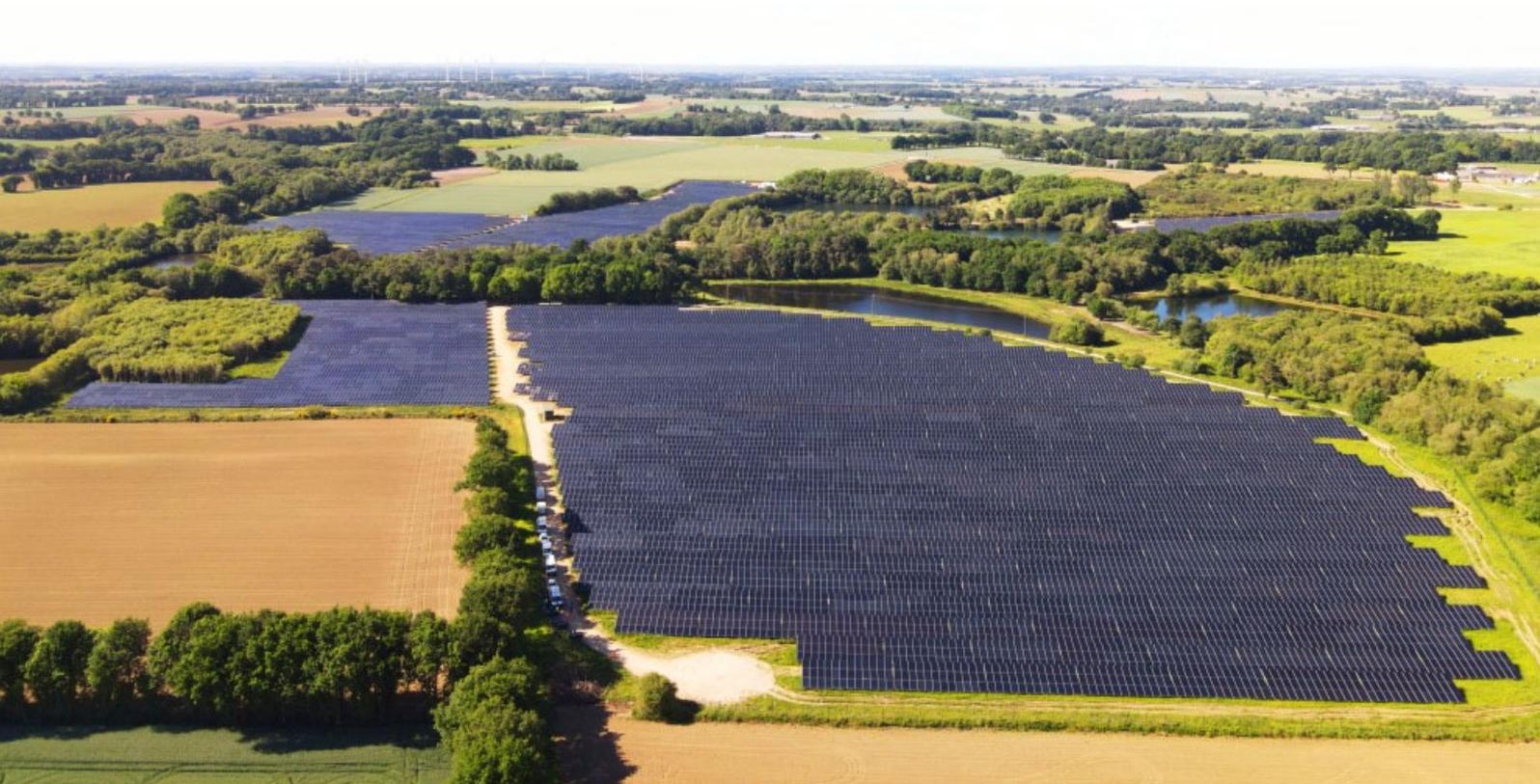
d) Investissements alignés sur la taxonomie en 2023

- Les investissements ("CapEx" dans le tableau ci-dessous) de ces trois activités alignées sont eux aussi alignés sur la taxonomie et représentent 4,637M€.
- Le Groupe a examiné les investissements réalisés dans des activités non alignées sur la taxonomie, mais qui peuvent être inclus dans les investissements en ligne avec la taxonomie. A ce titre, le Groupe comptabilise comme investissements alignés avec la taxonomie, en lien avec des véhicules hybrides et électriques répondant aux critères de contribution substantielle notamment au regard des émissions de CO2/km, les investissements correspondant principalement aux droits d'utilisation de véhicules électriques et hybrides, utilisés en leasing, pour un montant de 3,537M€ en 2023.
- Au total, pour l'année 2023, les investissements totaux du Groupe alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 4,637M€, soit 7,79 % des investissements.

Méthodologie: Pour chaque activité, les documents descriptifs nécessaires à l'évaluation finale ont été collectés et archivés.

Le Groupe n'a pas calculé d'indicateurs alternatifs de performance.

Conformément à la réglementation, le processus a été effectué sur les 6 objectifs, sur la base des critères d'alignement. Le Groupe a considéré que ses activités et investissements contribuent à l'atténuation au changement climatique mais pas à l'adaptation au changement climatique. Les 4 autres objectifs sont non applicables aux activités éligibles du groupe.



Les indicateurs clés de performance sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous.

ICP 1 – Chiffre d'affaires

Exercice 2023		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
Activité économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires	Part du Chiffre d'affaires absolu de l'année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garantie minimale	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie-année	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	16,2M€	1,5 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	1,5 %	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	46,9M€	4,4 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	4,4 %	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	21,7M€	2,1 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	1,8 %	H	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		84,8M€	8,0 %	8,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	7,6 %		
Dont habitante		84,8M€	8,0 %	8,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	7,6 %	H	
Dont transitoire		0M€	0 %							N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0M€	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A.Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		84,8M€	8,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								7,6 %		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		972,2M€	92,0 %																
TOTAL (A + B)		1 057,0M€	100,0 %																

La part du chiffre d'affaires du groupe Solutions30 portant sur des activités éligibles est déterminée en divisant la somme du chiffre d'affaires des activités éligibles telles que décrites en section « 3.4.1 Activités du Groupe et taxinomie environnementale » au sens de la Taxinomie européenne par le chiffre d'affaires consolidé (établi en application de la norme IFRS 15) présenté en note « 3 Chiffre d'affaires ».

ICP 2 – Capex

Exercice 2023		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH -Does Not Significantly Harm)									
Activité économiques	Code(s)	CAPEX	Part des capex absolu de l'année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garantie minimales	Part des capex alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (Activité transitoire)
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,016M€	0,03 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0,06 %	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	—M€	— %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0,05 %	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	1,084M€	1,82 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0,12 %	H	
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3,537M€	5,94 %	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	1,40 %	H	
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		4,637M€	7,79 %	7,79 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	1,63 %		
Dont habitante		4,637M€	7,79 %	7,79 %	0 %	0 %	0 %	0 %	— %	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	1,63 %	H	
Dont transitoire		0 %	— %							N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0,00 %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL										
Capex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0,000M€	0,00 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,00 %		
A.Capex des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		4,637M€	7,79 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								1,63 %		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Capex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		54,9M€	92,3 %																
TOTAL (A + B)		59,5M€	100,0 %																

La part des capex du groupe Solutions30 portant sur des activités éligibles est déterminée en divisant la somme des capex des activités éligibles telles que décrites en section « 3.4.1 Activités du Groupe et taxinomie environnementale » au sens de la Taxinomie européenne par la somme des capex consolidés présentés aux note “11.1 Droits d'utilisation” pour un montant de 37,9M€ , “14.2 Autres immobilisations incorporelles” pour un montant de 11,14 € et “14.3 Immobilisations corporelles” pour un montant de 10,47 €.

ICP 3 – Opex

Exercice 2023		2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm)									
Activité économiques	Code(s)	Opex	Part des opex absolu de l'année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garantie minimales	Part des opex alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,0M€	0%	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,0M€	0%	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,0M€	0%	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%	H	
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,0M€	0%	O	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%	H	
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		0,0M€	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%		
Dont habitante		0,0M€	0%	0%	0%	0%	0%	0%	—%	O	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0%	H	
Dont transitoire		0%	0%							N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL										
Opex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0,0M€	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
A.Opex des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		0,0M€	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								0%		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Opex des activités non éligibles à la taxinomie (B)		35,1M€	100%																
TOTAL (A + B)		35,1M€	100%																

Éligibilité et alignement par objectif environnemental:

	Proportion de Chiffre d'affaires /Total Chiffre d'affaires	
	Aligné par objectif	Éligible par Objectif
CCM	8,0 %	8,0 %
CCA	0,0 %	8,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

	Proportion de capex /Total capex	
	Aligné par objectif	Éligible par Objectif
CCM	7,8 %	7,8 %
CCA	0,0 %	7,8 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

ASPECTS SOCIAUX



EFFECTIF MOYEN

7 225 (16,3% de femmes)

CROISSANCE DES EFFECTIFS DES FEMMES

(Nombre relatif de femmes dans l'effectif)

3,6%

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

199 701 (27,6 h/employé; +8.9% par rapport à 2022)

EMPLOYES EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

92,3% (+3.5% par rapport à 2022)

JEUNES DE MOINS DE 30 ANS

EMBAUCHES

949 (+2,7% par rapport à 2022)

DANS LE TOTAL D'EMBAUCHES

37,1%

DU TOTAL DES EMPLOYES

21,0%

FEMMES OCCUPANT DES POSTES DE DIRECTION

DANS LE NOMBRE TOTAL DE MANAGERS DU GROUPE

25,9% (+15,9% par rapport à fin 2022)

3.3 Aspects Sociaux

3.3.1 Politique des Ressources humaines

L'objectif de la politique-cadre en matière de ressources humaines est de :

- définir et diffuser un modèle de gestion des ressources humaines qui aide le Groupe à attirer, promouvoir et retenir les talents et
- encourager le développement personnel et professionnel de tous les employés, en les faisant participer au succès de l'entreprise et en leur garantissant un travail sûr et satisfaisant.

La politique-cadre en matière de ressources humaines établit les lignes directrices qui régissent les relations de travail dans les pays où le Groupe opère. Elle sert de référence pour la définition des objectifs du Groupe en ce qui concerne la sélection des professionnels, la garantie et la stabilité d'un emploi de qualité, la création d'une relation stable avec les employés, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la formation et le développement personnel ainsi que le dialogue social.

La gestion des ressources humaines est régie par le respect de la diversité, l'égalité des chances, la non-discrimination et l'alignement des intérêts des employés sur les objectifs stratégiques du Groupe.

Solutions30 considère ses employés comme son atout le plus précieux et s'engage à créer un environnement de travail productif et créatif qui favorise le bien-être et le respect mutuel, en promouvant leur développement, en offrant des formations, ainsi que l'égalité des chances.

Plusieurs éléments occupent une place particulière dans la stratégie RH du Groupe :

- Recrutement de jeunes;
- Accent sur la formation;
- Réduction du taux sévérité des accidents;
- Assurance de la santé et la sécurité du personnel et
- Accroissement du nombre de femmes dans le management.

3.3.1.1 Engagement auprès du Pacte mondial



Solutions30 a souscrit à des engagements internationaux à l'initiative des Nations unies, notamment au Pacte Mondial et à la contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Le Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact) a été lancé en 2000 à l'initiative de Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies. Il

appelle les entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur dix principes, qui découlent des textes fondamentaux des Nations Unies, dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'ambition du Pacte mondial est de développer l'impact mondial des entreprises, en respectant ces dix principes et en communiquant sur leur mise en place.

3.3.1.2 Contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies



À la suite des objectifs du Millénaire, les Nations unies ont développé en 2015 de nouveaux objectifs, dits Objectifs de Développement Durable, à atteindre au plus tard à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs se déclinent en sous-objectifs accompagnés d'indicateurs.

Le Groupe Solutions30 contribue à plusieurs Objectifs de Développement Durable et notamment à certains sous-objectifs. En matière d'objectifs à caractère social, le Groupe contribue particulièrement aux objectifs 3, 4 et 8.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge.

- 76.5% des employés couverts par ISO 45001
- 16.8% des employés couverts par la norme VCA** (deux étoiles)



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

- 199 701 heures de formation
- 27,6 heures de formation en moyenne par employé

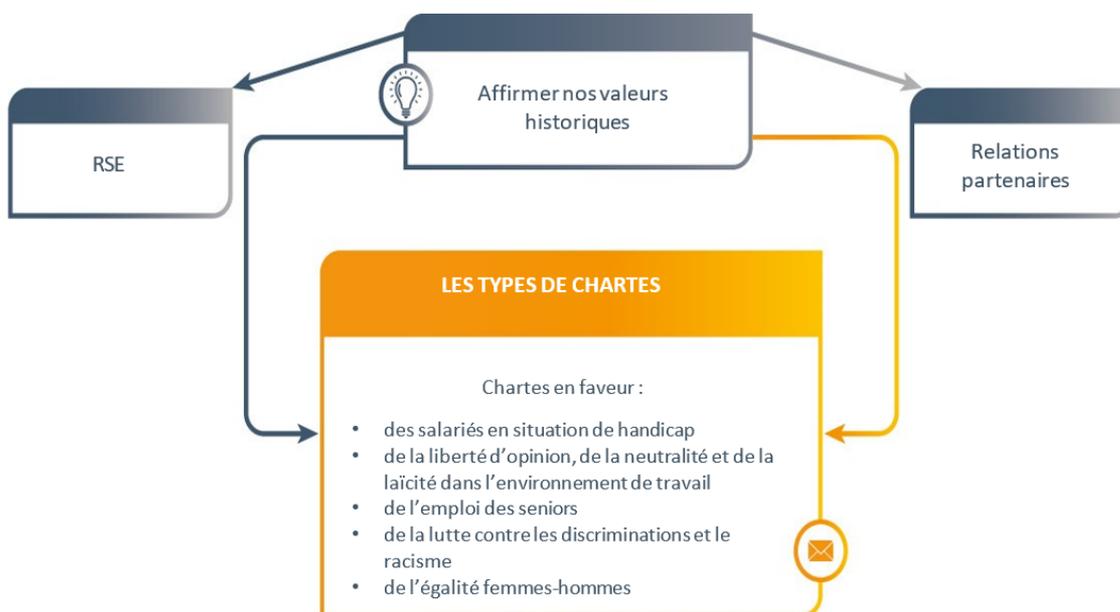


Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 37 % des nouveaux employés ont < 30 ans
- 21 % des employés ont < 30 ans

3.3.1.3 Dialogue social

Plusieurs chartes sociales ont été développées au sein du Groupe



Dans chaque pays, les RH locales et les représentations du personnel et des syndicats se réunissent une fois par mois. Ainsi, en 2023, en France par exemple, des élections professionnelles ont permis de renouveler 5 Unités économique et sociale (UES), 4 nouvelles seront mises en place en 2024. Dans 8 unités, le Règlement intérieur a été mis à jour et la négociation annuelle a été menée ou est en cours de finalisation. Des sessions

d'information relatives aux chartes sociales, à la charte du droit à la déconnexion, à la consultation obligatoire ont été réalisées. Les chartes sociales sont maintenant affichées dans tous nos locaux. 10 accords collectifs ont été renégociés ou sont en cours de finalisation. En 2024, des séances d'information consultation seront menées pour ce qui est de la charte informatique.

3.3.2 Ressources Humaines du Groupe

En 2023, le nombre moyen d'employés de Solutions30 était de 7 225, répartis comme suit.

EFFECTIF MOYEN PAR PAYS	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
France	2 858	582	3 440	2 560	579	3 139	2 145	586	2 731
BeneLux	1 041	102	1 143	1 102	126	1 228	1 265	171	1 436
Allemagne	468	61	529	426	63	489	451	58	509
Italie	387	44	431	486	47	534	543	54	597
Espagne	542	99	641	604	142	746	574	112	686
Pologne	819	129	948	834	135	969	963	156	1 119
Royaume-uni	76	23	99	146	57	203	107	40	147
TOTAL	6 191	1 040	7 231	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225

La répartition géographique des effectifs est en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires. La part des effectifs en France diminue depuis 2021 et ne représente plus que

37.8% du total en 2023. Cela reflète la maturité du marché français et la croissance en cours dans les autres pays, le BeneLux et la Pologne en tête.

Pays	Effectif moyen en 2021 en % du total	Effectif moyen en 2022 en % du total	Effectif moyen en 2023 en % du total
France*	48,0 %	43,0 %	37,8 %
Belgique/Luxembourg	15,8 %	14,5 %	19,9 %
Pologne	13,1 %	13,2 %	15,5 %
Espagne	8,9 %	10,2 %	9,5 %
Italie	6,0 %	7,3 %	8,3 %
Allemagne	7,3 %	6,7 %	7,0 %
Royaume-uni	1,4 %	2,8 %	2,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

*Les effectifs de la France incluent les 306 employés du centre de services partagés basés au Portugal.

Comme en 2022, la grande majorité des employés ont, en 2023, un contrat à durée indéterminée. Cet indicateur atteint un niveau élevé depuis plusieurs années et

progresses de façon significative depuis 2021, ce qui démontre l'importance que le Groupe accorde à la stabilité de l'emploi.

EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre moyen d'employés en contrat à durée indéterminée	4 961	911	5 872 <i>(81% du total)</i>	5 496	1 021	6 517 <i>(89% du total)</i>	5 585	1 086	6 671 <i>(92% du total)</i>
Nombre moyen d'employés sous contrat temporaire	1 230	129	1 359	662	128	790	463	91	554
TOTAL	6 191	1 040	7 231	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225

En 2023, les femmes constituent 16,3% des effectifs. Le nombre relatif de femmes dans l'effectif progresse de 3,6% en 2023 par rapport à 2022. En moyenne annuelle, les femmes représentent 24,5% du management, 47% des employés dans les fonctions de gestion et d'administration, mais seulement 3,7% des techniciens et opérateurs.

L'analyse des données au 31/12/2023 montre que le pourcentage de femmes occupant des postes de management est de 25,8%, ce qui signifie que le nombre de femmes occupant des postes de management a augmenté tout au long de l'année 2023, pour atteindre l'objectif de 10 % de femmes de plus qu'en 2022.

EFFECTIFS PAR CATEGORIE	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	317	103	420	450	214	664	451	146	597
Employés administratifs	569	356	925	792	582	1 374	968	855	1 823
Techniciens & Opérateurs	5 305	581	5 886	4 916	353	5 269	4 629	176	4 805
TOTAL	6 191	1 040	7 231	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225

En 2023, 4,3% des employés ont bénéficié d'un contrat à temps partiel; 8,7% des femmes et 3,4% des hommes, soit un statut qui par rapport à 2022.

EFFECTIFS A TEMPS PARTIEL	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Temps partiel	232	98	330	197	98	295	208	102	309
Total des Employés	6191	1040	7231	6158	1149	7307	6048	1177	7225
Nombre moyen d'employés % employés dans le total	3,7 %	9,4 %	4,6 %	3,2 %	8,5 %	4,0 %	3,4 %	8,7 %	4,3 %

3.3.3 Indicateurs-clés de performance (ICP)

Plusieurs indicateurs de performance ont été suivis en 2023 pour donner l'assurance que les éléments-clés de notre politique sont atteints. Tous ces indicateurs sont liés à la rémunération variable des managers.

ICP	Objectif	Résultat
Réduire le Taux de Gravité des Accidents (TGA)	0,67	0,67
Embaucher des jeunes (<30 ans)	≥ 35% des embauches	37,1 %
Maintenir un certain niveau de formation	≥ 23h/an/employé	27,6
Atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes	100 % (pour les nouvelles embauches)	100 %
Féminiser le management	24,5 %	25,9 %

Tous ces indicateurs ont été atteints comme indiqué sous le point 3.1. L'égalité salariale peut être mesurée au niveau de certains profils (employés des call centers, superviseurs, techniciens, personnel administratif) mais pas de façon générale étant donné que chaque manager

a des responsabilités bien particulières, n'ayant pas d'égal au sein du Groupe.

Pour 2024, il a été décidé de suivre les indicateurs suivants:

ICP	Objectif
Réduire le Taux de Gravité des Accidents (TGA)	0,65
Maintenir un certain niveau de formation	≥ 25h/an/employé
Atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes	100 % (pour les nouvelles embauches)
Féminiser le management	25,0 %

Certains des pays dans lesquels nous opérons rencontrent de sérieuses difficultés à recruter des jeunes. Le contexte économique et politique local ne permet d'atteindre cet objectif. Etant donné que cet objectif constitue un élément important de notre stratégie, nous continuerons à le suivre et à le gérer sans le lier à la rémunération variable des managers.

3.3.4 Éléments-clés et matériels

3.3.4.1 Formation, gestion des talents, suivi de la performance

La formation est de première importance chez Solutions30. Le Groupe a dispensé 199 701 heures de formation en 2023, ce qui correspond à 27,6 heures par employé.

Chaque fois que le contexte local le permet, le Groupe embauche des jeunes au niveau scolaire parfois bas, et améliore significativement leur employabilité en leur offrant une formation professionnelle et en leur donnant de nouvelles perspectives de postes et d'opportunités. En termes de nombre d'heures total de formation, les techniciens sont les principaux bénéficiaires des programmes. Ils reçoivent plus des 3 quarts du total des heures de formation dispensées par le Groupe.



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR GENRE ET PAR CATEGORIE	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	4 460	1 509	5 968	5 737	2 204	7 941	7 146	1 534	8 680
Employés administratifs	10 580	16 620	27 200	23 417	24 006	47 423	16 037	17 762	33 799
Techniciens & Opérateurs	131 049	4 121	135 170	121 519	6 390	127 909	152 150	5 072	157 222
TOTAL	146 088	22 249	168 338	150 673	32 601	183 274	175 334	24 368	199 701

HEURES DE FORMATION PAR GENRE ET PAR CATEGORIE (Moyenne par personne par an)	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	14,1	14,7	14,2	12,8	10,3	12	15,8	10,5	14,5
Employés administratifs	18,6	46,7	29,4	29,6	41,1	34,5	16,6	20,8	18,5
Techniciens & Opérateurs	24,7	7,1	23	24,7	18,1	24,3	32,9	28,8	32,7
TOTAL	23,6	21,4	23,3	24,6	27,8	25,1	29	20,7	27,6

Le Groupe a créé une plateforme interactive dédiée -- Solutions30 Academy – qui permet :

- d'assurer la fourniture adéquate de formations spécifiques, constamment actualisées et
- de suivre les progrès et les points d'amélioration des collaborateurs.

Un vaste programme de formation est délivré dans des centres de formation spécifiques, sous la forme de modules d'e-learning ou en présentiel.

Le Groupe coopère avec des autorités locales, notamment :

- des agences de l'emploi (France Travail, l'agence française de l'emploi; VDAB, le service public flamand de l'emploi ; les bureaux pour l'emploi de Gdansk et Siedlce ; l'UWV (l'Institut pour les régimes d'avantages sociaux des employés et recherche d'emploi aux Pays Bas);
- des universités (Vigo, Grenade, Malaga et la Rioja, en Espagne)
- des instituts, tels que l'Institut Allemand Dibkom pour la communication Broadband
- la fondation TAKpełnosprawni sur un projet de recrutement (la fondation TAKpełnosprawni promeut l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées sur le marché du travail ouvert) ;
- La fondation Luigi Clerici et l'Institut 'immaginazione & Lavoro' (stages) à Milan ;
- l'Institut Polytechnique de Milan, la haute école de communication et la Fondation pour le développement du complexe de l'École de communication de Gdańsk (Gdansk Technikum Łączności) en Pologne.

En Pologne, nous avons établi une nouvelle coopération avec les entités suivantes :

- Complexe scolaire du secondaire supérieur n° 1 à Siedlce ;
- Centre d'éducation et de travail pour la jeunesse à Siedlce (Centrum Edukacji i Pracy Młodzieży w Siedlcach) et

- Energy School Complex/ Technical School no 13 à Gdańsk.

La gestion des talents au sein du Groupe se concentre sur la formation, avec :

- la mise en place d'un cadre conceptuel englobant toutes les activités de formation visant à promouvoir la qualification des employés, à les adapter à un environnement de travail multiculturel ouvert aux changements et à promouvoir le développement durable des activités de l'entreprise;
- la mise en œuvre de plans de formation pour améliorer les compétences professionnelles, adapter la main-d'œuvre aux changements organisationnels, aider les nouveaux employés à s'intégrer.

3.3.4.2 Emploi des jeunes

Le maintien de la maîtrise des compétences techniques de plus en plus complexes est primordial. De ce point de vue, les jeunes sont un moteur-clé de la croissance de Solutions30.

Solutions30 a développé des processus de recrutement éprouvés pour attirer des candidats puis former ses employés. Pour accompagner sa croissance et intégrer en permanence de nouvelles compétences, le Groupe a créé un vaste programme de formation qui lui permet d'embaucher des jeunes parfois sans diplôme, en échec de formation ou en reconversion professionnelle, améliorant ainsi significativement leur employabilité.

Les principes fondamentaux en matière de sélection et de recrutement sont les suivants :

- favoriser l'accès des jeunes à leur 1er emploi ;
- présenter aux candidats une offre de valeur qui favorise la sélection et l'embauche des meilleurs professionnels

- veiller à ce que les processus de sélection et d'embauche soient objectifs et impartiaux ;
- favoriser le recrutement de compétences différentes.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 21% des effectifs en 2023. Cette proportion significative de jeunes dans notre effectif se maintient depuis 2020.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 37,1% du total des embauches en 2023, ce qui correspond au niveau atteint en 2022.

Bien que nous continuions à considérer l'embauche de jeunes et leur formation professionnelle comme l'un de nos piliers, pour 2024, nous avons décidé de ne pas établir d'objectif associé à l'ICP " Embauche de jeunes ". Nous continuerons à suivre le taux d'embauche des

jeunes (≤ 30 ans) sur une base mensuelle, mais nous n'aurons pas d'objectif associé pour les raisons suivantes:

- la situation particulière de certains pays dans lesquels nous opérons, rend pratiquement impossible le recrutement d'un nombre significatif de jeunes de moins de 30 ans;
- Les secteurs d'activité en croissance manquent de techniciens possédant les qualifications et l'expérience professionnelle nécessaires pour exécuter correctement les services à fournir à nos clients. Nous sommes contraints de recruter des personnes ayant le profil requis indépendamment de leur âge et
- Le principe d'égalité des chances en matière d'emploi, indépendamment de l'âge, du sexe, de la nationalité ne nous permet pas de recruter exclusivement des jeunes de moins de 30 ans.

EFFECTIFS PAR AGE	2021			2022			2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	1 238	267	1 505	1 258	316	1 574	1 181	331	1 512
30-55 ans	4 111	695	4 806	4 002	789	4 791	3 906	763	4 669
> 55 ans	842	78	920	874	68	942	962	82	1 044
TOTAL	6 191	1 040	7 231	6 134	1 173	7 307	6 048	1 177	7 225

EMBAUCHES DE COLLABORATEURS PAR AGE	EMBAUCHES 2021			EMBAUCHES 2022			EMBAUCHES 2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	785	199	984	744	180	924	705	244	949
Taux*	63,4 %	74,5 %	65,4 %	59,1 %	56,9 %	58,7 %	59,7 %	73,6 %	62,8 %
30-55 ans	1 127	176	1 303	1 140	216	1 356	1 080	367	1 447
Taux*	27,4 %	25,3 %	27,1 %	28,5 %	27,4 %	28,3 %	27,7 %	48,1 %	31,0 %
>55 ans	102	6	108	104	9	113	139	20	159
Taux*	12,1 %	7,7 %	11,7 %	11,9 %	13,2 %	12,0 %	14,5 %	24,3 %	15,2 %
TOTAL	2 014	381	2 395	1 988	405	2 393	1 924	631	2 555
Taux*	32,5 %	36,6 %	33,1 %	32,4 %	34,5 %	32,8 %	31,8 %	53,6 %	35,4 %

* Le taux d'embauche est le ratio entre le nombre de personnes embauchées et l'effectif moyen de l'année dans chaque tranche d'âge.

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 37,1% du total des embauches en 2023.

EMBAUCHES < 30 ANS	EMBAUCHES 2021			EMBAUCHES 2022			EMBAUCHES 2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	785	199	984	744	180	924	705	244	949
Total des embauches	2 014	381	2 395	1 988	405	2 393	1 924	631	2 555
Taux	39.0%	52.2%	41.1%	37.5%	44.5%	38.6%	36,6 %	38,7 %	37,1 %

ROTATION DES EFFECTIFS PAR AGE	ROTATION 2021			ROTATION 2022			ROTATION 2023		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	654	134	788	696	120	816	591	151	742
Taux*	52,8 %	50,2 %	52,4 %	55,3 %	38,0 %	51,8 %	50,0 %	45,6 %	49,1 %
30-55 ans	1 255	187	1 442	1 248	192	1 440	1 142	194	1 336
Taux*	30,5 %	26,9 %	30,0 %	31,2 %	24,3 %	30,0 %	29,2 %	25,4 %	28,6 %
>55 ans	217	27	244	228	12	240	232	17	249
Taux*	25,8 %	34,6 %	26,5 %	26,1 %	17,6 %	25,5 %	24,1 %	20,6 %	23,9 %
TOTAL	2 126	348	2 474	2 172	324	2 496	1 965	362	2 327
Taux*	34,3 %	33,5 %	34,2 %	35,4 %	27,6 %	34,1 %	32,5 %	30,7 %	32,2 %

*Le taux de rotation (turnover) est le ratio entre le nombre de personnes qui ont quitté l'entreprise et l'effectif moyen de l'année dans chaque tranche d'âge.

Le taux de rotation, particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 30 ans, s'explique par la nature même des activités du Groupe et par le fait qu'il s'agit souvent d'un premier emploi. Le Groupe est structuré de façon à absorber ce taux de rotation.

La formation est un élément clé de la qualification professionnelle et ouvre des opportunités de promotion au sein du Groupe.

Le programme de formation intègre des éléments de nature à renforcer une culture de comportement éthique.

Chez Solutions30, le perfectionnement professionnel concerne surtout les employés de bureau dans les domaines où des compétences poussées sont requises, par exemple la gestion de projet et le contrôle de gestion, mais aussi les techniciens. Les formations techniques leur offrent une porte d'entrée dans le monde du travail. Si certains changent, à terme, d'employeur grâce aux compétences acquises chez Solutions30, d'autres grandissent professionnellement au sein de l'entreprise, par exemple en acquérant un rôle dans la gestion.

3.3.4.3 Évaluation de la performance

EMPLOYÉS AYANT PASSE UN ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION (%)	2021		2022		2023	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Managers	23,7 %	37,9 %	50,7 %	33,6 %	90,7 %	80,1 %
Employés administratifs	49,4 %	44,3 %	41,0 %	39,0 %	71,2 %	38,5 %
Techniciens & Opérateurs	23,6 %	34,4 %	32,9 %	10,2 %	40,5 %	36,9 %

Des entretiens individuels d'évaluation de la performance et de partage des objectifs de perfectionnement professionnel ainsi que des initiatives de gestion spéciales pour les collaborateurs hautement qualifiés, sont conduits régulièrement. Au fil des ans, Solutions30 a continuellement augmenté le nombre d'employés régulièrement convoqués. En 2023, en Pologne, il y a eu beaucoup d'entretiens annuels d'évaluation des cadres (une vague au cours du premier semestre et une autre au cours du second), ce qui a considérablement augmenté le nombre d'entretiens annuels d'évaluation pour les cadres.

3.3.4.4 Santé et Sécurité au Travail

a) Politique de santé et sécurité au travail

Le Groupe porte une attention particulière à ses collaborateurs, non seulement en respectant les lois sur la santé et la sécurité au travail et en mettant en place des procédures de prévention des accidents et maladies professionnelles, mais aussi en favorisant le bien-être

physique et psychologique par des politiques visant à encourager l'adoption d'un comportement approprié.

Le principal atout de Solutions30 étant ses collaborateurs, préserver leur santé et leur sécurité est une priorité tant sur le plan éthique qu'en termes de continuité d'activité. L'amélioration de la santé et de la sécurité au sein du Groupe est également l'occasion de renforcer le bien-être dans l'entreprise, de conserver les Ressources Humaines et d'augmenter la productivité. Le Groupe s'engage à poursuivre le développement, la mise en œuvre et le suivi des mesures visant à réduire les risques professionnels pour son personnel, ses sous-traitants, ses fournisseurs et ses clients. En tant qu'entreprise responsable, Solutions30 réduit autant que possible tous les risques professionnels.

Le Groupe s'attache également à améliorer constamment les normes de santé et de sécurité et a obtenu la certification ISO 45001 dans plusieurs pays en reconnaissance de son adoption des normes de santé et de sécurité au travail les plus élevées. Solutions30 développe et maintient une culture de santé et de sécurité dans toute l'organisation, en fournissant des instructions appropriées, la formation et la supervision pour tous les

employés. Pour mémoire, 76,5% des salariés du Groupe sont couverts par la norme ISO 45001 et 16,8% par la norme VCA**.

La Politique sur la santé et la sécurité au travail vise à créer un milieu de travail sain et sécuritaire. La politique de santé et sécurité au travail du Groupe comprend :

- l'intégration de la santé au travail;
- des critères de sécurité dans l'ensemble du Groupe, afin que les dirigeants, techniciens, cadres et travailleurs assument leurs responsabilités ;
- la détermination, l'évaluation et le contrôle efficace des risques liés au milieu de travail;
- la surveillance de la santé et de la formation pour s'assurer de l'aptitude au travail des employés;
- un mécanisme d'évaluation de la santé et de la sécurité au travail fondé sur les normes établies pour l'ensemble du Groupe afin d'identifier les écarts possibles, de partager les meilleures pratiques et de favoriser une culture mondiale d'excellence en matière de prévention des risques.

La formation à la santé et à la sécurité offerte par le Groupe s'applique non seulement à son personnel mais aussi aux techniciens sous-traitants du Groupe, sur les chantiers et avant les opérations.

Outre les audits de tiers nécessaires au maintien des certifications ISO 45001 et VCA** (La certification VCA avec deux étoiles couvre la gestion directe des aspects HSE sur le lieu de travail ainsi que la structure HSE (politique, organisation SSE, amélioration), avec recours éventuel à des sous-traitants), Solutions30 est régulièrement auditée par ses clients et réalise des audits internes.

Les indicateurs permettant de mesurer la santé et la sécurité au travail dans le Groupe sont le taux de fréquence des accidents du travail (TFA) et le taux de gravité des accidents du travail (TGA).

En 2023, le Groupe S30 a obtenu les valeurs suivantes :

- **TFA = 33,1**

TELETRAVAIL	2021		2022		2023	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Nombre de collaborateurs recourant au télétravail	461	264	437	285	385	270
% de collaborateurs recourant au télétravail	8 %	25 %	7 %	24 %	6,4 %	22,9 %
Total des jours de télétravail	96 944	70 123	64 800	39 744	53 327	33 225

En 2023, dans toutes les entités du Groupe Solutions30, nous avons enregistré qu'en moyenne, 171 salariés ont pris un congé parental mensuellement, dont 124 hommes et 47 femmes, ce qui représente 2% et 4% de la moyenne mensuelle des hommes et des femmes respectivement.

c) Égalité des chances

L'entreprise favorise la diversité des employés (ethnique, religieuse, genre). Les objectifs et principes du Groupe peuvent être résumés comme suit :

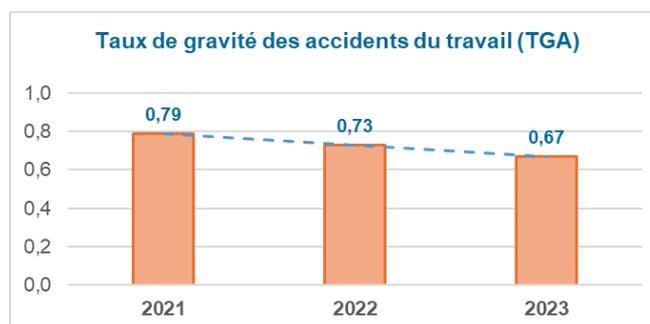
Le taux de fréquence des accidents du travail (TFA) est calculé par le nombre total d'accidents du travail survenus en 2023 divisé par le nombre total d'heures travaillées multiplié par 1000.

■ TGA = 0,67

Le taux de gravité des accidents du travail (TGA) est calculé par le nombre total de jours perdus en raison d'accidents du travail survenus en 2023 divisé par le nombre total d'heures travaillées multiplié par 1 000 000.

Comme le montrent le tableau et les graphiques ci-dessous, le taux de gravité des accidents du travail a diminué de manière significative au fil des années, grâce à notre investissement dans la certification des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail des sociétés du Groupe.

Taux de gravité des accidents du travail (TGA)	2021	2022	2023	Var. 23 vs 22
Solutions30 Groupe	0,79	0,73	0,67	-8,2%



b) Télétravail

Solutions30 est un employeur flexible qui autorise le télétravail et tente de répondre aux besoins de ses employés dans la mesure du possible.

- Respecter la diversité, promouvoir la non-discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les opinions politiques, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, les minorités ou toute autre condition personnelle, physique ou sociale parmi ses professionnels.
- Développer le principe de l'égalité des chances, pilier essentiel du développement professionnel impliquant un engagement envers la pratique et un traitement équitable qui favorise le progrès personnel et professionnel de l'équipe.

- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion et à de bonnes conditions de travail, en encourageant la diversité des genres en tant que manifestation de la réalité sociale et culturelle.
- Mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle en :
 - Respectant la vie personnelle et familiale de ses professionnels;
 - Facilitant un bon équilibre entre la vie personnelle et les responsabilités professionnelles des femmes et des hommes.

d) Rémunération équitable

Le Groupe respecte le droit à de bonnes conditions de travail et à des rémunérations équitables. Chez Solutions30, la rémunération :

- Suit un principe de juste rémunération du travail;
- Respecte le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale, à travers une évaluation objective des emplois, en fonction du travail à accomplir.

La rémunération minimale reçue par les employés de Solutions30 ne peut être inférieure au minimum fixé dans la convention collective de chaque pays, conformément aux conventions de l'OIT. Le Groupe considère qu'il est important que son système de rémunération favorise la consolidation de son capital humain, en tant que facteur de différenciation par rapport à ses concurrents.

Les principes qui guident le système de rémunération du Groupe sont les suivants :

- Attirer, recruter et retenir les meilleurs professionnels ;
- Être en cohérence avec le positionnement stratégique et le développement du Groupe et avec son objectif d'excellence ;
- Reconnaître et récompenser l'engagement, la responsabilité et la performance de tous ses professionnels, par une rémunération variable incitative ;
- S'adapter aux différentes réalités locales du Groupe.

En France, la loi Pénicaud qui vise à supprimer les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes est applicable dans 10 unités économiques et sociales ou entreprises du Groupe de plus de 50 salariés. Cet index d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui a pu être calculé dans 6 UES, a atteint 87,16%. Pour comparaison en 2022, l'index était applicable dans 9 UES ou entreprises. Il n'a pas pu être calculé dans 5 entités et la moyenne obtenue dans les 4 autres était de 80,5%. Ce résultat a débouché sur la définition d'un plan d'actions concernant le recrutement, la formation professionnelle, la classification ou la rémunération effective. Toutes les actions définies dans ce domaine ont été assorties de KPI et d'un délai de réalisation.

e) Sécurité routière et écoconduite

D'autre part, Solutions30 a mis en œuvre une politique de sécurité routière et d'écoconduite.

Cette politique vise à réduire les accidents et les accidents de la route liés au travail et à promouvoir une culture de conduite écologique et sécuritaire au sein de l'organisation, notamment avec les actions suivantes:

- Sensibiliser les conducteurs aux principaux risques auxquels ils font face ou qu'ils créent lorsqu'ils se rendent au travail.
- Veiller à ce que les employés qui conduisent des véhicules pour le travail fassent preuve en tout temps de compétences et d'habitudes de conduite sécuritaires et durables.
- Maintenir tous les véhicules de l'entreprise dans un état propre, sécuritaire et en bon état de marche, afin d'assurer la sécurité maximale des conducteurs, des occupants et des autres usagers de la route, et de réduire l'impact environnemental des véhicules de l'entreprise.
- Adopter un comportement de conduite écologique, comme illustré dans les sessions de formation dédiées, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution atmosphérique en réduisant la consommation de carburant.

f) Plateforme de dénonciation

Depuis juin 2022, le Groupe Solutions30 a mis en place une plateforme de dénonciation qui permet aux salariés de l'entreprise et à ses partenaires commerciaux de dénoncer des actes non conformes aux politiques du Groupe.

L'existence et le fonctionnement de la plateforme ont été communiqués aux employés du Groupe lors de la formation GRC obligatoire et dans la Newsletter mensuelle. Les responsables opérationnels et/ou les personnes de contact clients ont informé et informent les partenaires commerciaux de ce canal de communication.

Les cas rapportés font l'objet d'un 1er traitement par l'équipe dédiée du pays concerné par la dénonciation. Un accusé de réception est envoyé au dénonciateur. Chaque cas est analysé avec, le cas échéant, le directeur local et ce, dans le respect des principes de confidentialité et d'anonymat conformément à la politique de dénonciation. Dans un second temps, chaque cas est partagé avec les directrices Juridique et Compliance du Groupe pour une prise de décision collégiale. Le traitement du cas est alors communiqué au dénonciateur.

La protection des lanceurs d'alerte implique l'interdiction de toute forme de représailles à leur encontre.

En 2023, six cas venant de 3 pays ont été rapportés. Chaque cas a été analysé conformément au processus décrit ci-dessus. Deux cas ont donné suite à des investigations poussées qui ont débouché sur une modification des processus concernés ; un cas a donné lieu à une action immédiate ; un autre cas n'a pas pu être analysé faute d'informations pourtant demandées au dénonciateur et deux cas tests ont été considérés irrecevables.

LA PAROLE À ...

“

Je travaille pour Solutions30 depuis deux ans. J'ai commencé comme assistante du directeur général en 2022. S30 m'a donné une grande opportunité et m'a proposé de travailler en tant que contrôleur de gestion en 2023.

Travailler avec des chiffres, être précis et organisé, c'est vraiment mon truc et ces compétences correspondent bien aux besoins du département finance et contrôle en Allemagne.

Je suis heureuse de faire partie de l'équipe et de voir S30 se développer toujours plus. J'espère continuer à évoluer chez S30 dans les années à venir en acquérant plus d'expérience.



Lisa Link
Business controller
Allemagne

“

J'ai débuté chez Solutions30 Portugal en septembre 2018 en tant que planificatrice du grand projet Linky-Enedis qui visait le remplacement des compteurs électriques en France. Six mois après, j'ai été nommée référente de planification sur deux de nos marchés.

J'ai acquis énormément de compétences techniques et managériales dans ce projet, ce qui m'a permis d'évoluer professionnellement au sein de Solutions30. En juillet 2020 le poste de responsable administrative m'a été proposé dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique Orange.

Depuis mars 2023, je manage une équipe de 15 personnes du back-office dans les télécoms et les énergies.

En m'investissant pour améliorer la qualité de nos services, j'ai pour objectif de maintenir et de renforcer la bonne communication entre le Portugal et la France tout en veillant au bien être de mon équipe. Je suis fière d'avoir accompagné la croissance de Solutions30 depuis ses débuts au Portugal.



Sara Rego
Responsable backoffice
Portugal

“

J'ai commencé à travailler pour Solutions30 en 2017 en tant qu'intérimaire comme Releveur de compteur d'électricité. Ensuite, j'ai été embauché en 2018 comme chef d'équipe 'Relève' jusqu'à décembre 2022. Depuis janvier 2023, je suis chargé du sourcing et de la compliance de la BU Energie. Cela inclut toute la partie administrative compliance et l'accompagnement des partenaires. A ce titre, j'assure également la compliance des sous-traitants sur la plateforme E-attestation, côté donneurs d'ordres. Depuis peu, je veille aussi, côté déclarants, à la complétude de nos dossiers vis-à-vis de nos partenaires commerciaux sur les différentes plateformes légales.

J'aime beaucoup mon travail actuel qui est diversifié et m'offre des défis au quotidien !



Mohamed Dries
Référent Conformité
France

“

Femmes Forces est une initiative d'un groupe de femmes de Solutions30. Toutes différentes les unes des autres, du pays aux fonctions exercées en passant par la langue natale, mais ayant une ambition commune : promouvoir le rôle et l'importance de la femme au sein de notre organisation.



Sasha de Decker
Équipe Juridique
France

“

Travailler pour le Groupe S30 ne se limite pas à des activités dans une entreprise spécifique - après 3,5 ans de travail pour Solutions30 Wschód, j'ai été promue au poste de directrice de zone à Telekom Usługi. Je suis la deuxième femme à occuper ce poste, ce qui montre que malgré la domination des hommes dans notre environnement, les femmes peuvent tout aussi bien gérer, guider et diriger l'entreprise pour qu'elle atteigne ses objectifs. Cela montre également que l'entreprise se concentre sur les compétences, les ressources personnelles, les aptitudes et l'expérience - et que le sexe est de moins en moins pris en compte. L'entreprise ne bloque pas le développement, au contraire - elle fournit tous les outils pour s'assurer que tout le monde a des chances égales, et je suis un excellent exemple de cela.



Magda Gaćkowska
Directrice de Zone
Pologne

“

2017 ou j'ai acquis une formation liée à l'infrastructure luxembourgeoise, j'ai été embauché en tant que technicien confirmé D3 télécommunication. Depuis j'ai évolué en tant que technicien référant, je suis en charge d'évaluation de devis sur mesure pour nos clients et j'accompagne nos partenaires sous-traitant dans leurs activités quotidiennes.

Mon épanouissement chez Solutions 30 est le fruit d'une combinaison parfaite : j'adore ce que je fais et je suis soutenu par des responsables qui reconnaissent mes compétences et me confient de nouvelles responsabilités. Cette synergie entre passion et reconnaissance est la clé de mon bonheur au travail.



Yoan Beraud
Technicien Télécom
Luxembourg

“

Le programme de mentorat pour les femmes est une excellente initiative visant à responsabiliser les femmes, à favoriser leur croissance professionnelle et à encourager leur développement sur le lieu de travail. Ce programme vise à fournir un soutien et des conseils aux femmes pour qu'elles progressent dans leur carrière et libèrent tout leur potentiel au sein de Solutions30.



Doma Wonchu
Head of Legal
Belgique et Pays Bas

3.3.5 Gestion de la chaîne de valeur

3.3.5.1 Satisfaction et expérience Clients

L'activité du Groupe est étroitement liée à la qualité de service et à la satisfaction des clients. Une part importante des revenus du Groupe est générée avec les comptes de grands clients.

La perte d'un de ces clients pourrait avoir une incidence sur le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et les perspectives du Groupe.

Ce risque est géré de différentes manières. Les relations commerciales avec les principaux clients ne dépendent généralement pas d'un seul contrat, mais se composent de plusieurs relations contractuelles organisées par région géographique, activité ou catégorie d'utilisateurs finaux.

En outre, pour toutes nos interventions, l'accent est mis sur la qualité du service et la satisfaction des clients. Les interfaces techniques mises en place pour connecter les principaux systèmes d'information des clients et la plateforme informatique de Solutions30 confirment l'engagement des deux parties à établir des partenariats durables.

L'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et depuis 2022, la Belgique, la Pologne, le Royaume-uni sont certifiés par la norme ISO 9001 : 2015 pour la gestion de la qualité. Les autres pays ont des pratiques conformes à la norme.

Solutions30 s'engage à une gestion optimale de la chaîne de valeur en appliquant les principes de la responsabilité sociale d'entreprise, notamment en ce qui concerne la satisfaction des clients, en aval, et la gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement, en amont.

Pour son développement, Solutions30 doit créer de la valeur pour ses clients en se différenciant de ses concurrents.

Le Groupe respecte des normes de qualité de processus élevée et garantit l'amélioration continue des relations avec les parties prenantes ainsi que le respect de l'environnement.

La Société a identifié quatre étapes nécessaires pour s'assurer que les services qu'elle fournit sont conformes aux besoins des clients et aux autres exigences applicables.

1. Gestion des relations avec la clientèle couvrant l'acquisition de contrats par le biais d'appels d'offres et d'offres privées.

2. Gestion des fournisseurs pour l'approvisionnement en matériaux, en main-d'œuvre et en services.

3. Gestion des ressources en installations, équipement, lieux de travail et infrastructures nécessaires à l'exécution des opérations.

4. Gestion des opérations avec l'attribution des responsabilités, la planification des processus, la définition des règles de gestion et de contrôle des aspects critiques des interventions, de l'exécution des travaux et des contrôles connexes.

La Société a également identifié et suivi les processus suivants : activités administratives, non-conformités et mesures correctives, audits, gestion de la documentation, recherche et développement en matière de conception, revues de gestion.

Les niveaux de satisfaction des clients, les attentes et les besoins sont identifiés et examinés au cours des revues de gestion par l'analyse des enquêtes de satisfaction des clients basées sur des questionnaires, l'analyse

comparative et le comportement commercial des concurrents.

L'objectif est non seulement d'appréhender les besoins du client cible, mais aussi de les anticiper par l'analyse des données disponibles.

Fidélité des Clients	2021	2022	2023
Nombre de clients TOP 80%	14	16	20
Nombre de clients TOP 80% perdus	0	0	0
Taux de perte de clients	0%	0%	0%

Grâce à ce système de gestion rigoureux, le Groupe bénéficie d'un taux d'attrition nul ou quasi-nul.

3.3.5.2 Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Les activités de service de Solutions30 nécessitent l'utilisation de prestataires de services externes.

Les principaux fournisseurs sont les fournisseurs de services de centres d'appels, les fournisseurs de services logistiques, les sociétés de location à long terme de véhicules de service et les fournisseurs de personnel technique.

Le risque de dépendance économique est faible car Solutions30 a plusieurs alternatives pour chaque segment d'achat.

Les contrats avec les prestataires directement liés à l'activité du Groupe, tels que les centres d'appels et les sous-traitants locaux, incluent des indicateurs de niveau de service garantissant un niveau de qualité spécifique.

Solutions30 a deux principaux types de fournisseurs :

- les fournisseurs généraux et
- les sous-traitants.

a) Fournisseurs généraux

Certains achats (leasing de véhicules, achat d'ordinateurs par exemple) sont réalisés par le service Achats du Groupe qui négocie des contrats-cadres.

Les services locaux de passation des marchés du Groupe sont chargés de sélectionner et de traiter les produits et les services nécessaires à la continuité des affaires avec des fournisseurs généraux externes.

Solutions30 attend de ses fournisseurs que leurs activités, installations et procédures protègent et favorisent la santé et la sécurité des travailleurs.

Solutions30 exige que ses fournisseurs se conforment à toutes les exigences environnementales légales applicables et démontrent une amélioration continue de leur performance environnementale. Les fournisseurs sont invités à développer des solutions et des processus innovants avec le plus faible impact environnemental possible tout au long de leur cycle de vie.

Les fournisseurs doivent être préparés aux situations d'urgence et donner aux travailleurs une formation régulière sur la planification et l'intervention d'urgence ainsi que sur les premiers soins.

Les fournisseurs doivent travailler à :

- la surveillance continue de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles, des émissions, des rejets, de l'empreinte carbone et de l'élimination des déchets, et la minimisation des impacts négatifs sur l'environnement;
- la formation de leur personnel au sujet des politiques et procédures environnementales afin d'assurer une mise en œuvre et une conformité efficaces.

b) Sous-traitants

Solutions30 fournit des solutions de soutien numérique pour les clients finaux, à la fois particuliers et professionnels, la plupart au nom de plus grandes entreprises de services et d'équipements de télécommunication par un réseau de plus de 16 000 techniciens internes et externes. Ce réseau de professionnels s'occupe principalement de l'installation, de la maintenance et de l'assistance technique pour les clients du Groupe dans les secteurs suivants : Télécommunications, Technologies de l'Information, Distribution, Sécurité, Internet des objets et Energie dans 7 régions géographiques, soit 10 pays européens : France, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Pologne, Allemagne et Royaume-Uni. Bien que des changements puissent survenir dans la chaîne d'approvisionnement à mesure que les offres des clients évoluent, ces changements n'affectent pas la composition globale et l'emplacement des chaînes d'approvisionnement.

La gestion des sous-traitants a été renforcée en 2023.

En amont de chaque contrat de sous-traitance, une équipe dédiée de Solutions30 procède à la vérification de chaque sous-traitant et si cette vérification ne montre pas de risques, il est demandé au sous-traitant de télécharger dans la base de données dédiée différents documents officiels attestant de son activité et de sa conformité aux lois et réglementations en vigueur.

3.3.5.3 Communautés concernées

La citoyenneté d'entreprise est un concept de plus en plus important dans les activités de Solutions30. Les activités quotidiennes du Groupe sont guidées par la responsabilité envers les clients, les équipes, les partenaires, les communautés et l'environnement et visent à créer une croissance durable grâce à des technologies qui favorisent l'inclusion et de nouvelles opportunités.

Dans ses efforts pour atteindre ses objectifs commerciaux, le Groupe cherche à agir à tout moment avec ouverture, intégrité et transparence, et attend de toutes ses parties prenantes le plus grand respect pour les personnes et l'environnement.

Solutions30 s'engage à agir en tant que partenaire à long terme dans le développement économique et social des collectivités où elle exerce ses activités.

L'approche de développement économique local du Groupe se concentre sur trois axes:

- l'embauche et la formation du personnel local;
- l'acquisition de biens et de services locaux et
- le développement d'infrastructures locales.

La croissance dynamique de Solutions30 a des répercussions concrètes, positives et durables sur les communautés locales en permettant aux personnes de trouver un emploi, d'élargir leurs compétences techniques et d'accroître leur employabilité.

Solutions30 noue des partenariats avec les entreprises et les écoles locales ainsi qu'avec des agences pour l'emploi pour offrir des formations et créer de nouveaux emplois. Solutions30 contribue ainsi au développement durable des économies et des communautés locales.

En ce qui concerne l'acquisition de biens et services locaux, Solutions30 coopère, depuis plusieurs années, avec une entreprise sociale et solidaire qui met à disposition des profils pour des prestations d'assistance informatique chez les clients de Solutions30. Dans le cadre d'un appel d'offres en cours, le Groupe envisage la création d'une joint-venture avec Innov&Co.

De par son activité même, Solutions30 contribue au développement des infrastructures locales.

a) Développement d'une société numérique

80 000 interventions sont gérées par le Groupe chaque jour. Grâce à ses connaissances, ses solutions et sa technologie, Solutions30 contribue au développement de la société numérique du futur, au bénéfice de ses clients, de leurs clients finaux et de la société dans son ensemble.

Le Groupe allie ses valeurs, sa compréhension des affaires, son expertise technologique et sa présence locale pour permettre aux individus de faire le meilleur usage possible de la technologie. Le Groupe est en mesure de poursuivre cet engagement grâce à ses 7225 collaborateurs avec une expertise technique approfondie, présents dans dix pays européens.

Solutions30 s'engage à être un partenaire pour la création de valeur et à contribuer à la transition numérique, en s'efforçant de fournir les services techniques nécessaires, en collaboration avec ses partenaires.

3.3.5.4 Consommateurs et utilisateurs finaux

a) Transformation numérique

Dans un monde toujours plus connecté, le potentiel de croissance de Solutions30 repose sur une tendance solide et durable.

Aujourd'hui, les pays d'Europe modernisent leurs réseaux de télécommunications afin d'en améliorer les performances. Solutions30 est prêt à soutenir les fournisseurs de services nationaux dans le déploiement, les connexions d'abonnés et l'adoption de nouvelles technologies.

Etant donné que le Groupe fournit des applications et des services via ses infrastructures de lignes fixes, mobiles, de données et de cloud à un éventail complet de clients, des particuliers aux grandes entreprises, les plates-formes technologiques sous-jacentes sont extrêmement complexes.

Le Groupe a développé une plate-forme informatique unique, qui constitue l'épine dorsale de son organisation. La réalisation du plein potentiel de la plateforme informatique en temps réel et de la plateforme technologique sous-jacente est une priorité absolue pour Solutions30 qui investit dans l'amélioration continue de ses plates-formes informatiques.

b) Protection des droits et données numériques

Le respect de la protection des données et de la vie privée instaure la confiance avec les clients et, plus généralement, avec toutes les parties prenantes.

Le Groupe Solutions30, attachant une grande importance à la sécurité des données personnelles, a mis à jour sa politique de Protection des données personnelles afin de s'assurer de sa conformité, aux lois et aux réglementations applicables, en matière de confidentialité. La politique décrit les circonstances dans lesquelles Solutions30 traite les données personnelles des personnes concernées, ainsi que les mesures de protection mises en place pour protéger leur vie privée.

La politique de protection des données est alignée sur les exigences légales établies par le Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD"), mais aussi celles établies par les lois locales sur la confidentialité des données, qui établissent des critères de protection plus stricts des données personnelles.

La mise en œuvre de mesures de confidentialité et de sécurité pour empêcher l'accès non autorisé aux ordinateurs, aux bases de données et aux sites internet et protéger les informations et données personnelles de toutes ses parties prenantes est l'une des priorités du Groupe. Les actions mises en place consistent notamment à :

- Établir une politique claire en matière de confidentialité des données qui soit pleinement conforme au RGPD;
- Créer une page dédiée à la sécurité des données et à la protection de la vie privée sur le site internet de Solutions30;
- Sensibiliser les employés, mais aussi les sous-traitants, au respect de la vie privée et à la sécurité par le biais de formations et d'un partage régulier d'informations;
- Fournir les informations pour prévenir les risques de sécurité et prendre les mesures appropriées au regard des menaces et vulnérabilités.

La France, l'Italie, le Luxembourg, le Royaume-Uni sont certifiés par la norme ISO 27001 pour le système de gestion de la sécurité de l'information ; les autres pays ont des pratiques conformes à la norme (Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Pologne).

En termes de protection de données personnelles («privacy information»), la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont en cours de certification attendue pour le premier semestre 2024, par la norme BBB_VPP. La Pologne, même si elle n'entre pas dans le champ d'application de cette certification, est conforme au règlement RGPD.



3.4 Conduite des affaires

Comme explicité dans le chapitre 2.4, le projet GRC a permis de renforcer de manière significative la gouvernance du Groupe et a résulté sur une culture d'entreprise basée sur des valeurs fortes où la discrimination, la corruption et la non-conformité n'ont pas leur place. Des politiques, des processus, des codes, des contrôles internes clés ont été développés ou revisités et un exercice de communication très important a été mené afin que chacun dans le Groupe y soit sensibilisé. Des contrôles de conformité sont réalisés tout au long de l'année.

A titre d'exemples, nous pouvons citer les éléments suivants :

- Les codes de conduite ont été revus, les politiques anti-corruption et anti-discrimination revisités ;
- Tous les acquis du projet GRC ont fait l'objet d'une formation obligatoire pour tous les salariés ;
- Des séances de sensibilisation ont été menées dans toutes les entités du Groupe ;
- Le principe des 4 yeux est largement utilisé afin de limiter le risque d'erreurs et/ou corruption, notamment dans les départements Achats, Facturation et Paiements ;
- Avant toute entrée en relations avec un partenaire commercial (fournisseurs, sous-traitants, consultants, etc.), une vérification approfondie est réalisée par une équipe dédiée ;
- Une plateforme de dénonciation a été mise en place et les lanceurs d'alerte sont protégés (voir page 103) ;
- Les conflits d'intérêt doivent être rapportés pour être traités par le service Risques & Conformité ;
- Les risques sont identifiés et gérés au niveau local et central et
- Des sanctions sont prévues en cas de non-respect des codes de conduite et/ou des politiques.



3.5 Note méthodologique



Le 23 juillet 2016, la directive 2014/95/UE concernant la publication d'informations non financières et d'informations sur la diversité a été transposée en droit luxembourgeois « Article no 156 : publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité ». Le présent chapitre de Performance Extra-financière ainsi que le chapitre suivant sur le Gouvernement d'Entreprise remplissent les obligations de reporting du Groupe Solutions30 en vertu de cette loi.

Le 14 décembre 2022, l'Union européenne a publié la Directive 2022/2464/UE relative à la divulgation d'informations en matière de développement durable par les entreprises (Directive sur les rapports sur le développement durable des entreprises – CSRD). Cette directive est entrée en vigueur le 5 janvier 2023 et oblige les entreprises à communiquer des informations détaillées sur les questions de développement durable conformément aux normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS).

Le Groupe Solutions30, bien qu'il ne soit pas encore tenu de déclarer ses résultats extra-financiers conformément à la Directive précitée, a décidé d'anticiper et de structurer son reporting extra-financier conformément à ses exigences.

Par ailleurs, le Groupe a fait appel à une entité externe pour vérifier la structure de notre rapport extra-financier avec les exigences de la directive 2022/2464/UE, ainsi que pour vérifier les processus de collecte, d'enregistrement, de traitement et de consolidation des données ESG.

À l'instar de l'année précédente, Solutions30 a décidé de regrouper le rapport financier et le rapport de développement durable en un seul document. Cette décision a été prise pour renforcer la cohérence entre les deux rapports et offrir une vision plus claire aux parties intéressées.

Le rapport de performance extra-financière 2023 de Solutions30 a également été élaboré en tenant compte des « GRI Sustainability Reporting Standards » de la Global Reporting Initiative, en utilisant l'option de reporting « conforme – basique ».

DEFINITIONS

- **Inclusion des parties prenantes** – L'application de ce principe a conduit le Groupe à mener à bien des activités de consultation et à en rendre compte, principalement décrites dans la partie 3.1.3, l'identification des parties prenantes et les canaux de communication.
- **Contexte de durabilité** – Dans le chapitre « Performance extra-financière » figure une définition claire de la façon dont le Groupe interprète la durabilité comme étant liée au secteur d'activité auquel il appartient.
- **Matérialité (ou importance relative)** – La pertinence des sujets liés au développement durable abordés dans le rapport est conforme à l'analyse de matérialité réalisée par Solutions30. Le Groupe a également tenu à souligner le lien étroit entre les thèmes de durabilité

qu'il a identifiés et les Objectifs de Développement Durable mis en évidence dans la présentation des secteurs d'activité et dans le paragraphe «Engagements internationaux, Normes et Référentiels, Notations extra-financières» du présent chapitre.

- **Exhaustivité** – Le rapport a été publié afin de fournir aux parties prenantes une description complète des activités de Solutions30.

Le tableau suivant illustre les sujets matériels identifiés par Solutions30, ainsi que la portée et les limites des rapports applicables, le cas échéant, pour chaque sujet.

THÈME PERTINENT IDENTIFIÉ PAR Solutions30	NORMES GRI INFORMATIONS GÉNÉRALES	REPORTING CHAMP D'APPLICATION		LIMITATION DU CHAMP D'APPLICATION	
		INTERNE	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE
Expérience et satisfaction du client	Engagement des parties prenantes	Groupe	-	-	-
Mobilité durable	-	Groupe	-	-	-
Changement climatique	Émissions Énergie	Groupe	Fournisseurs/ Sous-Traitants	-	Le champ d'application du reporting est partiellement étendu aux fournisseurs
Contribution à la transition énergétique	Énergie	Groupe	-	-	-
Système de gestion environnemental et certifications	-	Groupe	-	-	-
Santé et sécurité des employés et des sous-traitants	Santé et sécurité au travail	Groupe	Fournisseurs/ Sous-Traitants	-	Le champ d'application du reporting est partiellement étendu aux fournisseurs
Formation et développement des compétences	Formation et éducation	Groupe	-	-	-
Attractivité et fidélisation des managers	Relations patronales/ syndicales	Groupe	-	-	-
Cybersécurité, protection des données et de la vie privée	Confidentialité des clients	Groupe	-	-	Le champ d'application du reporting est partiellement étendu aux fournisseurs
Éthique des affaires et conformité réglementaire	Lutte contre la corruption; Comportement anticoncurrentiel;	Groupe	-	-	-

THÈME PERTINENT IDENTIFIÉ PAR Solutions30	NORMES GRI INFORMATIONS GÉNÉRALES	REPORTING CHAMP D'APPLICATION		LIMITATION DU CHAMP D'APPLICATION	
		INTERNE	EXTERNE	INTERNE	EXTERNE
Diligence raisonnable et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants	Pratiques d'approvisionnement; Évaluation environnementale des fournisseurs; Évaluation sociale des fournisseurs.	Groupe	Fournisseurs/ Sous-Traitants	-	Le champ d'application du reporting est partiellement étendu aux fournisseurs
Gouvernance au niveau du groupe	économique; Lutte contre la corruption; Comportement anticoncurrentiel;	Groupe	-	-	-

PRINCIPES DE DEFINITION DE LA QUALITE DE LA PARTIE "PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE"

- **Equilibre** - En décrivant les résultats de ses activités, Solutions30 a tenté de refléter les aspects positifs et négatifs afin de donner une vision équilibrée de la performance globale.
 - **Comparabilité** – Afin de permettre aux parties prenantes d'analyser l'évolution de la performance, le rapport comprend généralement des données de la période de trois ans pour les années se terminant le 31 décembre de 2021 à 31 décembre de 2023.
 - **Exactitude** – Les données et les renseignements sur l'environnement, la santé et la sécurité proviennent de systèmes de gestion certifiés (ISO 14001:2015, ISO 45001:2018 et VCA**).
 - **Rapidité** – Le rapport sur la performance extra-financière (ou encore sur la durabilité) sera préparé chaque année.
- parties prenantes d'identifier facilement les informations ; Il comprend quatre sections : le Développement durable chez Solutions30, les Aspects sociaux, les Enjeux éthiques, sociétaux et de gestion de la chaîne de valeur et la Politique environnementale.
- Les sources des taux de conversion utilisés pour calculer les émissions de GES sont les suivantes:
 - Émissions directes du Scope 1 : Facteurs de conversion de l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour les gaz à effet de serre (GES) déclarés.
 - Émissions indirectes du Scope 2 (basées sur la localisation): Facteurs de conversion de l'ADEME (Agence de la transition écologique).
 - Emissions du Scope 3: Facteurs de conversion de l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour les gaz à effet de serre (GES). Les données économiques sont tirées du rapport annuel; les données relatives aux ressources humaines sont des moyennes annuelles.



Index du Contenu GRI

INFORMATIONS GÉNÉRALES		Référence croisée / Réponse directe	Omission/Raison/Explication
1. DÉTAILS SUR L'ORGANISATION			
102-1	Nom de l'organisation	couverture	
102-2	Activités, marques, produits et services	p. 4-7, 12, 23-30, 36-46	
102-3	Emplacement du siège social	p. 119	
102-4	Lieu des opérations	p. 44-46	
102-5	Propriété et forme juridique	p.119	
102-6	Marchés desservis	p. 44-46	
102-7	Taille de l'organisation	p. 7, 12, 14, 17, 20-23, 44-46, 59	
102-8	Informations sur les employés et autres travailleurs	p. 7, 12, 17, 21, 59, 93-104	
102-9	Chaîne d'approvisionnement	p. 105-107	
102-10	Changements significatifs dans l'organisation et sa chaîne d'approvisionnement	p. 15	
102-11	Principe ou approche de précaution	p. 17, 62-67, 69-71	
102-12	Initiatives externes	p. 66-67, 74	
102-13	Adhésion à des associations	p. 66-67, 74, 94	
2. STRATÉGIE			
102-14	Déclaration du décideur principal	p. 60	
102-2	Activités, marques, produits et services	p. 4-7, 12, 22-28	
3. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de comportement	p. 3, 13, 16-17, 66-68, 108	
102-17	Mécanismes de conseils et préoccupations en matière d'éthique	p. 108	
4. GOUVERNANCE			
102-18	Structure de gouvernance	p. 8-11, 53-55	
102-20	Responsabilité de la direction concernant les questions économiques, environnementales et sociales	p. 62-63	
5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES			
102-40	Liste des parties prenantes	p. 63-65	
102-41	Conventions collectives	p. 63, 94, 102, 107	Dans les pays où elle est implantée et présente, Solutions30 soutient la négociation collective syndicale
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	p. 63-65	

INFORMATIONS GÉNÉRALES		Référence croisée/ Réponse directe	Omission/Raison/ Explication
102-43	Approche de l'engagement des parties prenantes	p. 63-65	
102-44	Principales questions et préoccupations soulevées	p. 58-66	
6. PRATIQUES DE REPORTING			
102-45	Entités incluses dans les comptes consolidés	p. 169-174	
102-46	Définir le contenu du rapport et les limites des thèmes.	p. 61-66, 109-112	
102-47	Liste des thèmes pertinents	p. 65-66	
102-48	Reformulations d'informations	p. 77-80 (Émissions de GES) p. 81-82 (autres émissions atmosphériques: CO, NOx et PM2.5)	<p><u>Émissions de GES:</u> Solutions30 a réalisé en 2023 le projet « Bilan Carbone » dans le but de calculer nos émissions de CO2 en 2022 (Scope 1, 2 et 3). Pour mener à bien ce projet, Solutions30 a bénéficié du soutien d'une entité externe spécialisée dans ce domaine. Compte tenu de ce qui précède, les valeurs présentées dans ce rapport diffèrent des valeurs présentées dans le rapport 2022, et les valeurs désormais présentées doivent être considérées comme plus précises.</p> <p><u>Autres émissions:</u> Dans le rapport annuel 2022, les valeurs présentées ont été calculées en tenant compte du nombre estimé de km parcourus. Pour 2023, Solutions30 a modifié l'approche d'utilisation des litres de diesel et d'essence consommés, car nous considérons qu'il s'agit d'une méthodologie plus rigoureuse. Pour pouvoir comparer les valeurs de 2021, 2022 et 2023, un recalcul a été effectué pour les années 2021 et 2022.</p>
102-49	Changements dans le reporting	Pas de changement	
102-50	Période de reporting	Exercice 2023, par rapport à 2021 et 2022	
102-51	Date du dernier rapport	Avril 2023	
102-52	Fréquence de reporting	p. 109 (annuel)	
102-53	Contact principal pour toute question concernant le rapport	p. 117	esg@solutions30.com
102-54	Déclarations de reporting conformément aux normes GRI	p. 109	
102-55	Index du contenu GRI	p. 113-117	

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES		Référence croisée / Réponse directe	Omission/Raison/Explication
ÉCONOMIQUE			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 22-28	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 22-24, 35-46	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 93, 108	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	p. 14, 20-21	
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 32-34, 108	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 32-34	
204-1	Proportion des dépenses effectuées auprès de fournisseurs locaux	p. 108	À l'avenir, l'entreprise collectera les données requises pour une couverture complète de l'indicateur
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 32-34, 108	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 32-34	
205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	p. 108	Au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun incident de corruption ou de mesures prises

ENVIRONNEMENT			
ÉNERGIE			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 12-13, 16-17, 71-73	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 69-71	Revue de direction ISO 14001
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	p. 59, 67, 76, 83-84	
302-3	Intensité énergétique	p. 59, 67, 76, 83-84	
ÉMISSIONS			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 76-84, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 76-84, 109-112	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 76-84	
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	p. 77-80	

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES		Référence croisée / Réponse directe	Omission/Raison/Explication
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	p. 77-80	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	p. 79-80	
305-4	Intensité des émissions de GES	p. 59, 76, 78-80	
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx) et autres émissions atmosphériques significatives	p. 80-82	
EFFLUENTS ET DÉCHETS			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 84-85	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 66-69, 84-85	Revue de direction ISO 14001
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	p. 84-85	
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	La méthode de gestion et ses composantes	p. 59-73	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 59, 68	Revue de direction ISO 14001
307-1	Non-respect des lois et règlements en matière d'environnement	p. -	Aucune amende ou sanction non pécuniaire n'a été infligée au cours de l'année 2023 pour non-respect des lois et règlements en matière d'environnement
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 108	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 68	Revue de direction ISO 14001
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	p. 108	

SOCIAL			
EMPLOI			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 16, 59, 93-104	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 93-102	

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES		Référence croisée / Réponse directe	Omission/Raison/Explication
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p. 98-100	
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	p. 95-96	
401-3	Congé parental	p. 101	Voir point b) Télétravail
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	La méthode de gestion et ses composantes	p. 16, 69-71, 100-102	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 16-17, 66-68	Revue de direction ISO 45001
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	p. 17, 68	
FORMATION ET ÉDUCATION			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 13, 16, 69-71, 97-98	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 17, 59, 93, 97-98	
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	p. 93-94, 97-98	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	p. 100	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 12, 16, 69-71, 73	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 17, 59, 67, 69-71, 93-102	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	p. 102	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS			
103-1	Explication du thème pertinent et de ses limites	p. 63-65, 109-112	
103-2	Méthode de gestion et ses composantes	p. 108	
103-3	Évaluation de la méthode de gestion	p. 68-69	
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	p. 108	À l'avenir, l'entreprise collectera les données requises pour une couverture complète de l'indicateur

Contacts: esg@solutions30.com - www.solutions30.com

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	Cadre de gouvernance	119
4.2	Conseil de Surveillance	123
4.3	Directoire	138
4.4	Rémunération	146

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Cadre de Gouvernance

4.1.1 Introduction

Solutions30 SE est une société européenne dont le siège social se situe au Luxembourg et dont les actions sont cotées à Paris (Euronext Paris, compartiment A). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.179097 (la **Société**).

La Société a adopté une organisation duale à Conseil de Surveillance et Directoire. La Gouvernance de la Société est tournée vers la croissance et l'opérationnel, avec des cycles de décision courts et efficaces et une réelle proximité avec le terrain. Ce modèle permet à la Société de rester agile et de saisir rapidement les opportunités de marché qui s'offrent à elle, avec l'objectif d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où elle est présente, tout en maintenant une rigueur opérationnelle forte.

La qualité des travaux du Conseil de Surveillance est garantie par l'indépendance de ses membres, leur implication, leurs compétences variées et le soutien de trois comités : un Comité des Nominations et des Rémunérations, un Comité Audit, Risque et Conformité, et un Comité Stratégie et ESG.

Le Directoire est assisté dans ses missions par deux comités : un Comité Exécutif Groupe et un Comité Exécutif Pays.

La Société a été créée conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le **Règlement SE**).

À cet égard, elle est régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la **Loi 1915**), applicable aux sociétés anonymes, et par les dispositions spécifiquement applicables à la société européenne du Règlement SE.

Les règles de gouvernance de la Société sont également basées sur (i) les statuts de la Société (les **Statuts**), (ii) la charte de gouvernance d'entreprise du Directoire (la **Charte du Directoire**), (iii) la charte de gouvernance d'entreprise du Conseil de Surveillance (la **Charte du**

Conseil de Surveillance), (iv) le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise (le **Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise**) et les règlements intérieurs de la Société.

A la date du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, la Société se conforme aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef en décembre 2008, mis à jour en décembre 2022 (**Code Afep-Medef**). La section 4.1.2 du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le Code Afep-Medef peut être consulté sur les sites Internet de l'Afep (www.afep.com) et du Medef (www.medef.com)

Les Statuts sont disponibles sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/articles-of-associations/>

La Charte du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/supervisory-board/>

La Charte du Directoire est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/company/group-management-board/>

Les Codes de Conduite de la Société, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique et la Plateforme de dénonciation sont disponibles sur le site Internet de la Société :

https://www.solutions30.com/corporate-sustainability/nos_politiques/?lang=fr

4.1.2. Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF. Le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles celles-ci l'ont été. Le tableau ci-après présente les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas suivies par Solutions30 SE ainsi que ses pratiques actuelles et leur justification.

Compte tenu du modèle de Gouvernance duale retenu par Solutions30, avec à la fois un Directoire et un Conseil de Surveillance, il appartient au Conseil de Surveillance de prendre connaissance des recommandations figurant dans le Code AFEP-MEDEF, dès lors qu'elles sont validées par cet organe.

Recommandations du code AFEP-MEDEF écartées ou non appliquées	Explications relatives à la non-application de certaines recommandations
<p>Article 9</p> <p>Article 14.3</p> <p>9.1 Dans un groupe, les administrateurs représentant les salariés élus ou désignés en application des exigences légales siègent au conseil de la société qui déclare se référer aux dispositions du présent code dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise. Lorsque plusieurs sociétés du groupe appliquent ces dispositions, les conseils déterminent la ou les sociétés éligibles à cette recommandation.</p> <p>9.2 Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés ont le droit de voter lors des réunions du conseil d'administration, instance collégiale à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour participer à des comités.</p> <p>9.3 Sous réserve des dispositions légales qui leur sont propres, les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil.</p> <p>14.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat</p>	<p>Solutions30 SE ayant son siège social et étant établie au Luxembourg est donc soumise à la Loi 1915 (comme définie ci-dessus) ainsi qu'à d'autres lois applicables au Luxembourg. À ce titre, Solutions30 SE n'a pas de représentation des salariés au Conseil de Surveillance.</p>
<p>Article 24</p> <p>L'OBLIGATION DE DETENTION D' ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX</p> <p>Le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.</p> <p>Le conseil peut retenir différentes références, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la rémunération annuelle ; • un nombre d'actions déterminé ; • un pourcentage de la plus-value nette des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions issues de levées d'options ou d'actions de performance; • une combinaison de ces références. <p>Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le conseil. Cette information figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société.</p>	<p>A la date du présent rapport, le Président du Directoire détient 17.323.240 actions de la Société, représentant 16,2% du capital social.</p> <p>A la date du présent rapport, les autres membres du Directoire détiennent ensemble, 31.160 actions représentant 0,03% du capital de la Société.</p> <p>Ensemble, les membres du Directoire détiennent 17.354.400 actions représentant 16.2 % du capital de la Société. Les membres du Directoire sont associés au développement de la Société sur le long terme.</p> <p>À cette fin, la politique de rémunération du Groupe encourage tous les membres du Directoire à acquérir et à détenir un nombre d'actions (i) égal à leur rémunération annuelle fixe respective au cours de la quatrième année suivant leur nomination et (ii) pour le Président du Directoire - égal à deux fois sa rémunération fixe au cours de la quatrième année. Cette disposition vise à garantir que les membres du Directoire deviennent actionnaires de la société, qu'ils se sentent concernés et que leurs intérêts soient alignés sur ceux des actionnaires.</p>

4.1.3. Évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil de Surveillance et Directoire

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et à sa propre Charte de Gouvernance d'Entreprise, le Conseil de Surveillance a décidé au 1er trimestre 2023 d'engager un consultant externe indépendant pour effectuer une évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses Comités respectifs, ainsi que du fonctionnement du Directoire. Ce processus d'évaluation a été effectué sous la supervision générale de Thomas Kremer, membre indépendant du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit, de Risque et de Conformité, ainsi que du Comité Stratégie et ESG.

L'objectif de cette analyse était d'évaluer la capacité des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire à répondre aux attentes des actionnaires et du marché grâce à un examen périodique de la composition, l'organisation et le fonctionnement des instances dirigeantes.

Ce processus d'évaluation a impliqué (i) l'envoi d'un questionnaire détaillé à chacun des membres des instances dirigeantes afin de recueillir leurs opinions, commentaires et suggestions concernant leur composition, leur organisation et leur fonctionnement (ii) ainsi que la gouvernance générale du Groupe.

La mise en place de l'évaluation visait à atteindre trois objectifs clés :

- évaluer le fonctionnement du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses Comités ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, et enfin
- mesurer la contribution de chaque membre aux travaux des instances dirigeantes respectives.

Par ailleurs, ce processus d'évaluation a porté sur la gouvernance générale de Solutions30 et sa mise en œuvre ainsi que sur la qualité et la quantité des informations fournies aux membres du Conseil de Surveillance.

Les conclusions de cet exercice d'analyse, auxquelles le consultant externe est parvenu de manière indépendante, ont été présentées et discutées lors des réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire du 3 avril 2023.

Voici les éléments identifiés :

- les modifications apportées à la composition et à l'expertise du Conseil de Surveillance depuis la dernière évaluation menée en 2021 sont jugées positives compte tenu du fait que des compétences supplémentaires ont été ajoutées, notamment en matière de conformité, d'ESG, de gestion des risques et de gouvernance générale ;
- le nombre de membres et la composition actuelle du Directoire en matière de profil et d'expérience sont jugés appropriés ;
- le processus de rajeunissement et de la représentation égale des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes dans le cadre d'une planification durable de la succession se poursuit, en particulier au moment du renouvellement des mandats ;
- les membres du Conseil de Surveillance disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience

essentielles pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions.

- les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se félicitent de la résilience et de la solidité du Groupe au cours des dernières années, en particulier l'accroissement des améliorations majeures de sa gouvernance, qui comprend :
 - un renforcement de l'expertise du Conseil de Surveillance en matière d'audit, de risque et de conformité ;
 - une sensibilisation accrue aux enjeux ESG du Groupe, et
 - une mise en place de processus de contrôle et de conformité plus rigoureux.

Plusieurs recommandations ont notamment été émises concernant la gouvernance, telles que :

(i) La composition du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Comités Exécutifs, en particulier sa diversité en ce qui concerne la représentation paritaire des hommes et des femmes, doit continuer de progresser afin de suivre la directive européenne 2022/2381 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes ;

(ii) L'accent mis sur les questions ESG, suivi d'une formation globale de la direction doit être renforcé, et enfin

(iii) L'application cohérente des processus de contrôle et de conformité, y compris l'amélioration de ces processus dans l'ensemble du Groupe, doit se poursuivre.

Conformément aux conclusions et recommandations susmentionnées et dans le cadre des efforts continus visant à renforcer sa structure organisationnelle, de nombreuses mesures ont été prises par Solutions30 durant l'année 2023 et au cours du premier trimestre 2024, y compris, mais sans s'y limiter :

(i) La nomination par les actionnaires de Mme Paola Bruno en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Avec cette nomination, le Conseil de Surveillance compte désormais 7 membres, tous indépendants, dont 3 femmes, représentant 43 % des membres. Le Groupe se conforme ainsi à la Directive européenne « *Women on Boards* » qui stipule que la proportion de sièges d'administrateurs non exécutifs détenus par des femmes doit (i) représenter au moins 40 % ou (ii) qu'au moins 33 % des sièges d'administrateurs non exécutifs et exécutifs soient détenus par des femmes.

(ii) L'engagement fort et continu du Groupe sur les questions ESG comme expliqué en détail dans le rapport non financier au chapitre 3.

(iii) L'intégration dans les objectifs annuels du Directoire de Solutions30 et des responsables locaux des pays (i) des cibles GRC axées, entre autres, sur les sujets de conformité et les contrôles internes ainsi que (ii) des cibles ESG axées, entre autres, sur la féminisation et la parité hommes-femmes des organes de direction au sein du Groupe, comme expliqué en détail au chapitre 4.4.4.2.

(iv) La vérification régulière à l'échelle du Groupe des

contrôles internes mis en œuvre par le projet GRC, comme expliqué en détail au chapitre 2.4.

(v) La réorganisation de la composition et des responsabilités du Comité Exécutif du Groupe et la nomination de nouveaux membres, incluant deux femmes, dont une à la présidence du Comité. Aujourd'hui, le Comité compte huit membres, dont 50 % sont des femmes. Plus de détails sont disponibles dans le chapitre 4.3.3.

À l'issue de ce processus, le Conseil de Surveillance a décidé, pour donner suite aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, que les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire seront évalués au moins une fois par an, sur les trois objectifs énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et mentionnés ci-dessus.

En outre, le travail des instances dirigeantes fera l'objet d'une évaluation formelle, supervisée par le Comité des Nominations et des Rémunérations, selon l'une des deux méthodes suivantes :

- Une auto-évaluation
- Une évaluation réalisée par un cabinet spécialisé (consultant externe).

De plus, il a été décidé que des analyses continues seront effectuées par la direction en tant qu'opérations de routine, intégrées aux processus opérationnels et réalisées en temps réel, en réaction à l'évolution des conditions.

4.2 Conseil de Surveillance

4.2.1 Charte du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019, révisée et modifiée le 3 avril 2024. Cette Charte du Conseil de Surveillance précise les règles et principes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Conseil de Surveillance et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

4.2.2 Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial composé d'au moins trois membres nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (**l'Assemblée Générale**), sur proposition non contraignante du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés sur la base de critères objectifs tels que leur expertise, leurs compétences, leur expérience, leur diversité et leur indépendance.

Les membres du Conseil de Surveillance exercent leurs fonctions pendant une période maximale de quatre ans, comme décrit dans les Statuts et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Dans ce cas, la manière dont le (ou la) candidat(e) a rempli ses fonctions est évaluée et prise en compte.

La composition du Conseil de Surveillance sera telle que l'expérience, les compétences, les aptitudes, la diversité et l'indépendance combinées de ses membres lui permettront de s'acquitter au mieux de ses devoirs et responsabilités à l'égard de la Société et de toutes les parties prenantes, conformément aux lois et réglementations en vigueur (y compris les règles du marché Euronext sur lequel les titres de la Société sont cotés et négociés).

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de sept membres, dont un Président et un Vice-Président.

4.2.3 Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités spécialisés, chacun agissant dans son domaine d'expertise spécifique. Les comités permanents du Conseil de Surveillance sont : le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité Audit, Risques et Conformité et le Comité Stratégie et ESG (les **Comités**). Leurs règles de fonctionnement figurent en annexes de la Charte du Conseil de Surveillance.

Ces Comités sont destinés à aider le Conseil de Surveillance à superviser le Directoire de la Société en conseillant et préparant les décisions sur les questions qui relèvent de leur compétence.

Suite à l'élargissement en 2022 des prérogatives des comités du Conseil de Surveillance à des sujets tels que le risque, la conformité et l'ESG et à la création du Comité Audit, Risques et Conformité et d'un Comité Stratégie et ESG, le Conseil de Surveillance a consacré son temps et son expertise à ces questions conformément aux objectifs et aux engagements du Groupe.

Ainsi, les fonctions principales des Comités du Conseil de Surveillance sont notamment les suivantes :

- Comité Stratégie et ESG : surveiller et évaluer les évolutions et la stratégie de la Société, y compris au regard des critères ESG, et anticiper les risques, y compris la revue annuelle des plans stratégiques et des objectifs ESG, l'analyse des projets d'investissement, la surveillance du Directoire de la Société et le contrôle des décisions en matière de stratégie et d'ESG.
- Comité Audit, Risques et Conformité : assister le Conseil de Surveillance dans la vérification de la conformité, du reporting financier, des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques. Une bonne pratique du Comité Audit, Risques et Conformité consiste notamment à se réunir avec les auditeurs, avec et sans le management de Solutions30.

En fonction des sujets abordés lors des réunions du Comité Audit, Risques et Conformité, les fonctions clés du Groupe sont régulièrement invitées à assister à ces réunions telles que, par exemple, le Directeur Général Finance (DGF), le Directeur Consolidation, la Directrice Risque, Conformité et ESG et la Directrice Juridique.

La participation de ces personnes est cruciale lorsqu'il s'agit d'aborder les sujets liés à l'ESG, à la gouvernance ainsi qu'aux contrôles internes et de répondre à des questions spécifiques liées à la performance financière du Groupe. Le DGF joue un rôle clé dans les réunions du Comité Audit, Risques et Conformité en raison de sa responsabilité directe pour les questions financières du Groupe.

- Comité des Nominations et des Rémunérations : assister le Conseil de Surveillance et formuler des propositions relatives à la composition des organes de gouvernance, au plan de succession des dirigeants de la Société, aux rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

4.2.4 Informations sur les membres du Conseil de Surveillance

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres :



ALEXANDER SATOR

Président du Conseil de Surveillance
 Membre Indépendant
 Président du Comité des Nominations
 et des Rémunérations
Age : 53 ans
Nationalité : Allemande

1ère nomination : 15 mai 2015 en tant que membre
 du Conseil de Surveillance
Échéance du mandat : 2027
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 92%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2015 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 20 juillet 2018. Ses mandats, renouvelés lors des assemblées générales ordinaires du 27 mai 2019 et du 16 juin 2023, arriveront à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Alexander Sator est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications.

Parallèlement, il a été conseiller stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, une spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1er opérateur majeur pour l'Internet des objets, dont il est PDG.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- 1nce GmbH – Directeur général
- 1nce SIA – Directeur général
- Norbit GmbH – Directeur général
- Sapfi Kapital Man. GmbH – Directeur général
- Voltavest GmbH – Administrateur délégué
- DC42 GmbH – Administrateur délégué
- Joma-Pasca GmbH – Administrateur délégué
- Sigma51 GmbH – Administrateur délégué
- RHO1 GmbH – Administrateur délégué
- SIA 1NCE Latvia Valdes priekšsēdētājs – Président du conseil d'administration
- 1NCE Inc. – Membre du conseil d'administration (Vice-Président)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- DGT Future Fund, Membre du conseil de surveillance
- SendR SE – Président du conseil d'administration
- Satkirit Ltd. – Membre du conseil d'administration
- Reverse Retail GMBH – Membre du conseil d'administration



THOMAS KREMER

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance
 Membre Indépendant
 Membre du Comité Audit, Risques et Conformité
 Membre du Comité de Stratégie et ESG
Age : 66 ans
Nationalité : Allemande

1ère nomination : 16 juin 2022
Échéance du mandat : 2026
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Thomas Kremer est Docteur en Droit diplômé de l'Université de Bonn en 1994. Au début de sa carrière, le Dr Thomas Kremer a rejoint le service juridique de ThyssenKrupp AG avant de devenir le Directeur Juridique en 2003 pour s'occuper notamment de la mise en place du programme de Conformité du Groupe et occuper le poste Chief Compliance Officer à compter de 2007. En 2009, il prend la direction du centre d'expertise Juridique & Conformité du Groupe. En 2012, il rejoint Deutsche Telekom AG en tant que membre du Comité de Direction, responsable de la confidentialité des données, des affaires juridiques, de la conformité, de l'audit interne et de la gestion des risques. Entre janvier 2014 et mars 2015, il assure, en parallèle de ses fonctions, l'intérim du Directeur des Ressources Humaines. De mai 2015 jusqu'à sa retraite en mars 2020, il est également membre du Conseil de Surveillance de T-Systems International GmbH, membre des sous-comités Sécurité et Ressources Humaines. En complément de ses fonctions opérationnelles, Monsieur Thomas Kremer était membre de la Commission Gouvernementale allemande sur la gouvernance d'entreprise, « Deutscher Corporate Governance Kodex DCGK ». Il était également Président de l'Association pour la sécurité des réseaux « Deutschland sicher im Netz ». Le Dr Thomas Kremer est aujourd'hui Maître de Conférence à l'Université de Bonn en Droit des Affaires et Gouvernance d'entreprise.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Deutsche Telekom AG - membre du conseil d'administration
- T-Systems International GmbH - membre du conseil de surveillance



CAROLINE TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance
 Membre indépendante
 Membre du Comité Stratégie et ESG
Age : 53 ans
Nationalité : Française
1ère nomination : 19 mai 2017

Echéance du mandat : 2025
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100%

Nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 June 2021, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Caroline Tissot est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de l'Université Paris Dauphine. Elle a débuté sa carrière en 1995 en tant que Consultante chez Deloitte France avant de rejoindre le siège européen de General Electric à Bruxelles en 2003, où elle a passé près de dix ans au sein de la fonction achats, acquérant une expertise dans ce domaine ainsi qu'une vaste expérience internationale. En 2012, elle a été nommée Directrice des Achats de Bouygues Telecom. En septembre 2016, elle a rejoint AccorHotels pour prendre la responsabilité des achats du groupe.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



JEAN-PAUL COTTET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité Stratégie et ESG
Age : 69 ans
Nationalité : Française

1ère nomination : 18 mai 2018
Échéance du mandat : 2025
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100%

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 June 2021, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Diplômé de l'École Polytechnique, de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech, Jean-Paul Cottet a débuté sa carrière dans le secteur nucléaire, puis a travaillé pour France Télécom/Orange en tant que Directeur des Opérations réseau à Marseille. Il a occupé divers postes de direction, dont la Direction de Paris après avoir été Directeur des Ventes France et en charge de l'ouverture du Capital au Grand Public. Il a également été Directeur des Réseaux en France. Il a ensuite occupé différents postes au sein du comité exécutif du groupe en tant que Secrétaire Général, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de l'International, et Directeur du Marketing de l'Innovation et des Contenus. Il est actuellement consultant en Management des Nouvelles Technologies.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Pentekaitech - CEO
- Fondation de l'Ecole Polytechnique – Délégué général
- Fondation du Patrimoine (France) - Directeur de Projet

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Président et/ou administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Orange (audiovisuel (OSC), filiales Orange en Afrique, Viaccess-Orca).
- Orange - advisor.



YVES KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance
 Membre Indépendant
 Président du Comité Audit, Risques et Conformité
 Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
Age : 71 ans
Nationalité : Française

1ère nomination : 27 mai 2019
Échéance du mandat : 2027
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019 et du 16 juin 2023.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Yves Kerveillant est diplômé d'HEC, licencié en droit et détenteur du diplôme d'expertise comptable. Avant de rejoindre la Société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de vingt ans un groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de quatre-vingt sociétés dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- SAS YK Conseil – Président ; SAS YK Conseil est un Président de SAS Ker Invest qui est lui-même Président de SAS Equideals
- SCI Bison buté – Gérant
- SCI 30 rue de la Bourboule – Gérant
- SCI Expertise Nouvelle France – Gérant
- SCI Edison Communication – Président
- SNC Unu Testardu – Président

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SCI l'Erable – Président
- SAS Immortelles de Calenzana - Président
- SAS Immortelles Corses - Président
- SNC Ker West - Gérant
- SCI Vemag – Gérant



PASCALE MOURVILLIER

Membre du Conseil de Surveillance
 Membre indépendante
 Membre du Comité Audit, Risques et Conformité
 Membre du Comité de Stratégie et ESG
Age : 64 ans
Nationalité : Française, Suisse

1ère nomination : 10 décembre 2021
Échéance du mandat : 2025
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100%

Nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 10 décembre 2021, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Pascale Mourvillier a démarré sa carrière dans l'audit chez Arthur Andersen puis s'est spécialisée dans les Normes IFRS à la CNCC puis en tant que conseillère technique chez Acteo. En 2005, elle rejoint le groupe Suez en tant que responsable du Centre d'expertise IFRS et pendant 10 ans elle a accompagné le groupe dans de nombreuses opérations structurantes. Depuis 2014, elle intervient en tant que conseil indépendant en Information Financière au service de nombreuses ETI et grandes entreprises. Elle est membre de la commission Comptable de la SFAF depuis 2004.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Gamabilis - membre de Advisory Board

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- PAM Expertise - Président



PAOLA BRUNO

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendante
Membre du Comité Stratégie et ESG
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
Âge : 57 ans
Nationalité : Italienne

1ère nomination : 16 juin 2023
Échéance du mandat : 2027
Nombre d'actions détenues : -
Taux d'assiduité : 100 %*

Paola Bruno a été nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2023. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Paola Bruno a commencé sa carrière en 1993 chez UBS à Londres et à Zurich en tant qu'associée en finance d'entreprise, où elle a travaillé sur des missions dans les secteurs des télécommunications et de la finance. En 1996, elle rejoint Merrill Lynch à Londres où elle occupe le poste de directrice, responsable du groupe italien FIG, avant d'occuper le poste de directrice général chez ABM à Milan. Elle rejoint ensuite le conseil d'administration de Banca Italease en 2004, où elle est chargée du développement de l'entreprise, notamment des fusions et acquisitions, des relations avec les investisseurs, de la planification stratégique et de la conformité en temps de crise. En 2010, elle devient directrice financière et membre du conseil d'administration de PMS, une société de communication cotée sur le marché AIM de Milan, et fonde également Geneva Equities Europe, un fonds d'investissement privé. Depuis 2013, elle est directrice générale et fondatrice d'Augmented Finance, une société de conseil qui travaille avec des institutions financières, des fonds d'investissement et des entreprises européennes et américaines du secteur technologique.

Paola Bruno est titulaire d'une licence en sciences politiques et en économie internationale de l'université La Sapienza de Rome. Elle est également titulaire d'un master en finance du Chartered Institute for Securities & Investment (CISI) à Londres et de l'université SDA Bocconi en Italie, ainsi que de plusieurs certifications professionnelles dans les secteurs de l'assurance, de la finance et de l'immobilier.

**Pour le temps passé en tant que membre du Conseil de Surveillance au cours de la période considérée, soit du 16/06/2023 au 31/12/2023.*

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- BANCO DESIO – membre de conseil d'administration
- MESSAGGERIE ITALIANE SPA – membre de conseil d'administration
- CLESSIDRA PRIVATE EQUITY SGR - membre de conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SECNEWGATE GLOBAL STRATEGY SPA - membre de conseil d'administration
- RETELIT - membre de conseil d'administration
- COIMA RES SIIQ - membre de conseil d'administration
- BANCA CREVAL - membre de conseil d'administration
- ALERION CLEAN POWER - membre de conseil d'administration
- INWIT - membre de conseil d'administration
- DOBANK - membre de conseil d'administration



FRANCESCO SERAFINI

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre indépendant
Membre du Comité Stratégie et ESG
Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations

Age : 71 ans

Nationalité : Italienne

1ère nomination : 15 mai 2013

Échéance du mandat : n/a

Nombre d'actions détenues : 6.700*

Taux d'assiduité : 89%**

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2013.

Son mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021. En 2023, Monsieur Serafini a démissionné et sa démission a été constatée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 16 juin 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Francesco Serafini a rejoint Hewlett-Packard en 1981 et y a passé la majeure partie de sa carrière. Il a occupé différents postes de direction dans le groupe, notamment celui de Vice-Président Senior de HP Services et de Vice-Président Senior de HP Technology Solutions Group pour l'Europe et le Moyen-Orient. En 2005, il prend la direction des activités européennes de Hewlett-Packard et, en 2009, devient le Vice-Président Exécutif du groupe en charge des marchés émergents.

***Pour le temps passé en tant que membre du Conseil de Surveillance au cours de la période considérée, soit du 01/01/2023 au 16/06/2023*

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels*

- Societa Agricola Luvia – Cogérant
- Frantoio Serafini – Gérant
- F2LINVEST SRL – Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Harbour Spot – Membre du conseil d'administration
- Dominator Yacht GmbH (en liquidation)

* Information à la date d'expiration de son mandat (16 juin 2023)

Tableau résumé :

Comités du Conseil de Surveillance										
Membre du Conseil de Surveillance	Nationalité	Genre	Année de 1ère nomination	Date de Fin de mandat	Ancienneté	Membre indépendant	Comité Audit, Risques et Conformité	Comité des Nominations et des Rémunérations	Comité Stratégie et ESG	Expérience
Alexander Sator	Allemand	M	2015	2027	9 ans	Oui		Président		Entrepreneur, CEO de 1nce (JV avec Deutsche Telekom)
Thomas Kemer	Allemand	M	2022	2026	2 ans	Oui	Membre		Membre	Membre du Comité de Direction - Deutsche Telekom AG; Membre du Conseil de Surveillance de T-Systems International GmbH; membre de la Commission Gouvernementale allemande sur la gouvernance d'entreprise
Caroline Tissot	Française	F	2017	2025	7 ans	Oui			Membre	Directrice générale des achats, Accor Hotels Group, Bouygues Telecom
Jean Paul Cottet	Français	M	2018	2025	6 ans	Oui			Président	Membre du Comité Exécutif d'Orange, Conseil auprès du PDG d'Orange
Yves Kerveillant	Français	M	2019	2027	5 ans	Oui	Président	Membre		Expert-comptable, Président d'Equideals
Pascale Mourvillier	Française	F	2021	2025	3 ans	Oui	Membre		Membre	Audit chez Arthur Andersen, Responsable centre d'expertise IFRS chez Suez.
Paola Bruno	Italienne	F	2023	2027	<1 année	Oui		Membre	Membre	Associée en finance UBS Londre, Zurich, Direction Banco Dessio Développement de l'entreprise - Banca Italease Directrice financière et membre du conseil d'administration de PMS
Francesco Serafini	Italien	M	2013	n/a	10 ans	Oui		Membre	Membre	Directeur Général Hewlett Packard EMEA

Matrice des expériences et expertises des membres du Conseil de Surveillance

La complémentarité des compétences des membres du Conseil de Surveillance a également été renforcée au fil des années. Ces membres disposent d'une expertise variée dans les domaines clés de la Société :

Membre du Conseil de Surveillance	Expérience				Expertises				
	Secteurs d'activité	Internationale	Clients	Direction Générale	Audit & Finance	Organisation & RH	ESG	Juridique & Compliance	Marketing & Ventes
Alexander Sator	✓	✓	✓	✓					✓
Thomas Kremer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Caroline Tissot	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Jean Paul Cottet	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Yves Kerveillant	✓	✓			✓			✓	
Pascale Mourvillier	✓	✓			✓		✓	✓	
Paola Bruno	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Francesco Serafini	✓	✓	✓	✓		✓			✓

Définitions :

Secteurs d'activité : expérience acquise dans les secteurs d'activité sur lesquels le Groupe opère : énergie, télécoms, IT, retail, sécurité.

Internationale : expérience acquise au sein de groupes internationaux ou à l'extérieur de son pays d'origine.

Clients : expérience acquise en travaillant chez, ou avec, les clients principaux du Groupe.

Direction générale : expérience de Direction Générale au sein de groupe présent sur le plan international ou en forte croissance, création et développement d'entreprises.

Audit & Finance : expertise et/ou expérience de la finance d'entreprise, des processus d'audit et de contrôle, de la gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, des fusions-acquisitions et du secteur de la banque.

Organisation & RH : expertise dans le secteur des ressources humaines, dans l'organisation de sociétés de croissance ou dans la transformation de sociétés de croissance.

ESG : expertise et/ou expérience dans le secteur social, environnemental et de gouvernance d'entreprise.

Juridique & Compliance : expérience et/ou expertise dans le domaine du droit et de la conformité.

Marketing & Ventes : expertise et/ou expérience dans les métiers du marketing et des ventes.

4.2.5 Modifications survenues dans la Composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice

L'Assemblée Générale du 16 juin 2023 a pris plusieurs décisions relatives à la composition du Conseil de Surveillance, à savoir :

- a reconduit Monsieur Alexander Sator, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- a reconduit Monsieur Yves Kerveillant, en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- a pris acte de la démission de Monsieur Francesco Serafini de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société (prenant normalement fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025) avec effet à compter de l'Assemblée Générale mentionnée. Par conséquent, compte tenu de la démission susmentionnée, le mandat de Monsieur Francesco Serafini a pris fin, et
- a nommé Mme Paola Bruno en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance de la Société pour un mandat de 4 ans prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil de Surveillance a ensuite décidé de nommer Mme Paola Bruno membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie et ESG. En conséquence, les comités susmentionnés sont désormais composés comme suit :

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Alexander Sator, Président

Yves Kerveillant, Membre

Paola Bruno, Membre

Comité Stratégie et ESG :

Jean-Paul Cottet, Président

Pascale Mourvillier, Membre

Thomas Kremer, Membre

Caroline Tissot, Membre

Paola Bruno, Membre

Les décisions ci-dessus visent à démontrer (i) la stabilité de la gouvernance de la Société (en approuvant les renouvellements des mandats de Monsieur Sator et de Monsieur Kerveillant, tous deux membres du Conseil de Surveillance et respectivement Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité Audit, Risques et Conformité) et (ii) l'engagement de la Société à préserver l'indépendance de ses membres du Conseil de Surveillance et à accroître sa diversité en ajoutant davantage de femmes. La démission de M. Serafini est intervenue alors qu'il approchait de sa dixième année de mandat, dont la durée pourrait soulever des questions quant à son indépendance.

4.2.6 Évolutions à venir dans la Composition du Conseil de Surveillance

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance souhaite maintenir une expertise large en son sein, dont son caractère international, sa diversité de profils et de genres, en conservant une part prépondérante de membres indépendants.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est donné pour objectif de renforcer les compétences du Conseil de Surveillance, notamment en matière de responsabilité sociale, de gouvernance, de gestion des risques, de conformité et d'audit.

Afin d'assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance, suivant la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a nommé, le 3 avril 2024, M. Thomas Kremer en tant que vice-président du Conseil de Surveillance.

4.2.7 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, procède chaque année à un examen de l'indépendance de ses membres sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et énumérés ci-dessous.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations examine notamment si les sociétés, hors sociétés du Groupe Solutions30, dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance occupent des mandats peuvent avoir des relations d'affaires avec la Société et, le cas échéant, si ces relations ne compromettent pas l'indépendance des membres concernés.

Les critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF suivis par la Société :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte d'indépendance de l'administrateur intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de l'entreprise ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de l'entreprise. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Évaluation de l'indépendance des Membres du Conseil de Surveillance

Lors de la séance du 20 avril 2023, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, a confirmé l'indépendance des sept membres du Conseil de Surveillance (100 %) au regard des critères énumérés ci-dessus.

L'indépendance de Paola Bruno a également été évaluée et confirmée par le Conseil de Surveillance en amont de sa nomination.

Lors de la séance du 3 avril 2024, le Conseil de Surveillance a en outre constaté qu'à la date du présent rapport, il n'existe aucune relation d'affaires directe ou indirecte entre Solutions30 et les membres de son Conseil de Surveillance et qu'il n'existe aucune relation d'affaires significative entre Solutions30 et les sociétés dans lesquelles ces derniers exercent un mandat.

Dans le cadre de l'élaboration de sa recommandation au Conseil de Surveillance, le Comité des Nominations et des Rémunérations considère que tous les mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance dans d'autres sociétés ayant potentiellement des relations d'affaires avec Solutions30 ne sont pas automatiquement considérés comme compromettant l'indépendance et/ou l'exercice des fonctions des membres concernés et le Comité des Nominations et des Rémunérations analyse également les transactions conclues par le Groupe avec ces sociétés, si applicable. Le Comité des Nominations et des Rémunérations examine d'autres aspects des relations d'affaires identifiées, le cas échéant, tels que l'importance économique et/ou la dépendance, la durée, le niveau d'implication du membre dans la prise de décision respective etc.

Revue au titre de l'exercice 2023	Alexander Sator	Thomas Kremer	Caroline Tissot	Yves Kerveillant	Jean Paul Cottet	Pascale Mourvillier	Paola Bruno	Francesco Serafini
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

4.2.8 Représentation entre les femmes et les hommes

Solutions30 s'est toujours engagée à respecter les dispositions de la directive (UE) 2022/2381 (Directive « Women on Boards ») relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées. La directive prévoit, d'ici à 2026, que les sociétés cotées devront mettre en place les mesures nécessaires pour permettre qu'au moins 40 % de leurs postes de dirigeants non exécutifs ou 33 % de tous leurs postes de dirigeants soient occupés par des femmes. Dans le cadre des procédures de sélection et de nomination des dirigeants, la directive précise que l'appréciation des candidats doit se faire sur la base de critères clairs et neutres, les qualifications et le mérite demeurant les critères fondamentaux.

Au cours des dernières années, Solutions30 a continué de renforcer sa gouvernance en ajoutant des compétences supplémentaires (conformité, ESG, gestion des risques, stratégie, IFRS, etc.) et en introduisant de nouvelles tâches pour les comités du Conseil de Surveillance. Le Comité Stratégie est devenu le Comité Stratégie et ESG en 2022, plaçant l'ESG au centre des préoccupations du Groupe en l'intégrant dans sa stratégie et, entre autres, en soulignant l'importance de la diversité et de la parité sur les instances de gouvernance de Solutions30. Dans cet esprit, depuis 2021, les actionnaires ont nommé deux femmes supplémentaires au Conseil de Surveillance, Pascale Mourvillier en 2021 et Paola Bruno l'année dernière. Avec la nomination de Paola Bruno à la fin de décembre 2023, le Conseil de Surveillance avait 7 membres, dont 3 femmes, représentant 43 % des membres.

Avec la composition actuelle du Conseil de Surveillance, Solutions30 se conforme aujourd'hui à la Directive Women on Boards, avant sa transposition en droit luxembourgeois.

4.2.9 Préparation et organisation des travaux

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial, dont le rôle principal est de contrôler de manière permanente la gestion de la Société par le Directoire ; en outre, il

supervise l'application des politiques mises en œuvre par le Directoire, conseille le Directoire sur la stratégie globale de la Société et veille au respect des règles et réglementations applicables.

Missions du Conseil de Surveillance

Les règles internes du Conseil de Surveillance prévoient que le Conseil de Surveillance exerce les fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi 1915, les Statuts et la Charte du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans s'immiscer dans cette gestion.

Le Conseil de Surveillance supervise les politiques que mène le Directoire ainsi que la marche générale des affaires et activités de la Société, et il accompagne le Directoire par ses conseils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance doit chercher à agir dans l'intérêt de la Société et de ses activités, en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris des actionnaires de la Société. Le Conseil de Surveillance est responsable de la qualité de son travail.

Le Conseil de Surveillance procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance veille au bon gouvernement d'entreprise du Groupe et aux pratiques du Groupe et de ses dirigeants et collaborateurs.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de surveillance sont convoquées par le Président du Conseil de Surveillance, étant entendu que ce dernier peut également convoquer une réunion à la demande d'un membre du Directoire ou d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En tout état de cause, il doit se réunir au moins quatre fois par an.

La périodicité et la durée des séances doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président. Le Conseil de Surveillance délibère valablement si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés. Les membres du Conseil de Surveillance sont réputés présents pour constituer un quorum ou une majorité lors des réunions par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication, à condition que tous les participants puissent être identifiés et s'entendre les uns les autres simultanément. Chaque réunion du Conseil de Surveillance et des Comités doit être d'une durée suffisante pour permettre un débat utile et significatif des points figurant à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, chaque membre du Conseil disposant d'une voix. En cas d'égalité du nombre de suffrages pour et contre une décision, la voix du Président est prépondérante. La Charte du Conseil de Surveillance rappelle les obligations de ses membres. Ces derniers peuvent entendre les principaux dirigeants de la Société si l'intérêt de celle-ci l'exige. Sauf décision contraire du Président du Conseil de Surveillance, le Directoire et les autres membres de la Direction Générale, sur accord du Président ou du Vice-Président du Conseil de Surveillance avec le Directoire, assistent aux réunions du Conseil de Surveillance, nonobstant le pouvoir du Conseil de Surveillance d'inviter des personnes à ses réunions.

4.2.10 Activité du Conseil de Surveillance et de ses Comités en 2022

Le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assiduité de 97 %.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité Audit, Risques et Conformité s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité Stratégie et ESG s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assiduité de 89 %.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil de Surveillance a tenu des réunions sans la présence du Directoire, par exemple la réunion du Comité Audit, Risque et Conformité du Conseil de Surveillance le 23 mars 2023 avec les commissaires aux comptes. Ces réunions permettent au Conseil de surveillance de faire une évaluation indépendante de la performance de la direction, de discuter des questions stratégiques et de faire des recommandations ; il s'agit d'une pratique permanente aujourd'hui et à l'avenir.

	Conseil de Surveillance		Comité des Nominations et des Rémunérations		Comité Audit, Risques et Conformité		Comité Stratégie et ESG	
	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité	Nombre de présences / nombre de séances	Taux d'assiduité
Alexander Sator	6/7	86%	5/5	100%	n/a	n/a	n/a	n/a
Thomas Kremer	7/7	100%	n/a	n/a	7/7	100%	3/3	100%
Caroline Tissot	7/7	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	3/3	100%
Jean-Paul Cottet	7/7	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	3/3	100%
Yves Kerveillant	7/7	100%	5/5	100%	7/7	100%	n/a	n/a
Pascale Mourvillier	7/7	100%	n/a	n/a	7/7	100%	3/3	100%
Paola Bruno*	3/3	100%	1/1	100%	n/a	n/a	2/2	100%
Francesco Serafini*	3/4	75%	4/4	100%	n/a	n/a	1/1	100%

*Pour sa période de présence au Conseil de Surveillance, Comité des Nominations et des Rémunérations et au Comité Stratégie et ESG sur la période considérée.

Pour mener à bien ses missions, le Conseil de Surveillance s'appuie sur des Comités spécialisés et peut, le cas échéant, recourir à des cabinets externes.

Les principaux points examinés et décisions prises par le Conseil de Surveillance et ses comités lors de ses réunions en 2023 ont été les suivants :

Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance. • Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de Solutions30. • Examen des états financiers trimestriels. • Évaluation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance • Discussion sur le plan d'affaires quinquennal. • Suivi du projet « Gouvernance, Risques et Conformité » et des sujets ESG. • Approbation de la rémunération du Directoire. • Candidature d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Paola Bruno. • Actualités du Comité Audit, Risque et Conformité, du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie et ESG. • Approbation de la composition du Directoire et de sa réorganisation. • Prise d'acte du renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance et confirmation de la composition des comités du Conseil de Surveillance.
Comité des Nominations et des Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de la rémunération des membres du Directoire : revue des critères de performance, analyse des processus de performance et détermination des rémunérations 2023. • Renforcement des compétences du Conseil de Surveillance et du Directoire pour poursuivre la mise en œuvre du plan de progrès déployé depuis début 2019 par Solutions30. • Examen des candidatures pour les nouveaux membres potentiels du Conseil de Surveillance. • Examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance. • Examen du processus d'évaluation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. • Examen et approbation du Plan de Succession de la Direction.
Comité Audit, Risques et Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des chiffres d'affaires et des résultats intermédiaires et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. • Revue de l'exposition aux risques sociaux et environnementaux, revue de l'impact ESG sur le reporting financier. • Suivi du projet Gouvernance, Risque et Conformité. • Revue et suivi des transactions avec des parties liées. • Examen et évaluation de la gestion des risques et de la conformité du groupe. • Revue de la stratégie d'audit 2023. • Revue du budget d'audit 2023. • Discussions sur les différents projets du Groupe liés au risque, à la gouvernance, à la conformité et à la finance avec les fonctions clés du Groupe (DFG, Directeur de Risque, Conformité et ESG, Directeur Juridique, etc.)
Comité Stratégie et ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur l'état actuel des activités et des marchés. • Examen des cibles potentielles de M&A. • Examen et discussion sur la stratégie et le plan d'affaires 2023. • Examen des initiatives ESG du Groupe et de leur état d'avancement. • Discussion sur les KPI ESG.

4.2.11 Informations sur les contrats de services

A la connaissance de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société, et d'autre part, la Société elle-même ou l'une de ses filiales.

Les contrats de service entre les membres du Directoire et la Société sont indiqués à la section 4.4.4.9.

4.3 Directoire

4.3.1 Composition et Charte du Directoire

Au cours de l'année 2023, la composition du Directoire a été modifiée et les changements suivants ont été enregistrés :

- M. Franck D'Aloia a quitté le Groupe en janvier 2023 ;
- Le mandat de M. Joao Martinho a expiré en juin 2023 et il a quitté le Groupe en juillet 2023 ;
- Le 1er février 2023, M. Wojciech Pomykała a rejoint le Directoire de Solutions30 en tant que Directeur Général en charge de la Transformation (devenu par la suite Directeur Général en charge des Opérations) ;
- En juin 2023, le mandat de M. Amaury Boilot a été renouvelé pour une période supplémentaire de 4 ans jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2027.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de transformation en cours du Groupe, le Conseil de Surveillance a approuvé en juin 2023 les modifications suivantes des responsabilités des membres du Directoire :

- 1 Nomination de M. Amaury Boilot en tant que Secrétaire Général Groupe (Secrétaire Général) supervisant toutes les fonctions de soutien d'entreprise du Groupe Solutions30 ;
- 2 Nomination de M. Amaury Boilot en qualité de Président du Directoire France et par conséquent cessation de sa fonction de Directeur Général Finance transmise à Monsieur Jonathan Crauwels ;
- 3 Consolidation de la fonction opérationnelle générale par M. Wojciech Pomykała dont le titre a été changé en Directeur Général en charge des Opérations.

4.3.2 Charte du Directoire

Le Directoire a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019 et modifiée le 1er mars 2024. Cette Charte du Directoire précise les règles et principes de fonctionnement du Directoire, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts de la Société. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Directoire et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

Le Directoire est le principal organe de prise de décision chargé de la gestion et des affaires générales de la Société. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs comités ad hoc pouvant être créés par résolution du Directoire. Dans le cas présent et pour le moment, le Directoire est assisté par deux comités exécutifs.

Les membres du Directoire agissent en tant qu'organe collégial et sont conjointement et solidairement responsables de la gestion globale des activités de la Société. Quelles que soient les conditions de nomination de ses membres ou son mode d'organisation, le Directoire est et demeurera un organe collégial de la Société nommé par le Conseil de Surveillance. Par conséquent, aucun

membre du Directoire n'a le pouvoir d'agir au nom du Directoire. Chaque membre du Directoire est membre d'une équipe composée de membres du Directoire qui forment ensemble un organe collégial.

Le Directoire aura le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'assemblée générale des actionnaires. Le Directoire s'acquiesce de ses devoirs sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire seront nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance, qui déterminera leur nombre, pendant une période de quatre ans, sauf indication contraire dans les Statuts. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec motif, par une résolution du Conseil de Surveillance.

4.3.3 Comités du Directoire

Le Directoire a constitué deux comités exécutifs, chacun agissant dans son domaine de compétences. Les comités exécutifs permanents du Directoire sont le Comité Exécutif Groupe et les Comités Exécutifs Pays (les Comités Exécutifs).

(i) Comité Exécutif Groupe

Au premier trimestre 2024, afin d'assurer le bon niveau de soutien au Directoire, aux pays et aux business units du Groupe, le Comité Exécutif Groupe a été réorganisé et le Directoire a nommé de nouveaux membres représentant diverses fonctions de soutien dans les domaines du juridique, de la conformité, des finances, de l'informatique, des ressources humaines, de l'ESG, de la protection des données, des relations avec les investisseurs et de la communication. Aujourd'hui, le Comité compte 8 membres, dont 50 % sont des femmes, et une femme exerce en tant que Présidente du Comité Exécutif Groupe.

L'objectif principal du Comité Exécutif Groupe est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire. En outre, les tâches du Comité Exécutif Groupe incluent les sujets suivants :

- Participer à la mise en œuvre des politiques internes en matière de gouvernance, de risque et de conformité (GRC), d'ESG, de sécurité, d'informatique, de communication, de protection des données, de relations avec les investisseurs, de procédures globales liées aux finances, de gestion de la qualité et de ressources humaines ;
- Soumettre des recommandations pour améliorer ces politiques ;
- Conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques localement mises en œuvre, ainsi que sur les investissements, l'organisation générale du Groupe ;

- Favoriser les synergies et la centralisation de certaines activités au niveau du Groupe afin de réduire les coûts associés ;
- Mettre en œuvre des décisions prises par ou avec le Directoire de la Société ;
- Assurer la circulation de l'information au sein du Groupe.

(ii) Comité Exécutif Pays

L'objectif principal du Comité Exécutif Pays est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire avec une attention particulière sur les questions locales dans les pays du Groupe Solutions30.

En outre, les fonctions du Comité Exécutif Pays incluent les sujets suivants :

- Participer aux réunions mensuelles de revue d'activité afin de présenter et de discuter des faits marquants du mois pour chaque pays, des revenus et de l'EBITDA, des flux de trésorerie, du bilan, des éléments, des entonnoirs de vente, des ICP, de la comparaison entre les pays/segments/sous-segments pour différentes positions de coûts, etc. ;
- Participer à la préparation du budget annuel par pays ;
- Assister le Directoire dans l'établissement du budget annuel et le suivi des principaux investissements, acquisitions, flux de trésorerie et activités financières au niveau local ;
- Vérifier le respect des réglementations locales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de responsabilité sociale ;
- Renforcer les synergies, saisir les opportunités de mutualisation et d'intégration au sein du Groupe.

En outre, en 2023, les Comités Exécutifs ont tenu plusieurs sessions plénières au cours desquelles des groupes de travail transverses ont été créés pour :

- Harmoniser, améliorer et suivre les processus clés du Groupe : Ressources humaines, Système d'information, Achats & approvisionnements, Développement commercial, Finance, Ressources humaines.
- Suivre le déploiement des grands chantiers du Groupe en matière de (i) Gouvernance, risques et conformité, et (ii) de Responsabilité sociale de l'entreprise. Ces deux chantiers sont expliqués en détail dans les chapitres 2.4 et 3 de ce rapport.

4.3.3 Membres du Directoire



GIANBEPPI FORTIS

Président du Directoire et co-fondateur
Age : 61 ans
Nationalité : Française
1ère nomination : 2005, renouvelée en 2021
Échéance du mandat : 2025
Nombre d'actions détenues : 17.323.240

Gianbepi Fortis est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Milan et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Avant de cofonder Solutions30 en 2003, il a occupé des postes de chef de projet et consultant pour des sociétés telles que SITA Equant, Motorola et IBM puis il est devenu directeur général de Kast Telecom, SIRTI France et RSL Com Italy.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Solutions30 Iberia 2017 SL – Administrateur
- Solutions30 Italia – Administrateur
- Unit-T BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Unit-T Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Belgium BV - Représentant de Solutions30 SE, elle-même gérant
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA MONEY – Président
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA TUNISIE – Gérant
- Solutions30 Field Services Süd GmbH – Gérant
- Digital Business Solutions GmbH – Gérant
- TELIMA FREPART – Gérant
- TELIMA BUSINESS SOLUTIONS – Président
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente
- Telekom Usługi S.A. – Président du conseil de surveillance
- TELIMA POLAND – Gérant
- Solutions30 Holding GMBH – Gérant
- Solutions30 GMBH – Gérant
- Solutions30 Field Service GmbH – Gérant
- IMMCONCEPT MANAGEMENT S.A. – Administrateur délégué
- Solutions30 Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BV, elle-même administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration de Unit-T BV, elle-même administrateur
- Janssens Field Services BV – Représentant de Solutions30 SE, elle-même gérant de Solutions30 Belgium BV, elle-même seul administrateur
- Janssens Business Solutions BVBA – Représentant de Solutions30 SE, elle-même gérant de Solutions30 Belgium BV, elle-même seul administrateur
- BRAND 30 S.ar.l. – Gérant
- WW BRAND S.ar.l. – Gérant
- SOFT SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- TECH SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- SMARTFIX30 S.A. – Administrateur délégué

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Pugal International Ltd. - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SKILL AND YOU – Administrateur
- 1nce GmbH – Membre du Conseil de Surveillance
- RETELIT – Administrateur
- Next Gate Tech S.A. – Administrateur
- GIAS International S.A. (liquidée) – Administrateur



AMAURY BOILOT

Secrétaire Général Groupe
Age : 41 ans
Nationalité : Française
1ère nomination : 2017, renouvelée en 2023
Échéance du mandat : 2027
Nombre d'actions détenues : 30.060

Amaury Boilot est diplômé de NEOMA Business School et titulaire d'un MBA en finance d'entreprise de Kent Business School.

Avant de rejoindre Solutions30 en 2014, il a débuté sa carrière chez EY en tant qu'auditeur puis dans le conseil en stratégie. Après avoir géré plusieurs unités opérationnelles en France, il devient Directeur Général Finance en mai 2017 et entre au Directoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Solutions30 UK Limited – Administrateur
- Convergent Limited – Administrateur
- Convergent Holdings Limited – Administrateur
- Unit-T BV – Administrateur
- Unit-T Field Services BV – Administrateur
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance
- I-HOLDING B.V. – Administrateur
- Solutions30 Luxembourg S.A. – membre et Président du conseil d'administration
- SMARTFIX30 S.A. – membre et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Rail S.A – membre et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Holding GmbH – Membre du conseil de surveillance
- Byon Solutions S.A. - membre du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- TELIMA MONEY – Président
- TELIMA RELEVE CENTRE – Gérant
- TELIMA RELEVE IDF – Gérant
- Telekom Usługi S.A. – Membre du conseil de surveillance
- IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur de Unit-T BV, elle-même administrateur
- Solutions30 Field Services BV – Administrateur de Unit-T BV, elle-même administrateur

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- ABO Conseil S.à r.l. - Gérant
- Astrolabe 85 - Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



LUC BRUSSELAERS

Directeur Général en charge des Ventes

Age: 61 ans

Nationalité : Belge

1ère nomination : 2020

Échéance du mandat : 2024 (à renouveler le ou vers le 17 juin 2024)

Nombre d'actions détenues : 1.100

Luc Brusselaers a rejoint Solutions30 en 2017 et a joué un rôle clé dans la mise en place de la filiale belge, Unit-T et du partenariat avec Telenet. Il dispose de près de 30 années d'expérience acquises dans le secteur de l'informatique et des télécommunications à des postes de développement commercial et de direction générale.

Avant de rejoindre Solutions30, Luc était Vice-président Europe et Moyen-Orient de la division Telecom & technologie de NCR, après avoir notamment été Directeur général de la filiale belge de NCR, Vice-Président du service clients Europe & Moyen Orient ou encore Responsable des ventes pour ce même territoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Unit-T BV – Administrateur d'As A Service BV, elle-même administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Solutions30 Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Unit-T Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Solutions30 Holding GMBH – Gérant
- MSB S30 GmbH – Gérant
- Solutions30 Rail S.A. – Membre du conseil d'administration
- Byon Solutions S.A. - membre du conseil d'administration
- Solutions30 Netherlands BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Business Solutions30 Holland BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- As A Service BV - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



WOJCIECH POMYKALA

Directeur Général
Age : 48 ans
Nationalité : Polonais
1ère nomination : 2023
Mandat terminé : 2027
Nombre d'actions détenues : -

Wojciech Pomykala est diplômé de l'Ecole polytechnique de Wrocław (Master of Science, Electronics & Telecommunications, Postgraduate, Digital Telecommunications), d'un Executive MBA à l'Université Kozminski (Pologne, 2008) et du programme General Management de la Harvard Business School (USA, 2011). M. Wojciech a plus de 22 ans d'expérience dans des fonctions opérationnelles et commerciales pour des entreprises du secteur des télécommunications et de l'énergie. Depuis 2019, il a déployé avec succès l'activité du groupe en Pologne, et a participé à de nombreux projets transverses pour renforcer l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Telima Poland Sp. z o.o. – Président du conseil de gérance
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Président du conseil de gérance
- Telekom Usługi Sp. z o.o. – Procuration
- Solutions30 Holding GmbH – Membre du conseil de surveillance
- Solutions 30 Portugal S.A. - membre du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin:

- Solutions30 Mobile Sp. z o. o - Président de conseil de gérance
- Solutions30 Wschód Sp. z o. o. – Président du conseil de gérance

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Mastery of Management Sp. z o. o. - Membre du conseil d'administration, Directeur Général

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



JOÃO MARTINHO

Directeur Général en charge de la Performance

Age : 49 ans

Nationalité : Portugais

1ère nomination : 2019

Échéance du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : -*

Le mandat de M. João Martinho a expiré le 16 juin 2023 et il a quitté le groupe en juillet 2023.

João Martinho est ingénieur, diplômé de l'Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro au Portugal. Il bénéficie de près de 15 ans d'expérience internationale, acquises à des postes de développement commercial et de direction générale dans les secteurs des télécommunications et des réseaux électriques. Il a rejoint Solutions30 en septembre 2018 et a activement contribué au déploiement du Groupe sur de nouveaux marchés tels que celui des compteurs intelligents Linky et celui des bornes de recharge pour véhicule électrique.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Solutions30 Martinique – Gérant
- Solutions30 Guyane – Gérant
- TELIMA TVX – Gérant
- Solutions30 Portugal – Administrateur unique
- Byonfiber Engineering S.A. – Administrateur
- Solutions30 Luxembourg SA – Administrateur

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels*

- Golden Priority - Président
- Go Priority Lda - Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

* Information à la date d'expiration de son mandat (16 juin 2023)



FRANCK D'ALOIA

Directeur Général en charge des Intégrations

Age : 52 ans

Nationalité : Français

1ère nomination : 2019

Fin du mandat : 2023

Nombre d'actions détenues : 3.200*

(détenues par une personne étroitement liée)

M. Franck D'Aloia a quitté le Groupe le 31 janvier 2023.

Franck d'Aloia est issu d'un cursus en management de projet à Skema Business School (Lille, France). Il a débuté sa carrière dans le secteur de la distribution informatique professionnelle, d'abord dans des fonctions commerciales puis en tant que directeur de projets, avant d'intégrer le comité exécutif d'une filiale de General Electric. Il rejoint Solutions30 en 2006 où il prend des responsabilités opérationnelles régionales puis nationales. Il est nommé Directeur des Opérations IT en France en 2014, puis, Directeur Général Adjoint Groupe en 2017.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- FREDEV ENERGY CENTRE – Président
- TELIMA BREIZH – Gérant
- TELIMA COMPTAGE – Gérant
- TELIMA ENERGY ATLANTIQUE – Gérant
- TELIMA ENERGY EST – Gérant
- TELIMA ENERGY IDF – Gérant
- TELIMA ENERGY NORD – Gérant
- TELIMA ENERGY OUEST – Gérant
- TELIMA ENERGY SUD – Gérant
- Solutions30 UK Limited – Administrateur
- Comvergent Limited – Administrateur
- Comvergent Holdings Limited – Administrateur
- TELIMA FREPART – Gérant
- CPCP TELECOM – Président
- FORM@HOME – Gérant
- SOTRANASA TELEVIDEOCOM – Gérant de TELIMA FREPART, elle-même présidente de Sotranasa
- TELIMA INFOSERVICES – Président
- Solutions30 IT France (auparavant TELIMA MANAGED SERVICES) – Gérant~
- TELIMA NANCY – Gérant
- TELIMA RELEVÉ CENTRE – Gérant
- TELIMA RELEVÉ EST – Gérant
- TELIMA RELEVÉ IDF – Gérant
- Solutions30 RELEVÉ – Gérant
- TELIMA SGA – Gérant
- Solutions30 EURO ENERGY – Gérant
- PC30 FAMILY – Gérant
- TELIMA DIGITAL WORLD – Gérant
- TELIMA DISTRIBUTED SERVICES – Gérant
- TELIMA ILE DE France – Gérant
- TELIMA LOGISTIQUE – Gérant
- TELIMA SERVICES REGIONS – Gérant
- TELIMA SUD – Gérant
- TELIMA NETWORKS & SERVICES – Gérant
- TELIMA NORD – Gérant
- TELIMA ONSITE – Gérant
- TELIMA SFM30 – Gérant
- TELIMA TELCO – Gérant
- TELIMA PROFESSIONAL SERVICES – Gérant de Telima Frépart elle-même Présidente

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels*

- SCI Les Archers 2000 - Co-Gérant
- SMART A.I.M.- Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

* Information à la date d'expiration de son mandat (31 janvier 2023)

4.4 Rémunération

4.4.1 Principes généraux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste le Conseil de Surveillance dans sa mission de détermination et d'évaluation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

Pour statuer sur l'ensemble des composantes de la rémunération des membres du Directoire, tel que proposé par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance prend en compte de nombreux principes tels que l'exhaustivité, l'équilibre, la comparabilité, la cohérence, l'intelligibilité et la proportionnalité recommandés par le Code Afep-Medef auquel la Société se conforme, sur ces éléments.

La Société ne souscrit aucun plan d'assurance ou de retraite pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a été adoptée par le Conseil de Surveillance du 10 mai 2022 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette politique a été soumise au vote consultatif des actionnaires, et approuvée, lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

Elle comprend un nouveau mode de calcul de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance à savoir que la rémunération annuelle est composée de :

- une rémunération fixe ;
- une indemnité forfaitaire pour la participation aux comités du Conseil de Surveillance ; et
- une rémunération variable en fonction de la participation aux réunions physiques (ou virtuelles) du Conseil de Surveillance et de ses comités.

La politique de rémunération est disponible sur le site web de Solutions30, rubrique Investisseurs, Assemblée Générale 2022.

Conformément à la politique de rémunération de la Société, la rémunération annuelle totale du Conseil de Surveillance ne peut excéder 407 000 €. Ce montant a été calculé sur la base de six membres et sera ajusté en cas de nomination d'un membre supplémentaire ou de création de comités.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas éligibles aux plans de rémunération variable (bonus annuel) ou aux plans d'intéressement à long terme en actions.

Tous ces montants sont bruts de toute retenue à la source applicable. Étant donné que le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, le montant total net des rétributions allouées au titre de l'exercice 2023 aux membres du Conseil de Surveillance est de 468 000 €.

4.4.2 Rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale approuve la rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et des comités.

Le 16 juin 2022, l'Assemblée Générale a approuvé une augmentation de la rémunération du Conseil de Surveillance et la restructuration du régime de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance et de ses comités en tenant compte de leur taux de participation aux séances du Conseil de Surveillance et à celles des comités.

Les montants des rémunérations des membres ont été définis sur la base d'un benchmark réalisé par une entreprise tierce et dont la synthèse a été mise à disposition des actionnaires avant le vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

En euros	Conseil de Surveillance		Comité Audit, Risques & Conformité		Comité Stratégie & ESG Comité Nominations & des Rémunérations	
	Président	Membre	Président	Membre	Président	Membre
Rémunération fixe annuelle	50 000	30 000	10 000	5 000	7 000	3 000
Rémunération versée par séance	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance :

Lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2023, les actionnaires de Solutions30 ont approuvé à 97,49 % la rémunération des membres du Conseil de Surveillance pour 2022.

En 2023, le Conseil de Surveillance a tenu 7 réunions, le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu 5 réunions, le Comité Audit, Risques et Conformité a tenu 7 réunions et le Comité Stratégie et ESG a tenu 3 réunions pour un total de 22 réunions en 2023, contre 16 réunions en 2022.

	Montants alloués au titre de l'exercice 2022 et versés en 2023	Montants alloués au titre de l'exercice 2023 et versés ou à verser en 2024
Alexander SATOR Président du Conseil de Surveillance	73 000 €	79 000 €
Thomas KREMER Vice-Président du Conseil de Surveillance.	30 958 €	69 000 €
Caroline TISSOT, Membre du Conseil de Surveillance	51 000 €	53 000 €
Jean Paul COTTET, Membre du Conseil de Surveillance	55 000 €	57 000 €
Yves KERVEILLANT, Membre du Conseil de Surveillance	66 000 €	78 000 €
Pascale MOURVILLIER Membre du Conseil de Surveillance	57 000 €	69 000 €
Paola BRUNO Membre du Conseil de Surveillance	€ —	29 901 €
Francesco SERAFINI, Membre du Conseil de Surveillance	53 000 €	33 099 €
Total	385 958 €	468 000 €

La rémunération de Paula Bruno et Francesco Serafini est calculée au prorata de la durée de leurs mandats respectifs en 2023.

4.4.3 Actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2023, les membres du Conseil de Surveillance et les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de la définition fournie par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) ne détenaient aucune action.

4.4.4 Rémunération des membres du Directoire

4.4.4.1 Cadre général de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire est proposée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminée par le Conseil de Surveillance. La politique de rémunération comprend des éléments incitatifs reflétant la stratégie de croissance à long terme du Groupe, tout en agissant de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération du Directoire de Solutions30 a pour objectif d'aligner les intérêts des dirigeants du Groupe avec ceux de la Société et des actionnaires en établissant un lien fort entre performance et rémunération. Dans ce cadre, elle a pour objet essentiel d'encourager l'atteinte d'objectifs ambitieux et la création de valeur sur le long terme, par la fixation de critères de performance exigeants.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations coopère étroitement avec le Président du Directoire pour aligner les objectifs de rémunération des membres du Directoire sur les objectifs de gestion à long terme. En sa qualité de conseiller, le Président du Directoire fournit des informations sur la performance du Groupe, les défis rencontrés et les opportunités à venir, permettant au Comité des Nominations et des Rémunérations de prendre des décisions éclairées sur la rémunération (le Président du Directoire est exclu du processus conduisant aux décisions du Comité des Nominations et des Rémunérations en ce qui concerne sa rémunération).

En outre, le Président du Directoire contribue aux travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations en ce qui concerne l'évaluation des candidats au Directoire, notamment en tirant parti de son expérience et de ses connaissances du secteur et en offrant des perspectives sur l'aptitude des candidats potentiels, y compris l'évaluation de leurs qualifications, de leur expérience, de leur réputation et de leur contribution potentielle au Directoire.

Les éléments pris en compte pour la détermination de la rémunération sont les suivants :

- une rémunération annuelle de base (fixe) pouvant varier en fonction du rôle et des responsabilités de chaque membre. La rémunération de base annuelle peut être revue de temps à autre par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et comparée aux pratiques adoptées par des sociétés ayant des enjeux, des caractéristiques et des historiques comparables.
- une rémunération variable, basée sur des objectifs annuels formels et exigeants que le Conseil de Surveillance revoit et valide chaque année selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- un plan d'intéressement à long terme, si applicable, incluant l'attribution d'actions ou de stock-options accordées selon des critères de performance dans le but de favoriser l'engagement des membres du Directoire sur le long terme, dans le respect des intérêts des actionnaires.
- Tous les membres du Directoire bénéficient en outre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

4.4.4.2 Rémunération fixe et variable

Les rémunérations fixes des membres du Directoire n'ont pas fait l'objet de revalorisation, à l'exception d'indexation légale automatique. Les tableaux ci-dessous reflètent ces éléments, ainsi que le statut des membres du Directoire.

Rémunération variable

La rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs formels et exigeants définis par le Conseil de Surveillance selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2023

Les principes de calcul de la rémunération variable au titre de l'exercice 2023 sont restés inchangés par rapport à

2022. La part variable reste notamment plafonnée à 50 % de la rémunération fixe.

Les critères applicables figurant dans le tableau ci-dessous ont été approuvés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 24 janvier 2023, sur proposition du

Comité des Nominations et des Rémunérations et sur la base du budget approuvé en janvier 2023.

Poids des critères de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2023

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2023		Explication de la pertinence des indicateurs et modalités de mise en œuvre	Minimum	Cible	Maximum
			en % de la rémunération variable théorique		
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	Ces trois indicateurs permettent de refléter la qualité de la gestion économique et financière du Groupe sous différents angles. Les objectifs cibles correspondent au budget du Groupe pour l'année 2023, tels qu'approuvés par le Conseil de Surveillance. L'atteinte des objectifs s'apprécie en comparant la réalisation de l'exercice au budget. Le montant de chaque bonus est fonction du niveau d'atteinte constaté. Chaque objectif pèse 25 % du total. Il existe une corrélation linéaire entre la limite minimum et la cible, ainsi que la possibilité d'obtenir jusqu'à 120 % du bonus cible si l'objectif correspondant est dépassé de 120 % (à l'exception de l'objectif 3). Le plafond est fixé à 120 %.	0%	25%	30%
	EBITDA ajusté		0%	25%	30%
	Trésorerie brute à la fin de l'exercice 2023 (nette des éléments exceptionnels (M&A, acomptes versés, etc.))		0%	25%	25%
Critères qualitatifs	RSE et indicateurs associés : -Taux de recrutement des moins de 30 ans -Volume des formations par employé -Émissions de CO2 -Baisse du taux d'accident -Féminisation du management -Inscription mySupplace	Les indicateurs RSE visent à mesurer l'efficacité des mesures engagées en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux définis par le Conseil de Surveillance pour le Groupe. Les indicateurs de contrôle des risques visent à mesurer la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne défini pour le Groupe. Le montant de chaque bonus est fonction de l'atteinte de la cible fixée sur chaque indicateur.	0%	12,5%	12,5%
	Maîtrise des risques et indicateurs associés : -Taux de participation aux formations Risques et conformité -Taux de conformité des contrôles mis en place -Taux de couverture du contrôle de conformité des partenaires		0%	12,5%	12,5%
Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)			0%	100%	110%

Atteinte des objectifs au titre de l'exercice 2023 et éléments d'appréciation

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2023		Atteinte de l'objectif	Appréciation
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	105,6 %	Le chiffre d'affaires en 2023 s'est établi à 1 057,0 millions d'euros, soit 26,4 % de l'objectif cible. L'objectif est donc dépassé et le pourcentage de rémunération au titre de ce critère est de 26,4 % de la rémunération variable théorique.
	EBITDA ajusté	91,83 %	L'EBITDA ajusté en 2023 s'est établi à 72,5 millions d'euros, soit 91,83 % de l'objectif cible. L'objectif n'a pas été entièrement atteint ; le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 23 % de la rémunération variable théorique.
	Trésorerie brute à la fin de l'exercice 2023 (nette des éléments exceptionnels (M&A, acomptes versés, etc.))	100,32 %	La position de trésorerie brute à la fin de l'exercice 2023 s'est établie à 115,3 millions d'euros, après l'ajout de 9,5 millions d'euros d'éléments exceptionnels, elle est ainsi ressortie à 124,8 millions d'euros, soit 100,32 % de l'objectif. L'objectif est donc dépassé et le pourcentage de rémunération au titre de ce critère est de 25,1 % de la rémunération variable théorique.
Critères qualitatifs	RSE et indicateurs associés : -Taux de recrutement des moins de 30 ans -Volume des formations par employé -Émissions de CO2 -Baisse du taux d'accident -Féminisation du management -Inscription mySupplace	100 %	100 % des objectifs de performance RSE ont été atteints. Le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 12,5 % de la rémunération variable théorique. -Le taux de recrutement des moins de 30 ans doit être > 35 % – résultat : 37,1 % -Le temps de formation par salarié doit être > 23h – résultat : 27,6h -Les émissions de CO2 à 33 404 tCO2 – résultat : 30 884 tCO2 -La diminution du taux d'accidents à 0,67 – résultat : 0,67 -La féminisation du management à 0,245 (≥ 10 % par rapport à 2022) – résultat : 25,9 % -L'inscription à mySupplace > 90 % – résultat : 95,7 %
	Maîtrise des risques et indicateurs associés : -Taux de participation aux formations Risques et conformité -Taux de conformité des contrôles mis en place -Taux de couverture du contrôle de conformité des partenaires	52,22 %	-Le taux de participation aux formations GRC doit être de 100 % – atteint à hauteur de 92 % -Le taux de conformité des contrôles mis en place doit être de 100 % d'ici la fin de 2023 – atteint à hauteur de 90 % de la cible -Taux de couverture du contrôle de conformité des partenaires, tous les partenaires commerciaux doivent passer par le processus TPDD (vérification par des tiers) – atteint à hauteur de 96 % La limite minimum a été fixée à 85 %. Le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 6,52 % de la rémunération variable théorique.
Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)			98,25 %

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 3 avril 2024, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et après analyse du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de performance rappelés ci-dessus, a fixé le montant de la rémunération variable annuelle variable pour l'exercice 2023 des membres du Directoire. Ces montants sont détaillés dans le paragraphe 4.4.4.9 du présent document.

Le Conseil de Surveillance a noté que les objectifs qualitatifs liés aux indicateurs RSE et les objectifs quantitatifs, à savoir le chiffre d'affaires et la trésorerie brute, ont été atteints.

Le Conseil de Surveillance a en outre constaté que les objectifs qualitatifs liés au GRC et les autres objectifs quantitatifs relatifs à la rentabilité d'exploitation (EBITDA ajusté) n'avaient pas été entièrement atteints.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2024

Les principes de calcul de la rémunération variable pour 2024 ont été révisés par rapport à 2023 en intégrant de nouveaux objectifs GRC et RSE. Les critères figurant dans le tableau ci-dessous ont été approuvés par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 3 avril 2024 sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable peut atteindre un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Poids des critères de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2024		Explication de la pertinence des indicateurs et modalités de mise en œuvre	Minimum	Cible	Maximum
			en % de la rémunération variable théorique		
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	Ces trois indicateurs permettent de refléter la qualité de la gestion économique et financière du Groupe sous différents angles. Les objectifs cibles correspondent au budget du Groupe pour l'année 2024, tels qu'approuvés par le Conseil de Surveillance. L'atteinte des objectifs s'apprécie en comparant la réalisation de l'exercice au budget. Le montant de chaque bonus est fonction du niveau d'atteinte constaté. Chaque objectif pèse 25 % du total. Il existe une corrélation linéaire entre la limite minimum et la cible, ainsi que la possibilité d'obtenir jusqu'à 120 % du bonus cible si l'objectif correspondant est dépassé de 120 %.	0%	25%	30%
	EBITDA (post-IFRS)		0%	25%	30%
	Flux de trésorerie		0%	25%	30%

Critères qualitatifs	<p>RSE et indicateurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO2 : réduction de l'intensité de 8 % par rapport à la fin de 2023 (tCO2/M€ de chiffre d'affaires) Réduction de la consommation d'électricité de 15 % Augmentation de 20 % des achats d'énergie verte Plus de 35 % des nouveaux employés doivent être âgés de moins de 30 ans Réduction du taux d'accidents de 3 % par rapport à 2023. Embauche de femmes cadres : <ul style="list-style-type: none"> Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est inférieur à 25 % = Au moins 33 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction se situe entre 25 % et 50 %, ou inférieur = Au moins 25 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est supérieur ou égal à 50 % = aucun objectif à atteindre Réduction du taux d'absentéisme : <p>Pour les pays en situation d'absentéisme en 2023 :</p> <p>≤ 6 % = la limite 2024 sera la valeur de 2023 > 6 % et ≤ 6,5 % = objectif 2024 : réduction de 2 % > 6,5 % et ≤ 7 % = objectif 2024 : réduction de 3 % > 7 % et ≤ 7,5 % = objectif 2024 : réduction de 4 % > 7,5 % et ≤ 8,5 % = objectif 2024 : réduction de 5 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des heures de formation – ≥ 25h par an et par employé Égalité des salaires Enregistrement des sous-traitants du groupe dans mySupplace (outil de conformité de la Société) – ≥ 95 % Taux de conformité de la documentation : <ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés après le 01/01/2024) ≥ 90 % Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés avant le 01/01/2024) ≥ 70 % Pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance du Groupe – ≥ 40 % 	<p>Les indicateurs RSE visent à mesurer l'efficacité des mesures engagées en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux définis par le Conseil de Surveillance pour le Groupe. Les indicateurs GRC visent à mesurer la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne défini pour le Groupe. Le montant de chaque bonus est fonction de l'atteinte de la cible fixée sur chaque indicateur.</p>	0%	12,5%	12,5%
	<p>Indicateurs liés au GRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de mise en œuvre du cadre de contrôle interne doit être de 92 % d'ici à la fin de 2024. (corrélation linéaire entre la limite inférieure (78,2 %) et l'objectif (92 %), si le résultat est inférieur à 78,2 %, l'objectif est considéré comme non atteint) 		0%	12,5%	12,5%
<p>Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)</p>		0%	100%	115%	

4.4.4.3 Indemnités de départ

En cas de résiliation sans motif, tous les membres du Directoire ont droit à une indemnité égale à (i) la rémunération totale convenue jusqu'à la résiliation du contrat, (ii) une prime au prorata égale à la prime versée pour l'exercice précédent au prorata de la durée de la prestation des services au cours de l'exercice en cours, (iii) une prime pour l'exercice précédent approuvée mais non encore payée, le cas échéant et (iv) une indemnité de résiliation correspondant : (a) à la dernière rémunération mensuelle convenue multipliée par dix-huit (18) et (b) au montant égal à la dernière prime approuvée multipliée par 1,5. Cette indemnité est versée en numéraire.

Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité, à l'exception de sa rémunération régulière jusqu'à la résiliation de son contrat et d'une indemnité liée à une clause de non-concurrence, le cas échéant.

Les contrats des membres du Directoire contiennent une clause de non-concurrence d'une durée comprise entre 3 et 18 mois. La Société se réserve le droit d'activer ou non la clause de non-concurrence. L'activation de la clause de non-concurrence est soumise aux conditions générales définies dans le contrat et est encadrée par la législation en vigueur régissant ces clauses. La décision concernant la clause de non-concurrence sera exécutée conformément aux stipulations contractuelles établies et sera communiquée au membre du Directoire de manière transparente.

4.4.4.4 Rémunération exceptionnelle

Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle due ou attribuée aux membres du Directoire.

4.4.4.5 Avantages en nature et autres

Les avantages en nature, déterminés en fonction des spécificités locales et des situations individuelles, consistent essentiellement en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Il n'existe aucun régime de retraite additionnel ou supplémentaire pris en faveur des membres du Directoire.

4.4.4.6 Rémunération variable à long terme en actions

La politique en matière de rémunération variable à long terme a pour objectif d'attirer les talents, d'inciter le management de Solutions30 SE, dont les membres du Directoire, à inscrire leur action dans le long terme, de le fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en les intégrant à la valeur de l'action. Le plan d'intéressement à long terme précédent couvrant les années 2019-2021 a pris fin et il n'y a pas d'autres plans d'intéressement disponibles au sein de Solutions30 pour le moment. Cependant, conformément à la réglementation applicable à Solutions30 SE, les principes d'un nouveau plan d'intéressement à long terme (LTIP) ont été discutés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance le 3 avril 2024. Le LTIP envisagé suivra des principes similaires à ceux du précédent plan d'intéressement à long terme et

s'adressera aux membres du Directoire, aux membres du Comité Exécutif Groupe et aux autres cadres supérieurs locaux.

Le LTIP sera soumis à un vote consultatif lors de l'assemblée générale des actionnaires et la note explicative du LTIP sera fournie avec tous les documents relatifs à l'assemblée générale.

4.4.4.7 Actions détenues par les membres du Directoire

A la date du présent rapport, les membres du Directoire détiennent au total 17.354.400 actions, représentant 16.2 % des actions et des droits de vote de la Société (sur une base entièrement diluée). Les transactions effectuées par les membres du Directoire sont publiées sur le site web de la Société, dans la rubrique Information Réglementée. Les membres du Directoire sont tenus de respecter les règles d'intervention sur les titres de la Société.

4.4.4.8 Intervention sur les titres de la Société

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont pris connaissance des règles à appliquer en matière de prévention des manquements d'initiés, notamment celles issues du Règlement Européen Abus de Marché n° 596/2014 entré en application le 3 juillet 2016 et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur le titre.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et la mise en œuvre de la politique de développement de la Société ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnée.

Tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne considérée comme initiée, doivent s'abstenir de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers de la Société et de ses filiales pour laquelle ils disposent d'une information privilégiée et/ou de communiquer une information privilégiée ainsi que de recommander à une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, d'effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société.

Les opérations d'achat ou de vente de titres de la Société, ou instruments financiers, sont interdites pendant les périodes comprises entre la date à laquelle les personnes initiées ont connaissance d'une information précise sur la marche des affaires ou les perspectives, qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours et la date à laquelle cette information est rendue publique.

En outre, toute opération est strictement interdite pendant une période de :

- trente jours calendaires avant la date prévue de publication des comptes consolidés annuels et des comptes consolidés semestriels ;
- quinze jours calendaires avant la date prévue de publication des informations financières trimestrielles.

La Société élabore et diffuse au début de chaque année civile un calendrier permettant de calculer les périodes pendant lesquelles les opérations sur les titres de la Société sont interdites.

4.4.4.9 Rémunération des Membres du Directoire pour l'exercice 2023 :

Afin d'aligner les termes de tous les contrats de prestations de services des membres du Directoire, tous les membres ont conclu, en date du 7 septembre 2022, de nouveaux contrats qui ont annulé et remplacé les contrats existants. Suite aux décisions du Conseil de Surveillance du 24 janvier 2023 et du 7 novembre 2023, les membres du Directoire ont signé des avenants à leurs contrats (i) le 31 janvier 2023 augmentant leur rémunération de 6 % et (ii) le 20 novembre 2023 augmentant leur rémunération de 7,7 % supplémentaires pour refléter les tendances d'indexation applicables.

Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Gianbeppi FORTIS

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	326 808	326 808	400 433	400 433
Rémunération variable	39 774	39 774	178 786	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	23 875	23 875	19 722	19 722
Total	390 457	390 457	598 941	420 155

Depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er septembre 2013, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous étaient perçus par l'entité GIAS International, ancienne structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Gianbeppi FORTIS, et à partir du 13 décembre 2022, par Gianbeppi FORTIS lui-même.

Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de M. FORTIS est passée de 27.234 euros HT à 28.868 euros HT. À cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre

précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

En raison de la liquidation de la holding personnelle de M. FORTIS, Gias International, la Société a remplacé le contrat de service de M. FORTIS par un contrat de travail à compter du 23 décembre 2022 ayant les mêmes conditions et coûts que précédemment. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de Solutions30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité, tout comme l'ancien contrat de prestation de services qui liait la Société et M. Gianbeppi FORTIS.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le plan d'intéressement à long terme précédent couvrant les années 2019-2021 a pris fin et il n'y a pas d'autres plans d'intéressement disponibles au sein de Solutions30 pour le moment. Cependant, un nouveau LTIP est en préparation et sera présenté à l'assemblée générale pour un vote consultatif.

Synthèse des rémunérations de M. Gianbeppi FORTIS :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	390 457	598 941
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	390 457	598 941

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2022 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2023, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Gianbeppi FORTIS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Gianbeppi FORTIS	OUI	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veuillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Amaury BOILOT, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Amaury BOILOT

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	320 126	320 126	381 285	381 285
Rémunération variable	39 774	39 774	190 643	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	15 748	15 748	14 877	14 877
Total	375 648	375 648	586 805	396 162

Il est rappelé que Monsieur Amaury BOILOT a bénéficié d'un contrat de travail luxembourgeois jusqu'au 31 juillet 2022. En date du 27 avril 2022, le Conseil de Surveillance a décidé, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et par souci de cohérence, de conclure un contrat de prestation de services avec M. Amaury BOILOT. Ce contrat de prestation de services a été signé le 7 septembre 2022, avec effet au 1er août 2022. Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de ABO Conseil S.à.r.l est passée de 27.233 euros HT à 28.868 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 136.000 euros HT pour l'année 2023.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de ABO Conseil S.à.r.l est passée de 28.868 euros HT à 31.090 euros HT par mois.

La rémunération et avantages décrits dans le tableau ci-dessous ont été perçus par M. Amaury BOILOT en tant que personne physique, et après août 2022, par l'entité ABO Conseil S.à.r.l, structure détenue à 100 % par M. Amaury BOILOT.

Il n'existe au profit de M. Amaury BOILOT aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le plan d'intéressement à long terme précédent couvrant les années 2019-2021 a pris fin et il n'y a pas d'autres plans d'intéressement disponibles au sein de Solutions30 pour le moment. Cependant, un nouveau LTIP est en préparation et sera présenté à l'assemblée générale pour un vote consultatif.

Synthèse des rémunérations de M. Amaury BOILOT:

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	375 648	586 805
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	375 648	586 805

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2022 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2023, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Amaury BOILOT

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Amaury BOILOT	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Luc BRUSSELAERS, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Luc BRUSSELAERS:

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	192 000	192 000	275 141	275 141
Rémunération variable	39 774	39 774	137 571	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	9 000	9 000
Total	231 774	231 774	421 712	284 141

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 1er janvier 2020 entre As A Service, structure belge détenue à 100 % par Monsieur Luc BRUSSELAERS, et Solutions30 SE, et ce pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de la Société, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité. Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est fixée à 16.000 euros HT par mois. Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est passée de 16.000 euros HT à 23.233 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 136.000 euros HT pour l'année 2023.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est passée de 23.233 euros HT à 25.022 euros HT par mois.

De plus, M. Luc BRUSSELAERS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de Solutions30 SE.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le plan d'intéressement à long terme précédent couvrant les années 2019-2021 a pris fin et il n'y a pas d'autres plans d'intéressement disponibles au sein de Solutions30 pour le moment. Cependant, un nouveau LTIP est en préparation et sera présenté à l'Assemblée Générale pour un vote consultatif.

Synthèse des rémunérations de M. Luc BRUSSELAERS :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	231 774	421 712
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	231 774	421 712

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2022 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2023, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Luc BRUSSELAERS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
M. Luc BRUSSELAERS	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Wojciech Pomykala, Membre du Directoire

Synthèse des rémunérations de M. POMYKALA:

Récapitulatif des rémunérations de Monsieur Wojciech POMYKALA

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	—	—	236 257	236 257
Rémunération variable	—	—	118 129	9 539 **
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	19 200	19 200
Total	—	—	373 586	264 996

* Informations à compter de l'entrée de Monsieur Wojciech POMYKALA au Directoire, soit à partir du 1er février 2023.

** Prime annuelle versée avant l'entrée au Directoire et liée à sa fonction précédente

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er février 2023, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Mastery of Management Sp. z o.o., structure polonaise détenue à 100 % par Monsieur Wojciech POMYKALA.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle est de 19.419 euros par mois pour les six premiers mois du contrat et passe ensuite à 23.233 euros par mois. À cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de M. POMYKALA est passée de 23.233 euros HT à 25.022 euros HT par mois.

M. Wojciech POMYKALA n'a droit à aucune pension.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 du présent rapport annuel, un nouveau LTIP est en préparation et sera présenté à l'assemblée générale pour un vote consultatif.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	—	373 586
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	—	373 586

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2022 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2023, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Wojciech POMYKALA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Wojciech POMYKALA	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

a. Indemnité de de départ et de non concurrence

Veuillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

João MARTINHO, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. João MARTINHO:

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	290 594	290 594	167 148	167 148
Rémunération variable	39 774	39 774	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	150 000	150 000
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	—	—	—	—
Total	330 368	330 368	317 148	317 148

Depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er juin 2018, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Go Priority, structure portugaise détenue à 100 % par Monsieur João MARTINHO.

Depuis le 1er novembre 2020, M. João MARTINHO bénéficie d'un contrat de travail couvrant 20 % de sa rémunération.

Le contrat de prestations de services et le contrat de travail ont été conclus pour une durée indéterminée, et visent le management et l'animation des équipes de Solutions30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de sa productivité, en particulier sur les activités Telecom et Energie du Groupe.

Au titre de ces contrats, la rémunération fixe mensuelle de M. João MARTINHO a été fixée à 23.234 euros HT par mois par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de M. João MARTINHO est passée de 23.234 eurs HT à 24.286 euros HT par mois. À cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, à la discrétion du Conseil de Surveillance et basée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits dans la section précédente, dans la limite de 136.000 euros HT pour 2022.

M. João MARTINHO a quitté Solutions30 en juillet 2023.

Rémunération à long terme en titres

Comme indiqué au chapitre 4.4.4.6 du présent rapport annuel, le précédent plan d'intéressement à long terme couvrant les années 2019-2021 est arrivé à son terme et il n'y a pas d'autres plans d'intéressement disponibles au sein de Solutions30 qui seraient applicables à M. MARTINHO étant donné qu'il a quitté le groupe en juillet 2023.

Synthèse des rémunérations de M. João MARTINHO :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	330 368	317 148
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	330 368	317 148

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2022 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2023, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. João MARTINHO

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. João MARTINHO	OUI	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

M. MARTINHO a quitté Solutions30 en juillet 2023 et a été rémunéré comme mentionné dans le tableau ci-dessus conformément aux stipulations de son contrat.

Franck d'ALOIA, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Franck d'ALOIA:

En €	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	278 796	278 796	23 233	23 233
Rémunération variable	39 774	39 774	—	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	622 194	622 194
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	15 754	15 754	1 368	1 368
Total	334 324	334 324	646 795	646 795

Il est rappelé que jusqu'au 1er juillet 2021, Monsieur Franck D'ALOIA avait un contrat de travail de droit français. A des fins de comparabilité avec la rémunération

perçue par les membres du Directoire ayant signé un contrat de prestations de services avec Solutions30 SE, il convient d'ajouter les charges patronales aux montants bruts cités ci-dessus. En France, ces charges sont de 45 % du salaire brut environ.

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 1er juillet 2021 entre SMART A.I.M., structure française détenue à 100 % par M. Franck D'ALOIA, et Solutions30 SE, et ce pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de la Société, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de la productivité de l'entreprise et d'intégration des sociétés acquises. Au titre de ce cadre de ce contrat, la rémunération mensuelle fixe de Smart AIM est fixée à 23.233 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et basée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits dans la section précédente, dans la limite de 136.000 euros HT pour 2022.

M. Franck D'ALOIA a quitté Solutions30 en janvier 2023.

Rémunération à long terme en titres

Comme indiqué ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 du présent rapport annuel, le précédent plan d'intéressement à long terme couvrant les années 2019-2021 est arrivé à son terme et il n'existe aucun autre plan d'intéressement disponible au sein de Solutions30 qui serait applicable à M. D'ALOIA étant donné qu'il a quitté le groupe en 2023.

Synthèse des rémunérations de M. Franck D'ALOIA :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	334 294	646 795
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	334 294	646 795

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2021 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2022, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Franck d'ALOIA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Franck d'ALOIA	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

M. Franck D'ALOIA a quitté Solutions30 en janvier 2023 et a été rémunéré comme mentionné dans le tableau ci-dessus conformément aux stipulations de son contrat.

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1 Examen de la situation financière et des résultats du Groupe	160
5.2 Tendances et perspectives	165
5.3 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS	166



5. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1 Examen de la situation financière et des résultats du Groupe

Les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2023.

5.1.1 Principaux agrégats et indicateurs de performance

Les principes comptables suivis par le groupe pour la préparation des états financiers consolidés sont décrits dans la note 2 du chapitre 6.2. "Notes annexes aux états financiers consolidés".

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Chiffre d'affaires	1 057,0	904,6	16,8 %
Coûts opérationnels	887,9	774,3	14,7 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	84,0 %	85,6 %	
Coûts d'org. centrale	94,8	83,6	13,4 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	9,0 %	9,2 %	
EBITDA ajusté	74,6	46,7	59,6 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	7,1 %	5,2 %	
EBIT Ajusté	22,6	(0,3)	-8097,2 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	2,1 %	— %	
Résultat net part du Groupe	(22,7)	(50,1)	-54,6 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	(2,2 %)	(5,5 %)	
Données de structure financière (M€)	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Capitaux propres	124,6	145,3	(20,7)
Dette nette	78,4	38,9	+39,6
Dette bancaire nette	(5,7)	(54,0)	+48,3
Free cash-flow	13,4	37,2	(23,8)

5.1.2 Évolution de périmètre

Solutions30 est le fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Depuis 2021, compte tenu du contexte général, le Groupe a ralenti sa stratégie de croissance externe mais a toutefois procédé aux acquisitions suivantes :

Pays	Société	Date de Consolidation	Chiffre d'affaires au moment de l'acquisition	Commentaire
Portugal	Byon Fiber	30 Sep 2021	0,1 M€	Prestations de bureau d'étude FTTH
UK	Mono (acquisition d'actifs)	25 Oct 2021	32,8 M€	Gains de part de marché
Pologne	Sirtel	1er février 2022	3,0 M€	Gains de part de marché et expertise 5G
France	ELEC-ENR	6 Juillet 2023	4,0 M€	Gains de part de marché

5.1.3 Analyse des performances de l'exercice 2023

5.1.3.1 Chiffre d'affaires consolidé

	12 mois 2022	12 mois 2023			
	Total	Croissance organique des filiales historiques	Croissance organique opérée par les sociétés acquises	Croissance externe	Total
Total	904,6	149,5	—	2,9	1 057,0
Dont France	425,9	(25,5)	—	2,9	403,3
Dont Benelux	221,9	159,7	—	—	381,6
Dont Autres Pays	256,8	15,3	—	—	272,1

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé de Solutions30 s'élève à 1 057,0 M€, en progression de +16,8 % par rapport à 2022 (+16,5 % en organique). Tout au long de l'exercice, la croissance a été portée par l'excellente dynamique observée au Benelux où le Groupe est devenu l'un des principaux acteurs dans le développement de réseaux Internet très haut débit (FTTH), tout en prenant des positions importantes dans le secteur de l'énergie. Sur le segment Autres pays, le chiffre d'affaires est en légère progression, tandis qu'il est en léger recul en France, compte tenu de l'arrivée à maturité du marché de la fibre et de la fin du déploiement des compteurs Linky.

L'EBITDA ajusté s'élève à 74,6 M€, en fort rebond de +59,6 % par rapport à 2022. L'exercice 2023 confirme

ainsi le net redressement de la marge d'EBITDA ajusté, à 7,1 % contre 5,2 % en 2022 (+190 points de base). Comme annoncé, cette amélioration résulte de la forte progression enregistrée au 2nd semestre, dans chacune des trois zones géographiques, avec une marge d'EBITDA ajusté consolidée de 8,8 %, contre 3,7 % au 2nd semestre 2022 (+510 points de base), et qui dépasse le niveau du 2nd semestre 2021 (7,6 %). Cette marge d'EBITDA ajusté se situe également au dessus de la marge du 1er semestre 2023 (5,3 %), confirmant le redressement séquentiel observé tout au long de l'exercice.

La structure financière du Groupe reste très solide, avec une situation de trésorerie nette de dette bancaire de 5,7 M€ à fin 2023.

5.1.3.2 Analyse par zone géographique

	2023	2022	Variations
France			
Chiffre d'affaires	403,3	425,9	(5,3 %)
EBITDA ajusté	35,5	20,8	+70,7 %
Marge EBITDA ajusté %	8,8 %	4,9 %	
Benelux			
Chiffre d'affaires	381,6	221,9	+72,0 %
EBITDA ajusté	43,6	28,4	+53,5 %
Marge EBITDA ajusté %	11,4 %	12,8 %	
Autres pays			
Chiffre d'affaires	272,1	256,8	+6,0 %
EBITDA ajusté	5,5	7,1	(22,5 %)
Marge EBITDA ajusté %	2,0 %	2,8 %	
HQ*	(10,0)	(9,7)	+3,1 %
Chiffre d'affaires	1 057,0	904,6	+16,8 %
EBITDA ajusté	74,6	46,7	+59,7 %
Marge EBITDA ajusté %	7,1 %	5,2 %	

*Frais liés aux fonctions centrales du Groupe

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 403,3 M€ en retrait de -5,3 % (-6,0 % en organique).

- L'activité "Connectivity", principalement liée à la fibre, est en retrait de -6,3 %, dans un marché à maturité où les opérateurs, les prestataires et leurs sous-traitants adaptent leurs modes de coopération afin de pérenniser leurs modèles d'affaires sur le long-terme.
- L'activité "Energy" est stable, combinaison de l'impact positif de l'intégration d'ELEC ENR et d'un repli organique de -6,7 %. Passé le pic d'activité d'installation des compteurs intelligents, le segment se réoriente vers l'installation de panneaux solaires, dynamisé par la loi ENR de mars 2023. Au 4ème trimestre, le chiffre d'affaires de cette activité a progressé de 49% (+31% en organique) traduisant la nouvelle dynamique qui se met en place.
- L'activité "Technology" est en retrait de -4,2 % dans un contexte marqué par la réduction des dépenses informatiques des principaux clients français dans la période post COVID.

L'EBITDA ajusté de la France s'établit à 35,5 M€, en très forte progression de +70,7 %, soit une marge de 8,8 %, comparée à 4,9 % en 2022. Au second semestre, la marge ressort à 9,6 %, en amélioration, comme annoncé, par rapport au 1er semestre 7,9 % et en fort rebond par rapport au 2nd semestre 2022. Cette amélioration séquentielle traduit le succès des mesures de réorganisation et d'efficacité mises en place en 2022.

Au Benelux, le chiffre d'affaires atteint 381,6 M€, en croissance purement organique de +72,0 %.

- L'activité "Connectivity" progresse de +86,1 %, tiré par un niveau d'activité très soutenu dans le domaine du déploiement et du raccordement de la fibre optique.

- L'activité "Energy" progresse de +39,0 % avec le déploiement des compteurs intelligents en
- Flandre tandis que les activités liées à la transition énergétique, en particulier dans la mobilité électrique, les énergies renouvelables et les smart grids, se développent.
- L'activité "Technology" progresse de +15,7 % porté par de nouvelles offres, notamment en matière de sécurité.

L'EBITDA ajusté du Benelux s'élève à 43,6 M€, en forte progression de +53,5 %. La marge correspondante s'établit à 11,4 % en 2023, en retrait de 140 points de base par rapport à 12,8 % en 2022. Après un 1er semestre impacté par les coûts induits de la montée en puissance des nouveaux contrats (marge de 9,7 %), le Benelux a renoué au 2nd semestre avec un niveau de marge à deux chiffres à 12,9 %, confirmant la force du modèle économique du Groupe qui repose sur l'atteinte de la taille critique et les effets d'échelle dans ses activités.

Dans les autres pays, le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 272,1 M€ en 2023, soit une croissance de +6,0 %, principalement tirée par la Pologne +47,3 % et l'Angleterre +8,1 %. L'Allemagne amorce sa croissance (+2,2 % sur l'ensemble de l'exercice) ; forte de succès commerciaux majeurs dans le domaine de la fibre en 2023, cette zone devrait constituer un relais de croissance important pour le Groupe dès 2024. L'Espagne et l'Italie sont en retrait respectivement de -5,0 % et de -3,1 %, le Groupe ayant décidé de se concentrer sur les activités les plus rentables et en Italie d'attendre les nouvelles orientations stratégiques de l'un des opérateurs leader du marché.

L'EBITDA ajusté s'élève à 5,5 M€, en retrait de -22,5 %. Cette baisse traduit une évolution contrastée entre un 1er semestre très légèrement négatif et une contribution de 6,3 M€ au 2nd semestre, en progression de +33,6 % par rapport au 2nd semestre 2022. En Italie spécifiquement, la marge d'EBITDA ajustée s'est matériellement améliorée au second semestre. Le groupe est entré en négociation avec son principal client dans le but de remédier à des difficultés dans le processus d'émission des factures et Solutions30 Italia SRL bénéficie de mesures temporaires de protection juridique vis-à-vis de ses fournisseurs. Selon l'issue de ces négociations, le Groupe examinera toutes les options qui s'offriront à lui en ayant pour objectif d'améliorer sa performance ou, le cas échéant, de réduire son exposition à ce pays. Dans ce dernier scénario, l'impact sur les comptes de la société serait de l'ordre de -5 M€.

5.1.3.3 Résultats consolidés

L'EBITDA ajusté du Groupe au titre de l'exercice 2023 s'élève à 74,6 M€, en forte hausse par rapport à son niveau de 2022 46,7 M€. Comme détaillé ci-dessus, cette performance s'explique par une forte amélioration séquentielle de l'EBITDA ajusté au 2nd semestre 2023, à 47,1 M€, comparé à 27,5 M€ au 1er semestre, et 17,1 M€ au 2nd semestre 2022. Cette amélioration marquée au 2nd semestre 2023 concerne l'ensemble des zones géographiques du Groupe.

Attestant de la bonne maîtrise des charges opérationnelles du Groupe, les coûts opérationnels représentent 84,0 % du chiffre d'affaires en 2023, contre 85,6 % un an plus tôt, tandis que les coûts de structure représentent 9,0 % du chiffre d'affaires en 2023, contre 9,2 % un an plus tôt.

Après comptabilisation des dépréciations et provisions opérationnelles pour un montant de 22,8 M€ (contre 18,9 M€ en 2022, et après amortissement du droit d'utilisation des actifs loués (IFRS16) pour un montant de 29,2 M€, quasi stable par rapport à 2022, l'EBIT ajusté s'établit à 22,6 M€, contre un niveau proche de zéro en 2022.

Le résultat opérationnel, malgré toujours légèrement négatif à -2,7 M€ en 2023, est lui aussi en forte amélioration par rapport à 2022 (-26,5 M€). Il est notamment repassé en territoire positif au 2nd semestre 2023, pour la première fois en 5 semestres consécutifs, à 3,7 M€, grâce à la nette amélioration des marges opérationnelles du Groupe.

Le résultat opérationnel au titre de l'exercice 2023 intègre notamment :

- 11,4 M€ de charges opérationnelles non courantes, quasi stables par rapport à 2022. Elles se composent principalement de charges de restructuration pour 8,3 M€, relatives aux dernières étapes du plan de transformation initié en 2022 en France, à des mesures de transformation organisationnelle en Allemagne pour préparer le démarrage de l'activité fibre, ainsi qu'à la sortie d'un ancien consortium non profitable en Belgique. Ce poste inclut également la charge relative au plan d'intéressement long terme aujourd'hui sans valeur (1,3 M€ sans impact sur la trésorerie).
- 14,4 M€ d'amortissements des relations clientèles, stables par rapport à 2022.

Le résultat financier est négatif à hauteur de -13,1 M€, en nette amélioration par rapport à la charge nette de -17,1 M€ constaté en 2022. Il intègre 7,2 M€ de charges intérêts, en hausse par rapport à 2022 (2,7 M€) compte tenu de la hausse des taux et du tirage de nouvelles lignes de crédit. Il inclut également -0,8 M€ d'éléments non-cash relatifs à l'ajustement de la valeur des compléments de prix (earn-out) sur acquisitions passées, contre -11,0 M€ en 2022.

Après comptabilisation d'une charge d'impôt nette de -1,8 M€ lié à l'activation de reports fiscaux déficitaires au niveau du Groupe, et déduction faite d'intérêts minoritaires de 5,2 M€, le résultat net part du Groupe est négatif à hauteur de -22,7 M€, reflétant une division par plus que deux de la perte constatée en 2022 (-50,1 M€).

5.1.3.4 Flux de trésorerie

En 2023, la capacité d'autofinancement s'élève à 60,3 M€, contre 31,1 M€ en 2022. Cette amélioration résulte directement du rebond marqué de l'EBITDA ajusté.

Retraité des éléments non monétaires, la variation du BFR ressort à +26,2 M€ contre une diminution de -27,1 M€ en 2022. En sus de la hausse naturelle du BFR résultant de la croissance du chiffre d'affaires, cette évolution traduit

principalement le timing d'obtention et de consommation d'avances clients. Les avances reçues de plusieurs clients fin 2022 pour participer à l'effort nécessaire au lancement de nouveaux contrats, en particulier dans le déploiement de la fibre, ont été progressivement consommées en 2023 au fur et à mesure de la montée en puissance de ces contrats. A contrario, des avances de même type négociées avec des clients allemands n'ont été perçues que début 2024. Rappelons que, selon leur forme, ces avances étaient comptabilisées en augmentation du poste « fournisseurs et autres créditeurs » ou en diminution du poste « clients et comptes rattachés ». Enfin, l'évolution du BFR en 2023 intègre une légère augmentation des actifs sur contrats liée à la forte montée en charge des activités de déploiement de la fibre au Benelux qui, contractuellement, font l'objet d'une facturation moins fréquente que les activités de raccordement.

En conséquence de ce qui précède, le flux de trésorerie généré par l'activité en 2023 ressort à 34,1 M€, contre 58,2 M€ en 2022.

Le montant des investissements nets atteint 20,9 M€, soit 2,0 % du chiffre d'affaires contre 2,3 % un an plus tôt. Ils sont sur les niveaux normatifs du Groupe, aux alentours de 2%, et sont essentiellement liés aux systèmes d'information et aux équipements techniques. Le Groupe s'appuie en particulier sur une plateforme informatique propriétaire, stratégique pour piloter ses opérations, et qui capte l'essentiel des investissements.

Cela conduit globalement à un free cash-flow, de 13,4 M€, en réduction de près de 24 M€ par rapport à 2022, avec néanmoins une forte amélioration au 2nd semestre 2023 (flux positif de 45,8 M€) par rapport au 1er semestre 2023 (flux négatif de -32,4 M€).

En incluant les loyers payés pour -30,4 M€, les compléments de prix payés sur des acquisitions passées dont le niveau a été exceptionnellement élevé en 2023, à -18,5 M€, les acquisitions de l'exercice pour -2,3 M€, les intérêts payés pour -5,1 M€ et les autres éléments pour -5,4 M€, la variation de trésorerie nette bancaire ressort à -48,3 M€.

5.1.3.5 Structure financière

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 124,6 M€ contre 145,3 M€ au 31 décembre 2022.

La trésorerie brute du Groupe atteint 118,2 M€, contre 124,4 M€ à fin décembre 2022, tandis que la dette bancaire brute s'élève à 112,6 M€ contre 70,4 M€. Le Groupe affiche ainsi une trésorerie nette de dette bancaire positive de 5,7 M€ à fin décembre 2023 contre 54,0 millions d'euros à fin décembre 2022.

Après prise en compte de 76,4 M€ de dette locative (IFRS16) et de 7,7 M€ de dette financière potentielle liée aux compléments de prix et options de vente, le Groupe affiche une dette nette totale de 78,4 M€, contre 38,9 M€ un an plus tôt. Le Groupe conserve une structure financière très solide, avec un ratio dette nette/EBITDA de 1,05 et un ratio de dette nette net sur fonds propres de 62,9 %.

L'encours des créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage sans recours du Groupe s'élève à 109 M€ au 31 décembre 2023 contre 77 M€ au 31 décembre 2022. La hausse des créances mobilisées reflète la mise en place de nouveaux programmes d'affacturage sur les montées en charge des nouveaux contrats. L'affacturage permet de financer le besoin en fonds de roulement provenant des activités récurrentes

qui ont atteint leur rythme de croisière, pour un coût très modéré. Ce programme, associé à une structure financière solide, permet à Solutions30 de disposer des moyens nécessaires au financement de sa stratégie de croissance.

5.2 Tendances et perspectives

En 2024, Solutions30 anticipe :

- la poursuite de la croissance de son chiffre d'affaires: en France, les activités liées à la transition énergétique devraient progresser tandis que dans l'activité Connectivity, plus mature, le Groupe entend continuer à privilégier les marges aux volumes. Le Benelux devrait progresser légèrement par rapport au niveau élevé de chiffre d'affaires enregistré en 2023, dans un contexte marqué par le cycle électoral en Belgique au second semestre, qui ralentira ponctuellement le déploiement de la fibre. Dans les autres pays, la croissance sera tirée par la montée en puissance des activités en Allemagne, grâce aux importants contrats signés en 2023 dans le domaine de la fibre ;
- la poursuite de l'amélioration de ses marges : pour atteindre cet objectif, le Groupe entend optimiser à la fois ses coûts directs et ses coûts fixes en menant des actions ciblées dans chaque Pays. En France et au Benelux, le Groupe consolide ses process pour accroître sa productivité et poursuit la diversification de ses activités. En Allemagne, en Pologne et au Royaume-Uni, marchés en forte croissance, l'atteinte de la taille critique est prioritaire en s'appuyant sur le cœur du modèle Solutions30, à savoir le développement des capacités des techniciens, l'automatisation des processus et le contrôle des coûts centraux. En Italie et en Espagne, le Groupe se recentre sur les contrats les plus rentables, tout en maintenant une structure de coûts flexible.

La stratégie de financement de Solutions30 repose sur l'autofinancement et une gestion prudente de son endettement financier, permettant de garantir flexibilité financière et autonomie.

Engagé dans une nouvelle phase de croissance rentable, le Groupe est confiant dans sa capacité à atteindre à terme son niveau normatif de marge d'EBITDA ajusté à deux chiffres et à saisir les opportunités qu'offrent la transformation numérique et la transition énergétique.

5.3 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS

Le groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS :

-Les indicateurs de profitabilité et leurs composants sont des indicateurs de performance opérationnelle clés utilisés par le Groupe pour piloter et évaluer ses résultats opérationnels au global et par pays.

-Les indicateurs de trésorerie sont utilisés par le Groupe pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources.

Les indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés sont calculés de la façon suivante :

La croissance organique intègre la croissance organique réalisée par les sociétés acquises après leur rachat, car Solutions30 estime qu'elle n'aurait pas pu être réalisée par ces sociétés si elles étaient restées indépendantes. En 2023, la croissance organique du Groupe intègre uniquement la croissance interne des filiales historiques.

EBITDA ajusté correspond à la « marge opérationnelle (EBITDA ajusté) » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Free cash-flow correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité dont sont déduits les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes des cessions.

Calcul du cash-flow disponible (free cash-flow) :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité	34,1	58,2
Acquisition d'immobilisations	(21,4)	(21,1)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	0,2
Free cash flow	13,4	37,2

Trésorerie nette de dette bancaire correspond à la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe de laquelle est déduit les « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et les « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » telle qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels du groupe (voir « Dette bancaire nette »).

EBIT Ajusté correspond au résultat opérationnel telle qu'il apparaît dans les états financiers du Groupe dont sont ajoutés les « Amortissements des relations clientèles », les « Autres charges opérationnelles non courantes » et dont sont déduits les « Autres produits opérationnels non courants ».

Réconciliation entre le résultat Opérationnel et l'EBIT ajusté :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Résultat opérationnel	(2,7)	(26,5)
Amortissements des relations clientèles	14,4	14,4
Autres produits opérationnels non courants	(0,4)	(1,9)
Autres charges opérationnelles non courantes	11,4	13,6
EBIT ajusté	22,6	(0,3)
% du chiffre d'affaires	2,1 %	— %

Opérations non récurrentes sont les charges et produits présentant les caractéristiques d'être significatifs de par leur montant, inhabituels de par leur nature et peu fréquents.

Dette nette correspond à « Endettement, part à long terme », « Endettement, part à court terme » et aux « Dettes liées aux contrats de location » long et court terme telle qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe desquels sont déduits la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Ratio dette nette/EBITDA correspond à la « dette nette » divisée par l'« EBITDA » annualisé.

Ratio d'endettement net sur fonds propres correspond à la « dette nette » divisée par les « fonds propres ».

Dette nette :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dettes bancaires	112,5	70,4
Dettes liées aux contrats de location	76,4	67,4
Dettes futures sur compléments de prix et options de vente	7,7	25,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(118,2)	(124,4)
Dette nette	78,4	38,9
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	74,6	46,7
<i>Ratio de dette nette</i>	<i>1,05</i>	<i>0,83</i>
Fonds Propres	124,6	145,3
<i>% de dette nette</i>	<i>62,9 %</i>	<i>26,7 %</i>

Dettes bancaires nettes correspondent aux « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » telle qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels du groupe dont sont déduits la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Dettes bancaires nettes :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	75,6	56,8
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme et lignes de crédit	37,0	13,6
Dettes bancaires brutes	112,6	70,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(118,2)	(124,4)
Dettes bancaires nettes	(5,7)	(54,0)
Trésorerie nette de dettes bancaires	5,7	54,0

Dettes bancaires brutes correspondent aux « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » telle qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels.

Besoin en fonds de roulement correspond à l'« actifs courants » telle qu'il apparaît dans les états financiers du Groupe (hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Instruments dérivés actifs courants ») moins les « passifs courants » (hors « Endettement, part à court terme », « Provisions courantes » et « Dettes liées aux contrats de location »).

Besoin en fonds de roulement ("BFR") :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Stocks et travaux en cours	25,7	25,4
Clients et comptes rattachés	211,6	193,0
Actifs sur contrats courants	1,0	1,0
Autres créances	66,5	58,5
Charges constatées d'avance	3,1	1,5
Fournisseurs	(213,0)	(210,8)
Dettes fiscales et sociales	(120,8)	(112,3)
Autres passifs courants	(15,0)	(13,4)
Produits constatés d'avance	(6,0)	(7,5)
BFR	(46,9)	(64,6)
Variation du BFR	17,7	(39,7)
Éléments non monétaires	8,5	12,6
Variation du BFR retraitée des éléments non monétaires	26,2	(27,1)

Investissements nets correspondent à la somme des lignes « Acquisition d'immobilisations courantes », « Acquisition d'actifs financiers non courants » et « Cession d'immobilisations, nettes d'impôt » telle qu'elles apparaissent dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Investissements nets :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Acquisition d'immobilisations courantes	(21,6)	(21,6)
Acquisition d'actifs financiers non courants	0,2	0,4
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	0,2
Investissements opérationnels	(20,7)	(21,0)

Les coûts opérationnels correspondent aux coûts engagés pour la conduite des activités opérationnelles du Groupe, inclus dans la « marge opérationnelle » (Excluant les coûts de structure).

Les coûts de structure correspondent aux coûts engagés par les fonctions sièges du Groupe au sein des différents pays, inclus dans la « marge opérationnelle » (Excluant les Coûts opérationnels).



**COMPTES
CONSOLIDÉS
2023**

Solutions30
Solutions for New Technologies

SOMMAIRE

6.1 États financiers consolidés	170	12 Capitaux propres	187
6.1.1 État du résultat global consolidé	170	12.1 Évolution du capital	187
6.1.2 État de la situation financière consolidée	171	12.2 Résultat par action	187
6.1.3 État des capitaux propres consolidés	172	12.2.1 Rapprochement du résultat par action	187
6.1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie	173	12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions	187
		12.3 Intérêts minoritaires	188
6.2 Notes aux états financiers consolidés	174	13 Gestion des risques financiers	188
1 Informations sur la société et le groupe	174	13.1 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie	188
1.1 Informations	174	13.2 Risque de liquidité	189
2 Base de préparation, jugements et estimations	174	13.3 Gestion du risque lié au capital	189
2.1 Référentiel appliqué	174	13.4 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers	189
2.1.1 Déclaration de conformité	174	13.5 Analyse de sensibilité sur options et compléments de prix	190
2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations	174	13.6 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	190
2.3 Base de préparation	175		
2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations	175		
		ACTIFS À LONG TERME	
PERFORMANCE		14 Immobilisations incorporelles et corporelles	192
Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance	176	14.1 Goodwill	192
3 Chiffre d'affaires	176	14.2 Autres immobilisations incorporelles	193
4 Charges et avantages de personnel	178	14.3 Immobilisations corporelles	194
4.1 Effectifs	178	15 Autres actifs non courants	195
4.2 Charges de personnel	178	15.1 Actifs financiers non courants	195
4.3 Paiement fondé sur des actions	178		
5 Résultat opérationnel	179	AUTRES	
5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	179	16 Passifs éventuels, provisions et engagements	195
5.2 Résultat opérationnel	179	16.1 Provisions non courantes	195
		16.2 Provisions courantes	196
FONDS DE ROULEMENT		16.3 Engagement en matière de retraite	196
6 Clients et autres créances	181	16.3.1 Principes de la norme IAS 19	196
6.1 Clients et comptes rattachés	181	16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30	196
6.2 Autres créances	182	16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	197
6.3 Créances de location	182	17 Impôt sur les résultats	198
7 Stocks	182	17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	198
7.1 Stocks	182	17.2 Impôts différés	199
8 Autres dettes	182	17.3 Reports déficitaires	200
8.1 Dettes fiscales et sociales	182	18 Parties liées	200
		18.1 Informations relatives aux parties liées	200
STRUCTURE FINANCIÈRE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS		18.2 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction	201
9 Trésorerie	183	19 Honoraires des commissaires aux comptes	201
10 Emprunts et dettes assimilées	183	20 Événements significatifs postérieurs à la clôture	201
10.1 Faits caractéristiques	183	21 Périmètre de consolidation	201
10.2 Endettement	183	21.1 Réorganisation des structures juridiques	201
10.3 Produits et charges financiers	184	21.2 Acquisitions de filiales	202
10.4 Compléments de prix, promesses et options de vente	184	21.2.1 Acquisitions 2023	202
10.5 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	185	21.3 Liste des entités consolidées	204
11 Contrats de location	185	6.3. Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant	205
11.1 Droits d'utilisation	186		
11.2 Dette locatives	186		

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	3	1 057,0	904,6
Autres produits opérationnels courants	5.1	25,5	19,1
Matières premières, marchandises et consommables	5.1	(111,6)	(116,3)
Charges de personnel	4.2	(246,3)	(223,3)
Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés		(65,0)	(68,4)
Autres charges opérationnelles courantes	5.1	(585,0)	(468,9)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	5.1	74,6	46,7
Dépreciations et amortissements des immobilisations	11.1/14	(60,9)	(58,6)
Dotations et reprises sur provisions		(5,5)	(2,8)
Autres produits opérationnels non courants	5.2	0,4	1,9
Autres charges opérationnelles non courantes	5.2	(11,4)	(13,6)
Résultat opérationnel	5.2	(2,7)	(26,5)
Produits financiers	10.3	1,4	1,1
Charges financières	10.3	(14,5)	(18,2)
Résultat financier	10.3	(13,1)	(17,1)
Impôts sur les résultats	17	(1,8)	(5,6)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(17,5)	(49,1)
Dont part du Groupe		(22,7)	(50,1)
Dont part des Intérêts minoritaires	12.3	5,2	0,9
Résultat de base par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,212)	(0,467)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,212)	(0,467)

(en millions d'euros)	2023	2022
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(17,5)	(49,1)
<i>Eléments recyclables ou recyclés en résultat :</i>		
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	—	—
<i>Eléments non recyclables en résultat :</i>		
Variation des écarts actuariels	0,6	2,2
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	(0,1)	(0,5)
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	0,4	1,7
RESULTAT GLOBAL	(17,1)	(47,5)
Dont part du Groupe	(22,3)	(48,4)
Dont part des Intérêts minoritaires	5,2	0,9

6.1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Goodwill	14.1	56,1	56,1
Autres immobilisations incorporelles	14.2	111,5	118,3
Immobilisations corporelles	14.3	27,0	25,4
Droits d'utilisation des actifs	11.1	76,6	67,9
Créances de location non courantes	6.3	1,0	1,1
Actifs financiers non courants	15.1	2,7	2,9
Impôts différés actifs	17.2	22,6	17,7
ACTIFS NON COURANTS		297,5	289,3
Stocks	7.1	25,7	25,4
Clients et comptes rattachés	6.1	211,6	193,0
Créances de location courantes	6.3	1,0	1,0
Autres créances	6.2	66,5	58,5
Charges constatées d'avance		3,1	1,5
Instruments dérivés actifs	13.1	0,3	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	118,2	124,4
ACTIFS COURANTS		426,3	404,3
TOTAL ACTIF		723,8	693,6

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>		31.12.2023	31.12.2022
Capital souscrit		13,7	13,7
Primes d'émission		17,4	17,4
Réserve légale		1,4	1,4
Réserves consolidées		100,5	148,8
Résultat de l'exercice		(22,7)	(50,1)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12	110,2	131,1
Intérêts minoritaires	12,3	14,5	14,2
CAPITAUX PROPRES		124,6	145,3
Endettement, part à long terme	10.2	76,5	62,6
Dettes liées aux contrats de location	11.2	50,0	42,6
Provisions non courantes	16.1	26,3	18,2
Impôts différés passifs	17.2	19,7	21,7
PASSIFS NON COURANTS		172,5	145,1
Endettement, part à court terme	10.2	43,8	33,3
Instruments dérivés passifs	13.1	0,5	—
Provisions courantes	16.2	1,2	1,1
Dettes liées aux contrats de location	11.2	26,4	24,8
Fournisseurs		213,0	210,8
Dettes fiscales et sociales	8.1	120,8	112,3
Autres passifs courants		15,0	13,4
Produits constatés d'avance		6,0	7,5
PASSIFS COURANTS		426,7	403,2
TOTAL PASSIF		723,8	693,6

6.1.3 ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2022	13,7	17,4	1,4	146,3	(0,5)	178,3	13,3	191,6
Résultat 2022	—	—	—	(50,1)	—	(50,1)	0,9	(49,1)
Résultat reconnu en capitaux propres (1)	—	—	—	1,6	0,1	1,7	—	1,7
Résultat global 2022	—	—	—	(48,4)	0,1	(48,4)	0,9	(47,5)
Variations de périmètre	—	—	—	(0,7)	—	(0,7)	—	(0,7)
IFRS 2 Paiement fondé sur des actions	—	—	—	2,0	—	2,0	—	2,0
SITUATION AU 31.12.2022	13,7	17,4	1,4	99,1	(0,4)	131,1	14,2	145,3
Résultat 2023	—	—	—	(22,7)	—	(22,7)	5,2	(17,5)
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	0,4	—	0,4	—	0,4
Résultat global 2023	—	—	—	(22,3)	—	(22,3)	5,2	(17,1)
Distributions	—	—	—	—	—	—	(4,9)	(4,9)
IFRS 2 Paiement fondé sur des actions	—	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
SITUATION AU 31.12.2023	13,7	17,4	1,4	78,1	(0,4)	110,2	14,5	124,6

(1) L'augmentation des réserves groupe d'un montant de 1,6 M€ pour la période 2022 est liée à l'incidence des changements de paramètres dans le calcul de la provision pour retraites définie selon la norme IAS19.

6.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	2023	2022
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(17,5)	(49,1)
Résultat net part du groupe		(22,7)	(50,1)
Résultat net part des intérêts minoritaires	12.3	5,2	0,9
Eléments non monétaires :			
Dépréciations et amortissements	11.1/14	60,9	58,6
Dotations aux provisions		5,5	2,8
Elimination des impôts différés	17.2	(8,2)	(2,6)
Elimination des impôts courants	17.1	10,0	8,2
Paie ment fondé en actions	4.3/5.2	1,3	2,0
Variation des créances de location non courantes	6.3	0,1	—
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	10.3	0,8	(0,7)
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	5.2	(0,4)	(1,9)
Variation de la juste valeur des options et des compléments de prix	10.4	0,7	11,0
Elimination des charges d'intérêts	10.3	7,2	2,7
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		60,3	31,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(26,2)	27,1
Diminution (augmentation) des stocks		(0,4)	(5,0)
Diminution (augmentation) des clients et comptes rattachés & autres débiteurs		(17,1)	(6,5)
Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs		0,6	60,3
Augmentation (diminution) des autres créances et dettes		(3,4)	(18,6)
Impôts sur les sociétés décaissés (remboursés)		(5,9)	(2,9)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		34,1	58,2
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	14.2/14.3	(21,6)	(21,6)
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	21.2	(2,3)	0,1
Acquisitions de minoritaires et compléments de prix payés	10.4	(18,5)	(4,3)
Cession d'actifs financiers non courants		0,2	0,4
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	14.2/14.3	0,7	0,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(41,5)	(25,2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Rachats d'actions propres		—	(0,7)
Distributions payées aux minoritaires		(3,8)	—
Emissions d'emprunts	10.2	53,6	8,6
Remboursements d'emprunts	10.2	(12,2)	(14,3)
Intérêts décaissés sur les emprunts		(5,1)	(1,9)
Frais d'émission d'emprunts		—	(1,4)
Autres passifs financiers non courants		—	(0,2)
Remboursement des dettes locatives	11.2	(28,7)	(28,5)
Intérêts décaissés sur dettes locatives	11.2	(1,7)	(0,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		2,0	(39,3)
Incidence des variations de cours des devises		(0,8)	0,9
VARIATION DE TRÉSORERIE		(6,2)	(5,5)
Trésorerie d'ouverture		124,4	129,8
Trésorerie de clôture		118,2	124,4

6.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTES

Note 1 : Informations sur la société et le Groupe

1.1 Informations

Les états financiers consolidés de Solutions30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 3 avril 2024. Solutions30 (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le compartiment A du marché Euronext Paris. Le siège social est situé au :

21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation des nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe : opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques. Solutions30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique, la Pologne et le Royaume-Uni.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 21.

Note 2 : Base de préparation, jugements et estimations

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement (UE) n° 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne¹ et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2023.

2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2023 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des évolutions normatives applicables à l'exercice 2023 et reprises ci-dessous.

Plusieurs normes, amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois au 1er janvier 2023,

mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 :

- Les amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable ». Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables ». Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 12 « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ». Cette norme impacte uniquement la note "17.2 impôts différés" relative à la présentation des impôts différés. Le Groupe présente séparément un actif et un passif d'impôt différé dans le tableau de réconciliation des sources d'impôts liée à l'actif "droit d'utilisation" et à la "dette de loyers".
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du deuxième pilier. Le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2, ainsi que la communication d'informations à leur sujet. Le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel (Voir note 17).
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements : Compte tenu de la nature de ses activités, cette norme n'est pas applicable par le Groupe.

Normes, amendements et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne applicables après le 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation :

- Les amendements à IFRS 16 « Opération de cession-bail », publiés le 22 septembre 2022, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.
- Les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants », publié le 15 juillet 2020 et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » publié le 31 octobre 2022 et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Cette norme n'a pas un impact matériel sur les comptes du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, et non adoptés par l'Union Européenne. Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2023 et non encore en vigueur dans l'Union Européenne sont présentés ci-dessous. Ces textes sont les suivants:

- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à

¹ Référentiel disponible sur le site de la Commission européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02002R1606-20080410>

fournir : Accords de financement avec les fournisseurs (publiés le 25 mai 2023), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024.

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des taux de change : Absence de convertibilité (publiés le 15 août 2023), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette norme n'est pas applicable par le Groupe.

2.3 Base de préparation

Au 31 décembre 2023, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis à la centaine de milliers le plus proche.

2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations

Les principes comptables sont présentés au sein de chaque note.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en

fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture (voir Note 11).

Évaluations des actifs sur contrats (Voir note 6.1)

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (Voir note 14.1)

Évaluation des engagements de retraite (Voir Note 16.3)

Déconsolidation des créances cédées (Voir Note 6.1)

Paiement en actions (Voir Note 4.3)

Impôts différés actifs (Voir Note 17)

Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) (Voir Note 17).

Estimation de la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprises (Voir Notes 10.4, 13.5 et 21.2).

Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (Voir Note 10.4)

PERFORMANCE

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Conformément aux principes de la norme IFRS 8, l'information sectorielle du Groupe Solutions30 est présentée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe. En effet, le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe.

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance du Groupe Solutions30 sont prises par le Directoire et le Comité Exécutif au niveau des secteurs opérationnels, qui correspondent principalement aux implantations géographiques du Groupe.

Aux fins de présentation dans les états financiers, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel en raison de

leurs caractéristiques économiques similaires (clients communs, équipes de direction et opérationnelles mutualisées).

Les indicateurs de suivi sont :

- le chiffre d'affaires (Note 3)
- la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) (Note 5.1) : Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions, le résultat sur cession de participations, les autres produits et charges opérationnels non récurrentes.

(en millions d'euros)	2023	France	Benelux	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	1 057,0	403,3	381,6	272,1	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	74,6	35,5	43,6	5,5	(10,0)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	7,1 %	8,8 %	11,4 %	2,0 %	—

(en millions d'euros)	2022	France	Benelux	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	904,6	425,9	221,9	256,8	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	46,7	20,8	28,4	7,1	(9,7)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	5,2 %	4,9 %	12,8 %	2,8 %	—

*Frais liés aux fonctions centrales du Groupe

Note 3 : Chiffre d'affaires

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le Groupe comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Le montant du chiffre d'affaires est déterminé en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client.

Le Groupe intervient sur 3 secteurs d'activité :

1. **Connectivité** : Qui regroupe les prestations de type Télécom :
 - (i) Raccordement au réseau ADSL ou à la fibre, ainsi que les actes de maintenance associés.
 - (ii) Déploiement des réseaux Fibre et Mobile qui consiste à réaliser des études pour le compte d'opérateurs télécom afin de définir, préparer et planifier les travaux nécessaires au déploiement de la Fibre.

2. **Energie** : Qui correspond principalement à des interventions d'installation et de maintenance des compteurs électriques intelligents, des bornes de recharge électriques, des panneaux photovoltaïques et des autres technologies liées à la transition énergétique.

3. **Technologie** : Qui regroupe les prestations de type Monétique et IT :
 - (i) les activités de dépannage, de support et de maintenance de matériels informatiques ou d'équipements numériques (Internet des objets).
 - (ii) L'activité de location des Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) envers les petits commerçants, qui correspond à un contrat de location de TPE et aux prestations de services associées (installation, hotline et maintenance des TPE).

Le Groupe réalise deux types de contrats :

1. Les prestations sur site :

Les interventions/prestations sur site constituent l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les techniciens de Solutions30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base d'ordres de travail standardisés reçus des clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les ordres de travail sont réalisés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'intervention. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.

Les projets : le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication ou des installations électriques. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de leur réalisation, en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est

immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des actifs sur contrats, des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Location financement d'équipements numériques :

Dans le cadre de son activité Monétique, le Groupe signe avec les commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le Groupe distingue deux obligations de performance distinctes :

- (i) La fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
- (ii) Les services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

La ventilation des revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités se présente comme suit :

(en millions d'euros)	France	Benelux	Autres	2023
Prestations sur site	399,7	381,6	272,1	1 053,3
Connectivité	285,7	304,2	243,5	833,4
Energie	51,6	58,1	9,9	119,6
Technologie	62,4	19,2	18,7	100,3
Location des Terminaux de paiement	3,7	—	—	3,7
Technologie	3,7	—	—	3,7
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	403,3	381,6	272,1	1 057,0

(en millions d'euros)	France	Benelux	Autres	2022
Prestations sur site	422,0	221,9	256,8	900,7
Connectivité	304,8	163,5	229,4	697,7
Energie	52,1	41,8	5,8	99,7
Technologie	65,0	16,6	21,6	103,2
Location des Terminaux de paiement	3,9	—	—	3,9
Technologie	3,9	—	—	3,9
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	425,9	221,9	256,8	904,6

Solutions30 intervient notamment depuis quelques années dans des contrats importants de déploiement de la fibre optique en Europe et d'installation d'équipements technologiques dans le secteur Energie. Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands-comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zones géographiques, par activités ou par catégories d'utilisateurs finaux.

Le Groupe a donc pour principaux clients des opérateurs de télécommunication (Orange, Fiberklaar, Bouygues Telecom, Free, Vodafone, Telenet...) et des opérateurs du monde de l'énergie (Fluvius, Enedis, GRDF...).

Au titre de l'exercice 2023, seuls 2 clients contribuent individuellement à plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe ; ils représentent un revenu total de 294 M€, soit 27,8 % du chiffre d'affaires. En 2022, les 2 clients les plus

importants, générant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe individuellement, représentaient un revenu total de 245 M€, soit 27,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>				2023	2023
Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	Total	%
Client A	143,3	1,5	31,7	176,5	16,7 %
Client B	—	117,1	—	117,1	11,1 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffre d'affaires	260,0	262,9	240,4	763,3	72,2 %
Total chiffres d'affaires	403,3	381,6	272,1	1 057,0	100 %

<i>(en millions d'euros)</i>				2022	2022
Clients par chiffres d'affaires	France	Benelux	Autres	Total	%
Client A	121,7	1,0	25,0	147,7	16,3 %
Client B	97,2	—	—	97,2	10,7 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffre d'affaires	207,0	220,9	231,8	659,7	72,9 %
Total chiffres d'affaires	425,9	221,9	256,8	904,6	100 %

Note 4 : Charges et avantages de personnel

4.1 Effectifs

L'effectif à la clôture de l'exercice se décompose comme suit :

Effectifs	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	643	565
Employés, techniciens, agents de maîtrise	6 410	6 657
TOTAL	7 053	7 222

4.2 Charges de personnel

Le poste « Charges de personnel » se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Rémunération du personnel	(246,3)	(223,3)
TOTAL	(246,3)	(223,3)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste « Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés » de l'état du résultat global.

4.3 Paiement fondé sur des actions

■ Principes généraux de la norme IFRS 2

Les attributions d'instruments de capitaux propres (BSA, actions gratuites, stock-options...) en tant que rémunération de services rendus ou à rendre sont couvertes par la norme IFRS 2.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits. À

chaque date de clôture, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est prévue par suite de l'effet des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions du marché. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de telle façon que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, avec un ajustement correspondant des réserves.

■ Les instruments émis par Solutions30 couverts par IFRS 2

Il n'a pas été attribué d'instruments fondés sur des actions en 2023.

Plan d'options sur actions :

Un plan d'intéressement pluriannuel a été défini par le

Comité des Nominations et des Rémunérations et approuvé par le Conseil de Surveillance en date du 24 septembre 2019. En contrepartie de la réalisation des objectifs pluriannuels, les bénéficiaires du plan ont reçu en date du 19 novembre 2021 des options sur actions permettant d'acquérir des actions du Groupe pendant la période d'exercice à un prix de 8,99 €.

Le nombre d'options sur actions finalement attribuées dans le cadre du plan d'intéressement dépend du niveau de réalisation des objectifs quantifiés suivants au cours des exercices 2019, 2020 et 2021 : Chiffre d'affaires / Ebitda ajusté / Free cash-flow / Performance relative du cours de l'action. Les options devaient être réglées en actions de la société, soit un nombre équivalent d'actions correspondant en valeur à la différence entre le cours de l'action à la date d'exercice et le prix d'exercice.

Le cours de l'action étant inférieur au prix d'exercice de 8,99 € aux 4 dates d'exercices : 31 janvier 2023, 30 avril 2023, 31 juillet 2023 ou 30 novembre 2023, les options ont expiré le 30 novembre 2023 sans être exercées.

Le tableau suivant présente le détail des options sur actions en circulation au cours de l'exercice :

		Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions non exercées en circulation au 1 janvier 2023	2 762 065	8,99
Options sur actions octroyées	—	—
Options sur actions annulées	(568 752)	8,99
Options sur actions expirées	(2 193 313)	—
Options sur actions exercées	—	—
Options sur actions en cours au 31 décembre 2023	—	—
Options sur actions pouvant être exercées au 31 décembre 2023	—	—

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en millions d'euros)	2023	2022
Subventions d'exploitation	4,2	4,4
Autres produits opérationnels courants	21,3	14,7
Autres produits opérationnels courants	25,5	19,1
Sous-traitance	(445,3)	(352,2)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules et charges de location	(55,7)	(52,6)
Intermédiaires et honoraires	(41,1)	(28,6)
Autres achats et charges	(42,8)	(35,5)
Autres charges opérationnelles courantes	(585,0)	(468,9)
TOTAL	(559,4)	(449,8)

5.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant ou en déduisant de la marge opérationnelle (EBITDA ajusté), les dotations et reprises sur provisions, les dépréciations et amortissements, ainsi que les autres produits et charges opérationnels non courants.

La juste valeur des options sur actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits (2021, 2022 et 2023) en « Autres charges opérationnelles non courantes » (Note 5.2). Le Groupe a enregistré une charge de 1,3 M€ en 2023 (2 M€ en 2022) au titre des transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Note 5 : Résultat opérationnel

5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)

Le poste « Matières premières, marchandises et consommables » se composent notamment des achats de carburant, de marchandises, de petits équipements et des fournitures nécessaires aux interventions.

Les autres produits opérationnels courants se composent notamment des subventions d'exploitation venant couvrir des coûts de transition résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, de produits d'activités annexes et de produits divers liés à la mise à disposition de matériel ainsi qu'aux refacturations opérationnelles de charges.

Les autres charges opérationnelles courantes comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

- Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de

ces charges et produits non récurrents permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants est décrit ci-dessous :

(en millions d'euros)	2023	2022
Badwill	0,4	1,9
Autres charges opérationnelles non courantes	(11,4)	(13,6)
TOTAL	(11,0)	(11,8)

Le Badwill 2023 d'un montant de 0,4 M€ est composé du profit réalisé sur l'acquisition à des conditions avantageuses de la société ELEC ENR (voir note 21.2).

Le Badwill 2022 d'un montant de 1,9 M€ se composent des profits réalisés sur des acquisitions à des conditions avantageuses des sociétés Sirtel, Adedis et Digitilab.

Les autres charges opérationnelles non courantes 2023 se composent principalement de charges de restructuration relatives aux dernières étapes du plan de transformation initié en 2022 en France et à des mesures d'adaptation du mix de savoir-faire en Allemagne pour préparer le démarrage de l'activité fibre (4,7 M€), des coûts exceptionnels associés à la sortie d'un consortium et au déploiement de la fibre en

Belgique (3,6 M€) et de la charge liée au paiement fondé sur des actions en application de la norme IFRS 2 (1,3 M€). Cette dernière est liée au plan d'intéressement du management (Voir note 4.3).

Les autres charges opérationnelles non courantes 2022 se composent principalement de charges de restructuration encourues dans le cadre de nouveaux contrats remportés en France suite à des appels d'offres (7,9M€), de dépenses exceptionnelles encourues par le Groupe en réaction à la violente campagne de dénigrement menée à son encontre (2,4M€) et de la charge liée au paiement fondé sur des actions en application de la norme IFRS 2 (1,9M€). Cette dernière est liée au plan d'intéressement du management (Voir note 4.3).

FONDS DE ROULEMENT

Note 6 : Clients et autres créances

6.1 Clients et comptes rattachés

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont des actifs financiers courants.

Les factures à établir correspondent à une situation où une prestation a été réalisée, les travaux sont terminés mais la facture n'a pas encore été émise à la date de clôture.

■ Actifs sur contrats

Les montants ayant trait aux actifs sur contrats correspondent aux montants dus par des clients en vertu de contrats de prestation dont le règlement est échelonné en fonction de différentes étapes de production. Un actif sur contrat est ainsi comptabilisé sur la période au cours de laquelle les prestations sont fournies afin de représenter le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange des services qu'il a fournis jusqu'à cette date. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date de la clôture comptable et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Tout montant comptabilisé initialement comme actif sur contrat est ensuite reclassé dans les créances clients au moment où il est facturé au client.

■ Affacturage des créances clients

Un actif financier doit être déconsolidé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés » de la situation financière. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 109,2 M€ au 31 décembre 2023 (77,3 M€ au 31 décembre 2022).

■ Dépréciation des créances clients et comptes rattachés

Compte tenu de la nature des clients du Groupe, principalement composés de grands comptes, ainsi que du dispositif d'affacturage mis en place, le modèle de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients et comptes rattachés du Groupe. Par ailleurs, une correction de valeur est pratiquée lorsqu'un litige est identifié.

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients	82,8	72,0
Factures à établir	99,3	95,5
Actifs sur contrats	21,2	13,4
Fournisseurs - avances et acomptes versés	8,3	12,1
TOTAL	211,6	193,0

En 2023, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de (0,47) M€ (0,03 M€ en 2022) de ses créances clients.

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

6.2 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances fiscales	32,7	31,6
Créances d'impôts	5,6	8,6
Créances sociales	10,7	4,5
Autres créances	17,8	13,8
TOTAL BRUT	66,7	58,5
Dépréciations	(0,3)	(0,1)
TOTAL NET	66,5	58,5

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations du Groupe.

Les autres créances regroupent principalement des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage au 31 décembre 2022 et 2023.

6.3 Créances de location

Les créances de location sont liées aux contrats de location des terminaux de paiement (Note 11) commercialisés par le Groupe. Le Groupe comptabilise la

prestation de location-financement comme une vente à la date de début du contrat en contrepartie d'un actif. Cet actif est présenté sur le poste « Créances de location courantes » dans l'état global de la situation financière si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « Créances de location non courantes » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2023, les créances de location s'élèvent à 2,0 M€ (2022 : 2,0 M€).

Note 7 : Stocks

7.1 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

Le détail des stocks est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2023 Valeurs nettes	31.12.2022 Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	26,8	(1,1)	25,7	25,4
TOTAL	26,8	(1,1)	25,7	25,4

Les stocks de matières premières et marchandises correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les opérations de déploiement.

Note 8 : Autres dettes

8.1 Dettes fiscales et sociales

Le détail des dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fiscales	51,5	49,5
Dettes sociales	60,8	55,4
Impôts sur les sociétés	8,4	7,4
TOTAL	120,8	112,3

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales). Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des dettes de TVA liées aux opérations du Groupe.

STRUCTURE FINANCIERE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Note 9 : Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités en banque, la caisse et tout placement monétaire liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur de moins de 3 mois.

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Placement monétaire	0,5	—
Disponibilités	117,7	124,4
TOTAL	118,2	124,4

Note 10 : Emprunts et dettes assimilées

10.1 Faits caractéristiques

En date du 29 novembre 2022, le Groupe a conclu une opération de refinancement de son emprunt existant. Ce financement de 100 M€ d'une durée de 6 ans avec un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois porte sur un emprunt effectif de 56 M€, ainsi qu'un engagement de prêt d'un montant maximum de 44 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance externe mobilisable jusqu'au 29 novembre 2024.

10.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais proportionnels payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix») ou à des promesses et options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentés dans la note 10.4.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- d'emprunts bancaires ;
- de dettes liées à des compléments de prix sur des acquisitions ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres emprunts et dettes assimilées.

Endettement, part à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	75,6	56,8
Autres emprunts et dettes assimilées	0,9	5,8
TOTAL	76,5	62,6

Endettement, part à court terme

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours bancaires	37,0	13,6
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	6,8	19,7
TOTAL	43,8	33,3

Variation de l'endettement auprès des établissements de crédit

La variation de l'endettement se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Cash Flows	Variations "non cash"			31.12.2023
			Variations de périmètre	Autres ⁽¹⁾	Reclasse échéancier	
Endettement long terme	56,8	39,2	0,2	0,2	(20,8)	75,6
Endettement court terme	13,6	2,2	0,3	—	20,8	37,0
Total des passifs issus des activités de financement	70,4	41,4	0,5	0,2	—	112,5

(1) Comprend principalement les frais d'émission d'emprunts

Échéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité de 2024 à 2028 et au-delà.

(en millions d'euros)	31.12.2023	2024	2025	2026	2027	2028 Au-delà
Emprunts et concours bancaires	112,5	37,0	19,0	19,3	18,8	18,5
Charges d'intérêts	12,0	5,6	3,8	1,7	0,7	0,1
Dettes liées aux contrats de location	76,4	26,4	19,5	13,5	8,2	8,8
Autres emprunts et dettes assimilées	7,7	6,8	0,9	—	—	—

10.3 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges d'intérêts	(7,2)	(2,7)
Gains de change	0,9	—
Pertes de change	—	(1,3)
Variation de justes valeurs des instruments dérivés	(0,8)	0,7
Autres produits financiers	0,4	0,4
Autres charges financières	(6,3)	(14,1)
TOTAL	(13,1)	(17,1)

Les charges d'intérêts sont essentiellement liées aux intérêts sur emprunts bancaires et sur la dette locative. Les charges d'intérêts sur la dette locative sont de 1,7 M€ en 2023 (2022 : 0,82 M€).

Les autres charges financières 2023 comprennent notamment les variations de valeur des compléments de prix, promesses et options de vente pour un montant de 0,8 M€ en 2023 contre 11,0 M€ en 2022 (voir note 10.4). Le solde est majoritairement composé des coûts des programmes d'affacturage.

10.4 Compléments de prix, promesses et options de vente

Les compléments de prix, promesses et options de vente sont comptabilisés dans le poste « endettement, part à court terme » de l'état de la situation financière s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois.

Tout complément de prix est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. A chaque date de clôture ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe considère que les options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« put options ») et les promesses de ventes consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière. Ces engagements d'achat peuvent être optionnels (option de vente "Put options") ou fermes (Promesses de vente). Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

Lors de la première comptabilisation :

- (i) La valeur de l'engagement est comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » et/ou poste « endettement, part à long terme » à sa juste valeur, pour le prix d'exercice estimé de l'option.

- (ii) La totalité des intérêts minoritaires sont annulés, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée à l'exercice de la promesse de vente.
- (iii) La différence entre le montant des intérêts minoritaires annulés et le prix d'exercice estimé de l'option est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe.

A la date de clôture :

- (i) La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses

contractuelles avec une contrepartie en résultat financier.

- (ii) La part des minoritaires dans le résultat n'est plus comptabilisée, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée de l'exercice de la promesse de vente.

L'évolution de la juste valeur des dettes liées aux compléments, des options et des promesses de vente est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentation	Paiement du prix	Ajustement de la juste valeur	31.12.2023
Compléments de prix	18,7	—	(15,2)	0,1	3,5
Options et promesses de vente	6,9	—	(3,3)	0,7	4,3
TOTAL	25,5	—	(18,5)	0,8	7,7

La juste valeur des contreparties éventuelles des options et des promesses de vente est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3). Les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé sur la ligne "Charges financières".

10.5 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie de l'emprunt de 56 M€ et de l'ouverture de crédit de 44 M€ conclus en décembre 2022, le Groupe a signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepert et Solutions30 Belgium.

Note 11 : Contrats de location

Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur (Voir note 11.1 et 11.2).

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS16, sur les contrats de location à court terme (Contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est inférieur à environ 5 K€ (20,6 M€ en 2023 ; 17,4 M€ en 2022). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. La quasi-totalité des charges d'exploitation

relatives à des contrats de location sont des contrats de location à court terme.

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location :

- Les contrats de location des véhicules** utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe (dont la durée s'établit généralement entre trois et quatre ans). Ces contrats bénéficient de conditions standards : (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation et les coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- Les baux de location immobilière** : Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Les contrats de location immobiliers portent essentiellement sur des durées longues (baux commerciaux avec option de résiliation anticipée d'une durée comprise principalement entre 6 et 9 ans). Selon les géographies d'où sont issus ces contrats, la durée légale de ces derniers peut varier et amener le Groupe à retenir une durée exécutoire spécifique en tenant compte de l'environnement juridique et économique local. L'indexation des contrats est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat.
- Les contrats de location de matériel** : Ces contrats concernent : (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location d'équipements à loyers fixes, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des

équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe ne tient généralement pas compte de ces options quand il est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à une durée cohérente avec l'horizon de temps auquel sont prises les décisions stratégiques du Groupe en matière de choix d'investissements. Le cas échéant, la durée de ces contrats est susceptible d'être appréciée de nouveau afin de tenir compte des choix stratégiques du Groupe.

11.1 Droits d'utilisation

Un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative. Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative auquel s'ajoutent le cas échéant les coûts directs supportés dans certains contrats, dont les honoraires.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les droits d'utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Véhicules	Immobilier	Équipement	Total
Au 31 décembre 2022	41,1	26,5	0,3	67,9
Augmentation	24,9	12,1	0,9	37,9
Charges d'amortissement	(20,1)	(8,7)	(0,4)	(29,2)
Au 31 décembre 2023	45,9	29,8	0,9	76,6

11.2 Dettes locatives

Le Groupe comptabilise un passif (c.-à-d. dette locative) à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers fixes en substance restant à payer à laquelle sont ajoutés les montants que le Groupe est raisonnablement certain de payer à la fin du contrat tel que le prix d'exercice des options d'achats (lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées), les pénalités redevables au bailleur en cas de résiliation (et dont la résiliation est raisonnablement certaine). Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux immobiliers, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat, le Groupe retient comme durée exécutoire la durée d'utilité du bien sous-jacent lorsqu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option d'achat.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est basé sur les taux d'emprunts marginaux. Il est déterminé à partir du taux d'emprunt du Groupe à la date de début du bail ajusté et du spread spécifique à chaque pays.

Après la date de début du contrat, le montant de la dette locative est susceptible d'être réévalué afin de refléter les changements apportés par les principaux événements listés ci-après :

- Modification de la durée du bail (avenant, appréciation sur la certitude raisonnable d'exercer un option de renouvellement ou de ne pas exercer ou option de résiliation) ;
- Modification du montant du loyer ;
- Modification de l'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- Autre modification contractuel (Modification de l'étendue et de son actif sous-jacent).

Les dettes locatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Au 1er janvier	67,4	66,6
Augmentation	36,0	28,4
Intérêts sur les passifs de location	1,7	0,8
Paiements	(28,7)	(28,5)
Au 31 décembre	76,4	67,4
Courant	26,4	24,8
Non courant	50,0	42,6

L'analyse de l'échéance des dettes de location est présentée dans le tableau 10.2 Endettement.

Note 12 : Capitaux propres

12.1 Évolution du capital

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 107 127 984 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Nombres d'actions	31.12.2023	31.12.2022
Nombres d'actions ordinaires	107 127 984	107 127 984
Nombres d'actions total	107 127 984	107 127 984

Nature des réserves

La réserve légale est constituée à la clôture de chaque exercice à hauteur de 5 % du bénéfice de la société Solutions30 SE au minimum et jusqu'à atteindre 10 % du capital social.

12.2 Résultat par action

12.2.1 Rapprochement du résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) de -0,212 € (2022 de -0,467 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

	2023	2022
Résultat, part du Groupe (en millions d'euros)	(22,7)	(50,1)
Résultat de base par action	(0,212)	(0,467)
Résultat dilué par action	(0,212)	(0,467)

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de 107 127 984 (2022 : 107 127 984) est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en particulier les options de souscription d'actions.

norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action depuis l'attribution des options sont exclus du calcul du résultat net par action dilué au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, il n'y a plus d'option de souscription d'actions en circulation.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions est déterminée selon la méthode définie par la

12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions

En 2023, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif en circulation.

(en nombres d'actions)	31.12.2023	31.12.2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénominateur dans le calcul du résultat de base par action	107 127 984	107 127 984
Ajustements pour le calcul du résultat dilué par action:	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué par action	107 127 984	107 127 984

12.3 Intérêts minoritaires

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues à 100% dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

(en millions d'euros)	Parts des intérêts minoritaires		Résultat net attribué aux intérêts minoritaires		Intérêts minoritaires	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Unit-T *	30,0 %	30,0 %	0,7	0,3	14,6	14,0
Solutions30 Field Services *	30,0 %	30,0 %	0,3	0,1	(2,4)	(2,7)
Unit-T Field Services *	30,0 %	30,0 %	0,1	0,1	0,7	0,5
ICT Field Services *	30,0 %	30,0 %	—	0,1	0,5	0,5
Byon SAS	49,0 %	49,0 %	3,3	—	1,0	—
Brabamij Infra BV *	30,0 %	30,0 %	(0,3)	(0,1)	(0,4)	(0,1)
Brabamij Technics BV *	30,0 %	30,0 %	(0,1)	—	0,1	0,2
BYON SOLUTIONS	49,0 %	49,0 %	1,2	0,4	0,3	1,7
Autres	— %	— %	—	—	0,1	0,1
Total			5,2	0,9	14,5	14,2

*Sociétés liées à Unit-T.

Note 13 : Gestion des risques financiers

13.1 Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

■ Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à son niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des instruments dérivés actifs s'établit à 0,3 M€ (2022 : 0,7 M€) ; elle figure dans le poste « Instruments dérivés actifs» de l'état global de la situation financière consolidée. La juste valeur des instruments dérivés passifs s'établit à 0,5 M€ (2022 : 0 M€), elle figure dans le poste « Instruments dérivés passifs» de l'état global de la situation financière consolidée. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les postes « Produits financiers » et «Charges financières» de l'état global du résultat consolidé (Voir note 10.3).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Swap de taux d'intérêt
Montant nominal de départ	54,3 M€, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance
Montant nominal résiduel à la clôture	9,0 M€
Date de commencement	20 mars 2019
Date d'échéance	20 décembre 2024
Flux de trésorerie	Reçoit Euribor 3 Mois, paye 0,2075%
Dates de paiement	20 juin, 20 septembre, 20 décembre et 20 mars

Nature	Cap et Floor de taux d'intérêt
Montant nominal de départ	31,9 M€, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance (après tirage).
Montant nominal résiduel à la clôture	41,0 M€
Date de commencement	29 mai 2023
Date d'échéance	29 mai 2027
Flux de trésorerie	Euribor 3 Mois flooré à 2,25 % et capé à 3,5 %
Dates de paiement	29 août, 29 novembre, 29 février et 29 mai

■ Analyse de sensibilité à l'évolution des taux

L'analyse de sensibilité des emprunts auprès des établissements de crédit est effectuée sur le principal emprunt à taux variable (indexé sur l'Euribor 3 mois) du Groupe représentant approximativement 80 % des emprunts du Groupe à la date de clôture.

13.2 Risque de liquidité

Le Groupe Solutions30 dispose d'emprunts bancaires à court, moyen et long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 112,5 M€ contre 70,4 M€ à fin 2022.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / EBITDA » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2023, le Groupe respecte ce ratio financier.

13.3 Gestion du risque lié au capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2022.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 10.2, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisée par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible maximum de 40 %. Au 31 décembre 2023, le ratio de structure financière était de -5 % (-41 % en 2022).

Le calcul est basé sur le nominal non couvert par les instruments dérivés ci-dessus, soit un nominal de 40,5 M€ au 31 décembre 2023. Une augmentation des taux d'intérêts de 1% augmenterait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€. Une diminution des taux d'intérêts de 1% diminuerait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€.

13.4 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur par le résultat ("JVR") et actifs évalués au coût amorti ("CA").

Le Groupe classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : passifs évalués à la juste valeur par le résultat ("JVR") et passifs évalués au coût amorti ("CA").

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés en fonction de 3 niveaux de hiérarchie. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- les valeurs comptables des instruments financiers ;
- les justes valeurs des instruments financiers.

(en millions d'euros)			31.12.2023		31.12.2022	
	Note	Catégorie IFRS 9*	valeur comptable	juste valeur estimée	valeur comptable	juste valeur estimée
Actifs financiers non courants	15.1	CA	2,7	2,7	2,9	2,9
Clients et comptes rattachés	6.1	CA	211,6	211,6	193,0	193,0
Investissement net sur contrats de location	6.3	CA	2,0	2,0	2,0	2,0
Autres créances**	6.2	CA	17,8	17,8	13,8	13,8
Instruments dérivés actifs	13.1	JVR***	0,3	0,3	0,7	0,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	JVR	118,2	118,2	124,4	124,4
Actifs financiers			352,6	352,6	336,7	336,7
Endettement (Emprunts, lignes de crédit, concours bancaires)	10.2	CA	112,5	112,5	70,4	70,4
Endettement (Compléments de prix, promesses et options de vente)	10.2; 10.4	JVR****	7,7	7,7	25,5	25,5
Dettes liées aux contrats de location	11	CA	76,4	76,4	67,4	67,4
Instruments dérivés passifs		JVR***	0,5	0,5	—	—
Fournisseurs		CA	213,0	213,0	210,8	210,8
Autres passifs courants		CA	15,0	15,0	13,4	13,4
Passifs financiers			425,1	425,1	387,5	387,5

* "CA" signifie "au coût amorti", "JVR" signifie "juste valeur par le résultat".

** hors créances fiscales, créances d'impôts et créances sociales

*** Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur

**** Niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

13.5 Analyse de sensibilité sur options et compléments de prix

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité de la juste valeur des options de vente et des contreparties éventuelles aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 5 % des hypothèses de flux de trésorerie futurs aurait l'effet suivant sur le résultat de la juste valeur et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	Sensibilités aux flux de trésorerie futurs	
	- 5 %	+ 5 %
Compléments de prix	—	—
Options et promesses de vente	(0,1)	0,1
TOTAL	(0,1)	0,1

13.6 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les notes 13.1 et 13.2. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

■ Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrécouvrabilité des créances clients. La variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice et le risque limité de dépréciation des comptes clients sont présentés en note 6.

■ Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en euros et des fournisseurs largement réglés en euros. Seules les filiales polonaises et anglaises utilisent d'autres devises que l'euro : le zloty polonais et la livre sterling.

Au 31 décembre 2023, 8,3 %, du produit des activités ordinaires du Groupe (2022 : 7,6 %) a été réalisé en

devises autres que l'euro, soit en zloty polonais et en livre sterling.

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les relations avec les centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, les paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

Le tableau suivant présente le détail de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de 5 % du zloty polonais et de la livre sterling.

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change de la livre sterling	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(0,3)	0,3
Total Actif	1,2	(1,2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux taux de change du zloty	
	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	0,03	(0,03)
Total Actif	1,3	(1,3)

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne dispose pas d'un montant significatif d'actions. Le Groupe n'a pas d'activité de marché significative.

ACTIFS À LONG TERME

Note 14 : Immobilisations incorporelles et corporelles

14.1 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises ajusté des compléments de prix et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de contrôle. Ultérieurement, ces goodwills sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur des actifs immobilisés ».

Variations de l'exercice

Les montants des goodwills sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
31.12.2022	56,1	56,1
Dépréciations de la période	—	—
31.12.2023	56,1	56,1

Ventilation sectorielle

(en millions d'euros)	31.12.2023	France	Benelux	Autres
Goodwill	56,1	26,0	28,3	1,8

(en millions d'euros)	31.12.2022	France	Benelux	Autres
Goodwill	56,1	26,0	28,3	1,8

Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographiques. Au 31 décembre 2023, le Groupe présente ainsi sept UGT.

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment les goodwills, les immobilisations à durée de vie indéterminée et déterminée font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord au goodwill au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de

l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les goodwills, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF). Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales UGT consolidées sont les suivants :

	Taux de croissance (valeur terminale)		Taux d'actualisation avant impôt	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
France	1,90 %	1,90 %	10,60 %	9,90 %
Benelux	1,90 %	1,90 %	10,60 %	9,60 %

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction sur 5 ans (2024 à 2028). L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents. Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses clés retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés. Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation raisonnablement possible pour la France et le Benelux de 100 points de base des hypothèses de taux d'actualisation, de 50 points de base des taux de croissance à long terme, de 100 points de base du taux de marge d'EBITDA normatif n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et, qu'en conséquence, aucune dépréciation n'est à comptabiliser au 31 décembre 2023.

14.2 Autres immobilisations incorporelles

■ Relations clients et contrats

Les valeurs des relations clients et contrats ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 6 et 15 ans.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les marques. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	6 à 15 ans

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Relations clientèles et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2023	95,9	22,4	118,3
Valeur brute au 01.01.2023	161,0	66,6	227,5
Immobilisations acquises	—	11,1	11,1
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	0,3	0,3
Variations de périmètre	4,3	—	4,3
Ecart de conversion	1,1	—	1,1
Valeur brute au 31.12.2023	166,4	78,0	244,4
Valeur des amortissements au 01.01.2023	(65,1)	(44,2)	(109,3)
Amortissements et dépréciations de la période	(14,4)	(8,6)	(23,0)
Immobilisations cédées ou mises au rebut	—	(0,3)	(0,3)
Ecart de conversion	(0,3)	—	(0,3)
Valeur des amortissements au 31.12.2023	(79,8)	(53,0)	(132,8)
Valeur nette au 31.12.2023	86,6	25,0	111,5

14.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

L'évolution des immobilisations corporelles hors droit d'utilisation (IFRS 16) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette au 01.01.2023	1,5	10,8	13,0	0,1	25,4
Valeur brute au 01.01.2023	2,8	23,7	32,0	0,1	58,6
Immobilisations acquises	—	6,0	4,4	—	10,5
Immobilisations cédées ou mises au rebut	(0,6)	(0,1)	(3,7)	—	(4,5)
Variations de périmètre	0,1	—	0,2	—	0,4
Ecart de conversion	—	0,2	0,5	—	0,7
Valeur brute au 31.12.2023	2,3	29,8	33,4	0,1	65,7
Valeur des amortissements au 01.01.2023	(1,3)	(12,8)	(19,0)	—	(33,2)
Amortissements et dépréciations de la période	(0,2)	(4,3)	(4,3)	—	(8,8)
Reprise amortissement sur immobilisations cédées ou mises au rebut	0,6	0,2	3,0	—	3,8
Variations de périmètre	(0,1)	—	(0,1)	—	(0,2)
Ecart de conversion	—	(0,1)	(0,1)	—	(0,2)
Valeur des amortissements au 31.12.2023	(1,0)	(17,1)	(20,6)	—	(38,6)
Valeur nette au 31.12.2023	1,4	12,7	12,9	0,1	27,0

Note 15 : Autres actifs non courants

15.1 Actifs financiers non courants

Le détail des actifs financiers non courants est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2023 Valeurs nettes
Prêts, dépôts, cautionnements et autres	2,6	—	2,6
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	2,7	—	2,7

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2022 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2,8	—	2,8
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	2,9	—	2,9

AUTRES

Note 16 : Passifs éventuels, provisions et engagements

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une

provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

16.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2023
Indemnités de départ à la retraite	6,5	1,2	(0,2)	(0,6)	7,0
Provisions pour litiges	6,3	5,2	(0,7)	—	10,8
Autres provisions non courantes	5,4	3,5	(0,3)	—	8,6
TOTAL	18,2	9,9	(1,2)	(0,6)	26,3

(en millions d'euros)	01.01.2022	Augmentations	Diminutions	Variation des écarts actuariels	31.12.2022
Indemnités de départ à la retraite	7,4	1,4	(0,1)	(2,2)	6,5
Provisions pour litiges	4,5	1,8	—	—	6,3
Autres provisions non courantes	9,3	0,3	(4,2)	—	5,4
TOTAL	21,2	3,5	(4,3)	(2,2)	18,2

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie constituent des avantages au personnel et sont présentées en note 16.3 « Engagement en matière de retraite »

Les provisions pour litiges correspondent aux litiges et contentieux en cours de nature commerciale, prud'homale ou administrative.

Les autres provisions non courantes incluent notamment les provisions sociales liées aux personnels transférés vers le Groupe dans le cadre des contrats d'externalisation conclus par le Groupe avec certains clients, notamment Telenet en Belgique qui rembourse à l'euro ce coût d'un montant de 8,1 M€ (2022 : 5,3 M€).

16.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Provisions pour remise en état	1,1	0,2	(0,1)	1,2
TOTAL	1,1	0,2	(0,1)	1,2

(en millions d'euros)	01.01.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Provisions pour remise en état	1,1	0,3	(0,2)	1,1
TOTAL	1,1	0,3	(0,2)	1,1

16.3 Engagements en matière de retraite

16.3.1 Principes de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définis en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définis concernant les

avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30

La provision pour le Groupe Solutions30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2023 compris entre 15% et 57% suivant les entités (contre 15% et 57% en 2022) ;
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 12,16% (à 18 ans) à 0,92% (à 55 ans) (la même table a été utilisée en 2022) ;
- D'un taux de revalorisation des salaires de 2% (contre 2 % en 2022) ;
- Des tables de mortalité INSEE 2016-2018 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,17% au 31 décembre 2023 (contre 3,77% fin 2022).

(en millions d'euros)	
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 janvier 2022	7,4
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,3
Variations des écarts actuariels	(2,2)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2022	6,5
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,0
Coûts financiers	0,1
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(0,2)
Variations des écarts actuariels	(0,6)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2023	7,0

16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) est présentée ci-dessous.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en millions d'euros
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la garantie envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	15,0
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9,2
France	Sociétés du Groupe S30	Caution de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	4,8
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	2,6
France	Telima Money	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,8
Espagne	sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie	Obligations nées dans le cadre de la lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,7
Belgique	Sociétés belges du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Pologne	Sociétés polonaises du Groupe S30	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,3
Belgique	Unit-T	Garantie locative	Obligations liées aux contrats de location de locaux professionnels	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
France	Sociétés françaises du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie bancaire	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe S30	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1

Note 17 : Impôt sur les résultats

■ Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un passif est comptabilisé pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de passif future en faveur d'une administration fiscale. Les passifs sont évalués à la meilleure estimation du montant que le Groupe s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe au regard de leur expérience à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants. Au 31 décembre 2023, les comptes du Groupe n'intègrent pas de tels passifs.

■ Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, en fonction des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les

valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés. De plus amples informations sur les impôts différés actifs sont fournies dans les notes 17.2 et 17.3.

■ Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

En l'absence de précision dans la Norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe a jugé que la CVAE devait être comptabilisée comme un impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice 2023, elle représente un montant de (1,2) M€ d'euros contre (1,6 M€) d'euros en 2022.

■ Intégration fiscale

Trois périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable Solutions30 est la tête de Groupe d'un périmètre regroupant une trentaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions30 Holding regroupe les filiales allemandes du Groupe. En Italie, le périmètre d'intégration fiscale inclut Solutions30 Italia et une filiale.

■ Pilier 2

Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2, ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Il n'y a pas de charges d'impôts en relation avec Pilier 2 comptabilisées dans les comptes consolidés 2023 car la législation entrera en vigueur à partir du 1 janvier 2024. Bien qu'une information quantitative ne puisse raisonnablement être estimée, le Groupe a effectué une évaluation et ne s'attend pas à un impact matériel pour le premier exercice d'application 2024 concernant la charge d'impôt exigible découlant des règles Pilier 2, du fait de l'exemption liée au régime transitoire qui devrait être applicable à la quasi-totalité des juridictions du Groupe.

17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2023 et 2022 :

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôt sur les sociétés	(15,8)	(43,5)
Taux d'impôt de la mère	27,2 %	24,9 %
Impôt théorique	4,3	10,9
Création, consommation et reprise des déficits fiscaux reportables	6,7	(4,2)
Effet des reports déficitaires non activés	(8,4)	(9,4)
Effet des différences fiscales permanentes	—	0,2
Effet des écarts d'acquisition négatifs	0,1	0,4
Impact net d'impôt de la CVAE	(1,2)	(1,6)
Impact des différences de taux d'impôt	—	0,2
Autres	(3,3)	(2,0)
Impôts sur les sociétés	(1,8)	(5,6)
Dont : Impôts courants	(10,0)	(8,2)
Impôts différés	8,2	2,6

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la propriété intellectuelle.

17.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2023, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en millions d'euros)	01.01.2023	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2023
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	0,7	—	—	(0,2)	0,4
Autres différences temporaires fiscales	0,3	—	—	—	0,3
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	15,9	—	0,1	5,3	21,3
Provision pour indemnités de départ à la retraite	0,9	—	(0,1)	0,1	0,9
Autres différences	3,2	—	(0,5)	(0,9)	1,7
Droits d'utilisation	17,3	—	—	2,4	19,7
Compensation IDA/IDP	(20,6)	—	(1,2)	—	(21,8)
Impôts différés Actifs	17,7	—	(1,8)	6,7	22,6
Relations clientèles	(23,6)	(1,1)	(0,2)	3,4	(21,5)
Autres différences	(1,5)	—	0,5	0,4	(0,6)
Dette locative	(17,2)	—	—	(2,3)	(19,4)
Compensation IDA/IDP	20,6	—	1,2	—	21,8
Impôts différés Passifs	(21,7)	(1,1)	1,5	1,5	(19,7)
Total impôts différés nets	(3,9)	(1,1)	(0,3)	8,2	2,9

17.3 Reports déficitaires

Reports déficitaires activés

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôt différé sur reports déficitaires d'un montant de 21,3 M€ concernent essentiellement la France, l'Allemagne et le Luxembourg.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé sur reports déficitaires d'un montant de 4,7 M€, par application du traitement fiscal le plus probable en se fondant sur la base des règles retenues par l'administration fiscale jusqu'alors ou légitimement attendues.

Actif d'impôt différé et la nature des éléments justifiant sa comptabilisation

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs ont été comptabilisés car il est probable que les entités fiscales disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les recouvrer dans un délai maximum de 5 ans. Le caractère recouvrable des impôts différés actifs est apprécié au regard des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation, retraités de spécificités fiscales propres à chaque juridiction. Les sociétés ayants subi une perte au cours de la période ou de la période précédant et ayant des bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la résorption des différences temporaires imposables existantes sont les suivantes :

Les impôts différés actifs reconnus pour l'intégration fiscale en France s'élèvent à 4,3 M€ au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie qui dispose de la taille critique.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés allemandes s'élèvent à 6,1 M€ d'euros au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Les impôts différés actifs reconnus pour une société hollandaise s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés anglaises s'élèvent à 0,8 M€ d'euros au 31 décembre 2023. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2028, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Reports déficitaires non activés

Au 31 décembre 2023, les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 85 M€. Ils concernent la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ils n'ont pas de date d'expiration.

Note 18 : Parties liées

18.1 Informations relatives aux parties liées

La note 21 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

(en millions d'euros)		Coactionnaire Telenet		Entreprises associées et coentreprises		Autres parties liées		Total Groupe	
		2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Produits	Prestations de services rendues par le Groupe	85,1	75,0	—	—	0,1	0,1	85,2	75,1
Charges	Prestations de service reçues par le Groupe	1,9	0,3	—	—	6,4	5,6	8,2	5,8
Créance	Montants prêtés par le Groupe	1,0	0,1	—	—	1,2	—	2,2	0,1
Dette	Montants dus par le Groupe	0,7	5,0	—	—	1,0	0,8	1,8	5,8

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales.

Nature des transactions et relations avec les parties liées:

Les activités entre le Groupe et le coactionnaire Telenet comprennent principalement les produits des activités d'installation et de maintenance des réseaux télécoms opérées par le Groupe.

Les « Autres parties liées » sont composées de :

- Transactions avec les actionnaires minoritaires ;
- Transactions avec des anciens actionnaires pour lesquels le Groupe a gardé des liens contractuels ;
- Transactions avec des membres clés de la direction ;
- Transactions avec des sociétés non consolidées.

18.2 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 3,5 M€ (2022 : 2,3 M€).

Il n'y a pas d'engagement de retraite autres que ceux de droit commun envers les organes de direction et surveillance.

(en millions d'euros)	2023	2022
Rémunération fixe	1,5	1,4
Jetons de présence (1)	0,5	0,6
Rémunération variable	0,7	0,2
Avantages en nature	0,1	0,1
Rémunération exceptionnelle	0,8	—

(1) Les jetons de présence 2022 intègrent une rémunération exceptionnelle 0,25 M€ validée lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	PKF Lux.		PKF International		Autres auditeurs		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,46	0,46	0,80	0,78	0,66	0,66	1,92	1,90
Services autres que la certification des comptes	—	0,03	—	—	0,01	0,01	0,01	0,04
TOTAL	0,46	0,49	0,80	0,78	0,67	0,67	1,92	1,94

Note 20: Événements significatifs postérieurs à la clôture

- Solutions30 Italia SRL :

La filiale Solutions30 Italia SRL fait l'objet de mesures juridiques de protection temporaires en raison d'un désaccord avec son principal client portant sur le processus de facturation. L'objectif est de permettre un dialogue structuré sur les conditions d'un des contrats de déploiement de fibre optique et sur l'échelonnement des paiements de dettes de Solutions30 Italia SRL. Le résultat de cette procédure est d'une grande importance pour la poursuite des activités en Italie. La direction s'attend à un accord avec toutes les parties impliquées. Cependant, au 3 avril 2024 des incertitudes subsistent quant à l'issue de ces procédures juridiques. Au 31 décembre 2023 les actifs de Solutions30 Italia SRL et de ses filiales sont évalués à 50 M€ tandis que les passifs hors capitaux propres s'élèvent à 57 M€. En cas d'arrêt des activités de

Solutions30 Italia SRL, le Groupe pourrait encourir une perte de l'ordre de 5 M€.

Note 21 : Périmètre de consolidation

21.1 Réorganisation des structures juridiques

Les opérations suivantes ont été effectuées en 2023 :

- En vertu de l'option d'achat et de vente dont il disposait sur CFC ITALIA SRL, le Groupe a acquis 30% des parts en date du 28 février 2023 et a augmenté sa participation à 100%.
- Le Groupe a acquis 49% des parts de la société italienne Contact 30 en date du 29 juin 2023 et a ainsi augmenté sa participation à 100%.

Les sociétés suivantes ont été créées :

- La société Solutions30 TP a été créée en mars 2023 afin d'héberger une partie des activités opérationnelles du Groupe en France dans la région Sud Est.
- La société Solutions30 Power a été créée en mars 2023 afin d'héberger de nouvelles activités Energie en France.
- Démarrage de l'activité des sociétés Solutions30 GSE et Solutions30 GSO créées en décembre 2022.
- Création de la société belge TM BRABAMIJ-UNIT-T afin d'héberger certaines activités opérationnelles du Groupe en Belgique.

Les sociétés suivantes ont changé de nom :

- En février 2023, Sirtel a été renommée Solutions30 Mobile.
- En février 2023, Smartfix France a été renommée mySupplace France.
- En mai 2023, Solutions30 GSO a été renommée Solutions30 LiftTech.
- En décembre 2023, Solutions30 Sud-Ouest a été renommée Solutions30 Energies.
- En décembre 2023, Solutions30 Power a été renommée Solutions30 Grand Sud-ouest.
- En décembre 2023, Janssens Business Solutions a été renommée Solutions30 Belgium Networks.

21.2 Acquisitions de filiales

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le Groupe évalue les intérêts minoritaires sur base de leur quote-part dans les actifs nets et comptabilise l'écart d'acquisition selon la méthode du "Goodwill partiel". Tout profit au titre

de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

21.2.1 Acquisitions 2023

En 2023, le Groupe a procédé aux opérations d'acquisition présentées ci-dessous. L'allocation du prix d'acquisition sur chacune de ces opérations est clôturée au 31 décembre 2023 :

■ ELEC ENR

Le 06 juillet 2023, le Groupe a acquis 100 % du capital social de la société ELEC ENR. Cette société française intervient dans le domaine de l'installation et la maintenance de technologies liées à la production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque...). La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société s'est élevée à 2,6 M€. Les frais connexes à l'acquisition, inclus dans le poste « autres charges opérationnelles courantes » de l'état du résultat global sont négligeables.

La juste valeur des actifs financiers acquis tient compte des créances (majoritairement de nature commerciale et fiscale) dont la juste valeur est de 1,7 M€. Il est prévu que l'intégralité des montants contractuels puisse être recouvrée.

Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 0,4 M€.

ELEC ENR a contribué à hauteur de 2,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture est négligeable. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 7,9 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe aurait été négligeable.

■ Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre de cette acquisition de filiale réalisée par le Groupe au cours de l'année 2023 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	ELEC ENR	TOTAL
Actif		
Immobilisations incorporelles	4,3	4,3
Immobilisations corporelles	0,2	0,2
Droits d'utilisation des actifs	0,2	0,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,2
Créances clients	1,7	1,7
Autres actifs courants	0,2	0,2
	6,8	6,8
Passif		
Dettes commerciales	1,7	1,7
Autres passifs courants	0,7	0,7
Autres passifs non courants	0,2	0,2
Dettes liées aux contrats de location	0,2	0,2
Impôts différés passifs	1,1	1,1
	3,8	3,8
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	3,0	3,0
Écart d'acquisition positif ou négatif	(0,4)	(0,4)
Contribution d'achat transférée	2,6	2,6
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	2,3	2,3

L'écart d'acquisition négatif génère un profit de 0,4 M€ en 2023 comptabilisé dans le poste «autres produits opérationnels non courants» de l'état du résultat global. Ce montant est lié à l'acquisition de la société ELEC ENR. Cette société dispose en effet d'un portefeuille de contrats clients avec un fort potentiel. Ce contexte de marché combiné à la volonté du vendeur de transférer l'activité à une nouvelle équipe de management et à un Groupe capable d'investir dans cette nouvelle phase de croissance ont constitué des conditions favorables à l'achat d'ELEC ENR.

21.3 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2023	% d'intérêts 31 décembre 2023
Luxembourg	Solutions30 SE	Société mère	Société mère	Société mère
Allemagne	Solutions30 Holding GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Operations GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services Sud GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Worldlink GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Unit-T	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Technics BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Infra BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Solutions30 Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Business Solutions30 Belgium B.V.	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium Networks	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	UNIT-T Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	ICT Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	TM BRABAMIJ - UNIT-T	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Solutions30 Iberia	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Provisiona Ingenieria	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Money	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Infoservices	Intégration globale	100 %	100 %
France	FORM@HOME	Intégration globale	100 %	100 %
France	Frepard	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Nord	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Comptage	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Onsite	Intégration globale	100 %	100 %
France	SFM30	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Telco	Intégration globale	100 %	100 %
France	ATLANTECH	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 IT France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Sud-Est	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Professional Services	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Euro Energy	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Martinique	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guyane	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Energies	Intégration globale	100 %	100 %
France	Byon	Intégration globale	51 %	51 %
France	Byon Connect	Intégration globale	51 %	51 %
France	MySupplace France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guadeloupe	Intégration globale	100 %	100 %
France	Alphane Dépannage Distribution (AEDIS)	Intégration globale	100 %	100 %
France	Digitilab	Intégration globale	100 %	100 %
France	Releve	Intégration globale	100 %	100 %
France	Itineo Academy	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 GSE	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 LiftTech	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 TP	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Grand Sud-Ouest	Intégration globale	100 %	100 %
France	ELEC ENR	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions30 Italia	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Imatel Service	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Piemonte	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions30 Consortile	Intégration globale	73 %	73 %
Italie	JustOne Solutions (CONTACT 30)	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Algor	Intégration globale	60 %	60 %
Italie	CFC Italia	Intégration globale	100 %	100 %

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle 31 décembre 2023	% d'intérêts 31 décembre 2023
Italie	Telima. C	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Smartfix 30	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Solutions30 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %
Maroc	SOL30MAROC	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Business Solutions30 Holland	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Solutions30 Netherlands	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	I-Holding	Intégration globale	76 %	76 %
Pays-bas	I-Projects	Intégration globale	76 %	76 %
Pologne	Solutions30 Holding	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Wschod	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Telekom Uslugi	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Mobile	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Solutions30 Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Byon Solutions	Intégration globale	51 %	51 %
Tunisie	Telima Tunisie	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Comvergent Limited	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Comvergent Holding Limited	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK Services Limited	Intégration globale	100 %	100 %

Les filiales allemandes listées ci-dessous, qui sont incluses dans les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 SE, satisfont aux dispositions de l'article 264, paragraphe 3 du code de commerce allemand (HGB) :

- Solutions30 Solutions Holding GmbH, Cologne
- Solutions30 Field Services GmbH, Cologne
- Solutions30 GmbH, Ludwigsburg
- Solutions30 Operations GmbH, Weinheim
- Solutions30 Field Services Süd GmbH, Nuremberg

Les états financiers consolidés exemptent donc les filiales susmentionnées de certaines obligations comptables et de l'obligation de communiquer leurs états financiers annuels respectifs en Allemagne. Les états financiers consolidés ont également un effet d'exemption pour la préparation des états financiers consolidés du sous-groupe de Solutions30 Holding GmbH, Cologne, car ils satisfont aux dispositions de l'article 291 du code de commerce allemand (HGB). Il n'est pas nécessaire de justifier les différences entre HGB et IFRS en vertu de l'article 291, paragraphe 3, n° 4 du code de commerce allemand (HGB), car les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'U.E.

6.3 RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux actionnaires de
 Solutions30 SE
 21, rue du Puits Romain
 L-8070 Bertrange

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 Décembre 2023 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

PKF Audit & Conseil Sàrl
 Cabinet de révision agréé - RC B222994
 76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg +352 28 80 12

PKF Audit & Conseil is a member of PKF Global, the network of member firms of PKF International Limited, each of which is a separate and independent legal entity and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm(s).

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2023, le montant des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élève à respectivement EUR 56,1 millions et EUR 111,5 millions (soit 8% et 15% du total actifs). Ces actifs immobilisés sont détaillés dans les notes 14.1 et 14.2.

Ces actifs immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à la première consolidation d'une société acquise. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement à la fin de chaque exercice comptable.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques, et au 31 décembre 2023 le Groupe présente sept UGT.

Le Groupe valorise les actifs et passifs acquis lors de regroupement d'entreprises à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui inclut notamment la valorisation des relations clientèles.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la direction.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles sont testés par le Groupe ;
- Obtenir le modèle de la valeur d'utilité, en vérifier l'exactitude mathématique, contrôler la marge avec les valeurs comptables et revoir le calcul des tests de dépréciation effectués par un expert externe ;
- Revoir le processus d'établissement du plan d'affaires de chaque UGT et analyser la cohérence des projections et des hypothèses de ces plans en les comparant avec les plans antérieurs et en comparant ces derniers avec les résultats réels des exercices concernés ;
- Apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux de marché ;
- Evaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme et vérifier l'exactitude de l'information donnée dans les notes 14.1 et 14.2.

Reconnaissance des impôts différés relatifs aux déficits reportables

Au 31 décembre 2023, un montant de 21,3 millions d'euros est comptabilisé dans les comptes consolidés au titre des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables.

Comme indiqué en note 17.3 « Reports déficitaires » de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer, le caractère recouvrable étant notamment apprécié au regard d'un plan d'affaires utilisé pour les tests de dépréciation.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables comme un point clé de l'audit compte tenu du degré de jugement important concernant notamment la capacité des entités du Groupe à réaliser les résultats prévus dans le plan d'affaires.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nous avons apprécié la probabilité de recouvrer des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables que le Groupe prévoit d'utiliser ;
- Évaluer le processus d'élaboration et d'approbation du plan d'affaires justifiant la capacité de chaque entité à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales reportables ;

- Analyser les durées des périodes de prévision retenues par la direction pour utiliser les pertes fiscales reportables ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction dans le plan d'affaires élaboré pour chaque entité fiscale, et notamment en les comparant aux plans d'affaires préparés pour l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles décrits dans le point clé ci-dessus ;
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 17 « Impôts sur les résultats ».

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire et fait l'objet d'une approbation du Conseil de Surveillance. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Directoire et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Le Directoire est responsable de la présentation et du marquage ESEF des états financiers consolidés en conformité avec les exigences énoncées dans le Règlement UE N° 2019/815 sur le format électronique unique européen (« Règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de

même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le marquage des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre

rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de trois ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établis conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la conformité des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux états financiers consolidés.

Pour le Groupe, les exigences concernent :

- La préparation des états financiers consolidés sous un format XHTML valide ;
- Le marquage XBRL des états financiers consolidés avec la taxonomie de base et les règles communes de marquages spécifiées dans le Règlement ESEF.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, identifiés sous « solutions30-2023-12-31-fr.zip » ont été préparés, dans tous leurs aspects matériels, en conformité avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Luxembourg, 19 avril 2024

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

ACTIONNARIAT & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1	Renseignements de caractère général sur la société	211
7.2	Actes constitutifs et Statuts	212
7.3	Capital social	214
7.4	Actionnariat	216
7.5	Cotation boursière	217
7.6	Communication financière	218
7.7	Responsable du document	220

7. ACTIONNARIAT & INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Renseignements de caractère général sur la société

7.1.1 Raison sociale et nom commercial

Solutions30 SE

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

La Société est une société européenne établie au Luxembourg en date du 1er août 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

7.1.3 Date de constitution et durée de vie (article 3 des Statuts)

La Société a été constituée en date du 22 octobre 2003, pour une durée illimitée conformément à l'article 3 des Statuts de la Société disposant, dans sa version française, que :

« 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts. »

7.1.4 Autres informations

- Siège social, forme juridique, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site Internet

La Société a été constituée en France sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1er août 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097.

Le siège social est fixé au 21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

- Législation régissant les activités de la Société Solutions30 est une société européenne de droit luxembourgeois, régie le Règlement SE, la Loi 1915 et ses Statuts.

- Exercice social
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

- Documents accessibles au public et site internet
Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social (21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg).

L'information réglementée, périodique, permanente ou occasionnelle, peut être consultée sur le site Internet de la société : www.solutions30.com, rubrique «investisseurs».

7.2 Actes constitutifs et Statuts

7.2.1 Objet social de Solutions30

Article 4 des Statuts de Solutions30 :

« 4.1 La Société a pour objet social :

4.1.1 le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes, ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation ;

4.1.2 la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;

4.1.3 toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;

4.1.4 la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement ;

4.1.5 et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4.2 En plus de ce qui précède, la Société, en vue d'accomplir valablement son objet social, peut notamment :

4.2.1 créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux, tous objets mobiliers et matériels ;

4.2.2 obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités ;

4.2.3 participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

4.2.4 agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales,

et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social ;

4.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir des crédits et lever des fonds, incluant mais sans s'y limiter, par voie d'émission d'obligations, de créances, de billets à ordre, de certificats de dépôt, et de tout autre titre de créance ou de capital, convertible ou non, ou en ayant recours aux produits financiers dérivés ou autrement; ainsi que consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) ou créer, de toute autre manière, des sûretés afin de garantir l'accomplissement des contrats ou obligations de la Société.

4.4 La Société peut en outre réaliser son objet social, soit directement soit à travers la création de sociétés, acquisition, détention ou prise de participations dans toutes sociétés, tous partenariats, affiliations à des associations, consortiums ou entreprises communes.

4.5 D'une manière générale, l'objet social de la Société inclut la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises, et l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière, y compris par voie de transfert par la vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de warrants ou de tout autre instrument ou valeur de quelque nature que ce soit.

4.6 Elle peut octroyer des aides à ses filiales et prendre toute mesure en vue de contrôler ou surveiller de telles sociétés.

4.7 Elle peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques, financières, et plus généralement toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes transactions pouvant se rapporter, directement ou indirectement, aux activités mentionnées ci-dessus afin de favoriser la réalisation de son objet social dans tous les domaines mentionnés ci-dessus. »

7.2.2 Catégories d'actions

Les actions seront nominatives ou au porteur. Les actions doivent toutefois rester nominatives jusqu'à leur entière libération. .

7.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les Statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

7.2.4 Assemblées Générales

• Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la Loi 1915 et la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées et portant transposition de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la **Loi 2011**). Elles sont réunies au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Les convocations aux assemblées générales sont faites par des annonces insérées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiées au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale au Recueil électronique des sociétés et associations (RESA) et dans un journal luxembourgeois; ainsi que dans un média dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. Les convocations à toutes assemblées générales des actionnaires contiendront les informations requises par la Loi 2011.

Les convocations sont communiquées, conformément aux délais de convocation susmentionnés, aux actionnaires en nom. Cette communication se fait par lettre missive sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Un communiqué de presse contenant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale, est diffusé de façon effective et intégrale et publié sur le site Internet de la Société. L'avis de convocation détaillant l'ordre du jour est également mis à disposition sur le site Internet de la Société.

• Ordre du jour

L'ordre du jour de toutes l'assemblées générales figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble au moins cinq (5) pourcent du capital social de la Société, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande visée ci-dessus est accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale et doit parvenir à la Société par écrit, par voie postale ou électronique, au plus tard le vingt-deuxième (22) jour qui précède la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf circonstances exceptionnelles en cas d'urgence susceptible de mettre la

Société en péril et qui nécessiterait donc une prise de décision immédiate.

Si l'assemblée générale est convoquée à nouveau pour défaut de quorum lors de la première réunion, l'avis de convocation à la nouvelle réunion doit être publié au moins dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée, à condition que la première convocation ait satisfait aux exigences fixées par la Loi de 2011 et qu'aucun nouveau point n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

• Accès aux assemblées générales

Conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et ont fait l'objet d'une inscription en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte à la Date d'Enregistrement (comme défini ci-dessous). Conformément aux Statuts de la Société, la date d'enregistrement pour l'Assemblée Générale est fixée au quatorzième (14ème) jour à minuit (24h00 heures) (heure de Luxembourg) précédant la date de l'assemblée Générale (la Date d'Enregistrement). Les actionnaires doivent informer la Société de leur intention de participer à l'assemblée Générale par écrit, par courrier ou par voie électronique, à l'adresse postale ou électronique indiquée dans la convocation, au plus tard le jour fixé par le Directoire, qui ne peut être antérieur à la Date d'Enregistrement indiquée dans la convocation.

Les documents destinés à être présentés aux actionnaires dans le cadre d'une assemblée générale sont mis à disposition sur le site internet de la Société à partir de la date de la première publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale conformément à la loi luxembourgeoise.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne de son choix. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la Loi 1915. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il ne pourra être tenu compte de la procuration dont question. La procuration écrite peut être envoyée par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi sur simple demande écrite, laquelle contiendra la justification de sa qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement et le nombre d'actions détenues, adressée à la Société. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

• Quorum et délibérations

Sauf stipulations contraires du Règlement SE, de la Loi 1915 ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoquée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité simple des voix exprimées indépendamment de la portion

de capital social représenté. Les abstentions et les votes nuls ne seront pas comptabilisés.

Au contraire, toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital social est représentée. Sur deuxième convocation en cas de non satisfaction de la condition de quorum sur première convocation, aucun quorum n'est requis. Dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées, étant entendu que les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

- **Déroulement de l'assemblée générale et procès-verbaux**

Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Un bureau est constitué à chaque assemblée générale, composé d'un président, qui est le président du Directoire, d'un secrétaire et d'un scrutateur, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, ni membres du Directoire. Le bureau de l'assemblée générale s'assurera tout particulièrement que la réunion se tienne conformément aux lois applicables et en particulier en accord avec les règles de convocation, de majorité, de comptabilisation des votes et de représentation des actionnaires.

Une liste de présence sera dressée à chaque assemblée générale des actionnaires.

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires dresse le procès-verbal de l'assemblée générale qui est signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par chaque actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie ou extrait de l'original du procès-verbal à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou au bénéfice de tout tiers sera certifié conforme par le notaire dépositaire de l'acte notarié si l'assemblée générale s'est tenue en la forme notariée, ou par le président du

Directoire de la Société, le cas échéant, ou par deux membres du Directoire ou, en dernier lieu, par le délégué à la gestion journalière

7.2.5 Franchissement de seuils et identification des actionnaires

A la date du présent rapport, la Société est soumise aux dispositions des Règles des Marchés Euronext et la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières telle que modifiée (La **Loi Transparence**).

Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les règles applicables, conformément aux Statuts, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, cinq (5) pourcent, dix (10) pourcent, quinze (15) pourcent, vingt (20) pourcent, vingt-cinq (25) pourcent, trente-trois un tiers (33 1/3) pourcent, cinquante (50) pourcent, soixante-six deux-tiers (66 2/3) pourcent des droits de vote doit notifier à la Société, le nombre total des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert.

Les droits de vote doivent être calculés sur la base de l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu. Par ailleurs, cette information est également fournie pour l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions.

La notification à la Société doit intervenir rapidement et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours de bourse suivant la date à laquelle l'actionnaire, ou la personne physique ou morale, (i) a connaissance de l'acquisition ou de la cession, ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou à laquelle il/elle aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet ou (ii) est informé d'un franchissement de l'un des seuils susmentionnés, à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote, et sur la base des informations divulguées en vertu de l'article 14 de la Loi Transparence.

7.3 Capital social

7.3.1 Montant du capital souscrit

Le capital social de Solutions30 est fixé à 13 658 817,96 euros et est divisé en 107 127 984 actions d'une valeur nominale de 0,1275 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'existe pas d'actions émises non libérées.

7.3.2 Actions non-représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

7.3.3 Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2023, la Société détenait un contrat de liquidité portant sur 34.588 actions, soit 0,03 % du capital social de la Société.

7.3.4 Programme de rachat d'actions

- **Descriptif du programme de rachat**

L'Assemblée Générale du 27 mai 2019 a consenti au Directoire de la Société une autorisation de rachat d'actions pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises par la Société ne pourra excéder au total le nombre maximal de

trois millions (3.000.000) d'actions. En tout état de cause, le nombre maximal d'actions propres que la Société pourra détenir à tout moment, directement ou indirectement, ne pourra avoir pour effet que son actif net devienne inférieur au montant indiqué aux paragraphes (1) et (2) de l'article 461-2 de la Loi 1915. Le rachat peut être imputé sur les résultats de l'exercice et/ou sur les réserves indisponibles ou la prime d'émission.

Les actions de la Société pourront être cédées ou, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, annulées à une date ultérieure sous réserve des dispositions légales ou réglementaires applicables.

Le prix maximum d'acquisition par action de la Société, payable en numéraire, ne pourra être supérieur à vingt-huit (28,00) EUR, ni inférieur à un (1,00) EUR.

Ces acquisitions et cessions pourront être effectuées en vue de remettre les actions de la Société en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en général et de reconstituer le portefeuille d'actions propres de la Société.

- **Contrat de liquidité**

Solutions30 a conclu le 25 mars 2019 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas (maintenant BNP Paribas) conforme à la charte Amafi avec effet au 1er avril 2019.

Au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 34,588 titres et 215,878 EUR. L'information correspondant au bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site Internet de la société, rubrique « Information réglementées ».

7.3.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital autorisé (mais non émis) ou sur toute entreprise, visant à augmenter le capital

Article 5 des Statuts de Solutions30 :

« 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent cinquante-huit mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13.658.817,96) divisé en cent sept millions cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (107.127.984) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune (les Actions).

5.2 Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions quarante-huit mille huit cent vingt-deux euros et soixante-huit centimes d'euros (EUR 2.048.822,68) divisé en seize millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept (16.069.197) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune.

5.3 Le capital social souscrit de la Société ainsi que le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les

formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, tout actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire; ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la partie du capital social représentée par les actions détenues par chaque actionnaire individuellement. Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le directoire qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze (14) jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le directoire.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.6 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par le directoire (i) si l'assemblée générale des actionnaires délègue au directoire, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des présents Statuts.

5.7 Le directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 27 juillet 2021 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des présents Statuts.

5.8 Le directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout

autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.

5.9 Le directoire est autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe 3 de la Loi.

5.10 Le directoire est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5.11 Le directoire est autorisé, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société.

5.12 Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le directoire.

5.13 Après la réalisation de toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé pour le montant total ou partiel du capital autorisé conformément aux dispositions qui précèdent, l'article 5 des présents Statuts sera modifié en conséquence afin de refléter cette augmentation.

5.14 Le directoire est expressément autorisé à déléguer à toute personne physique ou morale la fonction d'organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions, échanges, recevoir le paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers représentant tout ou partie de cette augmentation de capital, de procéder à l'enregistrement des augmentations de capital ainsi réalisées et de refléter au niveau de l'article 5 des présents Statuts le montant ayant été utilisé pour l'augmentation de capital social et, le cas échéant, les montants de toute augmentation de capital social qui serait réservée à des instruments financiers pouvant donner droit à des actions. »

7.3.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Le capital social de Solutions30 ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

7.3.7 Historique du capital social

Au cours de l'exercice 2023, le nombre d'actions composant le capital social de Solutions30 n'a fait l'objet d'aucune modification.

7.4 Actionnariat

7.4.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023

En %	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Gianbeppi Fortis	17 323 240	16,2 %	17 323 240	16,2 %
Autres actionnaires	89 770 156	83,8 %	89 770 156	83,8 %
Auto-détention	34 588	— %	— %	— %
Total	107 127 984	100,0 %	107 093 396	100 %

7.4.2 Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

L'évolution de l'actionnariat du Groupe Solutions30 est résumée ci-dessous :

Répartition du capital social et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

En %	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023
Gianbeppi Fortis (anciennement detenu par son holding - GIAS International)	16,2 %	16,2 %	16,2 %
Swedbank Robur Fonder AB	6,5 %	NC	— %
Comgest	— %	— %	— %
Autres actionnaires	77,3 %	83,8 %	83,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Ces positions correspondent aux informations à la connaissance de la Société, notamment dans le cadre de l'organisation de chacune des assemblées générales d'actionnaires annuelles au titre des exercices clos 2019 et 2020, et dans le cadre des notifications de participations importantes.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que M. Gianbeppi Fortis ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. De la même manière, aucune autre personne ne détient de participations importantes au sens de l'article 8 ou de l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières.

Toutes les actions composant le capital social de la Société sont libres de tout nantissement.

7.4.3 Droits de vote différents

Il n'existe d'une seule catégorie d'actions toute ordinaire, qui, à ce titre, dispose des mêmes droits et obligations. Aucun droit de vote multiple applicable aux actions émises.

7.4.4 Détention ou contrôle de Solutions30

Solutions30 n'est contrôlé par aucun actionnaire de référence.

7.4.5 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, à la meilleure connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.5 Cotation boursière

A la date du présent rapport annuel, l'action Solutions30 (ISIN : FR0013379484, Mnemo : S30, Reuters : S30.PA, Bloomberg : S30:FP) est cotée sur Euronext Paris, et ce depuis le 23 juillet 2020. La société était auparavant cotée sur Euronext Growth et ce, depuis le 10 juin 2010. Elle est éligible au service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA.

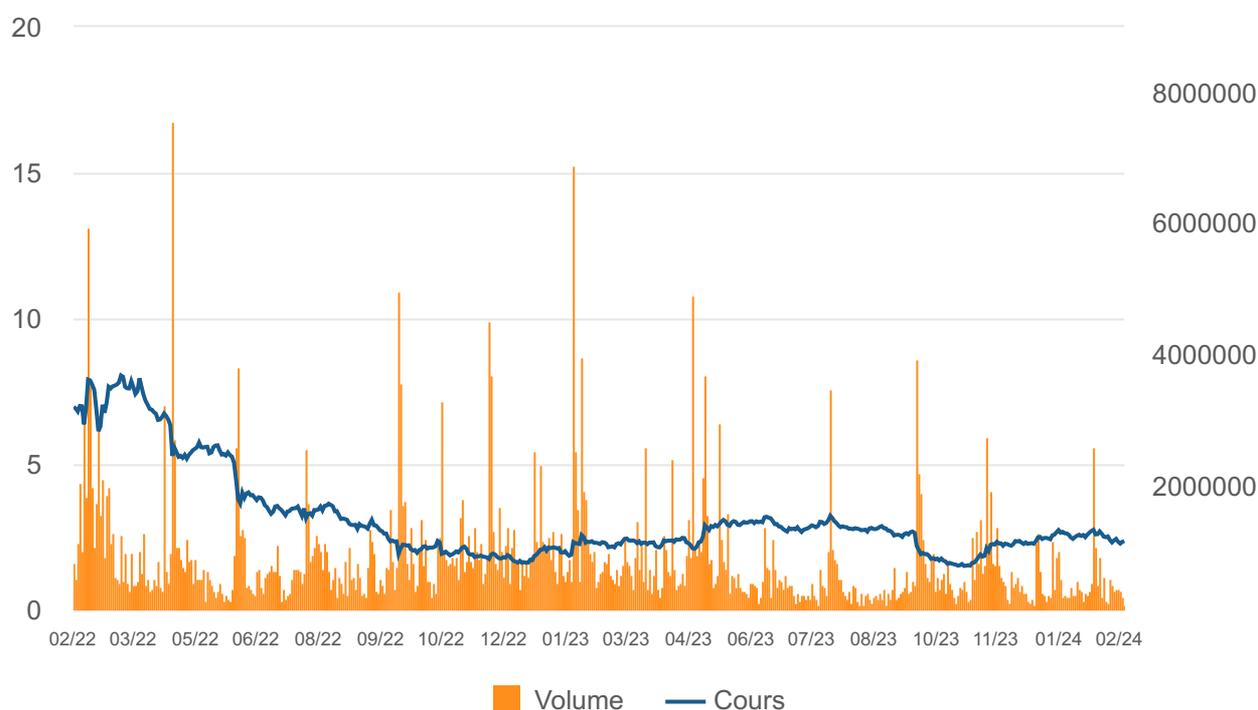
Le Conseil Scientifique des Indices d'Euronext Paris a décidé de faire entrer Solutions30 dans le SBF 120 à compter du 18 septembre 2020 à la clôture des marchés. Les actions Solutions30 appartiennent également au CAC Mid 60, CAC PME, CAC Technology, MSCI Europe ex-UK Small Cap.

Elle fait partie du secteur ICB 9533 «Computer Services».

7.5.1 Évolution mensuelle du cours de bourse

2023	Cours + haut (en euros)	Cours + bas (en euros)	Cours de clôture (en euros)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux	Nombre de séances
janvier	2,45 €	1,74 €	2,28 €	31 892 080	67 287 038 €	22
février	2,68 €	2,11 €	2,29 €	20 319 657	47 926 583 €	20
mars	2,51 €	2,12 €	2,36 €	19 602 294	45 358 773 €	23
avril	2,64 €	1,84 €	2,50 €	21 757 134	49 177 632 €	18
mai	3,29 €	2,56 €	3,00 €	20 646 286	60 531 778 €	22
juin	3,28 €	2,66 €	2,79 €	12 756 354	38 118 988 €	22
juillet	3,41 €	2,67 €	2,98 €	13 097 216	39 912 165 €	21
août	2,97 €	2,68 €	2,81 €	8 014 307	22 538 125 €	23
septembre	2,82 €	1,85 €	1,92 €	17 076 923	38 938 208 €	21
octobre	1,95 €	1,47 €	1,61 €	11 884 546	19 680 236 €	22
novembre	2,42 €	1,57 €	2,35 €	19 859 339	41 529 172 €	22
décembre	2,70 €	2,23 €	2,67 €	9 911 107	24 278 429 €	19

7.5.2 Évolution du cours de bourse du 17/02/2022 au 15/02/2024



7.6 Communication financière

7.6.1 Politique de communication financière

Coté depuis 2005, au départ sur Euronext Access, puis sur Euronext Growth et aujourd'hui sur Euronext Paris, Compartiment B, le groupe Solutions30 SE mène une

politique de communication financière conforme aux lois et règlements applicables, ainsi qu'aux pratiques de marché applicables à sa taille.

La production de l'information financière faisant l'objet d'une communication externe est rigoureusement contrôlée par les services en charge de les élaborer. A ces contrôles peuvent s'ajouter ceux pratiqués par deux organes dont la mission est de vérifier la qualité des états financiers :

- Le Comité Audit, Risques et Conformité attaché au Conseil de Surveillance ;
- Le Réviseur d'Entreprise Agréé.

Le groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, ainsi qu'avec tous les autres membres de la communauté financière. Les dirigeants de Solutions30 et la Direction des Relations Investisseurs assurent tout au long de l'année l'interface entre le Groupe et la communauté financière (investisseurs institutionnels, dont les investisseurs socialement responsables, les analystes financiers et les actionnaires individuels). Le Directoire est disponible pour rencontrer les investisseurs qui le souhaitent et tous les efforts sont faits pour répondre à leurs questions ou traiter leurs demandes dans les meilleurs délais et dans le respect des pratiques de marché ainsi que des règles applicables.

À travers sa communication, Solutions30 entend fournir une information claire, précise et transparente, visant à tenir le marché informé de la stratégie du Groupe, de son positionnement, de ses résultats et objectifs.

Véritable base de données de la communication financière et réglementée du groupe, et pierre angulaire de sa stratégie de communication, le site internet du Groupe, dans sa section Investisseurs inclut l'ensemble des supports de communication mis à disposition du public, en particulier tous les communiqués de presse du Groupe, dont l'information annuelle, semestrielle et trimestrielle, tous les supports de présentation et retransmissions des réunions, l'information réglementée, les rapports financiers annuels et semestriels, les documents préparatoires relatifs aux Assemblées Générales. Solutions30 a en outre mis en place un service dédié à ses actionnaires individuels, avec une ligne téléphonique et une adresse mail dédiées ainsi qu'une lettre d'information. Enfin, le Groupe communique sur son actualité financière et stratégique sur les principaux réseaux sociaux tout au long de l'année.

Les publications de résultats font l'objet de conférences téléphoniques ou webcast lors desquelles les membres de la direction générale présentent le bilan d'activités sur la période écoulée et les perspectives du groupe, et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Le Groupe participe également à des conférences, roadshows, visites de site et rendez-vous investisseurs tout au long de l'année, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

7.6.2 Calendrier indicatif de communication financière 2024

24 janvier 2024	Chiffre d'affaires annuel 2023
3 avril 2024	Résultats annuels 2023 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2024
13 mai 2024	Chiffre d'affaires du 2ème semestre 2024
24 juillet 2024	Résultats du 1er semestre 2024 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2024
18 septembre 2024	
6 novembre 2024	

7.6.3 Contact Investisseurs

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

e-mail investisseurs :
investor.relations@solutions30.com

e-mails actionnaires individuels :
actionnaires@solutions30.com

7.7 Responsable du document

7.7.1 Dénomination de la personne responsable

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable de l'information contenue au sein du présent rapport annuel.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

7.7.2 Attestation de la personne responsable

« Je confirme, au meilleur de mes connaissances, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ; et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, la situation de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés ».

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2024.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire



*Solutions***30**

Solutions for New Technologies

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg

www.solutions30.com